

RAPPORT

accompagnant le budget 2024,
en application de l'article L1122-23
du code de la démocratie locale et de la décentralisation

Période concernée :

du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023



Article L1122-23 du code de la démocratie locale et de la décentralisation

« Au plus tard sept jours francs avant la séance au cours de laquelle le Conseil communal est appelé à délibérer du budget, d'une modification budgétaire ou des comptes, le Collège remet à chaque Conseiller communal un exemplaire du projet de budget, du projet de modification budgétaire ou des comptes.

Le projet est communiqué tel qu'il sera soumis aux délibérations du Conseil, dans la forme prescrite et accompagné des annexes requises pour son arrêt définitif, à l'exception, pour ce qui concerne les comptes, des pièces justificatives. Le projet de budget et les comptes sont accompagnés d'un rapport.

Le rapport comporte une synthèse du projet de budget ou des comptes. En outre, le rapport qui a trait au budget définit la politique générale et financière de la Commune et synthétise la situation de l'Administration et des affaires de la Commune ainsi que tous les éléments utiles d'information, et celui qui a trait aux comptes synthétise la gestion des finances communales durant l'exercice auquel ces comptes se rapportent.

La séance du Conseil communal est publique.

Avant que le Conseil délibère, le Collège communal commente le contenu du rapport. »

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT SUR LE BUDGET 2024	Erreur ! Signet non défini.
SITUATION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES DE LA COMMUNE	1
1. GÉNÉRALITÉS.....	1
2. PERSONNEL COMMUNAL.....	11
3. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL	17
4. POPULATION / ÉTAT CIVIL.....	21
5. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL.....	27
6. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	37
7. SERVICES TRANSVERSAUX : ACCUEIL – JURISTE – DPO – OFFSET/ECONOMAT – SIPPT – COORDINATION DES AUXILIAIRES PROFESSIONNELS.....	41
8. INFORMATIQUE	45
9. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET PATRIMOINE.....	49
10. GESTION DE L'EAU ET AGRICULTURE.....	61
11. URBANISME	61
12. ENVIRONNEMENT	69
13. ÉNERGIE	85
14. LOGEMENT.....	97
15. DYNAMIQUE URBAINE	103
16. TRAVAUX.....	111
17. MOBILITÉ.....	131
18. FINANCES COMMUNALES	137
19. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES	147
20. ESPACE COMMUNAUTAIRE.....	151

21.	COMMUNICATION / RELATIONS EXTÉRIEURES.....	177
22.	CULTURE	185
23.	BIBLIOTHÈQUE LOCALE	189
24.	INTERCOMMUNALES ET SOCIÉTÉS AUXQUELLES LA VILLE DE GEMBOUX EST AFFILIÉE	193
25.	ASBL PARACOMMUNALES ET ASSOCIATIONS DE FAIT	199
26.	CULTES ET EXPRESSION PHILOSOPHIQUE	219
27.	CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE	221
28.	ZONE DE POLICE ORNEAU-MEHAGNE	253
29.	ZONE DE SECOURS N.A.G.E.	255
30.	PLANIFICATION D'URGENCE	257

Rapport sur le budget 2024

1. INTRODUCTION

Chaque année, la transmission tardive de quelques chiffres clés de recettes émanant des autorités supérieures rend complexes le travail budgétaire des services et du Collège communal, ainsi que le souhaitable équilibre entre recettes et dépenses. La « provision » créée à cette fin par la Ville il y a maintenant quelques années s'avère un outil pertinent pour équilibrer le projet de budget. A la clôture des comptes, lors de chaque exercice, nous avons terminé l'année en boni et n'avons jamais dû y faire appel.

Pour ce budget 2024, nous avons, tant au service ordinaire qu'au service extraordinaire, respecté les préceptes adoptés depuis plusieurs législatures afin de garantir une durable bonne santé financière de la commune. Ceux-ci ont permis de ne plus augmenter les additionnels communaux (IPP et PrI) depuis près de 20 ans, tout en assumant nos missions de service public et en assurant aux Gembloutois les services / prestations qu'ils sont en droit d'attendre de l'autorité communale :

- gestion parcimonieuse des dépenses ordinaires afin de garantir l'équilibre structurel du budget indépendamment des nombreuses variations annuelles ;
- maîtrise des dépenses de transfert tout en restant solidaires de nos partenaires ;
- stabilité de la fiscalité communale ;
- recours raisonné à la dette, dans des conditions optimisées, avec des durées adaptées au cycle de vie des investissements.

Le commentaire apporté en 2023 reste pleinement d'application : *« Si les perspectives pluriannuelles sont raisonnablement rassurantes, il conviendra d'approfondir cette réflexion en générant des scénarios multiples avec des hypothèses différentes car les attentes des citoyens à l'égard des services communaux (des missions historiques aux nouveaux métiers) sont importantes et les projets d'équipements publics importants non négligeables. »*

De façon synthétique :

- 1) En 2024, les additionnels IPP et PrI sont maintenus à leurs taux historiques ;
- 2) Le budget 2024 initial tel que proposé est présenté à l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire, sans recours au crédit spécial de recettes et moyennant une utilisation de la provision ordinaire pour 1.500.000 €. Le boni à l'exercice propre est de 1.002.205,30 € ;
- 3) Après prélèvement et utilisation, la provision ordinaire s'élève donc à 2.069.909,85 €. Le boni global s'élève à 2.702.598,56 €. Le présent budget prévoit à ce stade de transférer, vers le fonds de réserve extraordinaire pour investissements, 2.000.000,00 € dont 1.000.000 € proviennent de la provision ordinaire ;
- 4) Le service extraordinaire prévoit 26.943.407,70 € d'investissements, répartis en 8.246.682,78 € de subsides escomptés et 18.696.724,92 € sur fonds propres (emprunts et prélèvements).

2. LE BUDGET ORDINAIRE

a) Recettes

Les recettes ordinaires de l'autorité communale sont composées de recettes de transfert, de recettes de prestations et de dettes.

○ Recettes de transfert

Impôt sur les Personnes Physiques (IPP)

Depuis plusieurs années, les recettes communales liées à l'IPP étaient en augmentation régulière malgré la stabilité des additionnels communaux (7,8 %), en lien avec l'augmentation de la population. La réalité comptable est moins linéaire et est tributaire de la vitesse d'enrôlement et de perception du niveau fédéral.

Les projections pluriannuelles du Pôle des Finances de la Ville sont basées sur les estimations communiquées par le SPF Finances. Ces estimations sont elles-mêmes à considérer avec beaucoup de réserve, tant la durée des périodes d'inflation et de prix énergétiques élevés, ainsi que leur impact à moyen et long terme sur l'économie restent difficiles à cerner à ce jour.

Pour rappel, les chiffres 2023 intégraient une modification des règles comptables qui a eu pour conséquence d'augmenter la prévision 2023 de manière à percevoir 14 mois au lieu de 12 mois. C'était bien entendu une opération de rattrapage exceptionnelle et unique. Prudemment, la Ville avait donc souhaité dissocier ce rattrapage exceptionnel des recettes escomptées pour l'année 2023 (exercice d'imposition 2021 des citoyens) par une mise en réserve de cette « sur-recette ». En 2024, les prévisions correspondent mieux à l'évolution « normale » des recettes fiscales.

Année	IPP Budget (€)	IPP Compte (€)
2013	8 068 805	8.181.458
2014	8.320.214	7.198.925
2015	9.204.825	8.098.409
2016	9.437.861	11.328.355
2017	9.273.471	9.009.652
2018	9.411.318	9.117.505
2019	9.665.927	10.324.513
2020	9.919.577	9.937.964
2021	9.761.856	9.692.222
2022	9.821.330	9.773.087
2023	13.273.998	
2024	12.530.259	

Précompte Immobilier (PrI)

Comme pour les recettes IPP, l'augmentation des recettes au niveau du précompte immobilier est régulière lors de l'élaboration des budgets mais il faut constater qu'au niveau de la perception, la réalité a régulièrement été en dessous des estimations transmises par l'autorité supérieure. De plus, cette recette est reprise par la Région depuis 2021. La Ville a donc inscrit des recettes de l'ordre de 9.724.311,22 €. Les Communes doivent inscrire au budget le chiffre transmis par l'autorité supérieure même si leur analyse les conduit à penser que le montant perçu pourrait s'en écarter.

Année	PI Budget (€)	PI Compte (€)
2013	6 284 712	5.953.536
2014	6 632 854	5.840.299
2015	6 596 183	6.569.417
2016	6.751.478	6.255.504
2017	7.003.814	6.960.140
2018	7.158.690	7.293.318
2019	7.548.225	7.413.547
2020	7.885.175	7.704.001
2021	7.828.344	6.974.651
2022	8.112.800	8.353.008
2023	9.069.789	
2024	9.724.311	

Fonds des communes

Le Fonds des communes connaît une augmentation constante, passant progressivement de 3,2 millions d'euros en 2013 à 5,089 millions d'euros en 2024 (1,84 % d'augmentation par rapport à l'initial 2023).

Taxes communales

Pour l'exercice 2024, les taxes et redevances n'ont fait l'objet que d'ajustements techniques, les règlements prévoyant des mécanismes d'indexation automatique.

Tenue par l'obligation légale de répercuter auprès des citoyens le coût-vérité de la gestion des déchets, la Ville a adapté son règlement en 2022 selon une formule hybride jouant sur plusieurs paramètres (nombre de levées, coût des levées supplémentaires à celles incluses dans le forfait, nombre de kilos inclus dans la partie forfaitaire, prix des kilos supplémentaires à ceux inclus dans le forfait) pour inciter à un meilleur tri des déchets et inciter à la réflexion au niveau du comportement d'achat des citoyens. Ce règlement dont les barèmes sont liés à l'indexation n'a pas été revu.

Comme souligné antérieurement, la Ville attend du BEP Environnement des évolutions notables de l'ensemble du dispositif pour maîtriser ces coûts et éviter une augmentation régulière des coûts de gestion/traitement à répercuter aux citoyens quand bien même les Gembloutois trient correctement et accordent une réelle importance au volume de leurs déchets.

○ Recettes de prestations

L'ensemble des recettes de prestations s'élève à 1.125.749,69 €. Il s'agit d'estimations prudentes, tant pour 2024 que pour les années futures.

○ Recettes de dettes

Les recettes de dettes (essentiellement les dividendes des intercommunales d'électricité) restent stables. Ces montants sont stabilisés après les variations importantes des années précédentes (pertes de rentrées liées au Holding Communal, perte des dividendes BRUTELE). Elles pourraient néanmoins à terme diminuer assez fortement (investissements à réaliser au travers d'IDEFIN financés par une baisse structurelle des dividendes communaux).

On note qu'à la faveur de la vente de BRUTELE et l'augmentation des taux, les recettes de placement sont bien plus élevées que par le passé (100.000 €).

b) Dépenses

Les dépenses ordinaires de l'autorité communale sont composées des dépenses de 4 ordres : dépenses de personnel, de fonctionnement, de transfert et de dettes.

○ Dépenses de personnel

Le crédit total des dépenses de personnel augmente de 5,28 % pour s'élever à 15.340.202,82 €.

Cette augmentation est la conséquence de quatre phénomènes.

1. les engagements de ces dernières années traduisant le processus de renforcement attendu de plusieurs services et d'autres mesures transversales au niveau RH (second pilier de pension, ...) pour les agents contractuels de la Ville et du CPAS ;
2. la prise en compte de l'inflation et de l'indexation des salaires ;
3. la mise en place de chèques-repas à partir du 1^{er} avril 2024 (156.509 €) ;
4. la cotisation de responsabilisation pour les pensions du personnel statutaire (956.681,00 €) et les pensions des mandataires (164.110,31 €).

○ Dépenses de fonctionnement

Le crédit initial des dépenses de fonctionnement s'élève à un montant de 6.329.728,53 €, soit une augmentation de 2,62 % par rapport à 2023.

De manière générale, les frais de fonctionnement ont été soigneusement analysés pour assurer le bon fonctionnement des services. Hors énergie, peu d'évolutions sensibles sont à noter.

○ Dépenses de transfert

Les dépenses de transfert s'élèvent à plus de 11 millions €, soit une augmentation de 6,65%.

Nos partenaires institutionnels et associatifs, eux aussi touchés par l'inflation et les coûts énergétiques, sont soutenus au travers de la révision à la hausse de leurs dotations pour ne pas mettre en difficulté l'exercice de leurs missions de service public ou leur objet social d'intérêt général.

Soulignons les augmentations importantes pour la Zone de police afin d'assurer ses missions régaliennes et pour le CPAS en vue de maintenir l'ensemble très diversifié de ses services, répondre aux besoins de nos habitants et prendre en charge l'instauration de chèques-repas pour son personnel (151.376 €).

Les plus importantes structures paracommunales sont également soutenues : Extracom, Gembloux Omnisports, Atrium 57 et Office du Tourisme.

○ Dépenses de dette

Les dépenses de dette (correspondant globalement au remboursement des emprunts) sont stables à 5,11 millions € et intègrent obligatoirement et par avance les charges relatives aux investissements prévus au budget extraordinaire 2024. Les balises de dette restent en dessous des recommandations régionales.

c) Synthèse du budget ordinaire

Le budget 2024 initial tel que proposé est présenté à l'équilibre à l'exercice propre du service ordinaire sans recours au crédit spécial de recettes et moyennant une utilisation de la provision ordinaire pour 1.500.000,00 €.

Le boni global s'élève à 2.702.598,56 €. Le présent budget prévoit à ce stade de transférer vers le fonds de réserve extraordinaire pour investissements un montant de 2.000.000 €.

Par nature budgétaire, la répartition globale est la suivante :

Dépenses			Recettes		
Personnel	15.340.202,82	40,60%	Prestation	1.125.749,69	2,90%
Fonctionnement	6.329.728,53	16,75%	Transferts	35.613.542,80	91,82%
Transferts	11.004.875,45	29,12%	Dette	549.076,46	1,42%
Dette	5.111.356,85	13,53%	Prélèv. Prov ordi	1.500.000,00	3,87%
Total (ex. propre)	37.786.163,65		Total (ex. propre)	38.788.368,95	

Le budget ordinaire réparti par fonctions :

Fonctions	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Recettes 2023	Recettes 2024
009 Recettes & dépenses générales	2.001.305,40	73.632,39	2.504.357,02	2.638.261,23
029 Fonds	0,00	0,00	5.089.899,30	5.178.187,12
049 Impôts et Redevances	100.200,00	120.200,00	26.782.731,38	27.227.378,81
059 Assurances	109.000,00	147.500,00	500,00	500,00
123 Administration générale	6.872.311,72	7.459.894,22	401.159,95	411.074,43
129 Patrimoine privé	83.812,34	89.646,88	23.832,83	62.832,82
139 Services généraux	1.098.661,49	1.308.266,22	133.254,25	144.567,61
169 Aide aux pays en voie de développmt	3.550,00	3.550,00	0,00	0,00
369 Pompiers	947.556,93	900.397,42	12.562,16	14.584,77
399 Justice - Police	2.893.482,61	3.180.252,49	0,00	0,00
499 Communic. - Voirie - Cours D'eau	9.015.367,74	9.224.757,28	356.442,60	358.604,70
599 Commerce - Industrie	216.333,00	226.081,70	853.216,41	838.216,41
699 Agriculture	3.600,00	7.100,00	44.700,00	44.700,00
729 Ens.gard (721), Ens.prim (722)	2.109.019,56	2.282.965,03	941.267,49	1.043.675,12
739 Ens.sec (731), art (734), tech (735)	199.105,55	188.312,43	69.593,52	74.569,16
767 Bibliothèques publiques	480.433,49	437.382,16	68.635,00	96.200,00
789 Education Popul. et Arts	3.485.424,00	3.465.087,52	327.686,14	284.846,04
799 Cultes	463.434,85	496.080,83	200,00	200,00
839 Sécurité et Assist. sociale	4.523.792,70	4.863.947,20	108.718,90	111.619,73
849 Aide sociale et familiale	233.058,83	191.370,42	61.261,00	61.361,00
859 Emploi	147.646,34	157.156,92	49.100,00	59.100,00
872 Institutions de soins	5.350,00	6.350,00	0,00	0,00
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.816.976,42	1.833.574,59	50.900,00	63.500,00
877 Eaux usées	409.398,24	366.360,29	100,00	100,00
879 Cimetières-Protec.environ.	513.969,73	516.353,31	51.550,00	47.350,00
939 Logement - Urbanisme	214.816,98	239.944,35	25.600,00	26.940,00
Total	37.947.607,92	37.786.163,65	37.957.267,95	38.788.368,95

3. LE BUDGET EXTRAORDINAIRE

Le service extraordinaire prévoit 26.943.407,70 € d'investissements, répartis en 8.246.682,78 € de subsides escomptés et 18.696.724,92 € sur fonds propres (emprunts et prélèvements).

Dans l'absolu, il s'agit d'un budget très important au regard du rythme d'investissement moyen que la Ville considère qu'elle peut se permettre si les dépenses étaient linéaires. Si certains projets importants ont été concrétisés en 2023, d'autres ont dû faire l'objet d'une réinscription au budget 2024. Il est également ambitieux eu égard au nombre important de dossiers qui le compose et qui mobiliseront les services pour concrétiser un maximum d'entre eux.

Les projets qui figurent au budget transcrivent tout à la fois les volontés politiques du Collège communal et une probabilité raisonnable d'engagement endéans l'exercice comptable. Il ne faut pas s'étonner par exemple de l'absence d'inscription financière pour des projets importants dont le dossier comporte encore de nombreuses étapes avant de procéder à son inscription budgétaire. Une série d'investissements récurrents (marchés stock voirie, ...) ou considérés comme indispensables ou politiquement prioritaires figurent également au budget.

Au travers des modifications budgétaires, d'autres dossiers pourraient être inscrits en fonction de leur probabilité de concrétisation dans le courant de l'exercice.

Ci-après, quelques-uns des principaux dossiers du budget extraordinaire (certains font l'objet d'une réinscription) qui expliquent l'ampleur du budget communal 2024 proposé :

- Foyer communal – conception/réalisation : 6.534.000 €
- Dossiers PIC-PIMACI : 2.850.000 €
- Beffroi – aménagements intérieur et extérieurs : 2.800.000 €
- Ranil – démolition/reconstruction : 2.000.000 €
- Parc d'Epinal – aménagement butte : 1.550.000 €
- PIC-PIMACI – rue aux Cafés : 930.000 €
- BEUZET – Projet PCDR liaison entre 2 centres de vie : 750.000 €
- Remembrement rue Notre-Dame 3-5-7 : 700.000 €
- Château du Bailli : 720.000 €
- Marché stock raclage-asphaltage-enduisage : 500.000 €



1. Généralités

1. LA VILLE DE GEMBOUX : PRÉSENTATION

Un descriptif de la Ville de GEMBOUX (territoire, géographie, entités la composant, superficie et histoire) est repris sur le site Internet dans la rubrique « Ma Commune ».

2. LOCALISATION DES PRINCIPAUX SERVICES COMMUNAUX

Depuis le 30 septembre 2015, l'ensemble des services administratifs et techniques de la Ville sont hébergés dans le nouvel Hôtel de Ville sis Parc d'Épinal.

Sont toutefois établis aux adresses suivantes :

2.1. GEMBOUX : rue Gustave Docq, 32 :

- Académie Victor De Becker
- Service Propreté Centre-Ville

2.2. GEMBOUX : rue Gustave Docq, 30 :

- Espace Communautaire :
 - Service Petite Enfance, Aînés, Famille, Santé
 - Service Jeunesse-Sports
 - Cohésion sociale
 - Steward et agents de proximité

2.3. GEMBOUX : rue des Champs, 7a :

- Service Espaces verts et Plantations
- Service Voirie
- Magasin

2.4. GEMBOUX : chaussée de Wavre, 18 :

- Service Bâtiments

2.5. GEMBOUX : place Arthur Lacroix :

- Foyer Communal

2.6. GEMBLoux : rue des Oies, 1 :

- Bibliothèque communale André HENIN-Andrée SODENKAMP

2.7. BOSSIÈRE : rue Bon-Dieu Cauwère, 14 :

- Bibliothèque communale

2.8. GEMBLoux : rue du Bordia :

- Service des cimetières

3. ACCESSIBILITÉ DES SERVICES COMMUNAUX

081 626.331

administration@gembloux.be

www.gembloux.be

L'ensemble des services administratifs et techniques sis Parc d'Épinal, de même que l'Espace communautaire, sont ouverts au public **tous les jours de 08 h 30 à 12 h 00** et également le **mercredi de 13 h 45 à 16 h 00**.

Une permanence des services Population / État civil et Urbanisme se tient en outre :

- le jeudi de 17 h à 19 h (elle est supprimée en juillet et août) ;
- les 1er et 3ème samedi de 10 h à 12 h.

Le service Urbanisme travaille à bureaux fermés le lundi et est inaccessible au public ce jour-là. Sa permanence du jeudi se tient uniquement sur rendez-vous.

4. LES AUTORITÉS COMMUNALES

Suite aux élections communales du 14 octobre 2018, les nouvelles autorités communales ont été installées en séance du Conseil communal du 03 décembre 2018.

4.1. Le Bourgmestre

À l'issue des élections communales du 14 octobre 2018, Monsieur Benoît DISPA a été reconduit dans son mandat de Bourgmestre de la Ville de GEMBLoux.

4.2. Le Conseil communal

4.2.1. COMPOSITION

Benoît DISPA
(BAILLI)

Rue du Paradis, 20
5030 GRAND-MANIL
benoit.dispa@gembloux.be

Échevins

Laurence DOOMS
(ÉCOLO)

Rue Hambursin, 45
5030 GEMBLoux
laurence.dooms@gembloux.be

Gauthier de SAUVAGE VERCOUR
(BAILLI)

Rue du Pont-des-Pages, 58
5031 GRAND-LEEZ
gauthier.desauvage@gembloux.be

Gauthier le BUSSY
(ÉCOLO)

Rue de la Bouteille, 9
5030 GEMBLoux
gauthier.lebussy@gembloux.be

Jeannine DENIS
(BAILLI)

Rue de la Treille, 7
5030 GRAND-MANIL
jeannine.denis@gembloux.be

Emmanuel DELSAUTE
(BAILLI)

Rue Monseigneur Heylen, 5
5030 GEMBLoux
emmanuel.delsaute@gembloux.be

Présidente du CPAS

Isabelle GROESSENS
(ÉCOLO)

Rue de Loncée, 159
5030 LONZÉE
isabelle.groessens@cpas-gembloux.be

Conseillers

E-mail : prenom.nom.conseil@gembloux.be

Jacques ROUSSEAU
(PS)

Rue de la Converterie, 25
5031 GRAND-LEEZ

Philippe GRÉVISSE
(ÉCOLO)

Rue Try-à-la-Vigne, 67
5030 SAUVENIÈRE

Alain GODA
(MR)

Rue du Tivoli, 5
5030 GEMBLoux

Santos LEKEU-HINOSTROZA
(MR)

Rue des Sorcières, 6
5030 LONZÉE

Émilie LEVÊQUE
(BAILLI)

Rue du Stordoir, 19
5030 SAUVENIÈRE

Riziero PARETE
(PS)

Rue de Mazy, 100
5030 GEMBLoux

Marie-Paule LENGELÉ
(PS)

Rue du Tige, 36
5030 SAUVENIÈRE

Valérie HAUTOT
(PS)

Chaussée de Wavre, 19
5030 GEMBLoux

Andy ROGGE (BAILLI)	Rue Émile-Pirson, 43/11 5030 GEMBLoux
Sylvie CONOBER (BAILLI)	Rue Chapelle-Dieu, 15 5030 GEMBLoux
Véronique MOUTON (BAILLI)	Rue de Mazy, 45 5030 GEMBLoux
Olivier LEPAGE (BAILLI)	Rue Try-Ansquet, 65 5030 LONZÉE
Patrick DAICHE (BAILLI)	Rue du Trichon, 21 5030 SAUVENIÈRE
Isabelle DELESTINNE-VANDY (BAILLI)	Rue de la Croix-Rouge, 23 5032 BOSSIÈRE
Fabrice ADAM (ÉCOLO)	Rue Émile Labarre, 61 5030 ERNAGE
Frédéric DAVISTER (MR)	Rue de Loncée, 206 5030 LONZÉE
Carlo MENDOLA (DéFI)	Rue de la Gare, 16 5030 LONZÉE
Chantal CHAPUT (MR)	Rue du Culot, 17 5030 GEMBLoux
Benjamin BERGER (BAILLI)	Rue de la Maison d'Orbais, 32 5032 CORROY-LE-CHATEAU
Anne-Lise MALLIA (BAILLI)	(...)
Ingrid GODFRIND-VAN de WATER (MR)	Rue Malmaison, 15 5032 ISNES
Laetitia FAIN (ÉCOLO)	Rue à l'Eau, 23 5030 GEMBLoux

En séance du 07 juin 2023, le Conseil communal a acté la démission de Monsieur Jérôme HAUBRUGE et a procédé à son remplacement par Madame Ingrid GODFRIND-VAN de WATER, 1^{ère} suppléante en ordre utile sur la liste MR.

En séance du 06 septembre 2023, le Conseil communal a acté la démission de Madame Laurence NAZÉ et a procédé à son remplacement par Madame Laetitia FAIN, 1^{ère} suppléante en ordre utile sur la liste ÉCOLO.

4.2.2. ATTRIBUTIONS

Le Conseil Communal règle tout ce qui est d'intérêt communal, il délibère sur tout autre objet qui lui est soumis par l'autorité supérieure.

4.2.3. LES RÉUNIONS

Le Conseil communal s'est réuni à 12 reprises, à savoir les :

- 07 novembre 2022
- 14 décembre 2022
- 08 février 2023
- 15 mars 2023
- 25 mars 2023
- 26 avril 2023
- 07 juin 2023
- 05 juillet 2023
- 02 août 2023
- 06 septembre 2023
- 04 octobre 2023

4.3. Le Collège communal

4.3.1. COMPOSITION ET ATTRIBUTIONS

Le Collège communal issu des élections du 14 octobre 2018 compte le Bourgmestre, 5 Échevins et la Présidente du Centre public d'action sociale.

Benoît DISPA, Bourgmestre (BAILLI)

- Sécurité (police, pompiers)
- Culture (y compris Académie et Lecture publique), Cohésion sociale et Communication
- Relations extérieures et Cérémonies

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

E-mail : benoit.dispa@gembloux.be

Secrétariat du cabinet : Madame Nathalie DAVELOOSE (Tél. 081 62 63 53) et Monsieur Benoît MALISOUX (Tél. 081 62 65 51) – Fax : 081 62 63 35

Laurence DOOMS, 1^{re} Échevine (ÉCOLO)

- Gestion des Ressources humaines
- Transition écologique : Énergie/Climat/Environnement/Déchets/Nature
- Espaces verts, Cimetières et Propreté publique
- Santé
- Bien-être animal

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 49

E-mail : laurence.dooms@gembloux.be

Gauthier de SAUVAGE-VERCOUR, 2^e Échevin (BAILLI)

- Travaux
- Enseignement et accueil extra-scolaire
- Jeunesse, Petite enfance et Familles
- Transition numérique et Ville intelligente

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 41

E-mail : gauthier.desauvage@gembloux.be

Gauthier le BUSSY, 3^e Échevin (ÉCOLO)

- Finances et budgets participatifs
- Aménagement du territoire
- Mobilité

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 32

E-mail : gauthier.lebussy@gembloux.be

Jeannine DENIS, 4^e Échevine (BAILLI)

- Urbanisme
- Commerce, Dynamique urbaine et Développement économique
- Emploi
- Agriculture

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 21

E-mail : jeannine.denis@gembloux.be

Emmanuel DELSAUTE, 5^e Échevin (BAILLI)

- Patrimoine et Tourisme
- Rénovation urbaine et Développement rural
- Sports, Aînés, Jumelages et Festivités
- Cultes
- Contentieux

Adresse publique : Parc d'Épinal à 5030 GEMBLoux

Tél. 081 62 63 45

E-mail : emmanuel.delsaute@gembloux.be

Isabelle GROESSENS, Présidente du CPAS

- Présidence du CPAS
- Logement et Affaires sociales
- Égalité des chances et Solidarité internationale

Adresse publique : rue Chapelle-Marion, 1 à 5030 GEMBLoux

Tél. 0485 64 20 48 – Tél. bureau : 081 62 72 35
E-mail : isabelle.groessens@cpas-gembloux.be

4.3.2. LES RÉUNIONS

En application de l'article L 1123-20 du code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, le Collège communal se réunit aux jours et heures fixés par le règlement et aussi souvent que l'exige la prompt expédition des affaires. Il ne peut délibérer si plus de la moitié de ses membres n'est présente.

Le Collège communal s'est réuni 51 fois.

4.4. Commissions communales

En application de l'article L1122-34 du Code de la démocratie et de la décentralisation, le Conseil communal peut créer, en son sein des commissions qui ont pour mission de préparer les discussions lors des séances du Conseil communal.

Les mandats des membres de chaque commission sont répartis proportionnellement entre les groupes qui composent le Conseil communal ; sont considérés comme formant un groupe, les membres du Conseil qui sont élus sur une même liste ou qui sont élus sur des listes affiliées en vue de former un groupe ; le règlement d'ordre intérieur du Conseil communal détermine les modalités de composition et de fonctionnement des commissions.

À GEMBLOUX, il a été créé 7 commissions composées chacune de 7 membres du Conseil communal. Elles sont présidées par un membre du Collège et examinent en leur sein, les attributions de ce dernier.

4.4.1. COMPOSITION

1. Commission présidée par le Bourgmestre, Benoît DISPA

BAILLI :	Benoît DISPA Andy ROGGE Isabelle DELESTINNE-VANDY Sylvie CONOBERT
ÉCOLO	Philippe GRÉVISSE
MR	Ingrid GODFRIND-VAN de WATER
PS	Valérie HAUTOT

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

2. Commission présidée par la 1^{re} Échevine, Laurence DOOMS

BAILLI :	Sylvie CONOBERT Émilie LEVÊQUE Andy ROGGE Anne-Lise MALLIA
ÉCOLO	Laurence DOOMS
MR	Ingrid GODFRIND-VAN de WATER
PS	Riziero PARETE

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

3. Commission présidée par le 2^e Échevin, Gauthier de SAUVAGE VERCOUR

BAILLI :	Gauthier de SAUVAGE-VERCOUR Isabelle DELESTINNE-VANDY Olivier LEPAGE Émilie LEVÊQUE
ÉCOLO	Fabrice ADAM
MR	Santos LEKEU-HINOSTROZA
PS	Riziero PARETE

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

4. Commission présidée par le 3^e Échevin, Gauthier le BUSSY

BAILLI :	Véronique MOUTON Olivier LEPAGE Émilie LEVÊQUE Benjamin BERGER
ÉCOLO	Gauthier le BUSSY
MR	Alain GODA
PS	Jacques ROUSSEAU

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

5. Commission présidée par la 4^e Échevine, Jeannine DENIS

BAILLI :	Jeannine DENIS Olivier LEPAGE Véronique MOUTON Isabelle DELESTINNE-VANDY
ÉCOLO	Laurence NAZÉ (remplacée par Laetitia FAIN le 07 novembre 2023)
MR	Chantal CHAPUT
PS	Valérie HAUTOT

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

6. Commission présidée par le 5^e Échevin, Emmanuel DELSAUTE

BAILLI :	Emmanuel DELSAUTE Patrick DAICHE Andy ROGGE Véronique MOUTON
ÉCOLO	Laurence DOOMS
MR	Frédéric DAVISTER
PS	Marie-Paule LENGELÉ

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

7. Commission présidée par la Présidente du Centre Public d'Action Sociale, Isabelle GROESSENS

BAILLI :	Sylvie CONOBERT Patrick DAICHE
----------	-----------------------------------

	Benjamin BERGER
	Anne-Lise MALLIA
ÉCOLO	Isabelle GROESSENS
MR	Santos LEKEU-HINOSTROZA
PS	Marie-Paule LENGELÉ

Secrétaire : la Directrice générale ou un fonctionnaire désigné par elle.

4.4.2. RÉUNIONS

Commission présidée par le Bourgmestre, Benoît DISPA

Le 10 mars 2023 :

- Zone de secours NAGE – Etat des lieux.
- Règlement d’ordre intérieur du Conseil communal.

Commission présidée par le 5ème Échevin, Emmanuel DELSAUTE

Le 05 avril 2023 :

- Projet de construction d’un centre aquatique.

Commission présidée par le 3ème Échevin, Gauthier le BUSSY

Le 28 juin 2023 :

- Projet de schéma de développement territorial.
- Plan communal de mobilité

4.5. Les grades légaux

- Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale - vinciane.montariol@gembloux.be
- Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier – andre.vekeman@gembloux.be

4.6. Le comité de direction

Conformément à l’article L 1211-3 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, un comité de direction est constitué.

Il est composé comme suit :

- Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale
- Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier
- Monsieur Julien BERGER, Directeur des Travaux
- Madame Joëlle CONIL, responsable du Pôle Affaires générales
- Madame Nathalie DAVELOOSE, responsable du Pôle communautaire
- Madame Christine HUBERT, responsable du Pôle Cadre de vie
- Monsieur François THOMAS, GRH responsable du service du Personnel

2. Personnel communal

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Audrey BURTEAU
Madame Marie DEBRUYNE
Madame Sarah DIVOY
Madame Daphné DE THIER
Monsieur François THOMAS, Responsable du service
personnel@gembloux.be

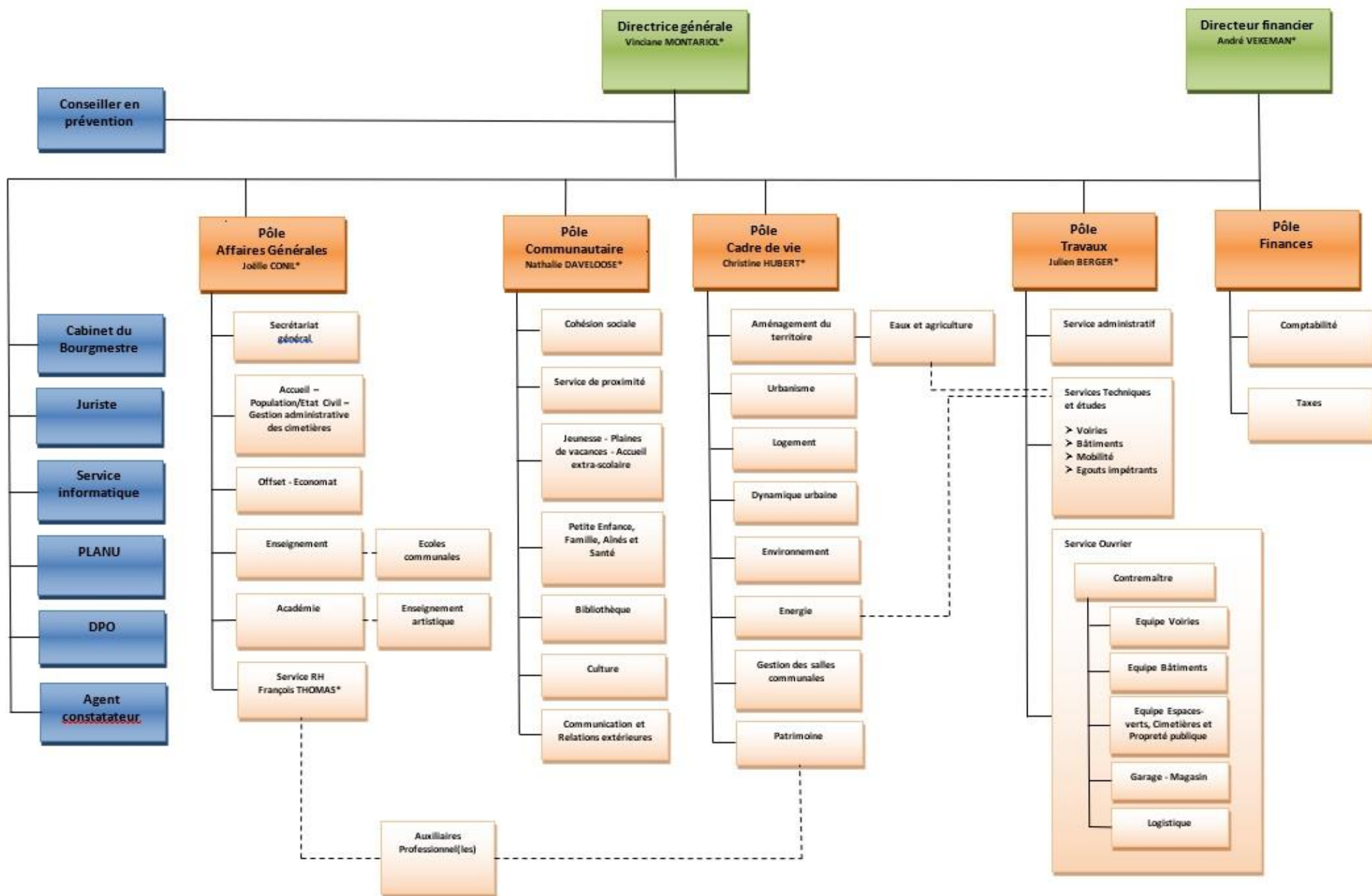
Le Service RH a pour missions principales, d'une part, la gestion administrative des dossiers du personnel, depuis le recrutement jusqu'au départ de l'administration, et d'autre part, le traitement du cycle de la paie (payroll) sous tous ses aspects.

Il s'occupe également :

- de l'élaboration et la mise à jour des statuts administratifs et pécuniaires ;
- de l'élaboration et la mise à jour du règlement de travail ;
- de la gestion administrative liée à l'octroi des subsides en matière de personnel ;
- de la préparation des réunions des réunions syndicales ;
- de la gestion des recrutements ;
- du suivi de la législation sociale ;
- de l'élaboration de diverses statistiques relatives au personnel ;
- du suivi des contrôles de l'Office des Régimes Particuliers de Sécurité Sociale ;
- du calcul de la pension des mandataires ;
- ...

Il apporte, par ailleurs, son soutien et son expertise à tous les services, en matière de gestion des ressources humaines et de management. Son équipe accompagne individuellement les agents à chaque étape de leur vie professionnelle, en toute confidentialité.

2. ORGANIGRAMME (page suivante)



Etabli par le Collège communal du 02 mars 2023 (L1211-2 C.O.D.)
 Concerté en Comité de direction du 15 février 2023 (L1124-4 §6 C.O.D.)

* Membres du Comité de direction

3. STATISTIQUES

3.1. Évolution des effectifs (Données octobre 223)

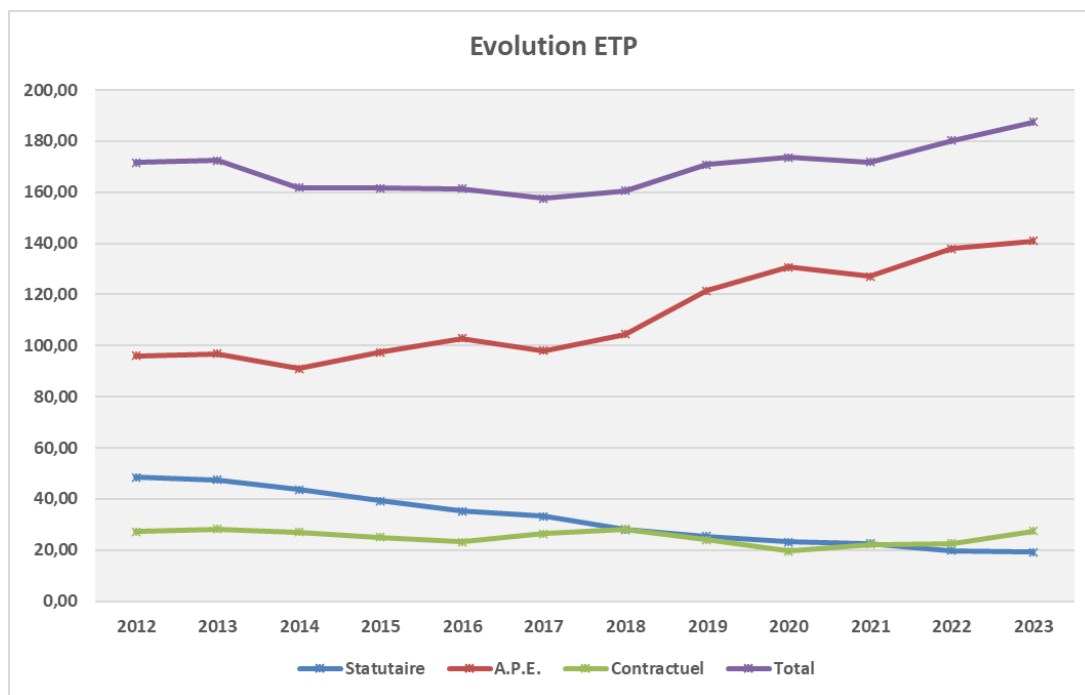
Années	Statutaire	A.P.E.	Contractuel	Total
2012	51	100	49	200
2013	50	101	50	201
2014	46	95	47	188
2015	41	105	44	190
2016	37	109	40	186
2017	35	104	43	182
2018	31	111	44	186
2019	28	133	40	201
2020	26	145	34	205
2021	25	156	40	221
2022	24	149	55	228
2023	23	170	74	267

Le tableau de l'évolution des effectifs ci-dessus est exprimé en personnes physiques. Il s'agit d'une photographie du nombre d'agents communaux inscrit au payroll de la commune au mois d'octobre 2023.

L'augmentation importante des effectifs par rapport à 2022 résulte de l'application d'une méthode de comptabilisation plus précise et plus représentative des flux de personnel. D'autre part, ces chiffres sont directement influencés par le nombre de contrats de remplacements en cours qui sont eux-mêmes influencés par le taux d'absentéisme des agents.

Le tableau de l'évolution des effectifs en termes d'équivalents temps-plein (ETP), ci-dessous, et son graphique sont plus représentatifs de l'évolution globale des effectifs :

Années	Statutaire	A.P.E.	Contractuel	Total
2012	48,50	96,00	27,12	171,62
2013	47,50	96,70	28,12	172,32
2014	43,7	90,97	27,1	161,77
2015	39,2	97,47	24,98	161,65
2016	35,2	102,83	23,27	161,30
2017	33,2	97,96	26,33	157,49
2018	28	104,44	28,17	160,61
2019	25,4	121,47	23,92	170,79
2020	23,2	130,74	19,63	173,57
2021	22,5	127,17	22,15	171,82
2022	19,74	137,95	22,54	180,23
2023	19,16	140,91	27,35	187,42



3.2. Mouvements de personnel (du 01/11/22 au 31/10/23)

3.2.1. ENTRÉES EN SERVICE

Contrats à durée indéterminée		Contrats à durée déterminée		Contrats de remplacement		Autres	
Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés	Ouvriers	Employés
7	12	4	21	213	1	16	0

Les contrats de travail à durée indéterminée correspondent aux remplacements d'agents démissionnaires ou admis à la pension et à l'engagement d'agents pour des besoins de service ou dans le cadre de l'obtention de subsides spécifiques.

Les contrats de travail à durée déterminée correspondent en majorité aux engagements des enseignants en heures ville et à des engagements ponctuels pour des nécessités de service.

Les contrats de travail de remplacement correspondent essentiellement aux engagements d'Auxiliaires professionnel.le.s (technicien.ne.s de surfaces) dans le cadre de leurs absences pour maladie ou vacances.

La rubrique « Autres » correspond aux contrats d'étudiants principalement engagés dans le cadre du projet « Été solidaire ».

3.2.2. SORTIES DE SERVICES

Pension	Démission	Licenciement	Rupture pour force majeure médicale	Rupture d'un commun accord
6	4	1	0	8

3.2.3. PROMOTIONS

Néant

3.3. Formations

Institut Provincial de Formation		Hors Institut Provincial	
RGB*	Hors RGB	Payantes	Gratuites
18	2	122	34
Article budgétaire 104/123/02-17 3.358,43 € engagés en 2023		Article budgétaire 104/123/01-17 22.285,53 € engagés en 2023	

* RGB = Révision Générale des Barèmes = Formations utiles à l'évolution de carrière.

3.4. Accidents du travail (Données arrêtées au 31 octobre 2022)

Nombre d'accidents du travail et d'accidents sur le chemin du travail	
Ouvriers	Employés
12	1

Durée* des incapacités réelles temporaires consécutives aux accidents	
Ouvriers	Employés
131	13

*Nombre de journées calendrier réellement perdues

3. Secrétariat général

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le Secrétariat général est un service transversal en lien tant avec les services internes qu'avec les citoyens.

Monsieur Jérôme SAMAIN, Responsable du service
Madame Marie-Eve BOURTEMBOURG
Madame Isabelle DAVIN
Madame Nathalie HAVENITH
Madame Danielle RUTH

Contact : administration@gembloux.be – 081 626 380

2. ACTIVITÉS PRINCIPALES DU SERVICE

2.1. Gestion du courrier (gestion électronique de documents)

Via l'application e-courrier d'INFORIUS, 7.212 courriers ou courriels adressés à la Ville ont été encodés et scannés durant la période de référence du présent rapport (7.738 en 2022 et 8.461 en 2021).

Parmi la masse de courriers expédiés par la Ville, 4.361 courriers sortants ont été encodés et scannés via la même application, assurant ainsi leur traçabilité (4.387 en 2022 et 4.089 en 2021).

2.2. Gestion des séances du Collège communal et du Conseil communal

Le Secrétariat assure l'édition correcte des documents (convocations, développement des points inscrits à la séance et procès-verbaux) et s'assure de leur transmission dans les délais aux membres du Collège communal ou du Conseil communal, ainsi que de leur publication.

2.3. Arrêtés de police temporaires relatifs à la circulation (gestion administrative)

Un total de 680 arrêtés préparés par le service Travaux a été envoyé par le Secrétariat au cours de la période considérée, soit un nombre légèrement en hausse en comparaison avec le rapport précédent (663 arrêtés).

Il importe de noter que les arrêtés de police sont depuis début octobre 2023 envoyés par le service Travaux suite à la mise en place de la plate-forme EAGLEBE.

2.4. Occupations temporaires du domaine public

381 dossiers (pose de panneaux d'interdiction de stationnement, de placement de conteneurs, d'échafaudages ou de dépôt de matériaux) ont été traités, soit une hausse de 10 % par rapport au rapport précédent (346 dossiers).

2.5. Autorisations diverses en application de l'ordonnance générale de police

Événements	Rapport actuel	Rapport précédent
Artifices	2	3
Balades en auto ou équestre	2	7
Braderie ou équivalent	1	1
Brocantes	8	15
Cirques	2	6
Collectes, démarchages et ventes	8	12
Courses et balades V.T.T., vélos, motos	13	15
Fêtes de quartier, kermesses, soupers, barbecues, ...	109	113
Fêtes scolaires, fancy-fairs et fêtes étudiants	13	9
Grands feux	5	3
Marches, joggings, cortèges et tournois	54	40
Soirées privées	7	4
Soirées publiques	38	20
Théâtres (représentations)	2	5
Tournage	1	3
Vol de drone	2	3
Total pour la période concernée	267	259

Nous pouvons constater un retour à la normale quant au nombre d'événements organisés, suite à l'extinction des mesures sanitaires en vigueur précédemment.

Dans le cadre des autorisations mentionnées supra, 114 ont fait l'objet de prêts de matériel aux associations et écoles (barrières, mobilier, chapiteau, tonnelles, chalets), ce qui constitue une hausse de 30 % des demandes (86 prêts précédemment)

3 demandes ont fait l'objet d'un refus d'autorisation (2 pour stationnement et 1 pour vente de produit), contre 10 lors de la période précédente.

De nombreux formulaires de demandes d'autorisation sont disponibles sur le site Internet de la Ville www.gembloux.be.

2.6. Autorisations diverses en application de législations spécifiques

Événements	Rapport actuel	Rapport précédent
Animaux – autorisation d'abattage :		
- Enregistrements pour abattage en abattoir	0	0
- Déclarations d'abattage à domicile	0	0
- Déclarations dans le cadre de la Fête du Sacrifice	3	8

Boissons - vente occasionnelle de boissons :		
- fermentées (autorisation du Bourgmestre)	62	21
- spiritueuses (autorisation du Collège communal)	18	18
Commerce - dérogation au repos hebdomadaire obligatoire dans le commerce et l'artisanat		
Nombre de semaines accordées par le Collège communal	10	10
Débts de boissons - ouverture et / ou reprise	5	3
Jeux - placement de jeu bingo	3	3
Loterie et tombola - organisation	0	0
Taxis - exploitation d'un service de taxis :		
- Nombre de permis d'exploiter délivrés	0	3
- Nombre de permis d'exploiter expirés ou arrêtés	0	0
- Nombre de taxis circulant sur le territoire de GEMBLOUX	6	6
- Certificats annuels de capacité de chauffeur de taxi délivrés	7	6

A noter la hausse spectaculaire (triplement) des demandes de vente occasionnelle de boissons fermentées.

2.7. Rapports de prévention incendie

Toute demande de visite de prévention incendie d'un établissement public doit être adressée au Bourgmestre, lequel sollicite l'Officier préventionniste de la zone de secours NAGE. Ce dernier établit le rapport de prévention incendie, obligatoire pour tout établissement public.

Le Secrétariat général est l'intermédiaire entre le demandeur, le Bourgmestre et l'Officier préventionniste. Il transmet officiellement les demandes et les rapports établis.

56 rapports de prévention incendie ont été délivrés (50 au cours de la période précédente).

Ce nombre ne tient pas compte des rapports de prévention incendie établis dans le cadre des permis d'urbanisme, des permis de location et des autorisations d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans, lesquels sont gérés respectivement par les services Urbanisme, Logement et Espace Communautaire (Petite enfance).

2.8. Archivage

Le service met en œuvre la politique d'archivage et est en charge des recherches dans les archives et registres communaux.

Chaque service procède au classement de ses dossiers sur base d'une classification universelle, lesquels sont ensuite régulièrement archivés en collaboration avec le service et un sous-traitant spécialisé (SPRL Mahut & fils).

2.9. Assurances

Le Secrétariat général gère l'ensemble des polices d'assurance de la Ville et des sinistres y afférents à l'exception de la police « accidents de travail » couvrant le personnel communal, laquelle est gérée par le service du Personnel.

Sur la période de référence, 73 déclarations de sinistres ont été introduites auprès d'ETHIAS, assureur de la Ville : 52 en responsabilité civile, 23 en recouvrement, 15 en sinistres automobiles et 9 en incendie.

Ces chiffres sont en baisse de 35 %, par rapport aux 99 déclarations ayant été introduites lors de la période précédente (année record). Cette baisse provient principalement des dossiers de recouvrement (-11 dossiers), en responsabilité civile (-7 dossiers) et incendie (-5 dossiers). Nous revenons maintenant à la situation connue en 2021.

4. Population / Etat civil

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Chef de service

Monsieur Jean-Christophe VANPEE

Population - population@gembloux.be

Madame Wivine DESPONTIN

Madame Marie-Claire FLÉMAL

Madame Patricia PAUWELS

Madame Françoise RABOZÉE

Madame Isabelle SIMAO

Madame Cécile TANASE

Madame Valérie VERVOTTE

Etrangers - etrangers@gembloux.be

Monsieur Radouan LAIDI

Madame Laurence SORÉE

Etat civil - etatscivil@gembloux.be

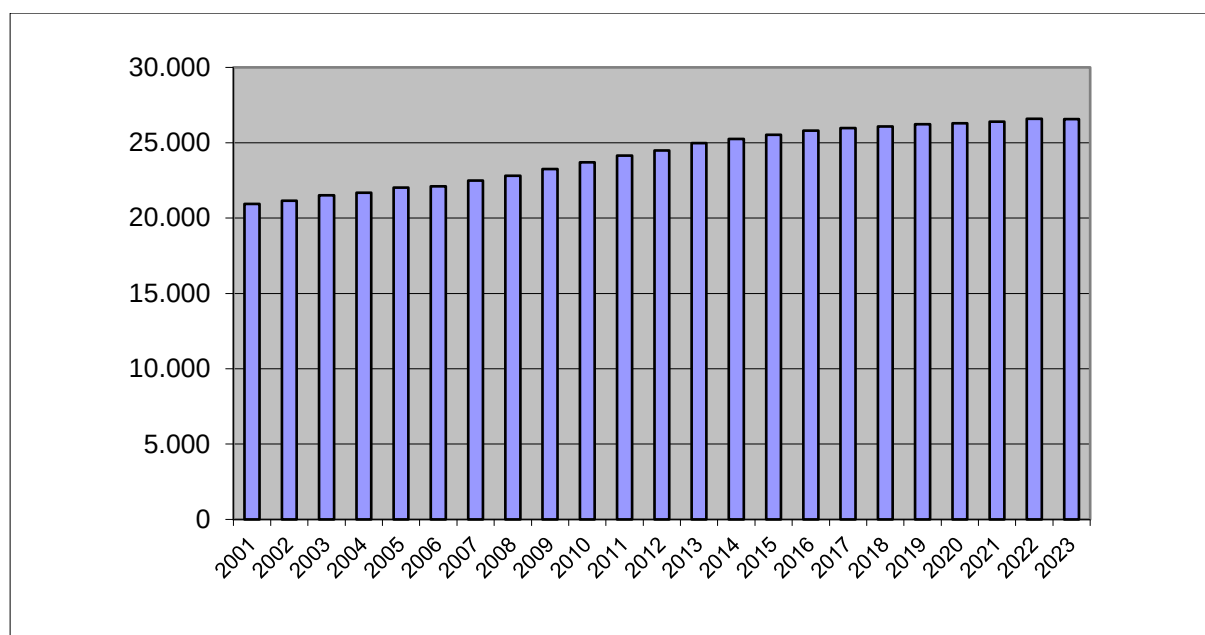
Madame Olivia LANCIERS

Madame Cindy MONDUS

2. ÉVOLUTION DE LA POPULATION DEPUIS 2001 :

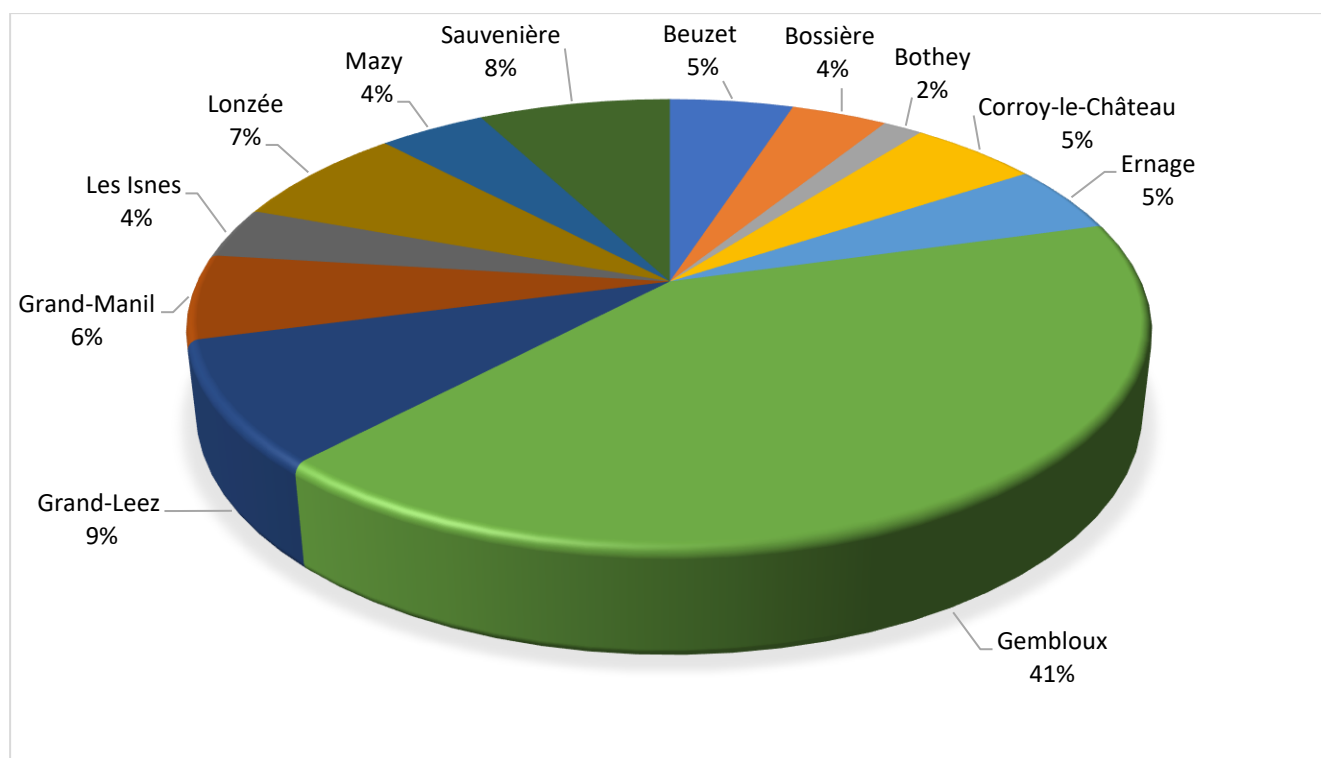
Habitants au 31 décembre 2001	20.930
Habitants au 16 novembre 2010	23.694
Habitants au 31 octobre 2020	26.286
Habitants au 31 octobre 2021	26.401
Habitants au 31 octobre 2022	26.587
Habitants au 31 octobre 2023	26.570

Les chiffres de la population repris ci-avant du Registre national intègrent également les personnes en attente d'une régularisation de séjour, reprises au Registre d'attente.



3. CHIFFRES DE LA POPULATION DANS LES DIFFÉRENTES SECTIONS

	Rapport précédent	Rapport actuel
BEUZET	1300	1324
BOSSIÈRE	1062	1034
BOTHEY	422	425
CORROY-LE-CHATEAU	1338	1395
ERNAGE	1299	1304
GEMBLoux	10992	10985
GRAND-LEEZ	2380	2356
GRAND-MANIL	1640	1628
LES ISNES	970	970
LONZÉE	1986	1945
MAZY	1143	1147
SAUVENIÈRE	2055	2057



4. CHIFFRES DE LA POPULATION PAR SEXE

- Hommes : 13 084
- Femmes : 13 486

5. INSCRIPTIONS ET RADIATIONS

Mouvements	Total
Entrées	1 808
Sorties	(*) 1 556
Mutations intérieures	880

* (Dont 177 rayés pour l'étranger et 145 rayés d'office)

6. POPULATION ÉTRANGÈRE

Y compris le Registre d'attente : 1 967 (Rapport précédent : 1 933)

Afghanistan	113	Jamaïque	1
Afrique du Sud	3	Japon	6
Albanie	6	Kazakhstan	2
Algérie	14	Kosovo	5
Allemagne	22	Laos	1
Angola	0	Liban	1
Argentine	1	Lituanie	4
Autriche	2	Luxembourg (Grand-Duché du)	9
Belarus	3	Macédoine	3
Bénin	8	Macédoine du Nord	1
Bolivie	1	Madagascar	6

Brésil	27
Bulgarie	9
Burkina Faso	10
Burundi	11
Cameroun	82
Canada	9
Chili	4
Chine	53
Chypre	2
Colombie	4
Congo (République démocratique)	54
Congo (République populaire)	3
Corée du Sud	0
Côte d'Ivoire	25
Croatie	1
Cuba	0
Danemark	1
Egypte	2
El Salvador	7
Équateur	8
Erythrée	1
Espagne	84
Estonie	1
États-Unis d'Amérique	6
Éthiopie	2
Finlande	4
France	500
Gabon	8
Géorgie	7
Ghana	3
Grèce	17
Guinée	12
Haïti	12
Honduras	0
Hongrie	1
Inde	16
Indéterminé	15
Irak	2
Iran	3
Irlande	3
Italie	142

Mali	1
Maroc	97
Maurice/Île	4
Mexique	5
Moldavie	5
Niger	10
Nigeria	1
Norvège	2
Pakistan	1
Palestine (D'origine)	4
Pays-Bas	22
Pérou	9
Pologne	47
Portugal	62
Réfugiés	78
République socialiste du Vietnam	5
République Tchèque	1
Roumanie	123
Royaume-Uni	16
Russie (Fédération de)	14
Rwanda	16
Sénégal	14
Serbie	3
Singapour	1
Slovaquie	1
Somalie	1
Suisse	10
Syrie	5
Thaïlande	2
Togo	4
Tunisie	34
Turquie	8
Ukraine	93
Union Rép. Socialiste Soviétique	3
Venezuela	2

7. NOMBRE DE CARTES D'IDENTITÉ DÉLIVRÉES

	Rapport actuel	Rapport précédent
Cartes d'identité européennes	1 283	1 295
Cartes d'identité enfants (moins de 12 ans)	767	1 104
Cartes d'identité étrangères		
♦ délivrées à des étrangers inscrits au Registre des étrangers	307	551
♦ délivrées à des étrangers inscrits au Registre de population	93	146
♦ certificats d'immatriculation modèle A	66	67

8. NOMBRE DE PASSEPORTS DÉLIVRÉS

Rapport actuel	Rapport précédent
2 003	1 645

9. NOMBRE DE PERMIS DE CONDUIRE DÉLIVRÉS

	Rapport actuel	Rapport précédent
Permis de conduire	1 784	1 250
Permis de conduire provisoires	382	388
Permis internationaux	172	123

10. ENREGISTREMENT DES ACTES D'ÉTAT CIVIL

	Rapport actuel	Rapport précédent
Naissances (2 à Gembloux et 239 hors Gembloux)	241	234
Décès (142 à Gembloux et 125 hors Gembloux)	267	211
Mariages	102	108
Adoptions	4	2
Acquisition de nationalité	38	48
Cohabitations légales	220	205
Cessations de cohabitation légale	153	167
Changement de sexe	3	2
Déclarations anticipées relatives à l'euthanasie	71	56
Changement de prénom	9	6

La transcription des divorces dans la BAEC (banque des actes d'état civil) est effectuée directement par le Tribunal de la Famille.

Les déclarations de dons d'organes sont enregistrées directement sur le site du SPF Santé publique où elles sont enregistrées ; elles n'apparaissent plus au Registre national.

11. CONCESSIONS

Concessions	Nombre	Rapport précédent
Octrois et rachats de concessions	70	55
Renouvellements	15	13

5. Enseignement fondamental

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Le service Enseignement est composé comme suit :

- 1 responsable du service : Monsieur Jérôme SAMAIN
- 2 agents administratifs : Mesdames Swanny GIARELLI et Laurence MELOTTE
- 3 aides aux directions d'école : Mesdames Sonia ABRAS, Véronique MAERVOET et Véronique REDIER

Contact : enseignement@gembloux.be

2. ACTIVITÉS DU SERVICE

Gestion administrative de la carrière du personnel enseignant statutaire, temporaire et contractuel du Pouvoir organisateur de la Ville de GEMBLOUX

Le Pouvoir organisateur est, en tant qu'employeur, exclusivement compétent pour fixer les situations administratives de son personnel enseignant, en application des dispositions statutaires correspondantes.

La Fédération Wallonie-Bruxelles est le pouvoir subsidiant et accorde des subventions-traitements à ce personnel enseignant lorsque la situation administrative, fixée par le Pouvoir organisateur, est conforme aux dispositions statutaires.

- 185 dossiers d'engagement à titre temporaire dans les emplois vacants ou en remplacement du personnel en congé (maladie ou autre) ;
- 7 engagements dans un contrat APE ou Part-APE ;
- 25 remplacements des agents en formation par l'organisation d'activités pédagogiques d'animation ;
- 299 déclarations DIMONA pour l'ensemble des écoles communales ;
- Déclarations des risques sociaux (C131A, C78.3, C131B, C4...) par unité d'établissement ;
- Attestations du ressort de l'employeur : indemnités mutuelle, allocations familiales, crèche, obtention d'un prêt bancaire, ... ;
- Mise en disponibilité par défaut d'emploi et mise en disponibilité pour cause de maladie ;
- Calcul de l'ancienneté de service ;
- Établissement du classement des agents temporaires prioritaires ;
- Nominations à titre définitif ;
- Rédaction de 350 délibérations au Collège communal et de 238 délibérations au Conseil communal ;
- Gestion des réclamations de paiement, d'ancienneté, de priorité, ...

Gestion des documents individuels et collectifs administratifs et pécuniaires du personnel enseignant adressés à la direction déconcentrée de la Fédération Wallonie-Bruxelles à JAMBES

- Centralisation des demandes d'avance à la subvention des traitements, des documents minimaux à la constitution des dossiers administratifs ;
- Relevés mensuels des absences pour maladie ;
- Demandes de DPPR ;
- Demandes de pension de retraite ;
- Demandes de congés divers : interruption de carrière, parental, assistance médicale, pour prestations réduites, pour convenances personnelles, pour exercer une autre fonction.

Déclarations à la Fédération Wallonie-Bruxelles

- Emplois vacants ;
- Mises en disponibilité par défaut d'emploi ;
- Compte final par année civile reprenant les dépenses justifiant les subventions de fonctionnement ;
- Dossiers de structure des établissements des écoles au 1er et au 30 septembre ;
- Dossiers des encadrements maternel et primaire des écoles au 1er septembre et au 1er octobre ;
- Dossiers de la population scolaire au 30 septembre et au 15 janvier ;
- Dossiers d'augmentation de cadre maternel des écoles en cours d'année scolaire ;
- Dossiers des surveillances de midi ;
- Demandes de périodes supplémentaires pour les maîtres de religion et morale concernés suite à l'organisation du cours de philosophie et citoyenneté ;
- Déclaration des avantages sociaux.

Divers

- Gestion d'un nouvel outil numérique de communication envers les parents et le personnel enseignant ;
- Adoption d'un nouveau règlement de travail pour le personnel enseignant ;
- Adoption de nouvelles lettres de mission pour les 4 directions des écoles communales ;
- Gestion des candidatures et rédaction des courriers de réponse ;
- Déclaration de contribution à l'AFSCA pour toutes les implantations ;
- Déclaration REPROBEL pour reprographie et rémunération légale des éditeurs ;
- Demandes des remboursements des frais de déplacement.

Réservations et commandes

- Demandes de prix et réservations des transports des élèves aux séances de théâtre, cinéma et divers ;
- Demandes de prix et commandes de fournitures scolaires et de matériel en didactique, de livres scolaires, de livres et logiciels scolaires subventionnés, de matériel de psychomotricité en collaboration avec le service Travaux pour le marché public ;
- Demandes de prix et commandes des abonnements scolaires, des fournitures administratives, de produits pharmaceutiques, du matériel de cuisine et réfectoire ;
- Publicité des écoles ;
- Remise des prix pour les élèves de 6^{ème} primaire ;
- Gestion du budget pour les diverses commandes.

Secrétariat de réunions

- Concertations régulières avec les directeurs d'école et l'Échevin de l'enseignement ;
- Réunions de la Commission Paritaire Locale (COPALOC) – 2 réunions ;
- Réunions de Conseil de participation dans les écoles ;

Aides aux directions

- Préparation de la rentrée scolaire (réunion de rentrée, listings et documents administratifs, ...) ;
- Élèves :
 - Inscriptions des élèves : gestion du dossier d'inscription ;
 - Gestion des élèves dans l'application CREOS : encodages, passages d'année scolaire, ... ;
 - Gestion des accidents scolaires ;
 - CEB : gestion administrative ;
- Personnel :
 - Rédaction des documents et attestations - gestion en collaboration avec le service Administration ;
 - Gestion des demandes de formations volontaires des enseignants et gestion administrative du suivi (demandes de remplacements, dossier subsides et demandes APA) ;
 - Vérification des absences et rapports mensuels y relatifs ;
 - Gestion des accidents du travail ;
 - Gestion des documents mensuels des surveillances de midi ;
 - Commandes diverses : fournitures scolaires (gestion du budget comprise), manuels et logiciels agréés, transport lors de sorties ;
 - Repas scolaires : gestion des commandes et relations avec le prestataire de services et le service Finances ;
 - Financier : déclarations de créance et déclarations pour octroi de subsides ;
- Divers :
 - Gestion du choix des cours philosophiques ;
 - Aide logistique lors des journées pédagogiques ;
 - Communication : alimentation du site Internet de la Ville.

3. PERSONNEL ENSEIGNANT : définitif, temporaire, contractuel APE (Aide à la Promotion de l'Emploi) et PTP (Programme de Transition Professionnelle) au 1er octobre 2022

Directrices d'école : 4

3 directions à temps plein

1 direction à $\frac{3}{4}$ temps et 6 périodes en classe

Instituteur et institutrices maternelles : 559 périodes + 11 périodes à charge de la Ville jusqu'au 17 novembre 2023).

21 agents à titre définitif - 6 agents à titre temporaire

Instituteur et institutrices primaires : 1.026 périodes (avec AP)

1 nomination à temps plein à titre définitif au 1^{er} avril 2023

41 agents à titre définitif - 11 agents à titre temporaire à l'année - 1 agent APE

Maîtres de psychomotricité : 42 périodes + 2 périodes à charge de la Ville jusqu'au 17 novembre 2023).

2 agents à titre définitif

1 agent à temps partiel à la fois à titre définitif et temporaire

1 agent à titre temporaire

Maîtres d'éducation physique : 78 périodes (+ 6,5 périodes à charge de la Ville)

4 agents à titre définitif
1 agent à temps partiel à la fois à titre définitif et temporaire
1 agent à titre temporaire
2 agents à temps partiel à charge de la Ville pour le projet « sport » à l'implantation de BEUZET

Maîtres de seconde langue : néerlandais : 52 périodes (+ 38 périodes à charge de la Ville)

38 périodes de néerlandais sont prises en charge par la Ville pour l'organisation de cours depuis la 3^e maternelle jusqu'à la 2^e primaire dans toutes les implantations. Et dès la 1^{re} maternelle dans les implantations de LONZÉE et GRAND-MANIL dans le cadre d'un projet d'apprentissage précoce du néerlandais.

1 nomination à temps partiel au 1^{er} avril 2023
1 agent à titre définitif
1 agent à temps partiel à la fois à titre définitif et temporaire
1 agent à titre temporaire – 2 agents à charge de la Ville

Maître de morale : 19 périodes

1 agent à titre définitif

Maîtres de religion catholique : 19 périodes

2 agents à titre temporaire

Maîtres de religion protestante : 1 période

1 agent à titre définitif en perte de charge pour 1 période

Maître de religion islamique : 10 périodes

1 agent à titre définitif et temporaire

Maître de religion orthodoxe : 2 périodes

1 nomination à temps partiel au 1^{er} avril 2023
1 agent à titre définitif et temporaire

Maîtres de philosophie et de citoyenneté : 58 périodes

2 agents à titre définitif
3 agents à titre temporaire

Assistantes aux institutrices maternelles : 5 postes

5 agents sous statut PART-APE

Puéricultrices : 3 postes

2 agents à titre définitif - 1 agent sous statut APE

Périodes complémentaires FLA (Français Langue d'Apprentissage) et primo-arrivants

2 périodes primo-arrivants et 1 période Fla en maternel réparties entre 2 agents
2 périodes primo-arrivants en primaire par un agent

4. PRÉSENTATION DES ÉCOLES COMMUNALES DE GEMBOUX

4.1. École communale de GEMBOUX I

Direction : Madame Noëlle BOSMANS
ERNAGE - rue Delvaux, 57 - Tél. : 081 61 31 87

3 implantations :

- LONZÉE : rue du Zémont, 14
- ERNAGE : rue Delvaux, 57 (section primaire uniquement)
- GRAND-MANIL : rue Verlaine, 4 (section maternelle) & place Séverin, 3 (section primaire)

4.2. École communale de GEMBOUX II

Direction : Madame Katty BATAIR

BEUZET - rue de la Station, 20 - Tél. : 081 56 76 25

2 implantations :

- BEUZET : rue de la Station, 20 – Une toute nouvelle école a été construite et occupée à la rentrée 2023-2024. Son inauguration s’est déroulée le 18 septembre 2023.
- ISNES : place André Neu, 1

4.3. École communale de GEMBOUX III

Direction : Madame Catherine MONSEU

GRAND-LEEZ - place Communale, 1 - Tél. : 081 64 01

2 implantations :

- GRAND-LEEZ : rue de la Place, 2B (3e maternelle et section primaire) & rue Del’vaux (section maternelle)
- SAUVENIÈRE : place du Sablon, 1

4.4. École communale de GEMBOUX IV

Direction : Madame Catherine DEHOUX

BOSSIÈRE - rue de la Croix-Rouge, 11 - Tél. : 081 63 22 30

3 implantations :

- BOSSIÈRE : rue de la Croix-Rouge, 11
- CORROY-LE-CHÂTEAU : place Nassau
- MAZY : chaussée de Nivelles, 29

5. POPULATION SCOLAIRE au 1^{er} octobre 2023 : 1.081 élèves (1.128 au 1^{er} octobre 2022) :

5.1. Niveau maternel : 339 élèves au niveau maternel (361 au 1^{er} octobre 2022)

Enseignement maternel	M1	M2	M3	Total	Nombre de classes
Grand-Manil	10	19	24	53	3
Lonzée	8	12	5	25	1,5
Total GEMBOUX I				78	4,5
Beuzet	9	10	9	28	2
Isnes	13	11	11	35	2
Total GEMBOUX II				63	4
Grand-Leez	18	15	14	47	3
Sauvenière	14	17	15	46	3
Total GEMBOUX III				93	6
Bossière	9	11	9	29	2

Corroy	14	21	13	48	3
Mazy	11	8	9	28	2
Total GEMBLoux IV				105	7
TOTAL GÉNÉRAL				339	21,5

5.2. Niveau primaire : 742 élèves au niveau primaire (767 élèves au 1^{er} octobre 2022)

Enseignement primaire	P1	P2	P3	P4	P5	P6	Total	Nombre de classes
Ernage	15	12	10	9	16	13	75	4
Grand-Manil	11	21	21	20	19	21	113	6
Lonzée	10	8	6	9	5	13	51	3
Total GEMBLoux I							239	13
Beuzet	6	9	10	10	9	9	53	3
Isnes	4	9	12	9	8	6	48	3
Total GEMBLoux II							101	6
Grand-Leez	25	12	9	20	10	17	93	4
Sauvenière	15	17	15	22	11	16	96	5
Total GEMBLoux III							189	9
Bossière	14	13	11	14	9	9	70	4
Corroy	15	12	18	14	13	14	86	4
Mazy	7	10	10	9	11	10	57	3
Total GEMBLoux IV							213	11
TOTAL GÉNÉRAL							742	39

6. SYNTHÈSE DU PROJET ÉDUCATIF DE LA VILLE

Le projet éducatif et pédagogique de l'enseignement communal de la Ville de GEMBLoux s'intègre dans le projet du réseau officiel subventionné et fait référence au décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Il repose sur le constat suivant : la société est en constante évolution et l'école doit répondre aux attentes de cette société, en mettant en œuvre les moyens pour amener les élèves à acquérir les compétences nécessaires à leur épanouissement avec un souci de démocratisation.

L'école doit être un lieu ouvert à tous, respectueux de chacun. Elle doit favoriser le partenariat entre les différentes composantes de la vie scolaire (les enfants, les parents, l'équipe éducative, le pouvoir organisateur, l'équipe PMS / PSE, le personnel d'encadrement...).

Dans ce contexte, l'école se veut être une « école de la réussite » formant des citoyens responsables et épanouis qui trouveront leur place dans le monde d'aujourd'hui et de demain.

Pour y arriver, nous voulons promouvoir un modèle d'apprentissage basé sur le constructivisme.

Il s'agit en l'occurrence de proposer à l'élève des démarches pourvues de sens qui lui permettront de développer des compétences au travers de projets motivants. L'objectif étant que les tâches proposées trouvent une utilité, une fonction dans la société.

Cette démarche influence la structure-même de l'école en substituant, par exemple, aux critères d'âge et d'année scolaire, le concept de cycle. Les contenus aussi sont changés : on parlera de construction de compétences et moins d'acquisition de matières.

Cette manière d’agir est dynamique et motivante pour tous les acteurs de la société éducative.

Expression d’une politique éducative, le projet éducatif et pédagogique, en tant que cadre de référence, conditionne les orientations pédagogiques.

Il vise dès lors à promouvoir la confiance en soi et l’épanouissement de la personne en optant pour une éducation globale qui favorise le développement des aptitudes intellectuelles, relationnelles, sociales, affectives, corporelles, esthétiques et culturelles.

Il amène tous les élèves :

- à s’approprier des savoirs en les construisant ;
- à construire, développer et transférer des compétences en s’appropriant des savoirs développés au travers de projets qui ont du sens et dans lesquels les élèves perçoivent des solutions et développent des procédures de recherche. Dans cette optique, il n’est nullement question d’oublier les automatismes, libérateurs « d’espace mémoire » ;
- à développer des attitudes qui les rendent aptes à continuer vers l’enseignement secondaire et à apprendre toute leur vie (Décret Missions chapitre II, Art.6, 2°) ;
- à prendre une place active et créatrice dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d’une société démocratique, solidaire, pluraliste et multiculturelle.

7. LES VALEURS SUR LESQUELLES EST BASÉ NOTRE PROJET ÉDUCATIF

LA DÉMOCRATIE

Permettre à chacun le droit à la différence, le droit à la parole, à la participation, aux prises de décisions. L’école communale est ouverte à tous. Elle accorde une égale sollicitude à tous les enfants, quelle que soit leur origine sociale et / ou culturelle.

Elle développe une forme de démocratie participative où tout acteur (y compris l’enfant) doit pouvoir émettre son avis sur ce qui le concerne dans le fonctionnement de l’école. Il sera donc intéressant de mettre en place des Conseils de classe, des forums où les enfants pourront véritablement débattre de problèmes qui touchent leur quotidien.

L’AUTONOMIE

Pouvoir prendre des décisions, savoir s’exprimer, conduire à terme ses projets, s’évaluer en s’appuyant sur ses ressources propres.

Les enseignants des écoles communales mettront en pratique des stratégies qui amèneront l’enfant à grandir en étant acteur de sa formation et qui lui permettront d’évoluer dans un milieu stimulant en dépassant ses limites sociales et culturelles.

Cette valeur est intimement liée à la responsabilité et ne peut en être dissociée. L’enfant est le véritable acteur de sa formation, de son devenir.

LA RESPONSABILITÉ

Assumer ses choix et ses actes en connaissance des droits et des devoirs conséquents.

L’école communale amènera les jeunes à devenir des citoyens responsables :

- en favorisant l’apprentissage des responsabilités où chacun a des droits et aussi des devoirs, notamment au sein de ses différents milieux de vie ;
- en participant à la vie de la communauté.

Un cadre de règles doit être mis en place et doit évoluer à mesure que l’enfant grandit. Il s’éveillera donc ainsi de manière critique au sens civique et à la citoyenneté responsable.

LA TOLÉRANCE

Reconnaître le droit à la différence d'avis, d'idées, d'opinions, d'actions et de jugements de valeurs.
L'école communale est le point de rencontre, le milieu social, le lieu où on étudie, où on joue ensemble, où on partage la vie d'autres enfants.
Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques, elle est une école de la tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de « non engagement » et de passivité. Elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions.

LA SOLIDARITÉ

La solidarité est un rapport réciproque entre adultes, entre les enfants et entre les adultes et les enfants. L'école communale développe une pédagogie basée sur des activités et des stratégies d'apprentissage qui engendrent la coopération, la collaboration et la complémentarité. L'élève participera ainsi harmonieusement au développement de son environnement.

LA CONGRUENCE

C'est le respect à quelque niveau que ce soit des valeurs exprimées dans ce projet par toutes les personnes concernées par ce projet.

Outre le « Dire », c'est le « Faire ». Les actes doivent donc rejoindre les paroles.

C'EST UNE VALEUR QUI ENGLOBE TOUTES LES AUTRES.

8. PLANS DE PILOTAGE

Toutes inscrites dans la 1^{re} phase du Plan de pilotage et ayant conclu leur contrat d'objectifs pour 6 années, les écoles communales de GEMBLOUX ont entamé leur mise en œuvre depuis 2019.

Pleinement consciente des importantes contraintes organisationnelles liées au contexte sanitaire en 2020 et 2021, la Fédération Wallonie-Bruxelles a adapté les délais réglementairement prévus pour la mise en œuvre des contrats d'objectifs. En effet, du fait de la crise sanitaire, la mise en œuvre concrète des plans de pilotage s'était vue ralentie au sein des implantations.

L'évaluation à mi-parcours des contrats d'objectifs des écoles communales est actuellement en cours de réalisation.

9. PROJETS D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement concrétise quant à lui les projets éducatif et pédagogique au sein de chaque établissement.

Les projets d'établissement des différentes écoles sont repris sur le site de la Ville.

- École d'ERNAGE : projet privilégiant 4 grands axes : une école de proximité et de bien-être ; la verticalité ; « des racines et des ailes » ; en route vers le numérique.
- Écoles de LONZÉE : projet privilégiant 4 axes : l'apprentissage précoce du néerlandais ; une alimentation saine et respectueuse de l'environnement ; le projet « récup » ; en route vers le numérique.
- École de GRAND-MANIL : projet privilégiant 3 axes : l'autonomie et la responsabilité ; l'éveil aux langues ; l'éducation à l'environnement.
- École de BEUZET : notre défi : repenser intelligemment les rythmes scolaires et favoriser l'entrée du sport et de la culture à l'école.
- École des ISNES : notre défi : lire et écrire : que du plaisir.
- École de GRAND-LEEZ : l'école au centre du village. Notre défi : l'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs et les intégrer au quotidien.
- École de SAUVENIÈRE : la communication orale et écrite au travers de toutes les disciplines.

- École de BOSSIÈRE : notre défi : développer la confiance en soi en utilisant comme référence la pyramide du bien-être de Maslow.
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU : notre défi : veiller au développement et à l'épanouissement de chacun des enfants en leur proposant, autant que possible, des méthodes d'apprentissage, de soutien, de renforcement, adaptées à leurs besoins.
- École de MAZY : nos défis : favoriser l'estime de soi qui est garante d'épanouissement et de succès ; éduquer au respect de soi, des autres et de ce qui nous entoure ; favoriser les apprentissages ; ouvrir l'école aux autres et aller vers les autres.

6. Enseignement artistique

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Académie Victor De Becker

Rue Gustave Docq, 32

5030 GEMBOUX

Téléphone : 081 62 63 76

Téléphone Direction : 081 62 63 96

Courriel : academie@gembloux.be

2. COMPOSITION DU SERVICE

2.1. Personnel administratif

1 Directrice :	BELOT Françoise
1 Secrétaire :	BRAUSCH Caroline
1 Surveillante-Éducatrice :	WAEGENEER Nathalie

2.2. Personnel enseignant

38 Professeurs définitifs et temporaires au 31 octobre 2023.

Professeurs du domaine Arts de la Parole : 42 périodes + 1 période communale

3 Professeurs

Professeurs du domaine Musique : 223 périodes + 7 heures communales

Professeurs de formation musicale : 6

Professeurs de flûte : 3

Professeur de musique de chambre : 1

Professeur d'écriture de la musique-analyse : 1

Professeur de clarinette, saxophone et ensemble instrumental : 1

Professeurs de guitare : 3

Professeurs de violon : 2

Professeurs de chant : 1

Professeurs de percussion : 2

Professeur de trompette : 1

Professeurs de piano : 5

Professeur d'histoire de la musique : 1
 Professeur de violoncelle : 1
 Professeur de trombone : 1
 Professeur de chant d'ensemble : 1
 Professeur d'ensemble instrumental « Bouche-à-oreille » et « variété pop » : 1
 Professeur de formation rythmique : 1
 Accompagnateur : 1

Professeurs du domaine Danse : 13 périodes + 2 périodes communales

3 Professeurs

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Population scolaire : 769 élèves réguliers en 2022-2023 (au 31 janvier 2023).
 Tranche d'âge : de 5 à 81 ans.

4. RÉPARTITION PAR DOMAINE

4.1. Domaine Musique	Préparatoire	150
	Autres filières	419
4.2. Domaine Arts de la Parole	Autres filières	172
4.3. Domaine Danse	Préparatoire	9
	Autres filières	83

5. DISCIPLINES ENSEIGNÉES

5.1. Domaine Musique

5.1.1. COURS DE BASE

5.1.1.1. Formation musicale

Filière préparatoire : 5 - 6 - 7 ans
 Filières de formation et de qualification : à partir de 8 ans
 Formation musicale pour adulte : à partir de 14 ans

N.B. En dehors de l'Académie, des cours de formation musicale préparatoire destinés aux enfants de 5 à 7 ans sont dispensés gratuitement dans différents établissements d'enseignement maternel et primaire.

5.1.1.2. Formation instrumentale

Piano - Violon - Violoncelle - Guitare - Flûte traversière - Clarinette - Saxophone - Trompette - Bugle - Cornet - Percussions - Trombone (nouveau).

5.1.1.3. Formation vocale

Chant

5.1.2. COURS COMPLÉMENTAIRES

Chant d'ensemble
Histoire de la musique - analyse
Écriture musicale - analyse
Ensembles instrumentaux : Orchestre, « Bouche à oreille », « Pop-rock » (nouveau)
Musique de chambre instrumentale
Formation rythmique (nouveau)

5.2. Domaine des Arts de la Parole et du Théâtre

5.2.1. COURS DE BASE

Pluridisciplinaire
Diction
Déclamation
Théâtre

5.2.2. COURS COMPLÉMENTAIRES

Atelier d'applications créatives : Déclamation
Diction orthophonie
Improvisation théâtrale (nouveau)

5.3. Domaine de la Danse

Préparatoire : à partir de 6 ans
Formation et qualification : à partir de 7 ans

5.3.1. COURS DE BASE

Danse classique
Danse contemporaine

6. ACTIVITÉS

1. Enseignement artistique

2. Participation à des manifestations culturelles locales : « Fête vos jeux » avec les préparatoires, salon des artistes gembloutois, 1^{ère} partie d'un spectacle à l'atrium par le groupe de musique de chambre, Fête de Wallonie de Namur, hommage aux couples jubilaires, Wallygatrock, Les 60 ans du Carillon, ...

3. Organisation de spectacles propres à l'Académie : Cabaret, conférences musicales, Portes ouvertes, Proagôn, ...

4. Suite de la série de spectacle organisé par l'Académie pour célébrer son Centenaire :

- « 1,2,3 piano... », les 11, 12 et 13 novembre à l'Académie « Victor De Becker »
- « Somewhere in time » en partenariat avec la classe de saxophone-clarinette de l'IMEP, le 19 novembre au Foyer communal
- « Les 100 médailles » couplé avec la traditionnelle remise des prix de l'académie, le 20 novembre à l'ATRIUM 57
- « Les années folles », le 26 novembre à l'Académie
- « Les 100 temps danse », le 4 décembre au Foyer communal
- « s'100chanter à Noël », le 17 décembre à Sauvenière

- Le concert de clôture, le 23 décembre au Foyer communal

7. DÉCENTRALISATION DE CERTAINS COURS PRÉPARATOIRES

Certains cours de Formation musicale préparatoire ont lieu dans les écoles suivantes :

- École de l'Athénée Royal (Charte d'Otton)
- École de CORROY-LE-CHÂTEAU
- École d'ERNAGE
- École de GRAND-LEEZ
- École de GRAND-MANIL
- École de LONZÉE
- École de SAUVENIÈRE

8. DÉCENTRALISATION DU COURS DE DANSE CLASSIQUE ET CONTEMPORAINE

- Centre Sportif de l'Orneau
- Salle de Gym de l'Athénée

9. DÉCENTRALISATION DE CERTAINS COURS D'ARTS PARLÉS

- École de BEUZET

7. Services transversaux : Accueil – Juriste – DPO – Offset/Economat – SIPPT – Coordination des auxiliaires professionnel.le.s

1. ACCUEIL

Téléphone : 081 62 63 31

Madame Nadine LEMINEUR
Madame Géraldine MASQUILLIER
Madame Arabella MOULINASSE

Le service de l'accueil accueille et oriente les citoyens et visiteurs qui se présentent à l'administration ou s'y adressent par téléphone. Il est en mesure de répondre à de nombreuses questions générales, et particulièrement à celles relatives au service Population qui constituent une grande partie des appels et visites.

Il y distribue également pour la population les sachets pour déjections canines et sachets de raticide, de même que des plans, documents ou brochures diverses.

Il assure en outre la réception du courrier et la préparation des sacs postaux du courrier à expédier.

Un **AGENT « HANDICONTACT »**, Madame Arabella MOULINASSE, référent de proximité pour l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ), a pour mission d'informer et d'orienter toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers les services aptes à répondre à leurs besoins.



Cet agent peut également intervenir en complément à la permanence du SPF Sécurité sociale – Direction générale des Personnes handicapées qui se tient dans les locaux de l'administration communale tous les quatrièmes lundis du mois de 9h00 à 12h00, et apporter son aide à l'introduction, sur le portail de la sécurité sociale (<https://myhandicap.belgium.be>), de demandes de reconnaissance de handicap et d'allocations d'handicapés.

2. JURISTE

Madame Sabrina BACKLER

La juriste assure une assistance juridique dans la gestion des dossiers administratifs à l'ensemble des services communaux ; c'est donc un service à usage exclusivement interne et administratif.

Elle participe à la rédaction et vérification des cahiers des charges des marchés publics spécifiques et assure le suivi administratif des dossiers de contentieux de la Ville.

Elle gère également la bibliothèque juridique de la Ville.

3. DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Monsieur Jérôme SAMAIN dpo@gembloux.be

Le Délégué à la Protection des Données (DPO – Data Protection Officer) conseille les services communaux par rapport au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et en contrôle le respect.

Au cours de la période considérée, divers avis ou conseils ont été rendus dans les thématiques les plus diverses : rédaction de clauses spécifiques à insérer dans des conventions de partenariat ou des formulaires, rédaction d'un accord avec la S.A. CITY PARKING relatif au traitement conjoint de données personnelles, consultation de dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire, demandes de listes tirées des registres de population, caméras de surveillance, gestion des accès aux données, etc.

Diverses formations ont été suivies au cours de la période et divers échanges avec d'autres DPOs ont eu lieu, notamment via la participation aux sessions organisées par l'UVCW (webinaire Violation de données, participation à la rencontre annuelle des DPOs) ou au programme Ouvrir ma Ville organisé par FuturoCité en matière d'Open Data.

Toute demande d'information ou recours éventuel concernant l'utilisation de données personnelles par la Ville de GEMBLoux doit être adressé à son Délégué à la Protection des Données.

4. OFFSET – ÉCONOMAT

Monsieur Diego MUNIZ ARGUELLES offset@gembloux.be

Le service réalise les divers travaux d'imprimerie pour l'ensemble des services communaux et des écoles communales.

Outre les nombreuses impressions d'importants documents administratifs classiques, récurrents ou occasionnels, il apporte également un support aux événements organisés par la Ville par la création et / ou l'impression de brochures, flyers, affiches, pancartes, badges, cartons d'invitation, ..., avec les finitions éventuelles de reliure, mise en page, pliage, découpe, plastification que ceux-ci imposent.

Le service assure une gestion informatisée du stock de fournitures de bureau utiles au bon fonctionnement des services administratifs via le logiciel ATAL ; il assure les commandes et la réception des fournitures dont il organise le stock et la distribution.

5. SERVICE INTERNE POUR LA PREVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

Monsieur Pietro PANTANO, Conseiller en prévention.

Principales réalisations du service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT) :

- Enquêtes, études et recherches utiles pour l'amélioration du bien-être des travailleurs ;
- Établissement des rapports mensuels, annuel, et des rapports de prévention ;
- Élaboration, conjointement avec la hiérarchie, du plan global de prévention et du plan annuel ;
- Participation au suivi du plan d'actions annuel ;
- Remise d'avis lors du choix, de l'achat, de l'utilisation et de l'entretien des équipements de travail et des équipements de protection individuelle.
- Participation à la rédaction des déclarations d'accidents du travail, établissement des fiches d'accident, évaluation de la situation des travailleurs absents pour des raisons de maladie, établissement des procédures standardisées et simplifiées en cas d'accident grave, analyse et proposition de mesures de prévention suites aux accidents du travail ;
- Participation aux analyses des risques ;
- Promotion des formations en rapport avec le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail ;
- Analyse des fiches de données de sécurité (FDS) des produits dangereux et proposition d'alternatives ;
- Visites des lieux de travail ;
- Soutien et écoute des agents ayant une fatigue professionnelle, physique et mentale ;
- Conseil et adaptation des techniques et des conditions de travail aux difficultés rencontrées ;
- Remise d'avis sur l'organisation des lieux de travail, des postes de travail, les équipements de travail et l'équipement individuel, du contenu du travail, des conditions du travail, des conditions de vie au travail et des relations interpersonnelles au travail ;
- Remise d'avis sur l'hygiène des lieux de travail.

6. COORDINATION DES AUXILIAIRES PROFESSIONNEL.LE.S

Madame Amélie DETIENNE

Depuis le 04 septembre 2023, une coordinatrice responsable des auxiliaires professionnel.le.s a été engagée avec la mission d'encadrer, organiser et motiver, l'équipe d'une quarantaine d'auxiliaires professionnel.le.s œuvrant au nettoyage quotidien des locaux des divers bâtiments communaux (bâtiments administratifs et techniques, écoles communales, académie, bibliothèque, etc.).

Elle se rend régulièrement dans l'ensemble de ces bâtiments pour s'assurer de la bonne organisation et de la bonne réalisation du nettoyage et assure une fonction de support dans les missions quotidiennes de son équipe.

8. Informatique

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Jérôme SERVAIS
Monsieur Pascal RENOU

2. DESCRIPTION DU SERVICE

Au sein des services communaux, le service Informatique opère dans l'ombre de la gouvernance politique et met tout en œuvre pour assurer le maximum de soutien technique à tous les services administratifs de la Ville. Cette task force comprend deux personnes pour gérer près d'une vingtaine de serveurs virtuels Windows 2022, Linux, Oracle, DB Postgres SQL et plus d'une centaine d'ordinateurs répartis dans plusieurs bâtiments reliés par un réseau en fibre optique. Nous disposons d'une vingtaine de concentrateurs/routeurs. Nous sommes reliés au monde extérieur par de nombreuses lignes xDSL.

Le rôle du service Informatique est fondamental. Sa capacité à l'innovation, à la création et à l'anticipation est tout aussi importante que sa capacité technique. L'étude et la sélection des logiciels, leur convivialité, leur capacité à répondre aux besoins, leur efficacité et leur intégration avec l'ensemble de la stratégie générale sont capitales.

Le service Informatique assure l'entière responsabilité des tâches techniques et administratives relatives aux choix des stratégies de communication, réseau IP, téléphonie, choix des logiciels, politique de gestion du matériel, installation hardware et software, gestion de la sécurité et, évidemment, le help desk. Toutes les tâches, depuis l'élaboration du budget, la réalisation technique des cahiers des charges, le choix de la meilleure technologie solide et pérenne, le choix des fournisseurs à consulter, le contrôle du résultat attendu jusqu'au contrôle des factures, passent par le service Informatique.

Le service Informatique est le relais et l'interface indispensables aux services pour qu'ils exercent leurs fonctions avec efficacité.

Les développements spécifiques et complexes sont sous-traités à des centres spécialisés comme CIVADIS (la comptabilité et les finances, la gestion de la population avec l'accès au Registre national, les permis de conduire, le casier judiciaire, les actes d'état civil, la gestion des cimetières, la gestion du personnel et la gestion des salaires, la gestion de l'urbanisme, ...), IDTECH (la gestion des horaires et du pointage), INFORIUS (la numérisation des actes d'état civil, la gestion du courrier entrant et sortant, la gestion de projets, les permis de lotir), GIM (la gestion cartographique utilisée par les services Urbanisme, Cimetières, Logements, Travaux, ...), 3P (la gestion des travaux et des cahiers des charges), SOFT-OPUS (la gestion des professeurs, des élèves et des cours de l'académie), Axiell (pour la gestion bibliothécaire), MAHUT (l'archivage), IMIO pour l'hébergement de nos sites Internet et la gestion des logiciels WEB développés en Plone notamment iA.Délib (la gestion des séances du Collège et du Conseil

communal) et ATAL (la gestion technique). PROXIMUS prend en charge l'ensemble des télécommunications. Cette liste est non exhaustive.

Le service Informatique doit avoir une vue transversale sur tous les métiers de l'organisation, même si l'ICT (Technologies de l'Information et de la Communication) reste avant tout une entité de support.

La dématérialisation est un objectif à considérer lors de tout changement de logiciel.

Le service Informatique assure également l'assistance technique nécessaire pour toutes les écoles communales : fourniture et installation de matériel (reconditionnement des anciens PC des services communaux), gestion des contrats et abonnements de types ADSL et VDSL, mise en réseau des PC, installation des « Cyberclasses », accès Internet et messagerie, help desk.

3. ACTIONS MENÉES PAR LE SERVICE

3.1. L'Hôtel de Ville

Des adaptations continuent d'être entreprises pour donner plus de robustesse au réseau, notamment avec le renforcement de notre connexion Internet qui doit s'adapter aux nouvelles fonctionnalités que nous sommes en train de mettre en œuvre et qui demandent davantage de capacités de transfert vers l'extérieur puisque axées en majorité vers des solutions hébergées dans le « Cloud ».

3.2. Télétravail

Avant la crise sanitaire, le télétravail était limité à certains agents bien particuliers et fort peu nombreux ou encore permettait à quelques collaborateurs travaillant sur les sites distants d'accéder à certaines ressources du réseau de la Ville.

La crise sanitaire nous a demandé de remplacer le dispositif en place afin d'étendre dans l'urgence cette possibilité de télétravail pour un très large nombre d'utilisateurs individuels. Pour éviter la surcharge des serveurs – qui n'avaient pas été dimensionnés en vue de faire tourner un nombre important de sessions à distance –, une solution hybride a été mise en place permettant aux agents d'accéder directement à la session (au « bureau ») de leur poste de travail individuel. Pour garantir la sécurité et un déploiement rapide sans contrainte, une solution robuste et open source a été déployée sur un serveur virtuel propre pour permettre des accès VPN. Tout a été fait pour que ce serveur soit bien protégé, depuis la distribution Linux spécifique jusqu'à la génération de certificats chiffrés et limités dans la durée pour chaque télétravailleur via un système élémentaire de PKI (Public Key Infrastructure).

Cette solution a fait ses preuves depuis plus de trois ans et demi mais sera bientôt remplacée par une solution davantage transparente reposant sur les technologies RDS et RemoteApp qui seront progressivement mise en place dans notre nouvelle infrastructure serveur.

3.3. Installation de nouveaux matériels et logiciels

- Remplacement d'une vingtaine d'ordinateurs en ce compris la mise à disposition de nouveaux portables. Grâce à un subside de la Wallonie, nous avons pu augmenter les achats non seulement d'ordinateurs, mais aussi de nombreux portables et quelques tablettes. Ce matériel est progressivement mis en fonctionnement.
- Reconditionnement des anciens ordinateurs pour être replacés dans les écoles ; don de matériel spécifique à la commune de Pepinster sinistrée par les inondations de la mi-juillet 2021.

3.4. Sécurité et performances

Afin d'assurer un niveau de sécurité optimal par rapport à toute action malveillante et de garantir un niveau de performance maximal, différentes mesures et solutions de sécurité (matérielles et logicielles) sont mises en place et gérées par le service.

3.5. E-guichet

Notre solution de guichet en ligne a basculé vers un nouvel environnement et est à présent parfaitement intégrée avec le Registre national et d'autres sources authentiques, de même qu'avec notre logiciel Population en back-office. Il y a maintenant à disposition pour le citoyen pléthore de documents, attestations, etc. qui peuvent être demandés par voie électronique. Une attention particulière est portée pour les demandes de travaux et réparations qui restent accessibles sur l'ancienne plateforme de l'e-Guichet car cette dernière permet de les transmettre directement dans le logiciel de gestion des interventions (ATAL) toujours plus utilisé par le service Travaux, permettant un suivi de bout en bout avec pour le demandeur une meilleure traçabilité et une fluidité plus grande dans le traitement.

4. Migration de l'infrastructure serveur

Notre infrastructure de serveurs devait évoluer car elle avait atteint un âge respectable. Nous nous étions déjà attelés, avec l'aide de notre partenaire IMIO, à définir les exigences souhaitées de cette nouvelle infrastructure et de sa nature (on premise, cloud, ou mix), en tenant compte des nouvelles opportunités (télétravail) et fonctionnalités (plateforme collaborative) qui sont demandées par l'évolution des habitudes de travail. Nous nous sommes fait épauler directement par notre partenaire IMIO pour la mise en œuvre ; cette formule permettant une plus grande maîtrise des coûts. Victimes comme d'autres de la pénurie mondiale des composants électroniques, notre migration avait pris un certain retard.

Nous avons consacré une grande partie de notre temps à cette migration au cours de cette année. C'est d'abord la migration des comptes utilisateurs sur le nouveau contrôleur de domaine (Active Directory) qui a été faite. Les comptes ont tous été recréés afin de pouvoir effectuer un certain nettoyage. Ensuite les applications métier et autres ont été migrées et la plupart des systèmes d'exploitation de ces serveurs hébergeant celles-ci ont été mis à jour. Des couacs plus importants qu'envisagés au départ ne nous ont pas permis de maintenir la cadence que nous avions fixée initialement et nous avons dû consentir à étaler cette migration, ce qui est critique car cela nous oblige à conserver durant un laps de temps important deux infrastructures opérationnelles avec toutes les contraintes qui sont doublées. Nous avons souvent dû remettre sur le métier les tâches de migration avec notre partenaire car les résultats étaient en-deçà nos exigences. Au fur et à mesure, les choses se sont néanmoins concrétisées et des étapes de migration ont pu être franchies, malgré de petits problèmes résiduels sur lesquels nous devons encore revenir. Nous avons bon espoir de pouvoir finaliser cette migration pour le début de l'année 2024, en achevant la partie Cloud qui nous occupe actuellement et qui consiste à migrer vers Office 365. À terme, avec l'évolution des fonctionnalités qu'apportera ce nouvel environnement collaboratif, nous espérons que le personnel y trouvera pleine satisfaction.

5. Objectifs constants du service

Les autres tâches récurrentes qui nous reviennent restent les suivantes sur notre nouvelle infrastructure :

- Augmentation continue des performances du réseau et des accès aux bases de données ;
- Meilleur équilibre et meilleure répartition des capacités disques des serveurs de fichiers ;
- Protection accrue contre l'intrusion vers nos serveurs, vers nos bases de données, augmentation du niveau d'inviolabilité et de sécurité de nos données ;
- Recherche de solutions personnalisées pour les services en attente ;
- Rester à l'écoute de chacun et dispenser le maximum de formation continue ;

À noter que les migrations importantes, les maintenances de toute l'infrastructure informatique et téléphonique de la ville, se réalisent, sans aucun impact pour la population et avec un minimum de coupure pour le personnel communal. Le taux général de disponibilité approche les 100 %.

6. Budget du service

Total des dépenses informatiques, budget 2023 :

Service ordinaire :	150 000,00 € TVAC
Service extraordinaire, nouveaux projets :	350 000,00 € TVAC
Total général estimé :	450 000,00 € TVAC

9. Aménagement du territoire et patrimoine

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Aménagement du Territoire et Patrimoine

Madame Christine HUBERT, Responsable du service

Madame Myriam VAN DER LINDEN

Madame Vinciane DETRIE

Monsieur Laurent MONTFORT

Foyer communal

Monsieur Nicolas HUPPERTZ, Gestionnaire

Monsieur Christophe LEMPEREUR

Monsieur Benoît MASSON

Madame Virginie Van WONTERGHEM

Madame Kouhia CISSE

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Durant l'année 2023, le service Aménagement du territoire s'est occupé principalement :

1. de la mise en œuvre et du suivi des fiches-projets prioritaires du nouveau Programme communal de Développement rural (PCDR) ;
2. du suivi de la procédure de révision du Schéma de Développement Communal en cours par le Bureau d'Etudes du CREAT ;
3. du suivi de la procédure de révision du Schéma de Développement territorial à la demande de la Wallonie ;
4. suivi de la procédure d'extension du parc Créalys aux ISNES.

Quant en matière de patrimoine, outre les dossiers qu'il initie et instruit, le service Aménagement du territoire et Patrimoine tient un rôle d'assistance technique aux divers services communaux (recherches de limites et historiques cadastraux, désignation de géomètre pour la confection de plan de mesurage et de bornage, établissement d'attestations de propriété...) et a remis dans ce contexte une série d'avis, notamment au service Urbanisme en matière de projets se situant dans un périmètre sensible au niveau coulées de boue ou dans des rues frappées d'alignement ou encore de projets situés à proximité de sentiers toujours existants mais non visibles sur le terrain, ...

La politique de gestion du patrimoine communal a été poursuivie par différentes opérations immobilières principalement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de rénovation urbaine mais également dans le cadre de nombreux autres projets (nouveau centre aquatique, nouveau hall

travaux, bassin d'orage chaussée de Charleroi, ...) ainsi que par des mesures de maintenance, de gestion, de protection et de reconnaissance du patrimoine.

Les occupations des installations du Foyer communal, de l'Espace Orneau et des salles de gymnastique des écoles communales de SAUVENIÈRE et GRAND-LEEZ ont quant à elles continué à répondre aux demandes récurrentes et occasionnelles.

2.1. Patrimoine

2.1.1. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- Acquisition de parties de parcelles sises à 5030 ERNAGE, chaussée de Wavre, cadastrées comme terre v.v. sous GEMBLoux/2ème division ERNAGE section B n°299 Y2 et section B n°298 L (en cours)
- Acquisition d'une emprise à destination de trottoir sise sur la parcelle cadastrée sous GEMBLoux/2ème Division section A n° 362 Y2 à 5030 ERNAGE, rue de l'Europe (en cours)
- Acquisition d'une parcelle sise à 5030 GEMBLoux, chaussée de Tirlemont, cadastrée comme terrain sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section A numéro 235 D2, en vue de l'aménagement du Ravel-Est (en cours)
- Acquisition de parcelles sises à 5030 GEMBLoux, chaussée de Namur, en vue de la construction d'un centre aquatique (en cours)
- Acquisition de parcelles sises à 5030 GEMBLoux, chaussée de Charleroi, en vue de la construction d'un bassin d'orage (en cours)
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, avenue de la Faculté d'Agronomie cadastré comme pâture sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 243 K2 (en cours)
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, rue du Beffroi, 29 cadastré comme remise sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 316M (en cours)
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, ruelle Thirion, 11 cadastré comme maison sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 325 A/2 (en cours)
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition de parcelles sises à 5030 GEMBLoux, rue des Oies et cadastrées sous GEMBLoux/1ère Division section D n° 972 Y2, GEMBLoux/1ère Division section D n° 972 3 et GRAND-MANIL/5ème Division section C n° 52 C (en cours)
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, place de l'Orneau, 3-4 cadastré comme maison de commerce sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 218H - Acte authentique du 16 juin 2023
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, rue du Moulin, 27A cadastré comme garage sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 233D E2 - Acte authentique du 05 juin 2023
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, rue Notre-Dame, 18 cadastré comme maison de commerce sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 313C - Acte authentique du 31 mai 2023
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, rue Notre-Dame, 16 cadastré comme maison de commerce sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 313D - Acte authentique du 17 mai 2023
- Opération de rénovation urbaine - Acquisition du bien sis à 5030 GEMBLoux, rue Léopold 16 cadastré comme maison de commerce sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 220S et de la parcelle de terrain cadastrée comme chemin sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D n° 219L - Acte authentique du 27 février 2023
- Cession d'une partie du bien cadastré comme terrain sous GEMBLoux/1ère division section A n°235E2 dans le cadre de l'aménagement d'une jonction cyclo-piétonne « RAVeL-Est » à 5030 GEMBLoux entre la rue Victor De Becker et la chaussée de Wavre (en cours)

- Opération de développement rural - Création de la Maison de la Nature et de l'Environnement sur les vestiges de l'ancien Moulin de l'Escaille – Convention d'emphytéose (en cours)
- Emphytéose Ville/Société Intercommunale BEP-Environnement pour le recypark de SAUVENIERE - Acte authentique du 16 septembre 2022
- Reprise de la voirie, à titre gratuit, sise rue des Tilleuls et chemin de la Sibérie, parcelle cadastrée sous GEMBLoux/5ème Division section C n° 504 B3 à 5030 GRAND-MANIL
- Servitude d'accès et de passage sur les biens cadastrés comme parc et bois sous GEMBLoux/5ème division GRAND-MANIL section C numéros 204 B2 et 204 P2 sis à 5030 GRAND-MANIL, avenue Georges Bedoret, 7, à octroyer à la VILLE DE GEMBLoux
- Dénomination d'une voirie publique entre 5030 GEMBLoux et 5030 LONZEE - Liaison lente - Chemin « Catherine Prunet »
- Dénomination d'une voirie, perpendiculaire à la rue de la Sibérie, sise à 5030 GRAND-MANIL - Lotissement « La Grande Closière » – « Rue de la Grande Closière »
- Contrat de location de l'immeuble, ancienne Maison communale de BEUZET, sise à 5030 BEUZET, rue Jean-Baptiste Lisart, 2
- Convention d'occupation du bien cadastré comme garage sous GEMBLoux/1ère division GEMBLoux section D numéro 0233/00 E002 sis à 5030 GEMBLoux, rue du Moulin 27A
- Convention d'occupation à titre temporaire et précaire d'une partie du bien cadastré comme pâture sous GEMBLoux/6ème division GRAND-LEEZ section A numéro 0253/00 L002 sis à 5031 GRAND-LEEZ, rue Taravisée
- Convention d'occupation de l'immeuble sis à 5030 GEMBLoux, rue du Huit Mai, 13 – Résiliation
- Bail relatif à l'occupation du logement sis à 5030 GEMBLoux, rue Léopold, 16/0002 – Résiliation
- Convention en vue de la pose d'une conduite d'adduction
- Convention-type pour des aménagements anti-inondations et anti-érosions de type zones d'immersion temporaire (ZIT)
- Convention pour l'installation de fascines de paille - Ville/exploitants/riverains
- Convention de suivi du mur végétal Université de LIEGE / Ville de GEMBLoux pour le Centre culturel de GEMBLoux
- Demande de mise à disposition d'une partie du terrain communal cadastré sous GEMBLoux/6ème division GRAND-LEEZ section A division 15A sis à 5031 GRAND-LEEZ, rue Taravisée
- Demande de vente du bien sis à 5030 ERNAGE, rue de Noirmont cadastré comme cimetière sous GEMBLoux/2ème division ERNAGE section A n°320 T2
- Demande de consultation de la liste des « Sépultures d'importance historique locale »
- Occupation de locaux à l'école communale d'ERNAGE par le SEL
- Forem – Réduction des températures dans le bâtiment de la Maison de l'Emploi
- Appartement sis rue de la Vôte, 1/0021 à 5030 GEMBLoux – Indexation du montant du loyer
- Occupation de la salle des mariages du château du Bailli par le Cercle Art et Histoire de GEMBLoux
- Contrat d'entretien de surveillance mobile
- Immeuble sis avenue de la Faculté d'Agronomie, 69 à GEMBLoux - Indexation du montant du loyer de l'immeuble
- Demande de dérogation de l'asbl Espace GRAND-LEEZ au niveau de la prise en charge des consommations énergétiques suite à la période Covid-19
- Demande de l'Unité scout d'ERNAGE d'occuper les containers de la Ville installés sur le site du presbytère d'ERNAGE
- Antenne de consultation pour enfants agréée de GRAND-LEEZ – Renon du contrat de mise à disposition de locaux
- ASBL Espace GRAND-LEEZ – Comptes 2019 à 2023
- Aide au remplissage des déclarations fiscales au sein des communes en 2023
- ASBL Bas les Masques – Proposition de mise à disposition à titre précaire de deux modules situés à BEUZET
- Demande d'occupation de l'école communale d'ERNAGE par l'Unité scout d'ERNAGE pour l'organisation d'un barbecue

- Demande d'occupation de l'école communale de BOSSIERE par le Groupe Athlétique de GEMBLOUX dans le cadre du Trail de l'Orneau
- Demande d'occupation de la cave et de la salle des mariages du château du Bailli par le Cercle Art et Histoire de GEMBLOUX
- Prise en charge par la Ville du précompte immobilier 2023 et des charges 2023 pour l'immeuble sis avenue de la Faculté d'Agronomie, 69 à GEMBLOUX
- Cercle Art et Histoire de GEMBLOUX – Demande de mise à disposition de locaux durant les travaux du château du Bailli

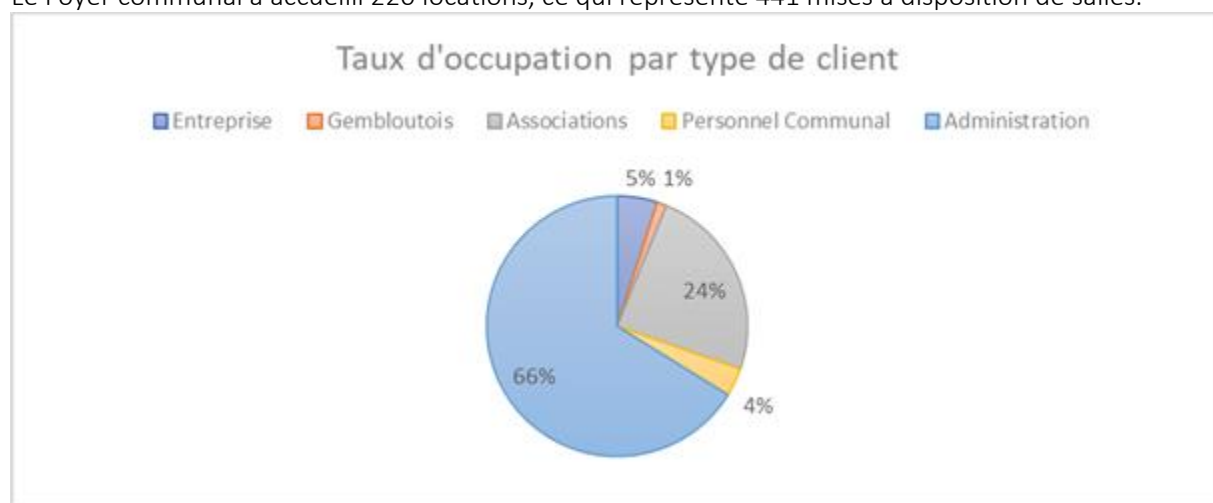
2.1.2. MAINTENANCE ET GESTION DU PATRIMOINE COMMUNAL

- Organisation, contrôle et évaluation du travail des auxiliaires professionnel.le.s effectué dans les divers bâtiments communaux et les écoles
- Suivi des contrôles BTV
- Gestion des contrats et vérification des factures :
 - o des extincteurs (acquisitions, locations, maintenance) dans les bâtiments communaux et les écoles
 - o des systèmes intrusion-vol-incendie dans les bâtiments communaux et les écoles
 - o des installations sanitaires dans les bâtiments communaux et dans les écoles
 - o des ascenseurs

2.1.3. SALLES FOYER COMMUNAL ET AUTRES

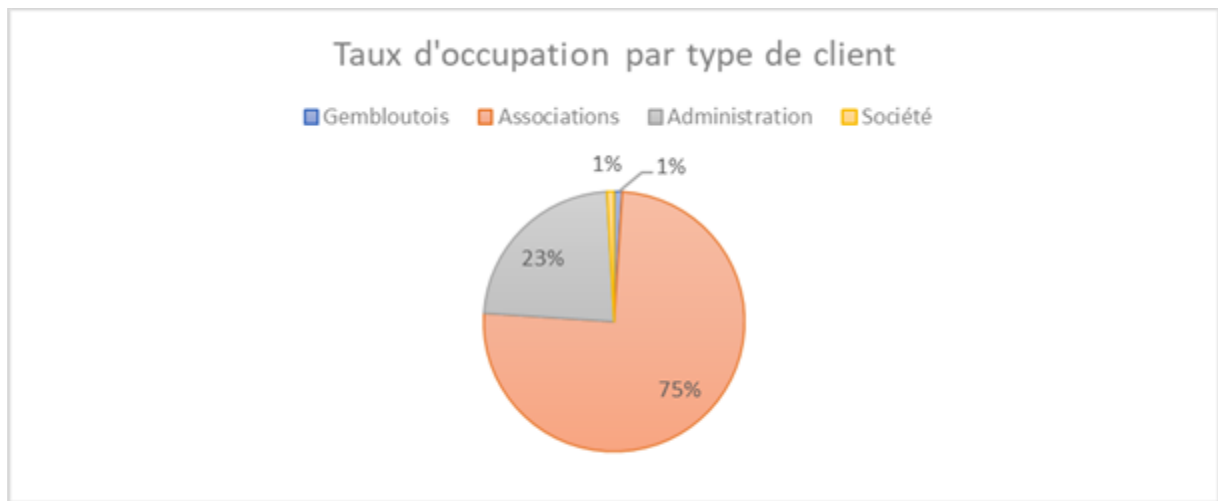
2.1.3.1. Foyer communal

Le Foyer communal a accueilli 220 locations, ce qui représente 441 mises à disposition de salles.



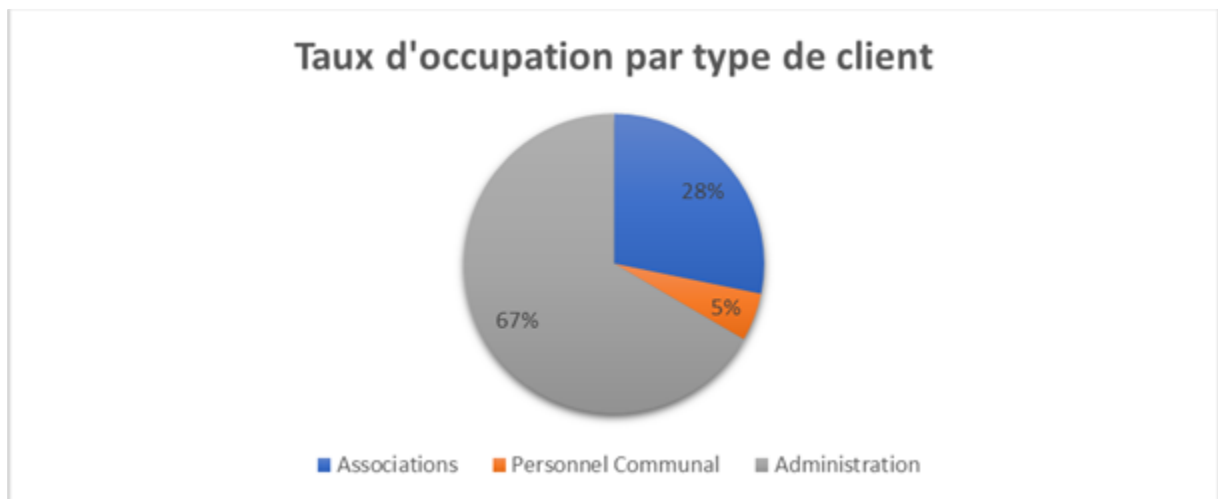
2.1.3.2. Espace Orneau

A l'Espace Orneau, on comptabilise 87 locations, ce qui représente 272 mises à disposition de salles.



2.1.3.3. Salle de gymnastique – École communale de SAUVENIÈRE et École communale de GRAND-LEEZ

Dans les salles des écoles de SAUVENIERE et GRAND-LEEZ, on comptabilise 95 locations, ce qui représente 226 mises à disposition de salles.



2.1.4. DOSSIERS TECHNICO-ADMINISTRATIFS

2.1.4.1. Gestion des plans d'alignements

- Analyse des demandes régulières de citoyens en vue de déterminer les zones frappées d'une servitude d'alignement dans le cadre de projets urbanistiques.

2.1.4.2. Gestion technique et administrative des dossiers en application du décret relatif à la voirie communale

- Déplacement d'une portion du sentier vicinal n°77 à SAUVENIERE
- Demande d'élargissement de la voirie rue des Marronniers de Corroy à CORROY-LE-CHÂTEAU en vue de la création d'une piste cyclable
- Demande de modification de voirie rue des Bruynettes en face du n°10 à CORROY-LE-CHÂTEAU
- Analyse et actualisation du dossier en vue du déplacement du chemin S19 dit rue Malmaison aux ISNES en application du permis d'urbanisme octroyé le 6 août 2015 pour la régularisation d'une implantation et la construction d'un hangar agricole – en cours

- Mise en œuvre du plan d'alignement rue de Mazy à GEMBLoux entre la rue Chapelle Dieu et la rue de la Bouteille en vue des travaux d'aménagement de la voirie – en cours
- Mise en œuvre du plan d'alignement d'une portion du chemin vicinal n°3 aux ISNES et chemin vicinal n°8bis à BOSSIERE prolongeant la rue de l'Épinette – en cours

2.1.4.3. Gestion technique et administrative des dossiers de reprise d'espaces publics

- Reprise des voiries et espaces publics du quartier de la « Sucrierie » - en cours
- Procédure de reprise des espaces publics sur le site de la Manufacture à GEMBLoux – toujours en cours
- Reprise des voiries : rue Jules Bruyr à GEMBLoux, rue du Bois Henry et rue Emile Dewez à BEUZET, rue de la Ramonerie à BOSSIERE et rue Baty de Spèche à CORROY-LE-CHÂTEAU – analyse de la situation juridique

2.1.4.4. Gestion technique des demandes ponctuelles des riverains de rétablissement de limites du domaine public

- Positionnement du chemin vicinal n°18 donnant sur la rue Mautienne à BOSSIERE
- Recherches en réponse aux nombreuses demandes de renseignements de citoyens et de géomètres-experts indépendants relativement aux limites du domaine public

2.1.4.5. Gestion des procès-verbaux de bornage déposés par les géomètres-experts – Accord sur la limite du domaine public (alignement particulier)

- Alignement particulier de la parcelle sise avenue de la Faculté d'Agronomie à 5030 GEMBLoux, cadastrée GEMBLoux 1ère Division Section D n° 243K2
- Alignement particulier de la parcelle sise rue Haute Bise n°5 à 5032 BOSSIERE, cadastrée BOSSIERE 9ème Division, Section B, n° 45V et 46L
- Alignement particulier de la parcelle sise rue Camille Cals n°37 à 5030 ERNAGE, cadastrée 2ème division, section A, n°771N
- Alignement particulier de la parcelle située rue des Oies - sentier de la Rochette à 5030 GRAND-MANIL, cadastrée GEMBLoux 5ème division GRAND-MANIL, section C, n° 123/2

2.1.4.6. Gestion technique et administrative de biens relevant du patrimoine communal

- Ecole de BEUZET : recherche du statut légal du mur séparatif avec la parcelle voisine 88H3
- Ecole des ISNES : positionnement de la limite arrière et détermination du statut légal du mur séparatif avec la parcelle voisine 92C2
- Hôtel de Ville : analyse de la limite de propriété avec les parcelles 487D-497A-499E appartenant à la société GEGEM et rectification des erreurs figurant au plan parcellaire cadastral
- Centre sportif Chapelle-Dieu : détermination du statut du mur séparatif avec la parcelle de la copropriété rue Elisabeth n°19A

2.1.4.7. Gestion technique et administrative de biens relevant de la gestion communale

- Autorisation domaniale demandée par la S.W.D.E. dans le cadre des travaux à réaliser en vue de la pose d'une adduction entre le château de Baudecet et le réseau de GEMBLoux, relative à la pose d'une conduite sous le ruisseau l'Enée, cours d'eau non navigable de 3ème catégorie
- Demandes d'autorisation d'empiètement sur le domaine public, généralement en cas de pose d'une isolation des constructions par l'extérieur

2.1.4.8. Cartographie de données en vue d'un usage plus large auprès de tous les services de l'Administration communale

- Elaboration de plans et cartes géographiques de différentes natures pour les services qui en font la demande

2.1.4.9. Réhabilitation ou aménagement de chemins communaux

A l'initiative du groupe de réflexion « mobilité douce » de la CLDR que le Collège communal, en octobre 2019, décidait de désigner l'asbl Tous à pied de NAMUR en qualité d'auteur de projet.

Après la validation de la première ossature du réseau par le Collège communal en juin 2021, le balisage a été effectué à la fin de l'année 2021.



Mais le travail ne s'arrêtant pas là, sur base d'une analyse des documents et actions menées par l'asbl Tous à pied et en concertation avec les différents acteurs du groupe de réflexion, une sélection de 28 projets à mettre en œuvre a été définie. L'objectif étant de réhabiliter des sentiers ou chemins non accessibles actuellement mais présentant un grand intérêt.

De ces 28 actions, 4 cheminements ont été sélectionnés par le Collège communal pour être traités prioritairement (priorité 1), et 6 autres ont été sélectionnés pour être traités dans un second temps (priorité 2).

Les 4 cheminements sélectionnés pour être réhabilités prioritairement sont :

- Rétablissement de l'assiette du chemin n°10 à SAUVENIERE entre les parcelles cadastrées GEMBLOUX 3ème Division SAUVENIERE Section C n°53D, n°54C, n°57D, n°60D et n°66C – procédure déjà en cours
- Rétablissement de la jonction traversant le Bois de Vieilles Ferrières entre la rue Haute Bise et la rue des Grands Ha à BOSSIERE – chemin vicinal n°13 et sentier n°37
- Déplacement du chemin n°24 et du sentier n°55 reliant la rue Mautienne au centre de BOSSIERE
- Rétablissement d'une jonction entre la rue des Taillettes à BEUZET et la rue de la Sablonnière à BOSSIERE passant par la Chapelle Saint-Pierre – réhabilitation du chemin vicinal n°36

2.1.4.10. Avis techniques pour le service Urbanisme

Remise de nombreux avis techniques sur des demandes de permis d'urbanisme et permis d'urbanisation concernant les voiries communales ou vicinales, les plans d'alignements, les sentiers vicinaux et les cours d'eau.

2.1.4.11. Recherches et mesurages pour les autres services, internes et externes (Office du Tourisme, Cercle royal 'Art et Histoire' de GEMBLOUX, DNF, SPW)

- Recherches cadastrales diverses
- Recherches de limites de propriété de biens en vue de transactions, réalisation de travaux d'aménagements ou d'entretien, détermination de responsabilité civile
- Analyse des plans réalisés par les géomètres-experts indépendants à la demande des différents services
- Rédaction d'attestations de propriété notamment dans le cadre de dossiers de subsides régionaux

2.2. Aménagement du territoire

2.2.1. OUTILS DE PLANIFICATION

2.2.1.1. Élaboration du Schéma d'Orientation Local (SOL) dit « Extension du Parc d'activités économiques Créalys »

Pour rappel, suite aux résultats de l'enquête publique qui s'était déroulée fin 2021, le Conseil communal du 27 avril 2022 avait acté l'impossibilité de se prononcer en parfaite connaissance de cause sur le projet de plan d'aménagement révisionnel dit "Extension du parc Créalys" aux ISNES accompagné de son rapport sur les incidences environnementales tant que ce dernier n'avait pas fait l'objet d'une actualisation et d'études complémentaires et avait chargé le BEP de lancer une actualisation du rapport sur les incidences environnementales et la réalisation d'études complémentaires.

Le Conseil communal du 04 octobre 2023 a adopté le projet de plan communal révisionnel accompagné d'un rapport sur les incidences environnementales complété et des études complémentaires commandées notamment en matière de gestion des eaux.

La nouvelle enquête publique a eu lieu du 23 octobre au 24 novembre 2023.

2.2.1.2. Révision du schéma de développement communal (SDC)

Le CREAT de LOUVAIN-LA-NEUVE a établi, à la suite d'une analyse contextuelle partagée, une synthèse des enjeux et a défini, sur cette base, des objectifs de développement. Ces objectifs ont fait l'objet d'une analyse fine par le Collège communal lors de séances de travail en présence du bureau d'études et des représentants des services Aménagement du Territoire et Urbanisme.

Ce SDC révisé prend en compte les orientations du Schéma de Développement territorial révisé qui a été approuvé provisoirement par le Gouvernement wallon en mars 2023.

2.2.1.3. Révision du schéma de développement territorial

Le Gouvernement wallon a approuvé provisoirement, en mars 2023, le schéma de développement territorial révisant le schéma en vigueur, à l'échelle wallonne, depuis mai 1999.

Comme toutes les villes et communes de Wallonie, la Ville de Gembloux a été priée d'organiser l'enquête publique relative à ce document de planification territoriale et de transmettre les résultats de cette enquête dans des délais précis.

Il était également demandé que chaque Conseil communal se positionne sur ce dossier stratégique pour l'avenir. C'est ainsi que le Conseil communal du 5 juillet 2023 a remis un avis circonstancié sur celui-ci, en listant les points positifs et négatifs de cette nouvelle vision stratégique.

2.2.2. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME OPÉRATIONNEL

2.2.2.1. Élaboration d'un Périmètre de remembrement urbain dit « Quartier de la gare » (PRU)

Les permis relatifs à la phase 1 ont été délivrés, respectivement au printemps et à l'été 2023.

Les premiers travaux techniques sont actuellement en cours du côté du projet à front de la N4.

La collaboration et l'accompagnement du BEP au niveau de l'opérationnalisation de la mise en œuvre dudit PRU est bien mise à profit car la charte relative aux charges d'urbanisme, principalement concernant le logement public, est en cours de révision afin qu'elle s'adapte davantage aux réalités de terrain.

De même, l'étude technico-économique et juridique de mise en place éventuelle d'un réseau de chaleur urbain, via le BEP, avance bien.

2.2.2.2. Site à réaménager (SAR) - MAZY

La Ville est propriétaire du site depuis le mois de septembre 2018.



Suite à l'appel à projet lancé fin 2021 par le Ministre de l'Aménagement du Territoire en vue de la prise en charge de l'assainissement du site directement par la SPAQUE, la Ville avait appris début 2023 que sa candidature avait été placée en réserve.

Afin d'être prête en cas d'activation, la Ville, après une visite du site en présence de la SPAQUE au printemps 2023, a introduit un dossier comprenant une note d'intentions ainsi qu'une pré-esquisse. Ce même dossier a également été transmis aux services de la Direction de l'Aménagement opérationnel dans le cadre d'une demande de subsides classiques.

2.2.2.3. Projet de Revitalisation urbaine (REVI) - Gare

Le site concerne l'ancien Hôtel des Voyageurs aujourd'hui démoli, situé en face de la gare SNCB et est propriété du promoteur « Association Lixon-Besix ».

Après avoir obtenu la reconnaissance du site en qualité de site à réaménager, en 2015, le promoteur défend un projet immobilier d'une centaine de logements et a entamé avec la Ville une réflexion quant au lancement éventuel d'une opération de revitalisation urbaine en vue de l'aménagement des espaces publics. Au printemps 2021, ledit promoteur a entamé une réflexion sur un autre terrain jouxtant également le site de la gare (au bout de la rue Monseigneur Heylen) mettant en stand-by le projet initial.

2.2.3. OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

2.2.3.1. Mise en œuvre des projets du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de 2005

Projet d'aménagement de la place à BEUZET (convention-exécution 2015) :

Fin 2022 : octroi du 2^{ème} permis d'urbanisme et finalisation en parallèle du dossier-projet par le Bureau d'Etudes VVV architecture de BRUXELLES, lequel est en relecture auprès de la Direction du développement rural.

Les rapports annuels de la Commission locale de Développement rural (C.L.D.R.)

Conformément à l'obligation à charge des communes bénéficiant de conventions de développement rural de dresser annuellement un rapport sur l'état d'avancement de l'opération ainsi qu'un rapport d'activités de la C.L.D.R., le service Aménagement du territoire a rédigé en mars 2023, en collaboration avec la Fondation rurale de Wallonie (FRW), ledit rapport à destination de la Ministre du Développement rural.

Ce rapport a été approuvé par la C.L.D.R. le 06 mars et adopté par le Conseil communal en date du 15 mars 2023.

En collaboration avec la FRW, le service Aménagement du Territoire est aussi chargé du secrétariat de la C.L.D.R. (convocations, présentations en séance, ...) : 3 réunions plénières en 2023 en présentiel.

Conformément au nouveau règlement d'ordre intérieur adopté par le Conseil communal en août 2021 et suite à la décision du Conseil communal du 04 août 2022 de renouveler 8 membres de la CLDR, l'entrée en fonction des nouveaux membres a eu lieu début 2023.

2.2.3.2. Mise en œuvre des projets du Programme communal de Développement rural

Pour rappel, le Gouvernement wallon a adopté le PCDR de GEMBLoux, pour 10 ans, le 23 mars 2019.

Les différents lots représentent :

- Lot 0 : 9 projets dont la mise sur pied d'une Commission agricole communale et l'organisation d'une balade cycliste de village en village, le VélOrneau (explicités ci-dessous)
- Lot 1 : 10 projets
- Lot 2 : 11 projets
- Lot 3 : 17 projets

L'entièreté des ancienne et nouvelle opérations est visible sur le mini-site qui leur est consacré (<https://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/operation-de-developpement-rural>).

En mars 2023, la C.L.D.R. a décidé, dans une programmation trisannuelle, d'activer, en priorité, sur la période 2023-2024, la fiche suivante : Fiche I.04 : Créer une maison rurale à BEUZET

Les fiches-projets officiellement déjà activées :

- Aménager la place de SAUVENIÈRE en un cœur de village : l'avant-projet a été validé par la Direction du développement rural en juillet 2023
- Créer et installer des panneaux « l'agriculture au fil des saisons » et de mise en valeur les spécificités des villages comme facteurs d'identité globale : l'avant-projet a été validé par la Direction du développement rural en juillet 2023
- Aménager la place de LONZÉE en un lieu de convivialité : l'avant-projet a été, officiellement, déposé fin septembre 2023 auprès de la Direction du développement rural
- Créer une maison multi-services à BOSSIERE : en attente de convention-faisabilité
- Développer une vision globale de la vallée de l'Orneau au travers d'une maison de la nature et de l'environnement : le Bureau d'Etudes DREA2M a été désigné en juin 2023 et a déjà esquissé des plans d'aménagement de la maison en question
- Améliorer l'attractivité du complexe naturel dans et autour du Bois de GRAND-LEEZ : la procédure de marché en vue de désigner un Bureau d'Etudes est en cours

Les projets du lot 0 en « activité » :

La Commission agricole communale (CAC) :

Cette Commission est animée et dynamisée depuis fin 2022 par le nouvel agent en charge de la gestion de l'eau et de l'agriculture, lequel a proposé un calendrier de travail pour les années à venir.

Le VélOrneau, balade cycliste de village en village :

La 5^{me} édition du VélOrneau, de septembre 2023, coordonnée par l'Office du Tourisme a été une nouvelle fois un beau succès malgré une chaleur écrasante.



Plusieurs centaines de personnes ont donc sillonné les chemins et sentiers de l'entité gembloutoise dans une ambiance conviviale.

Le groupe de réflexion « mobilité douce » :

L'asbl Tous à pied, suite à un important travail d'inventaire et de concertation citoyenne, a sorti en 2022 une carte reprenant un réseau de cheminements piétons à travers l'entité.

Cette « colonne vertébrale », s'enrichira au fil du temps afin d'aboutir à un squelette complet représentant les différentes liaisons douces du territoire (l'enrichissement en question est mené par le travail de la géomètre communale – cf. ci-dessus).

10. Gestion de l'eau et Agriculture

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur David GEERTS

Ce nouveau service transversal, créé en juin 2022, est rattaché tant au Pôle Travaux qu'au Pôle Cadre de vie.

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

2.1. Problématique des inondations par coulées de boue et débordements de cours d'eau

Pour rappel, les service Aménagement du Territoire et Travaux ont collaboré ces dernières années afin de mettre en place des solutions concertées avec les agriculteurs et les riverains dans le cadre de la lutte contre les inondations par coulées de boue.

Le gestionnaire eau et agriculture, engagé en juin 2022, a repris le flambeau et étudie les meilleures solutions à mettre en œuvre pour lutter contre cette problématique et négocie tant avec les riverains qu'avec les agriculteurs.

Le suivi des cultures à risque pour ces coulées boueuses est primordial et très variable géographiquement en fonction justement des rotations des cultures implantées. Aussi, de nombreux contacts et visites auprès des agriculteurs sont indispensables et ont été effectués pour prévenir les risques de ruissèlement dès le printemps 2023 et devra se répéter à chaque printemps. En effet, bien que les pluies hivernales ne soient pas négligeables et dénuées de risques d'inondation, ce sont principalement les pluies du printemps et d'été qui sont les plus menaçantes par leur intensité hasardeuse.

Les fascines, les fossés, les zones d'immersion temporaire (ZIT) et les talus sont les outils les plus efficaces et les moins coûteux pour lutter contre les inondations par ruissèlement des eaux souvent chargées de boue.

C'est ainsi qu'un marché de fourniture et pose de « fascines de paille » et d'aménagements divers a été mis en œuvre depuis l'automne 2022.

Ce ne sont pas moins de **1.325** mètres de fascines supplémentaires qui ont été installées sur le territoire gembloutois pour freiner les coulées boueuses. 10 panneaux explicatifs ont même été placés à divers endroits de l'entité :



L'agent spécialisé eau et agriculture gère également les dossiers relatifs à l'octroi de la prime communale pour la mise en place de dispositifs durables de protection contre les inondations et les coulées boueuses, décidé par le Conseil communal en mars 2022 :

- **12** dossiers en 2022
- **8** dossiers en 2023

La prime est toujours accessible pour de futurs aménagements en 2024.

Un dépliant sur les « trucs et astuces » pour se protéger des inondations, rédigé par l'agent, est distribué dans les quartiers et rues sensibles aux inondations.

Il remet également des avis sur les demandes de permis d'urbanisation et d'urbanisme dans toutes les zones d'aléa d'inondations et de ruissellement d'eau : **13** avis ont été rendus depuis 2022.

Après les graves inondations qui ont touché le pays à l'été 2021, le territoire gembloutois n'ayant pas été épargné, une Task Force Inondations communale avait été mise sur pied. 3 réunions se sont déroulées à 6 mois d'intervalles pour faire le bilan des avancées dans la lutte contre les inondations sur le territoire et discuter des projets à réaliser pour poursuivre les aménagements à mettre en place.

De nombreuses visites chez les particuliers, **46 au total**, ont été faites pour leur apporter des conseils spécifiques afin de tenter de diminuer leur vulnérabilité face aux inondations.

Les contacts auprès des autorités compétentes sont devenus coutumiers afin d'optimiser encore l'efficacité des actions sur le terrain (GISER, DCENN, STP, INASEP et VIVAQUA). Ces partenaires

incontournables permettront de réaliser des projets de plus grande envergure qui nécessiteront l'appui de subsides grâce aux appels à projet futurs.

L'utilisation de l'application PARIS permet d'encoder les travaux réalisés tant sur les cours d'eau que sur le réseau d'égouttage et le réseau hydraulique des champs afin d'assurer la transversalité des informations.

Plusieurs formations continues ont été suivies par l'agent autour de la thématique de la gestion des eaux données par l'UVCW, ADALIA et CRSA, ...

Le gestionnaire eau et agriculture assure également le fonctionnement de la Commission de dégâts aux cultures. Cette Commission a fait l'objet, en 2023, d'un recrutement d'agriculteurs-experts suppléants pour assurer son efficacité : 4 agriculteurs gembloutois sont désignés dans cette Commission.

Enfin, les fonctions de l'agent s'intègrent parfaitement aux objectifs climatiques auxquels la Ville souhaite tendre dans le cadre de son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) notamment pour le volet adaptation du territoire. Ainsi, la coordination des actions en lien avec l'adaptation et le secteur agricole relève du service Gestion de l'eau et agriculture.

2.2. La Commission agricoles communale (CAC)

Pour rappel, cette Commission a été instituée lors de l'élaboration du Programme communal de Développement rural, programme adopté par le Gouvernement wallon en 2019 et était repris en lot 0 de PCDR. Le secrétariat et l'animation de cette CAC fait partie des missions de l'agent en charge de l'eau et l'agriculture.

Cette Commission a été relancée en juillet 2022 au cours de laquelle, le nouvel agent a été présenté. L'avancée du projet des panneaux didactiques sur l'agriculture développés dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet du lot1 du PCDR a été présentée aux agriculteurs membres de la CAC afin de solliciter leur point de vue. De même, les modalités d'accès à la prime communale pour les aménagements personnels contre les inondations ont également été présentés lors de cette assemblée.

En décembre 2022, la CAC s'est à nouveau réunie afin de faire mûrir un projet commun de traitement des restes de bouillies de traitements phytosanitaires et des eaux de rinçage des pulvérisateurs agricoles. L'asbl PROTECT'EAU a assuré la présentation des techniques existantes. Quant au CRA-W, il a invité la CAC à découvrir ce qui se fait au CRA-W de GEMBLOUX.

C'est ainsi qu'en avril 2023, la CAC est partie en visite des installations du CRA-W, encadrée par le Responsable Environnement, la société AXE-ENVIRONNEMENT a, quant à elle, présenté les outils de recyclage qui existent sur le marché.



En septembre 2023, la CAC a rencontré la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA) afin de développer un partenariat. Ce partenariat vise à unifier les ressources humaines et les moyens techniques pour concrétiser un projet de valorisation de l'agriculture gembloutoise. C'est ainsi que **8** courtes capsules vidéo seront réalisées annuellement en collaboration avec la FWA sur différents thèmes qui permettront de valoriser le monde agricole et de lui (re)donner une image positive aux yeux du grand public. Elles seront diffusées dans les médias et les réseaux sociaux des partenaires.

En octobre 2023, la première capsule vidéo est tournée en collaboration avec l'asbl GREENOTEC sur le thème des couverts végétaux en interculture. Le support visuel s'articule autour d'un magnifique champ de tournesol en fleurs.



En novembre 2023, la CAC a été invitée à participer au ciné-débat sur l'évolution des techniques culturales et des pratiques agricoles face au changement climatique à l'ATRIUM 57. Le film français à succès « Paysans du ciel à la terre » est diffusé en présence des agriculteurs membres de la CAC.

Paysans du Ciel à la Terre

"Magnifique, poétique, enrichissant et même surprenant. Un beau film qui redonne espoir en l'avenir de l'agriculture"

la radio du goût mars 2023

Et si l'avenir se trouvait dans nos sols?

Ciné-débat à la rencontre de notre agriculture

Bande-annonce

Ciné-débat

Mardi 14 novembre à 20 h au Ciné-Couvin

Jeudi 23 novembre à 20h au Cinéma Caméo de Namur

Mardi 28 novembre à 20h au Cinéma l'Atrium de Gembloux

Mardi 12 décembre à 20 h au Cinéma Versailles de Stavelot

Mars (date à confirmer) au Centre culturel des Roches de Rochefort

11. Urbanisme

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Thomas BLOMME, Responsable du service
 Monsieur Michaël DETIFFE
 Monsieur Pascal GOLINVEAU
 Madame Béatrice HENRION
 Madame Elke VAN REMOORTERE
 Madame Edwige WAUTHIER

Contact : urbanisme@gembloux.be

2. PERMIS D'URBANISME

Dossiers de demande de permis d'urbanisme : **212** dossiers (les plans modifiés ne sont pas comptabilisés) ont été réceptionnés du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (230 en 2022).

Permis traités du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 :

	2023	2022
Permis d'urbanisme délivrés	192	203
Refus de permis d'urbanisme	12	21
Permis d'urbanisme abandonnés	7	5
Permis d'urbanisme irrecevables	0	0
Plans modifiés sollicités	42	61

2.1. Répartition des dossiers par entité

Division	Entité	Nombre de dossiers en 2023	Nombre de dossiers en 2022
1	GEMBLOUX	64	72
2	ERNAGE	9	6
3	SAUVENIÈRE	25	32
4	LONZÉE	10	12
5	GRAND-MANIL	26	19
6	GRAND-LEEZ	15	19
7	BEUZET	11	15
8	ISNES	12	15

9	BOSSIÈRE	9	14
10	MAZY	9	7
11	BOTHEY	4	3
12	CORROY-LE-CHÂTEAU	10	10

3. PERMIS D'URBANISATION

Dossiers de demande de permis d'urbanisation et de modification de permis d'urbanisation : **2** dossiers réceptionnés du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (2 dossiers en 2022).

	2023	2022
Permis d'urbanisation délivrés	0	1
Refus de permis d'urbanisation	1	2
Permis d'urbanisation irrecevable ou abandonné	0	0

3.1. Nature des dossiers

	2023	2022
Permis d'urbanisation	1	3
Modification d'un permis d'urbanisation	0	0

3.2. Répartition des dossiers par entité

Division	Entité	Nombre de dossiers en 2023	Nombre de dossiers en 2022
1	GEMBLOUX	0	0
2	ERNAGE	0	0
3	SAUVENIÈRE	0	0
4	LONZÉE	0	0
5	GRAND-MANIL	1	1
6	GRAND-LEEZ	0	0
7	BEUZET	0	1
8	ISNES	0	0
9	BOSSIÈRE	0	0
10	MAZY	0	1
11	BOTHEY	0	0
12	CORROY-LE-CHÂTEAU	0	0

4. CONTRÔLES D'IMPLANTATION

Les contrôles d'implantation servent à vérifier la conformité de l'implantation du bâtiment sur le terrain par rapport au permis d'urbanisme.

Il y a eu **69** contrôles d'implantation du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (**79** en 2022).

5. LIBÉRATION DE CAUTIONNEMENT

Depuis la décision du Conseil communal du 05 novembre 2008 relatif au dépôt d'une caution préalablement à l'exécution de travaux ayant fait l'objet d'un permis d'urbanisme, la plupart des permis d'urbanisme font l'objet d'un état des lieux de voirie avant et après travaux.

Il y a eu **71** demandes de libération de cautionnement du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (**92** en 2022).

6. DEMANDES D'AVIS SUR AVANT-PROJET

Les demandes d'avis permettent aux demandeurs de prendre connaissance de la position du Collège communal sur une future demande de permis.

Il y a eu **32** demandes d'avis du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (**39** en 2022).

7. CERTIFICATS D'URBANISME

Le certificat d'urbanisme n°1 contient les informations sur la situation urbanistique d'une parcelle cadastrale (situation au Plan de secteur, Schéma de développement communal, ...). De plus, il permet de savoir si le bien bénéficie d'un équipement d'épuration des eaux usées et d'un accès à une voirie suffisamment équipée.

Le certificat d'urbanisme n° 2 comporte les informations du certificat d'urbanisme n° 1 et donne une appréciation des autorités sur un projet concret que le demandeur souhaite mettre en œuvre.

	2023	2022
Demande de certificats d'urbanisme n° 1	11	22
Demande de certificats d'urbanisme n° 2 (récépissé)	2	2
Certificats d'urbanisme n° 1 délivrés	11	22
Certificats d'urbanisme n° 2 délivrés avec avis favorable	0	2
Certificats d'urbanisme n° 2 délivrés avec avis défavorable	2	1

8. RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES DÉLIVRÉS AUX NOTAIRES

Le service Urbanisme a répondu à **675** demandes de renseignements urbanistiques au cours de la période de référence (**677** en 2022).

9. DIVISION DE BIENS SANS PERMIS D'URBANISATION

33 biens ont fait l'objet d'une division sans permis d'urbanisation (**35** en 2022).

10. COMMISSION CONSULTATIVE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ

10.1. Réunions

La Commission s'est réunie à **11 reprises** du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 et a émis un avis sur **47 dossiers** (37 en 2022).

10.2. Nature des dossiers soumis à l'avis de la Commission

10.2.1. PERMIS D'URBANISME AVEC DÉROGATION AU PLAN DE SECTEUR : **2 dossiers**

10.2.2. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART AU GUIDE COMMUNAL D'URBANISME : **23 dossiers**

10.2.3. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART À UN SCHÉMA D'ORIENTATION LOCAL : **7 dossiers**

10.2.4. PERMIS D'URBANISME AVEC ÉCART À UN PERMIS D'URBANISATION : **1 dossier**

10.2.5. PERMIS D'URBANISATION : **1 dossier**

10.2.6. PERMIS UNIQUE – PERMIS INTÉGRÉ : **7 dossiers**

10.2.7. DIVERS :

- Certificat d'urbanisme n°2 : **2 dossiers**
- Avant-projet : **2 dossiers**
- Plan communal de mobilité
- Schéma de développement territorial

11. INFRACTIONS URBANISTIQUES

Le service Urbanisme a traité des dossiers d'infraction urbanistique : constatation des infractions, rédaction des procès-verbaux, suivi des régularisations, ...

Au total, **28 nouveaux** dossiers d'infractions urbanistiques ont été traités par le Collège communal du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (**27** en 2022).

12. PERMIS UNIQUES ET PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Dossiers de demande de permis introduits du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023.

12.1. Permis uniques

	2023	2022
Permis unique	8	10

12.2. Permis d'environnement

	2023	2022
Permis d'environnement	18	18
Permis intégré	0	0
Permis d'environnement de 3 ^e classe – Déclarations	146	127

13. GESTION DES COURRIELS (boîte générale « URBANISME » uniquement)

Le service a répondu à **3.322** mails du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 (**3.901** en 2022).

12. Environnement

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Julien LEGRAND, Conseiller en Environnement, Responsable du service
Madame Hafida HAOUARI CHOUGRATI, Eco-Conseillère

De par le caractère multivarié de l'Environnement, le service est amené à gérer des matières sensiblement diversifiées, allant de la gestion du patrimoine naturel à la propreté publique, et répondre à de nombreuses et autant diversifiées sollicitations du public.

2. GESTION DES DÉCHETS

2.1. Collectes en porte-à-porte

2.1.1. COLLECTES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ORGANIQUES

	Fraction résiduelle (conteneurs à puce)			Déchets organiques (sacs biodégradables)		
	2021 Kg	2022 Kg	2023 Kg	2021 Kg	2022 Kg	2023 Kg
Janvier	154.180	158.080	145.030	81.940	84.440	84.600
Février	167.200	147.480	138.270	83.040	83.560	80.000
Mars	205.040	187.100	174.020	101.380	98.640	99.440
Avril	165.440	144.650	145.540	80.380	78.820	82.040
Mai	160.260	148.640	184.180	80.040	79.720	97.040
Juin	214.260	192.480	149.720	99.100	100.600	76.200
Juillet	167.960	147.800		69.720	70.780	
Août	155.740	175.020		76.900	87.720	
Septembre	193.130	136.780		93.100	75.340	
Octobre	154.420	141.840		77.500	80.360	
Novembre	149.280	176.300		78.520	95.360	
Décembre	198.140	142.240		101.760	79.380	
TOTAL	2.085.050	1.898.410		1.023.380	1.014.920	519.320
Moyenne par mois	173.754	158.201	156.127	85.282	84.577	86.553
Extrapolation kg par an	2.085.050	1.898.410	1.956.860	1.023.380	1.014.920	1.038.640
Extrapolation kg par an par habitant	79,46	79,46	73,84	39,00	38,55	39,19

Le poids total de la fraction résiduelle tend à diminuer malgré l'augmentation continue de la population. La fraction organique poursuit son augmentation d'année en année. Ramenés à la quantité de déchets produite par habitant, ces chiffres deviennent plus clairs et pertinents :

- les Gembloutois diminuent lentement mais sûrement leur production de déchets ménagers résiduels (conteneur à puce) ;
- le recours au sac biodégradable augmente légèrement et tend à se stabiliser.

2.1.2. COLLECTES SÉLECTIVES

	Papiers-cartons porte à porte			PMC porte à porte			Verre (bulles)		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
	Kg		Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg	Kg
Janvier	88.060	61.640	75.900	53.800	56.100	56.460	91.344	97.941	87.156
Février	90.660	86.680	78.480	53.060	52.360	53.140	57.613	63.373	78.265
Mars	166.420	154.160	145.580	53.280	51.920	54.720	89.295	108.338	63.689
Avril	82.720	76.000	73.420	54.620	51.680	54.440	70.843	62.306	57.599
Mai	80.100	75.880	63.360	53.380	54.200	82.320	73.971	54.677	56.897
Juin	83.340	77.520	68.720	81.320	80.920	57.400	86.299	102.539	78.370
Juillet	66.000	65.516		52.740	50.400		70.651	58.839	
Août	82.120	70.020		48.860	51.020		71.667	67.294	
Septembre	89.780	86.660		49.960	54.160		76.547	63.279	
Octobre	77.440	75.420		49.220	46.880		53.511	73.228	
Novembre	82.640	67.320		49.360	77.160		81.188	76.083	
Décembre	84.040	78.460		76.520	50.460		53.513	61.895	
TOTAL	1.073.320	975.276	505.500	676.120	677.260	358.480	876.442	889.792	421.976
Moyenne par mois	89.443	81.273	84.250	56.438	65.438	59.747	73.037	74.149	70.329
Extrapolation kg par an	1073.320	975.276	1.011.000	676.120	677.260	716.960	876.442	889.792	843.952
Extrapolation kg par an par habitant	40.91	37.04	38.13	25,77	25,65	27,04	33,40	33,79	31,83

S'intéressant aux kilos par habitant et par an, on peut observer et interpréter comme suit :

- Lente diminution des papiers-cartons, les ménages continuant sans doute à recourir à l'autocollant 'Stop Pub' ;
- Augmentation du PMC, marquée depuis le nouveau sac de 2019 (avant 2019, la moyenne se situait aux alentours de 17 kg/hab.an). Cette augmentation explique sans doute en grande partie la diminution de la fraction résiduelle supra (qui était à 86 kg/hab.an en 2018) ;
- Diminution et stabilisation du verre, après le pic à 35 kg/hab.an de 2020 (report des déchets Horeca sur les déchets ménagers en période de confinement) qui tend à nouveau vers les +-30 kg/hab.an d'avant pandémie.

2.1.3. COLLECTE DE BRANCHAGES

Ce service connaît un succès grandissant au vu de l'augmentation régulière du nombre d'inscriptions d'année en année. Les chiffres pour le ramassage d'automne ne sont pas encore disponibles.

	Avril 2021	Novembre 2021	Avril 2022	Novembre 2022	Avril 2023	Novembre 2023
Nombre d'inscriptions	42	21	63	78	63	En cours

2.2. Collecte en points d'apport volontaire

2.2.1. COLLECTE DES VERRES

Le service assure le relais auprès de l'intercommunale des problèmes qui se posent avec les bulles à verres (débordements, vandalisme, malpropreté). Dans le cadre de l'agrément FOST+ et suite à l'appel à candidature lancé par le BEP Environnement mettant des moyens budgétaires disponibles pour la période 2019-2023 en vue de l'amélioration du réseau des bulles à verre, le service continue à évaluer les possibilités d'enfouissement de bulles à verre.

2.2.2. COLLECTE DES TEXTILES

En 2023, la Ville continue à collaborer à la bonne marche des deux prestataires d'économie circulaire concernant la gestion des « bulles à vêtements » : l'ASBL Terre et l'ASBL LES PETITS RIENS. Cela répond à une demande qui est en adéquation avec le programme « 0 déchet » et la sensibilisation au travers de la communication autour de la thématique du réemploi.

Concernant la S.A CURITAS, le Collège communal a décidé de ne plus poursuivre sa collaboration pour des questions d'éthique ne correspondant pas à la philosophie de l'« Economie circulaire ».

2.2.3. COLLECTE DES SAPINS DE NOËL

En bonne concertation avec les services Espaces verts et Communication, le service a assuré la coordination et la communication autour de la collecte 2023, ainsi que déjà celle de 2024, laquelle est prévue le lundi 08 janvier 2024.

2.3. Décharges

2.3.1. ANCIENNE DÉCHARGE DES ISNES

Ce site, dont la réhabilitation s'est étalée de 1994 à 2002 dans le cadre d'un contrat de gestion signé avec la SPAQUE, bénéficie toujours d'un suivi scientifique annuel permettant de suivre son évolution. Le rapport d'analyse 2023 a bien été réceptionné et examiné par le service Environnement. Les paramètres suivent leur lente décroissance vers un retour à la normale.

Par ailleurs, le Service Public de Wallonie a informé la Ville que, compte tenu des résultats des paramètres de surveillance, cette dernière peut être définitivement stoppée. Les différents rapports de la DESo mentionnent que la "*plume d'eau salée*", c'est-à-dire la nappe aquifère qui contenait une forte concentration de chlorure, a fortement diminué et est stabilisée dans l'espace, et que la tendance à l'avenir s'annonce favorable. L'avis de la Direction des Infrastructures de Gestion et de la Politique des Déchets se rallie à l'avis de la DESo, dans un courrier adressé à SPW Agriculture, Ressource et Environnement, quant à la levée des obligations en matière de suivi des eaux souterraines, la situation étant équilibrée.

2.3.2. ANCIENNE DÉCHARGE DES « 7 VOLEURS » À GRAND-LEEZ

Ancienne sablière exploitée dans les années 70, elle a servi de décharge communale dans les années 80. Le chantier de réhabilitation a été confié à l'opérateur Tradecowall en 2009 par concession de service public. Sa réhabilitation est régie par l'Arrêté ministériel du 8 novembre 2010. L'opérateur privé a financé les opérations de dépollution et de confinement de la pollution résiduelle (pose d'une membrane d'étanchéité) en monétisant les apports de terres constituant un éco-tumulus. La réhabilitation s'est terminée en 2021, année depuis laquelle le site est géré par la Ville.

Sur la période couverte par ce rapport, le site a vu :

- Fin 2022 : le SPW-DeSu rend au SPW-DAS un avis favorable pour l'arrêt du monitoring analytique du site. Le quitus définitif marquant la fin de la réhabilitation est, néanmoins, toujours attendu par la Ville ;
- Octobre 2023 : un bureau d'étude mandaté par la SPAQUE prévient la Ville qu'il va procéder à l'inertage des piézomètres, ce qui confirme la fin du suivi analytique du site.

La question de la post-gestion ultérieure reste ouverte, notamment au vu de la nécessaire gestion des espèces expansives (chardons, ronces, ...) et des invasives (renouées asiatiques, sénéçon du Cap, ...).

2.3.3. MASSIF DE DÉCHETS À LONZÉE

Une pollution pouvant s'apparenter à une ancienne décharge a été mise à jour lors de la pose du collecteur de l'Arton en 2013 le long de la rue de la Goyette à LONZÉE (travaux réalisés par la SODRAEP pour le compte de l'INASEP). Les premières analyses et mesures de confinement sont réalisées en 2013 par le bureau ABV, qui rend rapport en 2014. Le SPW-DPC cite la Ville comme auteur présumé de la pollution. Une étude d'orientation est réalisée par le bureau GEOSAN en 2017, approuvée par le SPW-DAS qui impose la réalisation d'un projet d'assainissement.

Fin 2020, le bureau Recosol désigné pour la rédaction du projet d'assainissement produit les compléments demandés par l'Administration régionale en vue de la définition de la stratégie de réhabilitation. Début 2021, la Ville relaie ces compléments à l'Administration régionale et reste depuis en attente des suites à donner à ce dossier.

2.4. Dépôts sauvages

Le nombre de PV rédigés par les fonctionnaires de police de la Zone de police Orneau-Mehaigne sont sur les 3 dernières années :

2021	2022	2023 (incomplet)
50	17	25

Le service Environnement assure le relais entre les plaignants, l'agent constatateur communal, la Zone de police locale, le service Propreté et parfois les auteurs. Le service s'applique à médier ce phénomène grandissant pour tenter de l'endiguer.

2.5. Sensibilisation à la réduction des déchets et à la propreté publique

2.5.1. BE WAPP 2023

Le service Environnement a coordonné l'action de nettoyage annuelle de BE WAPP. Celle-ci s'est tenue du 05 au 08 mai 2023 et a mobilisé plus ou moins 880 bénévoles. Ces bénévoles ont accepté de prendre

part à un grand nettoyage du territoire communal grâce à l'aide de matériel obtenu auprès du BEP et de BE WAPP.

Concernant le « Marathon de la propreté » qui s'est tenu dans le courant du mois d'octobre, il a mobilisé le même nombre de participants que lors du nettoyage de printemps.

Diverses actions de terrain ont notamment été menées en partenariat avec le Contrat de Rivière Sambre et Affluents auprès des élèves d'une des écoles communales durant ce marathon afin de sensibiliser les élèves sur le parcours des déchets qui finissent dans la nature puis dans la mer.

De plus, des pochoirs « Ici commence la mer » ont été posés à plusieurs endroits de l'entité et plus particulièrement des villages.

Enfin, une action de sensibilisation au sein du marché hebdomadaire a été menée.

2.5.2. PRIMES AU COMPOSTAGE

Une prime de 12,50 € est octroyée à tout Gembloutois qui achète un dispositif de compostage valant au moins 30 €.

	2021	2022	2023 (incomplet)
Demandes	3	5	9

2.5.3. PRIMES LANGES LAVABLES

Depuis le 16 décembre 2020, le règlement relatif à l'octroi d'une prime communale visant à favoriser l'utilisation de langes lavables pour les bébés est effective.

La Ville octroie une prime équivalant à 50% des factures. Cette prime est plafonnée à 100 €.

	2022	2023 (incomplet)
Demandes	21	9

2.6. Plan local de Propreté publique

La Ville a participé à l'appel à candidatures « Acquisition de moyens de nettoyage » dans le cadre de la campagne « *Wallonie plus propre* » et a été retenue. Cela a permis de faire l'acquisition de trois chariots de tri destinés aux cantonniers de la Ville ; permettant ainsi un meilleur tri des déchets mais aussi un meilleur confort ergonomique pour ces derniers.

2.7. Commune « Zéro Déchet »

La Ville s'est engagée dans une démarche « 0 Déchet » en 2020. Bénéficiant de l'accompagnement du BEP, la démarche s'est enrichie en 2022 par la mise sur pied d'une Eco-team dynamique et des premières réflexions visant la réduction des déchets au sein de l'Administration.

Des poubelles « compost », réduction énergétique, réduction de papier, charte Evènement-Eco-Responsable ont été installées ou sont en bonne voie d'installation pour l'année 2023 et ce à titre d'exemplarité de la Ville. Ainsi, plusieurs actions ont été menées en interne en guise de représentativité de l'Administration mais aussi en externe avec différents acteurs, citoyens et jeunes de la Ville.

Le programme « 0 déchet » pour l'année en cours a permis la mise en place des 7 actions suivantes :

1. Gaspillage alimentaire : échange de bonne pratique avec une collective Namuroise qui est déjà passée en mode Zéro Déchet.
2. Sensibilisation au « 0 déchet » à destination des ouvriers communaux.
3. Charte achat éthique pour l'organisation d'évènement en interne.
4. Sensibilisation au réemploi via une collecte grand public - Promotion des différents acteurs du réemploi établi sur le territoire gembloutois.
- 4.1. Elargissement de la communication pour promouvoir tous les acteurs du réemploi présent dans l'entité gembloutoise.
5. Mise en place d'une fontaine à eau, sur l'Esplanade, pour réduire les emballages dans l'espace public.
6. Animation dans les écoles afin de les sensibiliser à la démarche « 0 déchet ».
7. Organisation d'ateliers de sensibilisation au « 0 déchet » pour les bénéficiaires du CPAS.

2.8. Optimisation de l'implantation des poubelles et des tournées de collectes

La Ville a été sélectionnée fin 2020 par « Be WaPP » dans le cadre d'un appel à candidature pour l'optimisation de l'implémentation des poubelles et des tournées de collecte. En 2021, un diagnostic des poubelles publiques installées sur le territoire communal avait été réalisé par un consultant externe. Suite à cela et avec l'aide du service Travaux, les réflexions menées et la concrétisation ont abouti en 2022 à l'acquisition par le service Travaux de 88 nouvelles poubelles afin de remplacer les anciennes poubelles dont une quarantaine ont été placées en 2022.

En 2023, une trentaine de poubelles publiques ont encore été remplacées par un modèle plus moderne, équipé d'un réducteur d'ouverture permettant de limiter l'insertion de déchets ménagers en sacs. A ce stade, il reste encore une quinzaine de poubelles à placer.

3. PROTECTION DE LA NATURE – ESPACES VERTS – FORÊTS

3.1. Planification et tutelle wallonne

En 2023, la Ville a été sollicitée par l'autorité régionale pour :

- La mise à l'enquête et la remise d'avis sur les 3^{èmes} Plans de Gestion par Districts Hydrographiques Wallons ;
- La mise à l'enquête de la stratégie biodiversité 360° ;
- La mise à jour de la liste des arbres et haies communaux, voir ci-après.

Le service est également, régulièrement, sollicité pour remettre des avis dans le cadre de procédures urbanistiques communales qui concernent des parcelles reprises dans la structure écologique principale ou proche de celle-ci (permis d'urbanisation, permis d'urbanisme).

3.2. Gestion du patrimoine naturel local

3.2.1. GESTION DES ESPACES VERTS COMMUNAUX

La gestion des espaces verts est assurée par le service Plantations. Tout au long de l'année, des concertations entre le service Plantations et le service Environnement ont lieu sur l'aménagement de certains espaces communaux ou la manière de les entretenir : parcs urbains, bords de route en

fauchage tardif, arbres de rue, bords de RAVeL, cimetières, rives de cours d'eau communaux, demandes ponctuelles de riverains, etc.

En 2023, les deux services ont plus spécifiquement suivi la finalisation des projets du budget participatif 2021 impliquant les espaces verts communaux (notamment « Biodiversité A tous Vents »).

3.2.2. GESTION FORESTIERE DU BOIS DE GRAND-LEEZ

De par sa superficie de plus de 100 ha d'un seul tenant, le bois de GRAND-LEEZ est soumis à la gestion par le SPW-DNF. Ce dernier encadre la pratique sylvicole, attribuant les lots de coupe aux soumissionnaires et soumettant à la Ville les devis de replantation.

En 2023, le Plan d'Aménagement Forestier, document-cadre qui régit la gestion du bois pour les 32 années à venir, et sur le métier depuis 2019, voit son adoption finale par le Conseil communal et son entrée en vigueur.

En aout 2023, la Ville répond favorablement à l'appel à projets du SPW visant à favoriser la régénération de forêts résilientes via un subside 2.500 €. Au moment d'écrire ces lignes, le SPW-DNF doit soumettre une proposition concrète de plantation à mettre en œuvre durant la saison hivernale de plantation.

En octobre 2023, la Ville examine, avec le SPW-DNF, la proposition relayée par l'UVCW d'intégrer, dans ses ventes de bois, un volume de 15 % dédié à la vente en gré à gré (soit le maximum possible) devant soutenir la filière bois wallonne en circuit court.

3.2.3. RENFORCEMENT DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE LOCAL

Depuis 2022, cet objectif environnemental et cette volonté politique peuvent s'appuyer sur un nouveau règlement communal assurant un soutien financier et technique pour les plantations réalisées chez le particulier et en zone agricole. Pour l'essentiel, le dispositif vient en continuité du mécanisme régional « Yes we Plant » en octroyant, pour le particulier, une prime complémentaire à la prime régionale permettant de couvrir la quasi-totalité de la facture d'achat des plants. En zone agricole, la Ville prend en charge l'entièreté de la plantation, de l'achat des plants à leur plantation réalisée si possible en participatif citoyen. Un budget annuel de 20.000 € y est consacré. L'engagement d'un Gestionnaire Eau et Agriculture facilite grandement le contact avec le monde agricole. Les dossiers sont traités par les services Environnement et Plantations.

2023 semble marquer le coup de l'engagement du monde agricole gembloutois dans ce mécanisme !

En effet, ce nouveau dispositif s'est concrétisé comme suit :

- Mars, rue de la Station à BEUZET : plantation par les services communaux avec quelques bénévoles du PCDN de 250 m de haie indigène et de 11 arbres isolés, entre des prés à chevaux, pour un montant total de 2.500 € TVAC. La couverture médiatique qui en est faite permet de faire davantage la promotion du dispositif (reportage Canal Zoom) ;
- Octobre, rue de la Station à BEUZET, chez le voisin en face du précédent : plantation envisagée de 350 m de haie et 2 arbres isolés ceinturant un domaine équestre (en attente devis et validation par le Collège communal) ;
- Octobre, rue de la Sablonnière aux ISNES : plantation envisagée de 190 m de haie indigène en entre champs (en attente devis et validation par le Collège communal) ;

- Octobre, rue de la Peau de Chien au Try Lambord à GRAND-LEEZ : plantation envisagée de 650 m de haie indigène (en attente devis et validation par le Collège communal) ;
- Octobre, hameau de Baudacet à SAUVENIERE : plantation envisagée de haies indigènes en bordures de parcelles agricoles (en attente rencontre avec exploitant, devis et validation par le Collège communal).

En octobre, une collaboration avec GEMBLOUX Agro-Bio Tech permet de mettre au travail les étudiants de 1^{er} Master en Ecologie sur la priorisation des liaisons écologiques à établir sur le territoire communal. Il s'agit d'une mise à jour et d'une priorisation des liaisons définies par leurs prédécesseurs en 2014. Le fruit de ce travail, attendu fin 2023, permettra d'aborder le monde agricole avec encore plus de pertinence et conviction.

3.2.4. MISE A JOUR DE LA LISTE DES ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Suite aux instructions données par le SPW, le service assure en 2023 la mise à jour de la liste des arbres et haies remarquables de l'entité. Cette démarche doit être menée tous les 3 ans (CoDT), sachant que la mise-à-jour 2020 avait été annulée par la pandémie de Covid-19.

Cette mise à jour est ouverte au grand public par différents communiqués (dont un reportage Canal zoom) et a recueilli 6 propositions qui seront soumises à la Commission Nature, à la CCATM et enfin au Collège communal.

3.2.5. APPEL À PROJET 2021 « VÉGÉTALISATION URBAINE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » - PARC URBAIN

Le projet, développé par GEMBLOUX Agro-Bio Tech et introduit par la Ville en 2022 dans le cadre de l'appel à projets « Végétalisation urbaine pour répondre aux enjeux climatiques » est subsidié à hauteur de 184.248 €, la Ville prenant en charge les 20 % restants à concurrence de 46.062 €.

Il consiste en la création d'un espace démonstratif accessible au grand public, décliné en un verger conservatoire, une friche dirigée et un potager communautaire faisant figure de « parc comestible ». Il s'inscrit dans le contexte plus large de la plateforme Wasabi développée par le partenaire académique, illustrant les aménagements de biodiversité urbaine permettant de faire face au changement climatique.

L'avant-projet a été rendu en décembre 2022 et a obtenu le feu vert de l'Administration wallonne au printemps 2023. Le partenaire académique a mis en place une sous-traitance au profit d'un bureau spécialisé en animation de projets et production de cartes. Fin de l'été 2023, le projet a franchi les étapes de consultation citoyenne et riveraine au travers de plusieurs réunions de concertation et visite de terrain.

3.2.6. APPEL À PROJET 2022 « TRAME BLEUE ET VERTE » - ANCIENNE BRIQUETERIE

La Ville a candidaté et obtenu, fin 2022, un subside de 224.266 € pour l'acquisition du site de l'ancienne Briqueterie à GRAND-MANIL et la valorisation de son maillage vert et bleu. Le projet vise à rendre accessible au grand public cet espace naturel, dans un contexte de résilience face aux changements climatiques à venir, tout en renforçant ses qualités écologiques.

2023 a été pleinement consacrée à la définition de l'avant-projet attendu par le SPW, comme suit :

- Désignation d'un bureau d'études via la procédure « In House » du BEP ;

- Exposé de l'état d'avancement en juin devant le jury d'accompagnement du SPW ;
- Visite de terrain et élaboration d'une esquisse du projet associant le bureau d'étude, le service Environnement et la Coordinatrice POLLEC ;
- Consultation citoyenne au travers d'une visite de terrain et d'un atelier participatif mi-octobre. La couverture médiatique de cet atelier a permis de communiquer largement autour du projet (cf. le reportage Canal Zoom) ;
- Rédaction de l'avant-projet final en vue de sa remise fin novembre et présentation devant le SPW début décembre.

3.3. Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

3.3.1. GÉNÉRALITÉS

La Ville de GEMBLOUX est engagée dans un PCDN depuis 2008. L'étude du réseau écologique a été réalisée en 2009 par le Laboratoire d'Écologie de GEMBLOUX Agro-Bio Tech. La charte du PCDN et l'engagement de la Ville à s'y impliquer sont approuvés par le Conseil communal du 05 mai 2010.

2023 voit plus spécifiquement le PCDN et ses partenaires être célébrés à l'occasion des 10 ans du PCDN d'une part et l'étude du réseau écologique amorcer sa mise à jour d'autre part.

3.3.2. COMMISSION NATURE

La commission a été instituée par le Conseil communal du 04 septembre 2013. Elle a fonction d'organe consultatif et participatif et est ouverte à toute personne porteuse de projet dans le cadre du PCDN ou désireuse de s'y investir.

Elle s'est réunie le 06 avril pour évaluer et approuver les projets 2023 et se réunira mi-décembre 2023.

3.3.3. PROJETS 2023 DU PCDN

12 projets ont été introduits, ce qui est dans la moyenne des années précédentes (+/-12). 1 projet a été annulé car redondant avec un projet similaire porté par le service Travaux de la Ville :

1. Réhabilitation de la prairie fleurie proche du cimetière de GEMBLOUX
2. Forêt jardin comestible de CORROY-LE-CHATEAU - Malle didactique et matériel jardinage
3. Forêt jardin comestible de CORROY-LE-CHATEAU (ForJaCoCo) - Nichoirs et piège photo
4. Forêt jardin comestible de CORROY-LE-CHATEAU (ForJaCoCo) - Animations scolaires
5. Outils pédagogiques – Mares, Batraciens, Insectes, Chauves-souris
6. Suivi par caméras des nichoirs à chouettes chevêches de GRAND-LEEZ
7. Entretien et développement de la biodiversité sur le jardin potager d'Ekikrok
8. Plus de biodiversité dans les jardins bossiéris - Conférence
9. Sentier(s) didactique(s) « Biodiversité » sur le jardin-potager d'Ekikrok
10. Plantations et semis à l'Orée du Bois à GRAND-LEEZ
11. Verger-prairie de l'Etang, rue Warichet à GRAND-LEEZ
12. Le Fossé d'Arton – creusement d'une mare à LONZEE

Le Coordinateur local PCDN a assuré le suivi administratif pour permettre l'octroi d'un subside communal aux porteurs de projets retenus, pour un montant total de 13.275 €. Les projets ont par ailleurs été introduits via l'appel à projets « BiodiverCité » pour permettre un financement régional à hauteur de 9.000 €, la Ville prenant en charge les 4.275 € complémentaires. Le service a également

assuré le suivi et la clôture des justificatifs 2021, tant des porteurs de projets vis-à-vis de la Ville, que de la Ville vis-à-vis du SPW.

3.3.4. PROJETS MAJEURS ET ACTIONS RÉCURRENTES DU PCDN

Depuis son lancement en 2010, le PCDN a vu l'avènement d'une quarantaine de projets concrets favorables à la biodiversité locale ou s'inscrivant dans une logique de sensibilisation à l'environnement.

Voici les principales avancées 2023 :

Site Internet du PCDN : le site <http://nature.gembloux.be> est mis à jour avec un formulaire de rentrée de projets et les projets 2023 une fois validés.

Pelouse calcaire sur le site de Falnuée à MAZY : quelques chantiers participatifs de fauchage durant l'été.

Opération de sauvetage de batraciens :

- au lieu-dit les « Trois-Ponts » à BOSSIÈRE ;
- sur la route d'Aische-en-Refail à hauteur de l'étang de GRAND-LEEZ ;
- à la rue Émile-Pirson à MAZY et à hauteur du Golf de Falnuée ;
- le long de la chaussée de Nivelles à MAZY.

Arbres et haies remarquables : recommande des brochures de CORROY-LE-CHATEAU, GRAND-MANIL, GEMBLOUX-gare, LONZEE, MAZY pour refournir le stock. Une actualisation de la brochure de MAZY est amorcée par de premières visites de terrain.

Gestion des balsamines de l'Himalaya : campagne d'arrachage menée par le CR Sambre suite à l'arrêt de l'action menée par les bénévoles du PCDN.

Maillage bleu : mares creusées au sud de GEMBLOUX pour renforcer la présence du Triton crêté (espèce Natura2000). En janvier 2023 : taille en têtards des saules et rabattement de la végétation de berge sur la mare à la Poudrière à CORROY-LE-CHATEAU, avec les bénévoles du PCDN et en février 2023 : rabattement de la végétation de berge sur la mare à la rue des Grands-Ha à BOSSIÈRE, avec les bénévoles du PCDN.

Jardin de GRAND-LEEZ – Eco-jardin de l'Orée du Bois : jardin communautaire géré par EGL-Nature : permaculture, verger, serres maraîchères, poulailler, prairie fleurie, mare didactique. 2023 voit la remise en place de l'événement grand public « Parc et Jardin ouvert » début juin.

Potager partagé sur la butte du CPAS : coordonné par l'ASBL Resanesco.

Actions Ekikrok à BOSSIÈRE : jardin partagé géré par Ekikrok : permaculture, serre maraîchère, mare et pâturage. 2023 voit la remise en place de l'événement grand public « Parc et Jardin ouvert » début juin.

RAVeL Faune-Flore : fiches didactiques sur les richesses faunistiques et floristiques du RAVEl réalisées et illustrées par Agrophot.

Verger de l'Escaille : rucher didactique et verger parrainé en éco-gestion (pâturage), haies et bandes messicoles.

Potager partagé des Pâquerettes à LONZÉE : 8 bacs de culture cultivés par les riverains situés à l'emplacement de parterres publics bordant la rue des Pâquerettes à LONZÉE.

Potager partagé de la Closière à GEMBLOUX : l'ASBL GEMBLOUX Optimiste y avait aménagé une mare et des carrés de permaculture. En 2021, le projet a évolué vers une Tisanerie qui voit plusieurs chantiers s'étaler sur 2023.

Phragmitaie de GRAND-LEEZ : zone humide recolonisée spontanément par le roseau phragmite suite à son déboisement en 2010. En 2023, les démarches administratives sont mises en œuvre pour liquider le subside PWDR de 6.098 € pour le creusement de 5 mares et le reméandrage du cours d'eau traversant la roselière.

Potager de la place de l'Orneau : 2 bacs potagers placés sur la place de l'Orneau et gérés par les élèves du Collège Saint-Guibert, en partenariat avec les riverains et les commerçants de la place (lors des congés scolaires). Ils se situent à présent à l'arrière du Collège.

Grainothèque à la bibliothèque communale : portée par l'ASBL GEMBLOUX Optimiste, elle est alimentée par les jardiniers amateurs qui y déposent leurs excédents de graines du potager et repartent avec les graines de leur choix.

3.3.5. PROJETS DU PCDN INITIÉS ET PORTÉS PAR LA VILLE

Mares du Centre sportif de l'Orneau : creusées en 2016 grâce à un subside régional « BiodiBaP » de 10.000 €, elles sont gérées en concertation entre Natagora et le Coordinateur PCDN, et les réseaux bénévoles respectifs ainsi que des bénévoles occasionnels (mises au vert entreprises, étudiants, ...). En 2023, les cheminements ont été fauchés régulièrement par l'ouvrier des sentiers pour maintenir l'accessibilité du site au grand public. Elles servent de support à une formation donnée en octobre par le Conseiller en Environnement aux étudiants en Master 1 en Architecture du Paysage de l'ISla.

Nichoir à faucons pèlerins et suivi par caméra : élaboré avec le conseil de l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, un nichoir à faucons pèlerins a été placé en 2019 en haut du beffroi, par le service Environnement. Il vise le renforcement de l'espèce et le regain d'intérêt pour la nature en ville et son patrimoine bâti. Fin 2022 et début 2023, le service a assuré le relais entre les services Travaux et Informatique et le prestataire désigné pour l'installation d'un dispositif de visionnage en temps réel du nichoir. Le dispositif était opérationnel à la mi-février juste avant la nidification 2023 qui a été largement suivie par les Gembloutois. Une animation scolaire s'est organisée lors du bagage des 2 fauconneaux fin mai, permettant de sensibiliser le grand public par la couverture médiatique (reportage Canal Zoom).

3.3.6. MATÉRIEL DU PCDN

La mise à disposition de matériel (débroussailleuse, tronçonneuse, taille-haie, bûches, pelles, ...) rencontre un franc succès auprès des bénévoles. Si l'agenda partagé permet aux bénévoles de réserver directement le matériel, la remise des clefs du box par le Coordinateur PCDN permet d'encadrer un minimum le système.

Achetés initialement pour équiper les événements du PCDN, les gobelets réutilisables comportant le logo PCDN sont très largement utilisés pour des événements communautaires gembloutois.

En 2023, le service a assuré la recommande de 2.000 gobelets pour refournir les stocks.

3.3.7. FETE DU PCDN A L'OCCASION DE SES 10 ANS

Reportés suite à la pandémie de Covid-19 et attendant ensuite un regain de l'implication bénévole fortement ralentie par les mesures sanitaires, les 10 ans du PCDN sont enfin célébrés en 2023 !

L'événement prend place le 02 juillet 2023, au verger de l'Escaille. Un chapiteau central abrite différents stands des partenaires du PCDN (Ekikrok, EGL, Natagora, Forjacoco, GO !, compostage, etc.) ainsi qu'une exposition qui retrace en images la soixantaine de projets menés depuis les débuts du PCDN. Ce chapiteau est symboliquement érigé dans l'emprise des ruines de l'ancienne grange du Moulin de l'Escaille, figurant la future Maison de la Nature qui y sera reconstruite grâce aux subsides promis dans le cadre du PCDR. Le chapiteau est entouré de stands de partenaires du monde associatif ou de l'environnement gembloutois (Contrat de Rivière Sambre, BEP, Le Rêve d'Aby, LudiverSentier, Pommeraie, Serres de Sauvenière, etc.), de jeux en bois et d'un espace de petite restauration locale dont une dégustation de cuisine sauvage dans une ambiance musicale de guinguette.

En plus de ce dispositif fixe, les visiteurs ont pu participer à différentes visites guidées (réserve naturelle Escaille, biodiversité dans le quartier Enée, la faune et flore du RAVeL, les insectes et plantes du verger,

le rucher didactique, la sylvothérapie, Yoga nature) et à des ateliers (fabrication nichoirs, bombes à graines, balade à dos d'âne), le tout répété à plusieurs moments de la journée.

Cette journée a été l'occasion de mettre à l'honneur les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour renforcer la biodiversité locale, les remercier grandement et attirer de nouvelles forces vives. La journée a été couronnée par la visite de la Ministre wallonne en charge de l'Environnement.

3.3.8. MISE À JOUR DE L'ETUDE DU RESEAU ECOLOGIQUE GEMBLOUTOIS

Annoncée comme un des cadeaux d'anniversaire du PCDN (voir les 10 ans du PCDN supra), l'étude du réseau écologique communal amorce sa mise à jour en 2023.

Le Coordinateur local PCDN a assuré la définition et le lancement d'un marché public de services pour la désignation d'un auteur d'étude. Intégrant une nécessaire modification budgétaire, l'attribution bénéficie au laboratoire Biolandscape de GEMBOUX Agro-Bio Tech qui avait déjà rédigé l'étude initiale du PCDN. La mission est amorcée en 2023 par la rencontre avec la Ville et les premiers relevés écologiques sur le terrain.

3.4. Semaine de l'arbre – 2023, année de la Haie anti-érosive

3.4.1. DISTRIBUTION DES PLANTS

Avec l'aide du service Plantations, le service assure la coordination, la préparation et la tenue de cette distribution prenant place dans le cadre de la journée de l'arboriculture organisée par le Centre Technique Horticole, fin novembre. Près de 2.000 plants répartis en 12 essences régionales sont proposés, financés par le SPW dans le cadre de BiodiverCité. Des étudiants de l'Institut Technique Horticole viennent en appui pour cette distribution, dans le cadre de leur formation pratique. Un guide composteur du PCDN tient un stand de sensibilisation aux différentes techniques de compostage à domicile.

3.4.2. ANIMATIONS SEMAINE DE L'ARBRE

Pour valider le subside BiodiverCité reçu pour la distribution des plants, la Ville doit tenir au moins une activité de sensibilisation dans la semaine qui précède cette journée de l'arbre. Le service a coordonné les agendas pour que les plantations de maillage écologique en participatif citoyen prennent place juste avant la journée de l'arbre.

Le service a par ailleurs assuré le reporting et la justification du subside BiodiverCité 2022.

3.5. Abattage d'arbres

En 2023, 10 demandes d'abattage d'arbres de particuliers ont été introduites et gérées par le service en concertation avec le service Plantations. Les autorisations sont généralement délivrées moyennant replantation compensatoire indigène selon le principe d'un arbre replanté pour un arbre abattu.

Le service est également intervenu et a assuré la concertation avec la zone de police locale, l'agent constateur et l'agent forestier DNF pour plusieurs abattages majeurs et suspects intervenus sur le territoire.

3.6. Gestion des plantes invasives

3.6.1. RENOUÉES ASIATIQUES

Suite à l'abandon définitif des pesticides sur tout le territoire en 2018, les 12 sites communaux répertoriés de renouées asiatiques qui étaient gérés, par le passé, par injection n'ont pas été gérés en 2023. Les gestions pilotes par fauchage répété le long du RAVeL, en collaboration avec GEMBLOUX Agro-Bio Tech et le SPW-DGO3, ont également été arrêtées depuis 2019.

Seule une gestion par arrachage des rhizomes est maintenue au verger de l'Escaille en collaboration avec Natagora et a donc été reconduite en 2023, juste avant la journée des 10 ans du PCDN.

3.6.2. BALSAMINES DE L'HIMALAYA

Au vu de la dispersion de la plante sur l'ensemble du territoire, la gestion se limite à la vallée de l'Arton à LONZÉE, notamment pour ses qualités Natura2000. La gestion assurée par des bénévoles au début du PCDN s'est essoufflée. Elle est assurée depuis 2019 et encore en 2023, par le Contrat de Rivière Sambre & Affluents en concertation avec le service Environnement qui assure le relais vers les bénévoles du PCDN.

3.6.3. BERCES DU CAUCASE

En 2023, avec l'aide de l'agent technique du service Mobilité, et un agent du Contrat de Rivière Sambre & Affluents, le service Environnement a assuré la surveillance et la gestion des sites suivants :

- rue du Presbytère à CORROY-LE-CHÂTEAU ;
- rue Chant-des-Oiseaux à GEMBLOUX ;
- rue du Rivage à GRAND-MANIL ;
- en bordure d'une parcelle agricole enclavée derrière les habitations de la rue Buisson-Saint-Guibert ;
- le long du chemin d'entrée de la brasserie Bertinchamps.

Le service a assuré le relais vis-à-vis d'Infrabel pour garantir la gestion de berces encore présentes le long des voies de la ligne L161 derrière le site de GEMBLOUX Agro-Bio Tech.

Le service assure ensuite l'encodage des fiches-gestion sur la plateforme « Berce » du SPW.

Un nouveau site très étendu et représentant un risque important de dispersion a été découvert en 2020, suite à notification par son propriétaire, au bout de la rue Try-Ansquet à LONZÉE. En 2023, une gestion collaborative a été renouvelée, coordonnée par le service Environnement, combinant les efforts de gestion d'un ouvrier du service Mobilité en charge des sentiers, d'un agent du Contrat de Rivière Sambre & Affluents, du Conseiller en Environnement de façon à endiguer cette menace pour la santé publique et la biodiversité.

3.7. Gestion des animaux invasifs

3.7.1. FRELON ASIATIQUE

Déjà exprimée en 2022, la demande des apiculteurs locaux se fait très forte début 2023 pour mettre en place un plan de lutte communal résumé comme suit :

- Élaboration d'un flyer diffusé le plus largement possible et lors d'événements communaux, tout au long de l'année
- Rédaction d'articles et relais au grand public à plusieurs moments de l'année via les canaux habituels et avec l'aide du service Communication
- Achat de pièges à frelon asiatique et mise à disposition du grand public. Sur l'année 2023, 78 pièges ont été prêtés auprès de 19 personnes

- Médiatisation d'actions de neutralisation de nid (reportage Canal zoom)

3.7.2. MOUSTIQUE TIGRE

En 2023, le Conseiller en Environnement a suivi une formation donnée par Sciensano aux communes wallonnes sur la reconnaissance et la gestion du moustique tigre. A ce jour, l'espèce en expansion en Wallonie n'est pas présente sur le territoire communal. Les cas les plus proches sont à LEUVEN et BRUXELLES.

Des articles ont été rédigés et des relais d'information au grand public début d'été via les canaux habituels avec l'aide du service Communication ont été réalisés.

3.7.3. CHENILLE PROCESSIONNAIRE DU CHENE

Des articles ont été rédigés et des relais d'information au grand public début d'été via les canaux habituels avec l'aide du service Communication ont été réalisés.

3.8. Gestion cynégétique du bois communal

Le bail de chasse régissant la pratique de la chasse dans les propriétés boisées communales a été renouvelé et a été modifié en 2021. Le mode de chasse a évolué vers la chasse en postes affûts, plus précise et respectueuse du gibier, selon les conseils et l'expertise des agents du SPW-DNF.

Cette évolution implique par ailleurs l'équipement du bois communal en 20 postes affûts. Celui-ci est suspendu à l'attribution des lots de chasse non encore effective à ce jour.

4. PROTECTION DE L'EAU - EAUX DE SURFACE / EAUX SOUTERRAINES

4.1. Gestion des cours d'eaux communaux

La gestion des cours d'eau est, pour sa partie technique, assurée par le service Travaux. Le service Environnement gère la dimension écologique de la rivière.

Différentes concertations entre les deux services se sont tenues en 2023 :

- Continuation de la formation d'un nouvel agent «Eau et Agriculture » au sein du service Travaux qui s'occupe de la matière eau sous l'angle de la lutte contre les inondations
- Réflexions sur l'évolution des techniques de curage des cours d'eau communaux
- Recherche de sites propices à l'instruction d'un dossier de Zone d'Immersion Temporaire (ZIT) ou de reméandrage contribuant à la fois à endiguer les inondations et renforcer la biodiversité liée aux cours d'eau

4.2. Contrats de Rivière

La Ville est partenaire du Contrat de Rivière Sambre & Affluents qui concerne la majeure partie de son territoire. En 2020, elle abandonne, de commun accord, son adhésion au Contrat de Rivière Meuse aval qui concerne à peine quelques hectares aux confins du village des ISNES. En 2021, elle entérine son adhésion au Contrat de Rivière Dyle-Gette en tant que membre sympathisant pour couvrir le village d'ERNAGE.

En 2023, le service instruit la demande du Contrat de Rivière Sambre de revoir à la hausse sa quote-part annuelle suite à la conjoncture inflationniste pour la période de programmation 2023-25.

En 2023, des animations scolaires sont assurées par le Contrat de Rivière Sambre dans le cadre de la semaine Be Wapp en mars, puis du Marathon de la Propreté en octobre, ainsi que la pose d'un barrage « OFNI » retenant les déchets flottants à ces deux occasions. Une « Opération Rivière Propre » de nettoyage des berges de l'Orneau est également menée avec les étudiants de l'Institut Technique Horticole découlant en une sensibilisation du grand public par la couverture médiatique (reportage Canal Zoom).

Fin 2023, le service assure la commande d'une quinzaine de panneaux hydronymes nommant les cours d'eau au droit de ponts et sentiers, financés par le Contrat de Rivière et posés par la Ville.

4.3. Journées wallonnes de l'eau

Coordonnées par les Contrats de Rivière de Wallonie sur financement régional, elles visent à sensibiliser à la préservation de la ressource eau.

En mars 2023, le service a assuré :

- Une visite des mares du Centre Sportif de l'Orneau suivie d'un chantier participatif
- Une visite du pertuis de l'Orneau par le SPW-DCENN, reportée à l'été à cause de la météo

5. BIEN-ÊTRE ANIMAL

5.1. Plan de stérilisation des chats errants

La Ville de GEMBLOUX a mis au point une procédure d'intervention afin de réguler les populations de chats errants et ce, en collaboration avec 3 cabinets vétérinaires de l'entité.

Cette action, lancée fin août 2008, a permis de stériliser, à ce jour, près de **600** chats.

Année	Femelles	Mâles	Euthanasies	Total / an
2023	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
2022 (incomplet)	60	53	0	113
2021	25	28	0	53
2020	34	27	0	55
2019	15	23	3	41

5.2. Gestion des populations de pigeons en centre-ville

La gestion de ces populations de pigeons est assurée par la réintroduction de rapaces en centre-ville (voir « Projets PCDN initiés par la Ville »).

Le nourrissage des fauconneaux par leurs parents induit une prédation et un effarouchement très marqué sur les pigeons du centre-ville dont le nombre a considérablement diminué (de 300 à l'hiver 2018, ils sont estimés à 150 en hiver 2023).

13. Énergie

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Isabelle GUISSARD, Conseillère en Energie

Madame Julie CHOUTT, Conseillère POLLEC (Politique Locale Energie Climat) / Coordinatrice du Plan en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC)

Contact : energie@gembloux.be

Liste des abréviations utilisées :

- PAED : Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable
- PAEDC : Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat
- POLLEC : Politique Locale Energie Climat
- PEB : Performance Énergétique des Bâtiments
- URE : Utilisation Rationnelle de l'Énergie

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

1. Gestion des actions en matière d'énergie (projets « Communes Énerg-Éthiques », PAEDC, POLLEC et Convention des Maires)
2. Information et renseignement des citoyens relatifs aux primes « énergie », à la PEB
3. Information et sensibilisation de tous les acteurs du territoire sur les « trucs et astuces » en matière d'économie d'énergie et d'URE
4. Actualisation du cadastre énergétique et suivi de la comptabilité énergétique des bâtiments communaux
5. Contrôle du respect des exigences de PEB dans les demandes de permis d'urbanisme des citoyens et pour les bâtiments communaux sur base de la réglementation en vigueur
6. Soutien pour la complétude de dossiers de projets communaux nécessitant des informations et des conseils énergétiques et intégration des aspects énergie dans les projets communaux de construction et de rénovation
7. Suivi du PAEDC adopté par la Ville en avril 2022

2.1. Objectifs et stratégie suivis par le service

Le service Énergie a pour objectif de suivre et d'aider à diminuer non seulement la consommation d'énergie sur le territoire mais aussi celle de son patrimoine communal en vue de se montrer exemplaire envers les citoyens gembloutois. Un autre axe, complémentaire à la maîtrise des consommations

énergétiques et sur lequel le service Energie travaille, est la promotion du développement de la production d'énergies renouvelables, au niveau du territoire, des citoyens et du patrimoine communal.

Le travail de ce service est intégré dans une stratégie énergétique. La Ville a ainsi une politique active dans ce domaine depuis le début des années 2000 (PALME, SOLWATT, SOLTHERM, 1er PAED).

En 2023, de par l'obtention du subside POLLEC 2022 relatif à l'octroi d'une subvention concernant la mise en place d'une politique locale énergie-climat-volet ressources humaines, la Ville s'est engagée à revoir ses ambitions de réduction de gaz à effets de serre, puisque l'objectif à atteindre est désormais une réduction de 55 % d'ici 2030.

La Ville est soutenue dans sa stratégie territoriale par différents niveaux de pouvoir (provincial, régional et européen), par un soutien financier et opérationnel de la Région Wallonne (DG Énergie, Agence Wallonne de l'Air et du Climat), par un soutien opérationnel du Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) et enfin, par une reconnaissance au niveau européen et international par la Convention des Maires (en 2014 pour le Plan 2020 et en 2022 pour le PAEDC objectifs 2030).

Le rôle de la Ville est donc :

- D'être exemplaire et par là, d'être innovante et avant-gardiste
- D'apprendre des innovations et d'améliorer les projets futurs en conséquence
- D'informer, soutenir et encourager les initiatives des citoyens et des acteurs du territoire et sur le territoire en matière énergétique
- Et d'informer de l'évolution de la situation sur le territoire et concernant les infrastructures communales

2.2. Gestion énergétique des infrastructures communales

- Réaliser et améliorer le suivi des consommations d'énergie (comptabilité énergétique) dans les bâtiments communaux
- Elaborer et mettre à jour un cadastre énergétique des infrastructures communales
- Assurer la maîtrise énergétique et l'amélioration de son efficacité pour toutes les infrastructures communales
- Informer, sensibiliser et encourager les collègues à l'URE
- Intégrer la meilleure PEB possible, l'URE et les énergies renouvelables dans les projets communaux de construction ou de rénovation
- Améliorer l'éclairage public

2.2.1. INVESTISSEMENTS ENERGETIQUES

Dans ce cadre, le service Energie aide à l'instruction et au suivi des dossiers en vue d'obtenir les subventions et autres aides accordées par la Région wallonne pour les investissements visant l'amélioration de la PEB (UREBA, Plans de Relance et de Résilience, Plans d'investissements exceptionnels). Le service Énergie aide également à la complétude, au niveau des questions énergétiques, des dossiers pour lesquels il n'y a pas de subventions.

L'état d'avancement des dossiers peut être résumé comme suit :

- Ecole des ISNES : installation d'une chaudière mazout à condensation dans le bâtiment « ancienne habitation et au niveau des classes à l'arrière », la réception provisoire a eu lieu fin 2022 ;

- Hangar communal de GEMBLOUX : demande de subside UREBA pour le remplacement des convecteurs gaz par une installation de chauffage central gaz à condensation. Les travaux ont été réalisés en 2023. Un montant de 4.402,38 € a été octroyé par l'UREBA classique ;
- Ecoles de LONZEE et de BOSSIERE : amélioration de l'enveloppe via UREBA exceptionnel 2019. Les cahiers des charges sont prêts et la procédure va pouvoir suivre son cours ;
- Salle du Ranil à MAZY « PNRR-Infrastructures sportives » : marché lancé en septembre 2023 et attribué en octobre 2023 ;
- Foyer communal « Plan de relance de la Wallonie-Bâtiments publics » : marché lancé en octobre 2023.

Au niveau des dossiers de subside, voici les demandes introduites en 2023 :

- Subside « Plan de relance de la Wallonie - Bâtiments publics » : Maison du Bailli, le dossier n'a pas été retenu ;
- Subside « Plan de relance de la Wallonie-Bâtiments publics » : Hall des Travaux, le dossier n'a pas été retenu ;
- Demande de subside UREBA exceptionnel 2022 : bâtiment « ancienne habitation et au niveau des classes à l'arrière » de l'école des ISNES : amélioration énergétique de l'enveloppe, le dossier a été retenu ((subside de 48.644,36 €). Un appel à projet Plan d'Investissement Exceptionnel (PIE) Bâtiments scolaires avec une possibilité de subsidiation plus importante ayant été lancé par après, il a été décidé de répondre à ce PIE pour le même bâtiment pour une rénovation complète et extension, la candidature a été remise le 20 octobre 2023.

En ce qui concerne les panneaux photovoltaïques : depuis 2009, la Ville a fait placer 16 installations photovoltaïques (une installation n'est plus propriété de la Ville). La dernière installation en date est celle placée sur la nouvelle école de BEUZET. Les installations les plus anciennes sont arrivées au terme de l'obtention des certificats verts. Le suivi de ces installations doit encore être amélioré.

Concernant les panneaux solaires thermiques :

- Centre sportif de l'Orneau (CSO) ;
- Centre sportif Chapelle-Dieu ;
- Salle sportive de CORROY-LE-CHÂTEAU ;
- École de SAUVENIÈRE.

Etant donné l'expansion du marché du photovoltaïque, peu d'installateurs travaillent encore dans le solaire thermique et encore moins des réparateurs. Il est quasiment impossible de trouver une entreprise qui accepte de remettre une installation solaire thermique en état. La recherche d'une entreprise pouvant remettre en état l'installation thermique du CSO (en réutilisant potentiellement les panneaux thermiques de Chapelle-Dieu) et l'installation thermique de CORROY-LE-CHÂTEAU n'a pas encore donné de retour. Une fois une solution trouvée à ces réparations à réaliser, la nécessité d'intégrer les entretiens des installations solaires thermiques dans le cahier des charges d'entretien des installations de chauffage sera étudiée afin d'avoir un meilleur suivi de ces installations.

2.2.2. MARCHE DE L'ENERGIE

La Ville de GEMBLOUX a renouvelé son adhésion à la centrale d'achat organisée par l'intercommunale IDEFIN pour le choix de ses fournisseurs d'énergie. Cette option donne une possibilité de négociation accrue vu le plus grand volume de consommations en regroupant différentes communes sur la province. Comme d'autres années auparavant, le cahier des charges pour l'appel d'offre comprenait différents lots permettant une négociation séparée sur les prix.

Le nouveau marché, couvrant les années 2023 et 2024, a attribué les lots comme suit :

- Lot 1 : Gaz : Total Energies (anciennement Lampiris)
- Lot 2 : Electricité et gaz-Logements sociaux : Engie (anciennement Electrabel)
- Lot 3 : Haute tension (HT) : Total Energies (anciennement Lampiris)
- Lot 4 : Basse tension (BT) : Total Energies (anciennement Lampiris)
- Lot 5 : Éclairage public : EDF-Luminus

La Ville de GEMBLOUX a également adhéré au nouveau marché pour 2023-2024.

Pour 2023, suite aux négociations, IDEFIN avait fixé un maximum de 50 % du total des consommations au prix de marché de septembre 2022, les 50 % restants, étant laissés au tarif variable vu l'évolution des prix de l'époque. Fin mai 2023, vu la baisse des prix annoncés, IDEFIN a décidé de fixer les prix des trois derniers mois de 2023 pour le lot gaz et des six derniers mois pour les lots électricités HT et BT.

Pour 2024, IDEFIN a décidé en octobre 2023 de fixer à 100 % les prix des commodités pour les lots Gaz naturel, électricité HT et électricité BT, l'éclairage public restant fixé à 50 % seulement.

2.2.3. CERTIFICATS PEB DES BATIMENTS PUBLICS

Selon la législation PEB, des certificats PEB ont dû être réalisés pour 24 bâtiments ou groupes bâtiments communaux, la Conseillère en énergie s'est occupée de la recherche de toutes les données ainsi que des visites, avec le certificateur, nécessaires à l'établissement de ces certificats par l'opérateur désigné par le BEP dans le cadre d'une centrale d'achat. Les certificats doivent être actualisés annuellement, l'actualisation des certificats est en cours par la Conseillère Energie (agrément de Certificatrice interne PEB Bâtiments publics).

2.2.4. AUDITS ENERGETIQUES DES BATIMENTS

En vue de pouvoir répondre aux différents appels à subsides pour la rénovation énergétique des bâtiments, des audits énergétiques ont été réalisés par des auditeurs agréés pour ce qui concerne :

- la Salle du Ranil (2022)
- le hangar Rue des Champs (2022)
- la Maison du Bailli (2022)
- le foyer communal (2022)
- l'implantation complète de l'école des ISNES (octobre 2023)

2.3. Energies renouvelables

Le rôle du service Energie dans ce contexte est : évaluer, soutenir et installer des projets innovants en énergies renouvelables (solaire thermique, solaire photovoltaïque, biométhanisation, chauffage aux pellets ou au bois, cogénération, éolien, ...) sur le territoire et sur son patrimoine.

2.3.1. PROJETS ÉOLIENS ET PHOTOVOLTAIQUES

Le service Energie est sollicité pour rédiger des avis et participer aux réunions de présentation (si proposées par les porteurs de projet) concernant les différents projets éoliens et photovoltaïques à la demande du service Urbanisme.

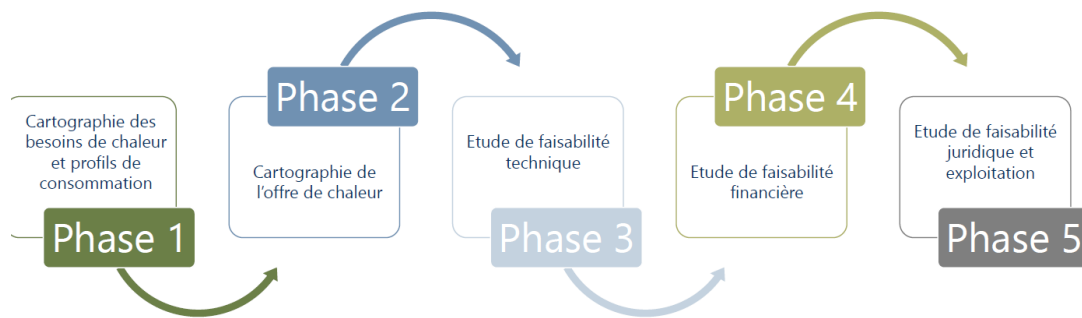
2.3.2. RESEAU DE CHALEUR URBAIN

Comme annoncé en 2022, la Ville a décidé de recourir aux services du BEP et de conclure avec celui-ci une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage en vue de réaliser une étude technico-économique et

juridique sur la mise en place d'un potentiel réseau de chaleur à GEMBLOUX avec pour objectif de fournir à la Ville des pistes de solution concrètes et chiffrées pour décarboner le chauffage des bâtiments au moyen d'un réseau de chaleur alimenté en chaleur verte.

Le marché "Etude de faisabilité d'un ou de plusieurs réseau(x) de chaleur sur la ville de GEMBLOUX" a été confié en mars 2023, au Bureau d'Experts Ph. DEPLASSE & Associés SPRL pour un montant de 72.479,00 € TVAC.

L'approche de l'étude du sous-traitant se définit en 5 phases pouvant être résumées schématiquement comme suit :



Les phases 1 et 2 ont été présentées au Collège communal, la phase 3 est actuellement en cours.

2.3.3. COMMUNAUTE D'ENERGIE RENOUVELABLE

La législation wallonne concernant la création de communautés d'énergie renouvelables/citoyennes ayant abouti en 2023, il a été décidé de collaborer avec les experts du BEP (Energie by BEP) pour en savoir plus sur le futur fonctionnement de ces communautés et pour la rédaction d'une note de positionnement de la Ville sur une communauté d'énergie communale à GEMBLOUX. Deux réunions de travail ont eu lieu à ce sujet en 2023.

2.4. Information, sensibilisation des citoyens

Impliquer et sensibiliser les différents acteurs du territoire dont les citoyens à l'URE, aux énergies renouvelables, aux améliorations en matière énergétique et aux différentes primes qui existent sont des objectifs phares du service Energie.

2.4.1. CONSEILS-INFORMATION

Le service répond aux diverses requêtes formulées par des citoyens, concernant :

- Les primes régionales (Habitation, les nouvelles primes et les primes temporaires), les réductions fiscales, les prêts à 0 % pour la Rénovation Energétique, les primes communales (Audit Logement, Préfinancement de l'audit et isolation thermique) ;
- Les énergies renouvelables et l'URE ;
- Les simulations tarifaires pour le choix d'un fournisseur d'énergie dans le cadre de la libéralisation du marché de l'électricité ;
- Interprétations des données de la thermographie aérienne réalisée en février 2021.

Ce ne sont pas moins de 268 sollicitations diverses qui ont été formulées au service Energie sur l'année écoulée.

En vue de pouvoir donner des conseils avisés en matière de l'usage du bois en tant que combustible, le Collège communal a réitéré son adhésion, en septembre 2023, à la campagne « la maîtrise du feu ». Cette campagne pilotée par l'asbl ValBiom, est financée par l'AwAC (Agence wallonne de l'air et du climat) et soutenue par Agoria CIV, la FEBHEL (Fédération Interprofessionnelle Belge du Bois Énergie) et la Wallonie.

Afin de sensibiliser les citoyens aux réductions énergétiques au sein de leur logement, le service a tenu un stand le 26 novembre 2022 lors de la journée de l'arbre aux côtés du service Environnement. Une ampoule LED était distribuée gratuitement au ménage gembloutois. Le stand avait également pour objectif d'informer les citoyens sur le prêt gratuit de wattmètres que la Ville a mis en place (action approuvée par le Collège communal en septembre 2022) et de répondre aux questions diverses des citoyens concernant l'énergie. Les wattmètres sont des appareils permettant de mesurer la consommation électrique des appareils domestiques.

Via la rédaction d'articles pour le bulletin communal, le Service tente également d'informer les citoyens sur divers sujets en lien avec l'énergie, ces informations se retrouvent également sur le site internet de la Ville.

Les articles suivants sont ainsi parus dans les diverses éditions du bulletin communal concernées par la période couverte par ce rapport :

Bulletin communal de novembre 2022 :

- Distribution d'une ampoule LED, par ménage, le 26 novembre lors de la journée de l'arbre
- Prêt de wattmètre pour mesurer la consommation électrique des appareils
- Des nouveautés dans les primes de la Région wallonne et de la Ville pour rénover le logement !

Bulletin communal de janvier 2023 :

- Prime pour le financement de l'audit logement (informe les citoyens de l'existence du préfinancement de l'audit logement - POLLEC 2021)
- L'éclairage public coupe de minuit à 05h du matin depuis le 1er novembre 2022

Bulletin communal de mars 2023 :

- La rénovation énergétique exemplaire de l'ancienne maison communale de SAUVENIERE

Bulletin communal de mai 2023 :

- Réaliser son bilan carbone en 15 minutes
- Comment faire des économies d'énergie ? (annonce des ateliers énergétiques mis en place dans le cadre de la subvention de 5.000 € obtenus par le PCS)

Bulletin communal de septembre 2023 :

- Conseils « économie d'énergie » ... la suite ! (rappel des ateliers énergétiques mis en place dans le cadre de la subvention de 5.000 € obtenus par le PCS)
- Augmentation des primes à la rénovation énergétique des bâtiments (informe du nouveau système de primes énergétiques adopté par la Wallonie en juillet 2023).

2.4.2. ACTIONS DE SENSIBILISATION RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PAEDC

2.4.2.1. Diffusion de capsules vidéo POLLEC

Depuis janvier 2022, suite à une initiative de la Ville de PERUWELZ, plusieurs coordinateurs Pollec de communes wallonnes se sont associés pour mener une action commune mutualisée de sensibilisation à destination du grand public. L'idée est de diffuser via les sites internet communaux et les réseaux sociaux une capsule vidéo par mois avec un texte bref explicatif. Les capsules traitent de thématique différente à chaque mois mais toujours en lien avec l'énergie ou le développement durable. Les communes partenaires en réalisent une à tour de rôle. Le service Energie de la Ville a réalisé la vidéo d'octobre 2023 sur le thème du SlowHeat et dont le titre était « Cet hiver, si on se chauffait différemment tout en consommant moins ».

2.4.2.2. Sensibilisation à la sobriété énergétique

Lors d'une réunion du comité de pilotage du PAEDC, il a été décidé de proposer au Collège communal plusieurs actions SMART à réaliser au cours de l'année 2023. Parmi ces actions, figurait une information pour les citoyens à la démarche du SlowHeat. L'ensemble des cinq actions SMART définies au cours de cette réunion a été approuvé par le Collège communal en juin 2023.

SlowHeat est un concept visant à maintenir, voire améliorer son confort thermique tout en réduisant sa consommation d'énergie en se focalisant davantage sur les besoins des personnes. Le but est de garder son confort tout en modifiant ses habitudes. Dans le concept SlowHeat, on ne parle pas de température à atteindre, mais bien de limite de confort, différente selon chaque individu.

En vue d'informer les citoyens sur ce sujet, un stand a été tenu lors de la Fête de l'optimisme, le 09 septembre 2023, organisée par l'initiative citoyenne de la transition de GEMBOUX (Gembloux Optimiste). Par la suite, une conférence ayant pour titre « Chauffer les corps...pas les maisons » du Professeur VAN MOESSEKE a été programmée le 19 octobre 2023. Enfin, en vue d'accompagner et de soutenir les citoyens entrant dans cette démarche, des ateliers/rencontres mensuels tout au long de la période de chauffe ont été programmés. C'est dans ce cadre que des thermo-hygromètres ont été achetés (pour permettre aux citoyens demandeurs de suivre le taux d'humidité de leur logement en vue d'éviter d'éventuels problèmes).

Cette action est le fruit d'un partenariat entre des citoyens gembloutois (dont certains membres du mouvement « Gembloux Optimiste » et du comité de pilotage du PAEDC de la ville de GEMBOUX), la coopérative citoyenne « Nosse Moulin » et la « Ville de GEMBOUX ».

2.5. Aides communales pour les citoyens

La Ville de GEMBOUX propose plusieurs primes pour soutenir ses citoyens dans la rénovation énergétique de leur logement. Par ailleurs, elle a signé une convention de partenariat avec la plateforme de rénovation énergétique En'Hestia.

2.5.1. PRIMES COMMUNALES ENERGIE

2.5.1.1. Doublement de la prime audit logement par la Ville

En 2019, le système des primes Energie a été modifié et l'audit énergétique obligatoire a été réintroduit pour l'obtention des primes Energie. Cet audit, onéreux et complexe, a introduit un frein à la réalisation des travaux économeurs d'énergie.

Le Conseil communal de février 2020, a décidé l'octroi d'une prime « audit logement/énergie » sur son territoire du même montant que la prime octroyée par la Région wallonne pour encourager les rénovations énergétiques et réduire ce frein. Depuis, un budget est alloué chaque année au doublement de la prime audit de la Région wallonne par la Ville de GEMBOUX.

Le nombre de primes octroyées par la Ville de GEMBOUX est de **63**, comme en atteste le tableau ci-après :

Période de décision d'octroi	Somme de Facture Audit	Somme de Prime SPW	Somme des montants engagés Ville	Somme de Montant payé par citoyen	Nombre de demandes de primes	Montant moyen octroyé
2020	29.146,25	11.125,00	8.732,00	9.289,25	30	291,07
2021	49.842,82	17.587,10	15.192,50	17.063,22	50	303,85
2022	52.441,69	18.497,60	16.082,40	17.861,69	50	321,65
Trimestre 1	4.071,20	1.320,00	1.320,00	1.431,20	4	330,00
Trimestre 2	10.563,50	3.960,00	3.420,50	3.183,00	10	342,05
Trimestre 3	19.740,59	6.050,00	5.633,50	8.057,09	19	296,50
Trimestre 4	18.066,40	7.167,60	5.708,40	5.190,40	17	335,79
oct	5.179,30	1.640,00	1.408,00	2.131,30	5	281,60
nov	7.617,50	3.797,60	2.570,40	1.249,50	8	321,30
déc	5.269,60	1.730,00	1.730,00	1.809,60	4	432,50
2023	56.926,31	19.348,00	16.587,00	20.991,31	51	331,74
Trimestre 1	15.890,20	4.500,00	4.500,00	6.890,20	14	321,43
Trimestre 2	13.897,50	6.198,00	4.637,00	3.062,50	14	356,69
Trimestre 3	17.124,26	6.550,00	5.350,00	5.224,26	16	334,38
Trimestre 4	10.014,35	2.100,00	2.100,00	5.814,35	7	300,00
oct	10.014,35	2.100,00	2.100,00	5.814,35	7	300,00
Total général	188.357,07	66.557,70	56.593,90	65.205,47	181	314,41

Ainsi, depuis le début de l'opération en février 2020, 181 primes ont été octroyées.

2.5.1.2. Financement de la prime audit logement par la Ville

En 2021, la Ville a obtenu le subside POLLEC - Mobilisation pour le préfinancement de l'audit logement.

Ce subside de 67.100 € permet de prendre en charge :

- L'entièreté du montant de l'audit logement pour les citoyens qui en feront la demande sans que ces derniers n'aient accès à la facture de l'audit ;
- Le premier suivi de travaux et le rapport de suivi de travaux.

Le règlement communal relatif à l'octroi de cette prime destinée à financer l'audit d'un logement a été approuvé par le Conseil communal en octobre 2022. Cette prime est octroyée sous certaines conditions : les ménages ayant les catégories de revenus les plus élevées (soit ceux dont le revenu de référence du ménage est supérieur à 104.400 €) n'ont pas accès à la prime, les ménages ayant des catégories de revenus R3 ou R4 (soit ceux dont le revenu de référence du ménage est compris entre 34.900,01 € et 104.400 €) doivent verser une caution de 250 € qui leur sera restituée si des travaux énergétiques ont été réalisées avant le 30 septembre 2025 (soit des travaux leur permettant d'atteindre un label PEB supérieur, soit le 1er bouquet de travaux énergétiques recommandés dans l'audit) et les ménages ayant les catégories de revenus les plus faibles s'engagent à réaliser des travaux de performance énergétique tels que repris dans l'audit dans un délai maximum de 7 ans suite à l'obtention du rapport d'audit (7 ans correspondant à la durée de validité de l'audit).

Le cahier des charges « Désignation d'auditeurs logement dans le cadre du projet de préfinancement de l'audit logement » a été attribué à trois prestataires (auditeurs agréés) en décembre 2022.

A ce jour, **27** demandes de préfinancement ont été octroyées par le Collège communal (9 pour des ménages appartenant à une catégorie de revenus R1 ou R2 et 18 pour des ménages appartenant à une catégorie de revenus R3 ou R4).

Le service Energie reçoit les rapports d'audit en même temps que la facture de l'auditeur.

2.5.1.3. Prime pour l'amélioration de l'isolation thermique des habitations du territoire gembloutois

Le Conseil communal d'avril 2023 a approuvé la proposition de règlement communal relatif à l'octroi d'une prime à l'amélioration de l'isolation thermique des habitations du territoire gembloutois. Ainsi, pour toutes demandes de primes ciblant des travaux énergétiques introduites à la Région wallonne à partir du 02 mai 2023 (date d'entrée en vigueur du règlement), les citoyens peuvent demander un complément de prime pour leurs travaux d'isolation énergétique à la Ville.

Les travaux ciblés dans le cadre de cette prime sont les suivants :

- Isolation thermique du toit ou des combles
- Isolation thermique des murs
- Isolation thermique des sols
- Remplacement des menuiseries/vitrages extérieur(e)s

La prime communale s'élève à 10 % du montant de la prime régionale et est plafonnée à 1.000 € par habitation et par exercice (année civile). En aucun cas, le cumul des primes (régionale et communale) ne pourra dépasser le montant de la facture pour laquelle la prime est demandée.

A ce jour, **1** demande de prime a été octroyée par le Collège communal.

2.5.2. PARTENARIAT AVEC LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN'HESTIA

En avril 2022, le Conseil communal a approuvé la convention de partenariat avec la plateforme de rénovation énergétique En'Hestia subsidée par la Région wallonne. Sa mission consiste à informer et accompagner à chaque étape de la campagne de rénovation un citoyen demandeur, depuis le diagnostic initial et les premiers conseils jusqu'à la facilitation des relations avec les intervenants sur le chantier, en passant par une assistance à la recherche et sélection des devis.



Entre octobre et décembre 2022, la plateforme a proposé des webinaires gratuits dont la Ville a fait la promotion via ses réseaux de communication habituels. Les thèmes de ces webinaires étaient les suivants :

- Le 18 octobre : comment atteindre un label PEB performant ?
- Le 8 novembre : moyens de financement et primes
- Le 22 novembre : « les isolants biosourcés »
- Le 13 décembre : systèmes de chauffage et de refroidissement, mais également le photovoltaïque

Plusieurs soirées d'information au sujet des services proposés par la plateforme de rénovation énergétique En'Hestia ont également été programmées par regroupement de village :

- MAZY/BOSSIERE/BOTHEY/CORROY-LE-CHÂTEAU : le 28 novembre 2022
- GEMBLOUX/GRAND-MANIL : le 8 décembre 2022
- ERNAGE/SAUVENIERE/GRAND-LEEZ : le 01 février 2023
- BEUZET/LONZEE/ISNES : le 16 février 2023

A ce jour, le bilan pour GEMBLOUX, selon les différentes phases, est le suivant :

- Rendez-vous de pré-diagnostic : **77**

- Audits en cours ou clôturés : **39**
- Suivi de travaux en cours ou clôturés : **7**

2.6. Performance énergétique des bâtiments (PEB)– Avis sur les déclarations PEB

Depuis l'entrée en vigueur au 1^{er} mai 2010 des nouvelles exigences régionales en matière de PEB, le contrôle des formulaires accompagnant les demandes de permis d'urbanisme incombe aux administrations communales. À cette fin, le Collège communal a désigné la Conseillère en Energie, comme personne de référence chargée de ces contrôles, ce contrôle fait également partie des missions des Conseillers énergie des communes ayant répondu à l'appel « Commune énerg'éthique », ce qui est le cas de la Ville de GEMBLOUX.

Après concertation entre les services Energie et Urbanisme, un mode de fonctionnement opérationnel a été proposé sur base de « check-lists de données administratives PEB ». Lorsque l'analyse de la Conseillère Energie conclut à une incomplétude, celle-ci contacte le demandeur, l'architecte ou le responsable PEB selon les cas et informe le service Urbanisme.

À noter que la réglementation est modifiée et renforcée régulièrement ce qui implique une élévation des exigences et des modifications des procédures.

141 demandes de permis ont été vérifiées pour l'aspect PEB entre le 30 septembre 2022 et le 30 septembre 2023.

2.7. Collaboration avec les autres services communaux et intercommunaux

Le service Energie porte des missions transversales et collabore avec divers services.

2.7.1. SERVICE URBANISME

Le service remet divers avis sur les demandes de permis d'urbanisme concernant : le contrôle de la partie PEB des demandes de permis d'urbanisme, pour l'implantation de projets d'urbanisation, de projets de lotissement, pour la construction d'ensembles d'immeubles à appartements, pour l'implantation d'éoliennes ou de champs photovoltaïques (le service Energie remet des avis concernant ces différents projets en regard des objectifs du PAEDC, de la Stratégie Wallonne de Rénovation et de la PEB).

2.7.2. SERVICE TRAVAUX

Au quotidien, le service Energie travaille en étroite collaboration avec les divers agents du service Travaux pour ce qui concerne la gestion énergétique et l'introduction des dossiers d'investissements énergétiques des bâtiments communaux.

2.7.3. SERVICE ENVIRONNEMENT

Dans le cadre de l'obtention du subsidé Maillage Vert et Bleu en milieu urbain destiné à la création d'espaces verts en milieu urbanisé dans le contexte d'adaptation à la crise climatique, la Conseillère POLLEC participe au suivi du projet en soutien au service Environnement.

2.7.4. SERVICE DYNAMIQUE URBAINE ET SERVICE PATRIMOINE

Lors de l'acquisition ou de scission de bâtiments, tant le service Dynamique urbaine que Patrimoine échangent avec le service Energie notamment vis-à-vis des compteurs de gaz et d'électricité à couper, à renouveler...

2.7.5. SERVICE MOBILITE

En partenariat avec le service Mobilité, le service Energie a répondu à l'offre du TEC pour les entreprises et les administrations communales dans le cadre de la semaine de mobilité 2023. Cette offre consistait à proposer à l'ensemble du personnel communal la possibilité de tester l'offre du réseau TEC en mettant à leur disposition une carte MOBIB non nominative.

En partenariat avec le service du Personnel, l'ensemble du personnel communal a été informé de l'action soit par courrier postal, soit par mail, soit via une affiche.

Au total, sur les 10 cartes mises à disposition par le TEC du 16 au 29 septembre 2023, **6** ont été distribuées.

Ces cartes MOBIB restent à notre disposition et seront rechargées pour la semaine de la mobilité 2024 afin d'être repropoées à l'ensemble du personnel communal.

2.7.6. SERVICE COMMUNICATIONS ET RELATIONS EXTÉRIEURES

En plus du relais des actions menées par le service Energie, le service Communications et Relations extérieures a collaboré pour mener à bien une action reprise dans les actions SMART émises par le comité de pilotage du PAEDC et soumises au Collège communal de juin 2023 à savoir l'élaboration d'une charte graphique et d'un slogan accrocheur pour le PAEDC. Une proposition a été faite et doit encore faire l'objet d'une discussion avec les différentes personnes impliquées de l'Administration communale.

2.7.7. SERVICE PETITE ENFANCE, AÎNÉS, SANTÉ, FAMILLE

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire intelligent / Smart région » de la Wallonie, le service Energie a collaboré avec le service Santé en vue de proposer un projet « Mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles de GEMBLOUX-centre ».

Les objectifs de ce projet sont :

- L'objectivation de la mauvaise qualité de l'air aux abords des écoles
- La conscientisation de la population de l'impact négatif d'une mauvaise qualité de l'air sur la santé, principalement des publics vulnérables, dont les enfants
- L'objectivation du postulat qu'une réduction du trafic routier aux abords des écoles permettra une meilleure qualité de l'air
- La mise en place d'actions en vue de réduire le trafic aux abords de plusieurs écoles du centre de GEMBLOUX

L'objectif final étant la réduction de la pollution atmosphérique.

Dans le cas où ce projet serait accepté, d'autres services seront sollicités : Mobilité, Environnement, Enseignement, Communications, Jeunesse).

Et par ailleurs, dans le cas où ce projet serait lauréat, la Ville de GEMBLOUX sera accompagnée par le BEP pour la mise en œuvre de celui-ci.

2.7.8. SERVICE FINANCES

Le service Energie travaille en étroite collaboration avec le service Finances pour la gestion des factures énergétiques de l'ensemble des bâtiments communaux et au moment de l'élaboration des budgets communaux prévisionnels en lien avec l'énergie.

2.7.9. PARTENARIAT AVEC LE PCS ET LE CONSEILLER EN ENERGIE DU CPAS EN VUE DE PROPOSER DES ATELIERS ÉNERGÉTIQUES

A l'initiative du PCS, une matinée « Info Energie » a été réalisée et proposée conjointement avec le Conseiller en énergie du CPAS, les Restos du cœur de GEMBLOUX et le service Energie de la Ville. L'intervention du service consistait en une présentation des primes énergétiques existantes tant au niveau régional qu'au niveau communal. Cette matinée d'information ciblait principalement un public dans une situation de précarité énergétique et s'est déroulée le 18 novembre 2022.

A l'issue de cette séance d'information et grâce à l'obtention d'une subvention de 5.000 € par le PCS en vue de mettre en œuvre des actions pour un public dans une situation de précarité énergétique, il a été convenu avec le PCS et l'ensemble des partenaires cités précédemment de proposer gratuitement aux citoyens gembloutois des ateliers énergétiques en soirée.

Le cahier des charges en vue de désigner un prestataire externe a été attribué en mai 2023 à E²=MC. Avec le soutien du Conseiller en énergie du CPAS et d'autres acteurs locaux tel que les Restos du cœur, la Régie des Quartiers GEMBLOUX-SOMBREFFE, la communication vis-à-vis de ces ateliers a été assurée vers le public cible.

Cette action est actuellement en cours, trois ateliers, abordant respectivement la facture d'énergie, les économies possibles à faire par rapport à l'eau et la réduction du coût du chauffage, ont eu lieu. Les deux derniers ateliers se dérouleront en novembre 2023 et auront pour thématique l'URE d'une part et les problèmes d'humidité dans les logements d'autre part.

2.7.10. COLLABORATION AVEC LE BUREAU ECONOMIQUE PROVINCIAL, L'INTERCOMMUNALE BEP

Parmi les actions du PAEDC figure le soutien à la création de communautés d'énergie sur le territoire gembloutois une fois que la législation sera aboutie. Cette action est reprise dans l'axe d'intervention stratégique 2 (Améliorer la performance énergétique et la production renouvelable sur le territoire dans les bâtiments et équipements tertiaires et communaux) et a été reprise comme actions SMART lors de la réunion d'avril 2023 du comité de pilotage du PAEDC.

Les communautés d'énergie visent à apporter des bénéfices au niveau environnemental (augmentation de l'autoconsommation d'énergie et partage à l'échelle locale), économique (facture énergétique) et social (diminution de la précarité énergétique).

Dans ce contexte, et suite à l'arrêté du Gouvernement wallon relatif aux communautés d'énergie et au partage d'énergie, le Collège communal a marqué accord, en septembre 2023, pour être accompagné par le BEP (et ceci à charge du BEP) en vue de l'élaboration d'une note de positionnement de la Ville sur une potentielle communauté d'énergie communale.

14. Logement

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Valérie NANNAN, Conseillère en Logement
Madame Edwige WAUTHIER

2. RÉNOVATION D'IMMEUBLES

2.1. Prime à la rénovation

Il convient de se renseigner auprès du service Energie, pour toute demande d'introduction de prime relative à l'audit logement ou à toute aide gérée par EN'HESTIA.

3. MISE EN LOCATION DE PETITS LOGEMENTS

3.1. Permis de location.

Garantir à chacun un logement décent et durable est une priorité. Le permis de location est une obligation formulée par le code wallon de l'habitation durable pour tous les logements individuels d'une superficie inférieure ou égale à 28 m² ou pour les logements collectifs, loués ou mis en location et pour les colocations de plus de 4 occupants. Ce permis est délivré à condition que le logement réponde aux critères minimaux de salubrité ainsi qu'au respect de l'ordonnance générale de police sur la prévention des incendies et que le logement soit en ordre urbanistiquement parlant.

Durant l'année écoulée, **54** permis de location ont été délivrés soit **29** permis de location pour des logements individuels et **12** permis de location pour **97** logements collectifs.

Depuis l'application de la législation sur les permis de location à ce jour, **659** permis de location ont été délivrés soit **509** permis de location pour des logements individuels et **150** permis de location pour **871** logements collectifs.

4. IMMEUBLES INOCCUPÉS ET LOGEMENTS INSALUBRES

4.1. Immeubles inoccupés

Tous les immeubles inoccupés sont recensés depuis 2002 comme demandé par le Service Public de Wallonie. Le service Logement a suivi ces immeubles quant à leur destination, leur réhabilitation et leur occupation dans une perspective de politique d'amélioration de la qualité de l'habitat et d'augmentation de l'offre de logements.

Au cours de l'année 2022, le service Logement a recensé **125** immeubles lors du 1^{er} constat de présomption d'inoccupation et **37** immeubles lors du 2^e constat. Au terme de la procédure, **21** immeubles à destination de logement ont été répertoriés comme taxables, répartis sur le territoire comme suit : **2** sur BEUZET, **1** sur BOSSIÈRE, **1** sur ERNAGE, **7** sur GEMBLOUX, **2** sur GRAND-LEEZ, **3** sur GRAND-MANIL, **1** sur LONZÉE, **1** sur MAZY et **3** sur SAUVENIÈRE.

Au total, sur l'année 2022, **20** immeubles à destination de logements et **13** commerces ont été taxés.

4.2. Salubrité des logements

Des visites de salubrité sont organisées, sur demande, afin de vérifier le respect des critères de salubrité des logements, à savoir la sécurité (stabilité, installations électriques de gaz et de chauffage, circulation au sol, escalier, garde-corps,...), l'équipement sanitaire (accès aux points d'eau potable, WC, douche,...), l'étanchéité et la ventilation (toiture, mur, menuiserie, humidité,...), l'éclairage naturel direct (surface vitrée suffisante par rapport à la surface plancher), les caractéristiques du bâtiment qui nuisent à la santé des occupants (CO, amiante, moisissures, plomb, radon,...), la configuration et le surpeuplement (hauteur sous plafond, surface habitable minimale,...).

Sur l'année écoulée, généralement à la demande de locataires, **14** enquêtes de salubrité et de surpeuplement ont été demandées : **13** sur GEMBLOUX et **1** sur CORROY-LE-CHATEAU. Plusieurs dossiers ont été ouverts et suivis par le service afin d'assurer et de rétablir au mieux la qualité de l'habitat.

Au 31 octobre 2023, **7** arrêtés d'inhabilité sont en cours.

	Arrêtés antérieurs - en cours	Levée d'arrêté	Prise d'arrêté(s) - 2023	Total
GEMBLOUX	5	2	1	4
LONZEE	2	0	0	2
ISNES	1	0	0	1
TOTAL	8	2	1	7

5. POLITIQUE COMMUNALE DU LOGEMENT

En application des dispositions du code wallon du logement et de la circulaire du 18 juillet 2013 du Service Public de Wallonie, un programme triennal du logement 2014-2016 a été voté par le Conseil communal le 02 octobre 2013, lequel est toujours en cours d'exécution.

En application des dispositions du code wallon du logement et de l'habitat durable, la déclaration de politique communale du Logement 2018-2024 a été votée par le Conseil communal le 11 septembre 2019. Elle est consultable sur le site Internet de la Ville.

En séance du Conseil communal du 22 mai 2019, la Ville s'est affiliée à l'Agence Immobilière Sociale « Gestion des Logements des Cantons de GEMBLOUX-FOSSES » implantée rue d'Éghezée, 14 à 5060 SAMBREVILLE.

5.1. Investissements en cours

Aucun

6. GESTION DU PARC DE LOGEMENTS PUBLICS

6.1. La Cité des Couteliers

6.1.1. Répartition géographique des logements gérés par La Cité des Couteliers

La SLSP gère **439** logements publics. Ils sont répartis entre la Ville de GEMBLOUX (GEMBLOUX, MAZY, CORROY-LE-CHÂTEAU, BOSSIÈRE, GRAND-LEEZ, LONZÉE, BOTHEY et LES ISNES) et la Commune de SOMBREFFE (SOMBREFFE, TONGRINNE, LIGNY).

6.1.2. Répartition par type de logements publics gérés par La Cité des Couteliers

	Maisons	Appartements
Studio	0	5
1 chambre	1	110
2 chambres	19	126
3 chambres	96	10
4 chambres	70	1
5 chambres et plus	1	0
TOTAL	187	252

6.1.3. Statistiques des locataires de la Cité des couteliers

Les données sociologiques suivantes concernent les **439** logements publics gérés par la Cité des Couteliers (**347** sur GEMBLOUX et 92 sur SOMBREFFE) dont **375** logements loués.

	Homme seul	Femme seule	Couple	Total
Sans enfant	70	111	41	222
Avec enfants	15	66	72	153
Total	85	177	113	375

Le nombre total de personnes habitant les logements de la SLSP est de **863**.

Âge du chef de ménage :

Moins de 30 ans :	9
Entre 30 et 60 ans :	200
Plus de 60 ans :	166

Type de revenus des ménages :

Sans revenu	34
Revenus professionnels :	43
Revenus de remplacement :	253
Revenus professionnels et revenus de remplacement :	45

Nombre de chefs de ménage inactifs bénéficiant d'un revenu :

Pensionnés ou prépensionnés :	133
Chômeurs :	36
Bénéficiaires du revenu d'intégration sociale :	20
Handicapés à plus de 66 % :	22
Bénéficiaires d'assurances maladie-invalidité :	67
Autres non mentionnés ci-avant :	14

Nombre de chefs de ménage actifs bénéficiant d'un revenu :

Ouvriers :	37
Ouvriers temps partiel	8
Employés :	27
Employés temps partiel	7
Intérimaires	3
Cadres :	0
Indépendants :	1

Au 31 décembre 2022, il y a eu 29 attributions de logements publics (social, moyen, mutation, en gestion, article 132).

6.1.4. Logements moyens

En 2023, conformément à l'article 132 du Code Wallon de l'Habitat Durable, la SLSP a mis en gestion **4** logements moyens de leur parc immobilier via des partenaires (CPAS, Fondation Louis de Namur, SEM, etc.).

6.1.5. Logements en construction

Aucun.

6.2. Agence Immobilière Sociale GEMBLOUX-FOSSES (A.I.S. GLGF)

6.2.1. Répartition par type de logements publics gérés par l'Agence Immobilière Sociale GEMBLOUX-FOSSES

Au 31 octobre 2023, **31** logements étaient en gestion par l'AIS GLGF dont 4 logements sont en travaux et 1 logement est en construction. Au 1^{er} novembre 2023 des nouveaux mandats sont en attente de signature.

	Maison	Appartement
Studio	-	6
1 chambre	1	12
2 chambres	2	7
3 chambres	2	1
4 chambres	0	0

6.2.2. Prime communale octroyée aux logements mis en gestion par l'Agence Immobilière Sociale GEMBLOUX-FOSSES

En séance du Conseil communal du 24 novembre 2021, la Ville a approuvé le règlement pour l'octroi d'une prime communale pour l'insertion d'un logement dans le circuit locatif social.

Le règlement relatif à cette prime est disponible sur le site internet de la ville.

En 2023, le service Logement a reçu **8** dossiers relatifs à la demande de prime, répartis comme suit :

	Primes sollicitées	Primes octroyées
Studio	0	0
Appartements	7	7
<i>1 chambre</i>	<i>5</i>	<i>5</i>

<i>2 chambres</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>3 chambres</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
Maisons	1	1
<i>1 chambre</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>2 chambres</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>3 chambres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>4 chambres</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

6.3. Centre Public d'Action Sociale

Le CPAS possède dans son parc immobilier **14 logements** tous types confondus.

Il est propriétaire de **6 logements** de résidence principale répartis comme suit :

- 4 logements de résidence principale loués aux bénéficiaires du CPAS,
- 2 logements de résidence principale loués à SAPHEMO.

Il est propriétaire de **6 logements** de transit / urgence.

Le CPAS a pris en gestion **2 logements** de résidence principale appartenant à la Cité des Couteliers.

7. COLLABORATION AVEC LES SERVICES URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service Logement collabore régulièrement avec les services Urbanisme et Aménagement du Territoire afin d'assurer une politique du logement durable et de qualité.

Durant l'année écoulée, le service Logement a traité **35** demandes d'avis émanant principalement du service Urbanisme et plus accessoirement des porteurs de projets souhaitant s'assurer que leur projet est conforme aux exigences minimales de salubrité avant d'introduire officiellement leur demande de permis d'urbanisme. Le service a reçu **33** demandes d'avis concernant exclusivement du logement individuel, **1** concernant exclusivement du logement collectif dont **0** concernant des projets mixtes (logements individuels et collectifs au sein d'un même projet).

Les demandes d'avis traitées par le service ont concerné **150** logements, soit **134** logements individuels et **16** logements collectifs.

Les demandes d'avis traitées par le service ont concerné **13** créations ou construction de logements, **15** régularisations de logements, **2** demandes de rénovation et/ou transformation de logement avec création d'un nouveau logement et **2** demandes pour la transformation de logement uniquement.

15. Dynamique urbaine

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Thomas LARIELLE, Conseiller en développement urbain, Responsable de service – thomas.larielle@gembloux.be

Madame Caroline HUSKENS, animatrice urbaine – caroline.huskens@gembloux.be

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Durant l'année 2023, le service Dynamique urbaine a pu retrouver un dynamisme « classique », sans restrictions dues à la crise sanitaire. La crise énergétique a toutefois influencé l'organisation des Hivernales. L'année 2023 marque le grand retour du Carnaval ! Le service a continué la mise en œuvre des projets repris dans l'opération de rénovation urbaine, le Schéma communal de Développement commercial et a continué son rôle de soutien aux commerçants et petits indépendants, notamment par la mise en place de formations gratuites à destination des commerçants en vue de booster leur point de vente.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine, le service a remis des avis, tant au service Urbanisme en matière de projets se situant dans le périmètre de la rénovation urbaine ou concernant des demandes d'implantation commerciale sur le territoire communal, qu'au Bureau Économique de la Province concernant l'implantation de nouvelles entreprises dans le parc scientifique Créalys aux ISNES et d'activité économique de SAUVENIÈRE.

2.1. Opération de rénovation urbaine

Le mini site présentant le programme de rénovation urbaine a été actualisé : <https://www.gembloux.be/ma-commune/services-communaux/renovation-urbaine>.

2.1.1. COMMISSION DE RÉNOVATION DE QUARTIER (CRQ)

La Commission de Rénovation de Quartier s'est réunie en décembre 2022 pour faire le point sur l'avancée des projets et notamment les travaux de la Place de l'Orneau.

2.1.2. AVANCÉE DES PROJETS

2.1.2.1. La place de l'Orneau

Les travaux de la Place de l'Orneau ont débuté en avril 2022 et se sont clôturés en mars 2023. Après une réception provisoire fin mai, la place a été officiellement inaugurée le 3 juin 2023 en présence du

Ministre COLLIGNON, avec au programme des groupes musicaux, des produits de bouches locaux et des activités pour les enfants. Le public a répondu présent en nombre à cet événement attendu par les gembloutois.

2.1.2.2. Rue du Moulin, 27

L'année 2023 marque une avancée probante dans ce dossier car le garage du n°27a a été acquis par la Ville en février 2023 et le marché pour désigner un auteur de projet a été lancé en juillet pour une désignation prévue avant la fin de l'année. L'avant-projet devrait donc être élaboré en 2024. Pour rappel, l'objectif du projet est de créer un accès voiture et cyclo-piéton plus direct au parking du clos de l'Orneau, tout en conservant du logement.

2.1.2.3. Venelles autour du Beffroi

La Wallonie a signé la promesse de subside sur base de l'avant-projet en juillet 2023. Le bureau d'études finalise actuellement la rédaction du cahier des charges en vue de désigner un entrepreneur.

2.1.2.4. L'îlot et la rue Notre-Dame

Le permis d'urbanisme pour le remembrement des bâtiments sis rue Notre-Dame n°3, n°5 et n°7, a été octroyé au premier semestre 2023 et un bureau d'études a été désigné pour finaliser le projet. Une fois celui-ci validé par la Wallonie, la Ville pourra lancer le marché pour désigner l'entrepreneur et commencer les travaux.

Les biens sis rue Léopold n°16, rue Notre-Dame n°16 et 18 (action n°2 de la fiche) et Place de l'Orneau n°3-4 ont été acquis au premier semestre 2023.

Suite à ces acquisitions, la Ville a rédigé un cahier des charges en vue de désigner un auteur de projet pour le remembrement des bâtiments sis rue Notre-Dame n°16 et 18 ainsi que pour le remembrement des bâtiments sis Place de l'Orneau n°3-4 et 5. L'auteur de projet devrait être désigné fin 2023 et rédigera l'avant-projet à soumettre à la Wallonie pour validation.

2.1.2.5. Parc d'Épinal et butte de la Maison du Bailli

La Ville a soumis l'avant-projet d'aménagement à la Wallonie pour subsidiation. Malheureusement, le projet n'a pas été repris pour l'exercice 2023 et la Ville réitérera sa demande pour 2024, sous l'égide de la nouvelle procédure (suite à la réforme des outils de rénovation et de revitalisation urbaine).

2.1.2.6. Cheminements lents

Remparts : Le cahier des charges en vue de la désignation d'un bureau d'études pour réaliser l'avant-projet d'aménagement se finalise.

Coutellerie-Faculté : L'acquisition de la parcelle de la Faculté d'Agronomie est en cours de finalisation et la négociation pour l'acquisition de la parcelle près du site de la Coutellerie est en cours. Une fois les deux parcelles acquises, la Ville pourra désigner un auteur de projet pour réaliser l'avant-projet de ce cheminement lent permettant de relier la rue du Moulin à l'Avenue de la Faculté d'Agronomie.

2.1.2.7. Foyer communal

Les propriétaires des parcelles visées par la fiche-projet ont fait part de leur accord pour la vente. Le Comité d'Acquisition d'Immeubles a été mandaté pour rédiger le projet d'acte et finaliser la vente.

2.1.2.8. Bâti venelles

La Ville a acquis, en septembre 2020, le bâtiment sis venelle Saint-Sauveur n°7, situé au pied du Beffroi, conformément à la fiche-projet. L'avant-projet pour l'aménagement de ce bâtiment est en cours d'élaboration par les architectes de la Ville mais dépend fortement des autres acquisitions envisagées à cet endroit.

La fiche-projet a été revue afin de mieux correspondre à la réalité. La Ville est en cours d'acquisition des deux parcelles voisines du bâtiment Venelle Saint-Sauveur n°7 afin de mener à bien la fiche-action qui vise à désenclaver la ruelle et rejoindre le Beffroi tout en développant une zone d'accueil pour les visites du Beffroi.

2.1.2.9 Autres projets

La faisabilité des projets suivants, moins prioritaires, sera étudiée en 2024 ou plus tard :

- Places Saint-Guibert et Saint-Jean
- Espace public du cœur historique
- Académie
- Espace Blokker

2.1.3. SUBVENTION DU POSTE DE CONSEILLER

A l'instar des années précédentes, en décembre 2022, la Ville a sollicité un subside auprès de la Wallonie en vue d'obtenir une subvention pour le poste de Conseiller en rénovation urbaine pour l'année 2023. Cette demande a dû être réitérée en octobre 2023 sous la nouvelle procédure suite à la réforme du 1^{er} septembre 2023. La promesse de subsides n'a pas encore été réceptionnée.

2.1.4. DROIT DE PRÉEMPTION

Un arrêté du Gouvernement wallon du 22 août 2019 accorde le droit de préemption dans le périmètre de rénovation urbaine du centre-ville de GEMBLOUX pour une durée de 5 ans.

Suite à cette entrée en vigueur, les propriétaires d'une septantaine de bâtiments situés dans le périmètre de préemption ont transmis à la Ville une déclaration d'intention d'aliéner. En 2023, aucun des biens situés dans le périmètre n'avait d'intérêt dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine, raison pour laquelle la Ville a décidé de ne pas exercer son droit de préemption.

2.1.5. REFORME DES OUTILS DE RENOVATION URBAINE ET DE REVITALISATION URBAINE

Le 1^{er} septembre 2023 marque l'entrée en vigueur de l'arrêté du Gouvernement wallon portant sur l'accompagnement et le soutien financier apportés aux opérations de développement urbain. La rénovation urbaine et le Conseiller en rénovation urbaine laissent place au développement urbain et au Conseiller en développement urbain. Bien plus que des mots, ce nouvel outil simplifie les procédures, ce qui permettra sans doute de gagner du temps. Les années 2023 et 2024 sont transitoires et permettront aux villes de se doter de ce nouvel outil qu'est la perspective de développement urbain. Il faudra définir les quartiers prioritaires et définir un programme triennal qui sera validé par la Wallonie laquelle avancera une partie des subsides pour davantage d'efficacité.

2.2. Le projet « Creashop plus » devient « Objectif Proximité »

Le 31 décembre 2022 se clôturait l'appel à Projet « Creashop Plus » de la Wallonie, qui a permis de faire venir, en deux ans et demi, pas moins de 14 commerces qui ont ouvert en centre-ville dont les derniers, fin 2022 sont Sweet Blue, Côté Temps et Time to Play.

Dans le cadre de son Plan Horizon Proximité, la Wallonie, dans la continuité de « Creashop Plus », a lancé « Objectif Proximité » en début 2023. La Ville ayant répondu à l'appel à projet, s'est vue sélectionnée en mars 2023, rejoignant ainsi 100 autres communes wallonnes offrant un soutien aux porteurs de projets. En plus d'un changement de nom, une partie du concept a également évolué. En effet, « Objectif Proximité » continue d'offrir une prime pouvant aller jusqu'à 6.000 € pour les nouveaux commerçants mais également pour des commerçants existants qui souhaiteraient se réorienter.

L'objet de la prime évolue également puisque les frais liés à la communication sont également repris dans les frais éligibles. La Ville a donc dû adapter sa prime communale, qui s'élève à présent à 1.000 € pour du coaching en vue de booster son point de vente.

Plusieurs projets sont en cours de rédaction mais aucun n'est assez mûr pour être présenté en jury à ce stade.

2.3. Organisation et coordination d'évènements

Un des axes de travail du service Dynamique urbaine consiste à insuffler et maintenir une nouvelle dynamique dans le centre-ville. À cet effet, le service organise traditionnellement de nombreux évènements en centre-ville dont certains ont pu revoir le jour après plusieurs suppressions liées à la crise sanitaire.

2.3.1. LE CARNAVAL

Enfin, après trois années d'annulation pour cause de crise sanitaire, le Carnaval de GEMBLOUX s'est tenu le dimanche 12 mars 2023.

Cette édition tant attendue par les différents groupes folkloriques a rencontré un vif succès auprès du grand public !

Il n'y avait pas moins de 18 groupes pour mettre l'ambiance et distiller la bonne humeur dans les rues de GEMBLOUX. En effet, les Géants de GEMBLOUX étaient accompagnés des Géants d'ANVERS, des No man's band, du comité de quartier Moha, l'Ecole de cirque de GEMBLOUX, les Dixie boys band, Coala et Dinamic, le char à confetti, les sorcières de LONZEE, les majorettes de KEUMIEE, les Vis Tchapias, les Géants de DINANT, le Collegian's band, le groupe Marios et Luigis, Imagin'amo, les Turcos de FLOREFFE, Le char de GEMBLOUX-Pneus et les gilles les Couteliers de Djiblou.

Divers articles de presse et reportages ont été réalisés en amont et en aval de cet évènement.

La page Facebook est aussi un bon moyen de garder le lien et de partager les infos avec les groupes et le public.

Le concours de dessin a connu son petit succès avec une cinquantaine de dessins reçus et 8 gagnants.

2.3.2. WALLY EN FÊTE

Comme chaque année, le service Dynamique urbaine est venu en appui du service Culture pour l'organisation du Wally gat rock et du Wally en fête et plus particulièrement pour la prise en charge de la journée du samedi. Cette année, le marché des créateurs s'essouffant un peu, la Ville a modifié son

programme en proposant à la CEDEG de postposer au dimanche l'organisation du marché des créateurs (mixant à l'occasion le marché des créateurs et le marché des saveurs et de l'artisanat qui se tenait début septembre).

La journée du samedi était plutôt dédiée aux arts de la rue qui ont pris place sur la nouvelle place de l'Orneau pour un après-midi de détente, animations et spectacles familiaux. Le comité des commerçants de la gare a également profité du Wally en fête pour organiser une brocante (en compensation de l'annulation de celle du dimanche du mois d'août pour cause d'intempérie). Le public a répondu présent et les brocanteurs étaient plus de cinquante, ce qui présage sans doute une prochaine édition en 2024.

La fête foraine s'est tenue comme à son habitude dans l'entrée de la Ville et y a rencontré, cette année encore, son public.

2.3.3. VILLE FLEURIE

Les pots de fleurs verts et fuchsias ayant fait leur temps après 6 saisons, la Ville a investi dans 100 nouveaux pots de fleurs aspect « pierre grise ». Plus intemporels et plus stables, ceux-ci ont été décorés par les services de la Ville et distribués durant la période estivale (de mai à octobre).

2.3.4. LES HIVERNALES

Suite à la crise énergétique, la traditionnelle patinoire s'est transformée en piste de roller, pour le plus grand bonheur des nostalgiques et des fans de la série Stranger Things. Cette piste de roller attira tout de même près de 4.000 patineurs. Pendant 3 week-ends, c'est le marché de Noël qui a battu son plein, accueillant 11 nouveaux chalets permettant d'exploiter le parc d'Epinal jusqu'au Château du Bailli, magnifiquement mis en lumière pour l'occasion. Une trentaine d'artisans et de produits de bouche ont ravi petits et grands.

A l'instar des précédentes éditions, le service Dynamique urbaine coordonne l'ensemble des paramètres de la patinoire : installation, gestion, sponsoring, réservations pour les écoles, préventes et médiatisation et coordination avec l'ASBL ALLO en charge de la gestion du chalet patins/patinoire et de l'accueil des patineurs.

Le service collabore également avec l'Office du Tourisme chargé du marché de Noël, de la recherche des artisans et Horeca, des animations, de décoration du marché de Noël et de l'attractivité de l'évènement. Le marché de Noël s'est tenu sur l'esplanade du 2 au 18 décembre 2022, la piste de roller était quant à elle accessible jusqu'au 8 janvier 2023.

2.4. Projets de soutien à l'économie locale

2.4.1. VIDÉOS DE SOUTIEN AUX COMMERCANTS PENDANT LES TRAVAUX

Afin de soutenir les commerçants de la Grand'Rue durant les travaux effectués par ORES (du 8 août au 18 septembre), la Ville a réalisé quelques affiches et bâches mais également des vidéos de soutien aux commerçants, spécifiant les plans de déviation et invitant le chaland à venir durant les travaux.

Le service Dynamique urbaine a également aidé tous les commerçants éligibles à obtenir les indemnités compensatoires de la Wallonie pendant cette période de travaux.

2.4.2. FORMATIONS A DESTINATION DES COMMERCANTS

Lancé fin 2022 et afin de les soutenir, la Ville a décidé d'offrir aux commerçants intéressés des formations collectives pour les aider à booster leur point de vente. Les sociétés FLUO (devenue en 2023

WONDER CONSULTING) et DIGITALIX ont distillé pas moins de 11 formations sur divers sujets comme les réseaux sociaux, l'expérience client, la dynamisation des ventes, le visual merchandising, les vitrines, la vente et l'accueil.

Ces formations collectives deviendront, en 2024, des formations individuelles dont la Ville prendra en charge la moitié du montant des 3 premières heures.

2.5. Implantations commerciales

Le rôle du service Dynamique urbaine est également de soutenir, d'informer et d'aider toutes personnes souhaitant ouvrir ou reprendre un commerce. En 2023, en plus de nouvelles enseignes ouvertes, plusieurs futurs commerçants ont obtenu conseils et informations auprès du service, notamment dans le cadre de « Objectif Proximité » mais aussi dans le cadre de l'ouverture de « Léopold, commerce partagé » inauguré en septembre après plusieurs mois de retard (dû à divers problèmes de travaux et de mises en conformité au niveau du bâtiment). « Léopold, commerce partagé » est le fruit d'une étroite collaboration avec notre partenaire Job'in et se veut être un espace de lancement de popup store éphémère pour tout porteur de projet voulant tester son activité.

Le service se charge également de donner une certaine visibilité aux commerces, en leur offrant une page Internet dans l'annuaire des commerçants repris sur le site www.gembloux.be. Le service Dynamique urbaine reste l'interface privilégiée entre les commerçants et la Ville.

En matière d'implantation de grosses surfaces, le 27 septembre 2023, le Conseil d'Etat a décidé d'annuler la décision du 17 juillet 2019 par laquelle la commission de recours en matière d'implantations commerciales octroyait le permis d'implantation commerciale consistant dans le déménagement de l'enseigne Point Carré dans l'ensemble commercial situé Campagne d'Enée à GEMBLOUX. En effet, l'ensemble commercial ne prévoyait pas l'arrivée de magasins autres que des achats semi-courants lourds (ameublement, électroménager, ...) ou de l'alimentaire et excluait l'équipement de la personne.

Le Conseil d'Etat a donc suivi les avis de la Ville, de l'Observatoire du commerce et de la Wallonie, tous ayant refusé d'octroyer le permis permettant ce déménagement. Le Ministre, qui avait pris la décision d'octroyer ce permis sur recours, en dépit de tous les refus précédents, devra à nouveau statuer sur ce permis, soit avec de nouveaux arguments, soit en refusant celui-ci, obligeant le Point Carré à déménager.

2.6. Relais auprès des commerçants

Comme expliqué ci-avant, le rôle du service en tant qu'interface, est utile aux deux parties et nécessaire à la collaboration et à la mise en place d'événements gembloutois. Le service est le trait d'union entre la vie commerciale et la vie administrative.

2.7. Le Schéma communal de Développement commercial (SCDC)

Ce Schéma a été adopté par le Gouvernement wallon le 19 juillet 2022.

En août 2023, la Ville a engagé le bureau d'études Up City pour actualiser les données du SCDC et réaliser des plaquettes de présentation pour mettre en valeur les atouts du centre-ville afin de convaincre banquiers, investisseurs et entrepreneurs d'y investir en ciblant le type de commerces attendus et les enseignes susceptibles d'être intéressées.

Les premières fiches-actions ont été mises en œuvre avec notamment l'engagement de Job'In pour lutter contre les cellules vides, susciter l'entrepreneuriat et attirer de nouveaux commerçants en centre-

ville. Le projet Commerce Local en Action Pour GEMBLOUX (CLAP Gembloux) s'est lancé en septembre 2021 avec des ateliers dans les écoles, une réflexion sur la gestion d'une surface commerciale accueillant des pop-up store ou encore le casting lancé pour trouver les commerces spécifiquement demandés par les gembloutois lors des enquêtes du SCDC. En septembre 2023, Job'In a inauguré au 22 de la rue Léopold un « commerce partagé ». Celui-ci s'est ouvert dans une cellule commerciale rénovée par la Ville et est mise à disposition pour les créateurs et créatrices souhaitant tester la faisabilité de leur projet et se confronter à la réalité de leur marché. Pendant les Hivernales 2023, l'espace accueillera un marché de Noël de créateurs.

Une autre fiche-action, visant à développer une identité territoriale et augmenter l'attractivité du territoire, qui avait été entamée en octobre 2021 avec l'engagement du Studio Synthèse, a pris un nouvel élan en 2022. A la suite de plusieurs ateliers participatifs avec les riverains et les forces vives gembloutoises, le Studio Synthèse a créé une identité territoriale qui a évolué au fil des réunions pour aboutir par une validation du Collège communal en octobre 2022. L'étape suivante est de fixer la manière de communiquer ainsi que les outils et forces vives de cette communication. En 2023, la Ville s'est attelée à rédiger un cahier des charges en vue d'engager une société spécialisée dans la communication qui se chargera de diffuser cette identité territoriale.

Au total, 9 des 19 fiches-actions du SCDC sont entamées, certaines sont terminées.

2.8. Appel à projets Smartcity

En juillet 2023, la Wallonie lançait, via l'Agence du Numérique, un nouvel appel à projet « Territoires intelligents – Smart Région ». Celui-ci prévoyant de subsidier les Villes à hauteur de 80 % pour des projets « Smartcity », le service Dynamique urbaine a suggéré d'y répondre en proposant un projet de réalisation d'un outil de monitoring de la vitalité commerciale du centre-ville.

En effet, le SCDC proposait de réaliser un Webobservatoire du commerce permettant de collecter de nombreuses données commerciales utiles à la Ville mais également aux entrepreneurs et aux citoyens. Cela rentrait également dans les missions du BEP qui souhaite développer son infrastructure data avec des composantes liées au commerce et s'est associé au projet. La Ville de CINEY ayant des objectifs similaires, c'est dans une collaboration tripartite CINEY-GEMBLOUX-BEP qu'une candidature a été déposée. En plus du webobservatoire, CINEY et GEMBLOUX ont ajouté une dimension « smartparking », avec le placement de capteurs permettant d'informer le citoyen en temps réel des places de parking gratuits disponibles en centre-ville.

C'est en janvier 2024 que la Ville saura si la candidature commune CINEY-GEMBLOUX-BEP est retenue dans cet appel à projets.

16. Travaux

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Directeur des Travaux

Monsieur Julien BERGER

Équipe administrative

Madame Catherine VAN TWEMBEKE, Chef de service administratif

Madame Sylvie DETERVILLE

Madame Patricia DELVIGNE

Madame Lucrèce BÉTHUME

Madame Laura LACROIX

Madame Célia DEWIT

Équipe technique

Madame Pauline BERNARD

Monsieur Benoît DELMELLE

Monsieur Hubert FALISSE

Monsieur Jean-Benoît FURNEMONT

Monsieur David GEERTS

Monsieur Julien GODET

Monsieur Christophe LESAGE

Monsieur Frédéric PAITONI

Monsieur Pietro PANTANO

Monsieur Florian PARENT

Madame Anaïs PINGOT

Équipe ouvriers : au 31 octobre 2023, l'équipe se compose de 68 ouvriers.

2. MARCHÉS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES

2.1. Dossiers terminés

2.1.1. TRAVAUX

2.1.1.1. Décompte final transmis et réception provisoire faite

TVAC

2016

Réfection et égouttage rue Haute Bise à BOSSIÈRE 2.204.923,34 €

2020

École d'ERNAGE – Lot 1 : aménagement de classes dans le grenier 497.758,11 €

École d'ERNAGE – Lot 2 : menuiseries extérieures 96.124,24 €

École d'ERNAGE – Lot 3 : système d'alarme incendie et anti-intrusion 23.759,25 €

Construction d'une nouvelle école à BEUZET

* Partie 1 : gros œuvre, parachèvement, techniques spéciales 3.127.449,80 €

* Partie 2 : mobilier intégré 179.882,25 €

École de BOSSIÈRE – Remplacement des faux-plafonds et châssis et portes :

* Partie 1 : renouvellement des faux-plafonds 114.137,68 €

École de CORROY-LE-CHÂTEAU – Renouvellement de la chaufferie 30.912,78 €

Hangar communal rue des Champs – Placement d'un chauffage au gaz et remplacement des convecteurs au gaz 33.739,04 €

2021

PIC - Réfection de l'égouttage et de la voirie – Rue Chapelle Dieu 1.124.134,87 €

PIC – Réfection et égouttage rue Tremblez 369.115,30 €

PIC – Cimetières – Partie 1 : gros œuvre 344.154,65 €

PIC – Cimetière de GEMBLOUX et escalier de l'église de CORROY-LE-CHATEAU – Partie 1 : gros œuvre 151.511,80 €

PIC – Cimetières et escalier de l'église de CORROY-LE-CHATEAU – Ferronnerie 76.215,12 €

Aménagement de cavurnes dans les cimetières 60.328,15 €

Bâtiment place Neu – Direction GEMBLOUX II – Installation d'un chauffage central 42.268,40 €

Lutte contre les inondations – 2021 – Fourniture et pose de fascines de paille 29.524,00 €

2022

Reconstruction d'un muret, impasse de la Maladrée à LONZEE 37.419,12 €

Reconstruction d'un mur de soutènement rue Emile Labarre et rue Jean à ERNAGE 42.248,42 €

Mise en place de garde-corps le long de l'Orneau à GEMBLOUX 24.317,37 €

Fourniture et pose d'une main courante pour les escaliers rue Chapelle Marion 7.937,60 €

Hangar communal rue des Champs – Local « soudure » - Fourniture et pose d'un générateur à air pulsé 14.990,69 €

Réfection d'un tronçon d'égouttage rue du Saucy à GRAND-LEEZ 15.415,04 €

Acquisition d'un système de surveillance mobile (année 2022) 44.018,28 €

Ecoles de CORROY-LE-CHATEAU, LONZEE et BOSSIERE (Maternelles) - Remplacement de modules de jeux 38.699,54 €

Ecole de BOSSIERE (Primaires) – Placement d'un module de jeux 18.207,62 €

2023

Ecole maternelle des ISNES - Mise en conformité de l'aire de jeux – Remplacement du module de jeux 17.358,56 €

Ecole maternelle de GRAND-LEEZ - Mise en conformité de l'aire de jeux – Remplacement

du module de jeux	19.228,40 €
Ecole maternelle de GRAND-MANIL - Mise en conformité de l'aire de jeux – Remplacement du module de jeux	10.715,01 €
Chalet « François Bovesse » - Mise en conformité du terrain de jeux – Fourniture et placement de buts combinés anti-vandalisme	13.576,20 €
Rénovation et mise en conformité du skate-park rue V. De Becker à GEMBLOUX	17.061,00 €

2.1.1.2. Décompte final non transmis et réception provisoire faite

TVAC

2022

PIWACY 2022/21 – Drève de Linoy à ERNAGE – Aménagement d'une rue cyclable	99.683,25 €
PIWACY 2022/21 – Rue de Bertinchamps à GRAND-MANIL – Création d'un chemin réservé F99C	102.509,99 €
Ecole de BEUZET – Réaménagement de la cour de récréation	237.823,39 €

2023

Cimetière de GEMBLOUX – Sécurisation et stockage des déchets d'exhumation	42.816,38 €
---	-------------

2.1.2. ACQUISITIONS

TVAC

2021

Hangar communal – Acquisition de méga blocs et béton pour loges de stockage déchets	7.030,10 €
Acquisition et mise en place de compteurs d'usagers dans le cadre du Plan Communal de Mobilité (PCM)	16.698,00 €

2022

Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès en réseau sans fil des portes des différents bâtiments communaux	18.012,79 €
Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès en réseau sans fil des portes dans différentes écoles communales	14.544,81 €
Ecole de BOSSIERE (Maternelles) – Aire de jeux – Réaménagement des clôtures	6.625,00 €
Ecole de BOSSIERE (Primaires) – Fourniture d'un hamac en filet	6.201,00 €
Ecole de GRAND-LEEZ – Aire de jeux – Fourniture d'une barrière	879,00 €
Ecole de GRAND-LEEZ – Aire de jeux – Acquisition de panneaux d'escalade	1.348,79 €
Ecole de MAZY – Réfection de l'abri situé dans la cour – Acquisition de bois	1.376,35 €
Ecoles – Aires de jeux – Acquisition de dalles amortissantes enherbées	4.660,61 €
Ecoles de GEMBLOUX I – Acquisition de matériel informatique et multimédia via l'accord-cadre « Ecole numérique »	8.755,42 €
Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX I	6.812,30 €
* Lot 3 : Bancs, chaises, bureaux (5.121,93 €)	
* Lot 7 : Armoires métalliques (1.690,37 €)	
Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX II	6.754,34 €
* Lot 1 : Tables (608,75 €)	
* Lot 2 : Armoires (6.145,59 €)	
Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX III	16.401,69 €
* Lot 1 : Table pliantes (9.084,00 €)	
* Lot 2 : Tables, bureaux (4.482,51 €)	
* Lot 3 : Chaises (2.046,74 €)	
* Lot 4 : Armoires (788,44 €)	
Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX IV	9.352,09 €
* Lot 1 : Tables, bureaux, sièges (7.687,13 €)	
* Lot 2 : Armoires (748,99 €)	

* Lot 3 : <i>Rangement</i> (770,77 €)	
* Lot 4 : <i>Psychomotricité</i> (145,20 €)	
Fourniture et pose de stores enrouleurs pour les écoles communales de GEMBLoux I – 2022	7.289,96 €
Acquisition d'une kitchenette pour la salle des professeurs à l'école de ISNES	1.668,00 €
Acquisition de chalets pliables et empilables en bois	44.165,77 €
Acquisition de tonnelles professionnelles pliantes pour le Service Festivité - 2022	8.242,13 €
Transformation d'une roulotte en WC mobiles	3.411,52 €
* <i>Acquisition de matériel sanitaire</i> (539,00 €)	
* <i>Acquisition de cloisons avec portes</i> (1.738,70 €)	
* <i>Acquisition de plaques pour le garnissage intérieur</i> (1.133,82 €)	
Hangar rue des Champs – Local « soudure » - Acquisition de métal	350,83 €
Hangar communal – Acquisition de matériaux pour l'aménagement du local destiné à stocker l'outillage	1.036,07 €
Acquisition d'outillage pour le Service Espaces Verts	13.618,42 €
Acquisition d'outillage pour le Service Travaux (année 2022)	18.819,80 €
* Lot 1 : <i>Service Espaces Verts</i> (716,56 €)	
* Lot 2 : <i>Outillage de levage</i> (928,46 €)	
* Lot 3 : <i>Services Voirie, Atelier soudure, Bâtiments</i> (9.032,53 €)	
* Lot 4 : <i>Service Atelier mécanique</i> (4.102,14 €)	
* Lot 5 : <i>Service Plomberie</i> (622,21 €)	
* Lot 6 : <i>Service Festivités</i> (3.617,90 €)	
Hangar rue des Champs - Acquisition d'un aspirateur mobile pour fumées pour le local soudure	1.724,25 €
Acquisition de batteries pour les machines portables – 2022	818,81 €
Tunnel sous N4 – Eclairage – Acquisition de matériel électrique	6.946,91 €
Tunnel sous voies à GEMBLoux – Eclairage – Acquisition de matériel électrique	13.618,96 €
Remplacement du pont du Baudecet rue de la Queue-Terre à SAUVENIERE	1.968,05 €
* <i>Acquisition de bois</i> (939,55 €)	
* <i>Métallisation du pont</i> (1.028,50 €)	
Acquisition d'un humidimètre pour le Service Logement – 2022	240,71 €
Réaménagement et agrandissement des espaces intérieurs à la bibliothèque communale André Henin/Andrée Sodenkamp – 2022	22.203,50 €
<u>2023</u>	
Effondrement rue du Raidit aux ISNES	43.759,61 €
* <i>Tentative de remblaiement</i> (9.625,55 €)	
* <i>Pompe de relevage</i> (380,11 €)	
* <i>Pompe de relevage</i> (896,91 €)	
* <i>Tuyaux d'évacuation des eaux de pompage</i> (352,45 €)	
* <i>Analyse et essais géophysiques</i> (16.825,05 €)	
* <i>Acquisition de tuyaux pour déviation égout</i> (3.459,92 €)	
* <i>Acquisition d'obturateurs</i> (1.790,70 €)	
* <i>Fourniture, transport et pompage de béton</i> (4.998,51 €)	
* <i>Location d'une grue</i> (3.993,00 €)	
* <i>Acquisition de débris de béton</i> (742,73 €)	
* <i>Réparation de l'égouttage</i> (694,73 €)	
Bâtiment rue Léopold 22 – Réaménagement de la cuisine	4.698,97 €
* <i>Acquisition de quincaillerie</i> (84,94 €)	
* <i>Acquisition de lambris pour plafonds</i> (1.089,29 €)	
* <i>Acquisition de bois</i> (285,56 €)	
* <i>Acquisition de matériel sanitaire</i> (884,27 €)	

* Acquisition de matériel électrique (1.670,88 €)	
* Acquisition de matériaux (693,04 €)	
Ecole d'ERNAGE – Aménagement de classes au premier étage	18.584,86 €
* Acquisition de protections murales (434,85 €)	
* Acquisition de vinyle (4.991,20 €)	
* Acquisition de matériel sanitaire (426,82 €)	
* Acquisition de carrelage (952,58 €)	
* Acquisition de bois pour plancher (2.088,81 €)	
* Acquisition de matériel électrique (6.264,64 €)	
* Acquisition de matériel de peinture (2.214,00 €)	
* Aménagement bureau directrice - Acquisition de matériel électrique (1.211,16 €)	
Acquisition d'un piano pour l'académie de musique Victor de Becker	24.700,00 €
Fourniture et pose de stores enrouleurs et à lamelles pour les écoles communales de GEMBLOUX III	7.116,94 €
Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX I (lots 1 à 4)	7.315,44 €
Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX II (lots 1 à 8)	18.357,64 €
Écoles communales de GEMBLOUX I : Acquisition de matériel informatique et multimédia via l'accord-cadre "École Numérique"	5.724,78 €
Écoles communales de GEMBLOUX II : Acquisition de matériel informatique et multimédia via l'accord-cadre "École Numérique"	3.139,95 €
Écoles communales de GEMBLOUX III : Acquisition de matériel informatique et multimédia via l'accord-cadre "École Numérique"	5.620,45 €
Acquisition de matériel pour la cuisine de l'école communale d'ISNES	442,38 €
Acquisition d'un lave-vaisselle pour l'école communale d'ERNAGE	3.332,90 €
Ecoles de GRAND-LEEZ (maternelles), LONZEE et ISNES - Mise en conformité des aires de jeux - Acquisition de bois et accessoires	2.836,68 €
Ecole de LONZEE - Aménagement de l'espace d'aventure - Acquisition de matériel de quincaillerie	715,26 €
Fourniture et pose de stores verticaux occultant à lamelles pour la Maison de l'Emploi de GEMBLOUX (année 2023)	912,01 €
Acquisition d'un siège de bureau adapté à la situation médicale d'un agent spécifique	4.239,74 €
Acquisition d'un charriot de traçage	722,37 €
Acquisition de chariots de cantonnier pour le service espaces verts	6.692,40 €
Acquisition d'une pompe à carburant pour le hangar communal	883,30 €
Acquisition d'outillage pour le hangar communal	583,84 €
Acquisition de bacs à fleurs pour le service espaces verts	12.705,00 €
Acquisition de plants et de tuteurs pour la plantation sur terrain privé en zone agricole à BEUZET	2.353,39 €
Acquisition d'un burineur pour le Service Travaux	1.351,95 €
Acquisition d'un crochet peseur pour le Service Travaux	647,35 €
Acquisition d'un tracteur tondeuse et d'une remorque pour le Service Espaces Verts	29.916,04 €
Acquisition de matériel électrique pour le remplacement de l'éclairage vétuste dans les bâtiments communaux	13.488,97 €
Bâtiments communaux - Mise en conformité de l'éclairage de secours – Acquisition de matériel électrique	4.960,38 €

2.1.3. SERVICES

TVAC

2022

ORES – Aménagement de l'éclairage public pour la mise en valeur de l'église de BEUZET	10.562,59 €
ORES – Ecole de BEUZET – Raccordement électrique	8.783,65 €
Bibliothèque A. Henin/A. Sodenkamp – Réalisation d'un audit éclairage	2.299,00 €

2023

Centrale d'achat Smart City du Bureau Economique de la Province de Namur –	Décision
de recourir au marché relatif aux outils de retransmission des conseils Communaux	10.274,73 €
Foyer communal - Inventaire amiante destructif	3.433,62 €
Ecole de ISNES - Réalisation d'un audit énergétique	7.381,00 €

2.2. Dossiers adjugés mais non réceptionnés

2.2.1. TRAVAUX

TVAC

2021

Aménagement de la place de l'Orneau	1.621.124,75 €
PIC – Maison communale de GRAND-LEEZ – Traitement des façades	210.936,80 €
Ecole de MAZY – Rénovation des toilettes maternelles	125.748,99 €

2022

Rénovation de la chapelle Sainte-Adèle à GEMBLOUX	104.160,16 €
Ecole primaire de GRAND-MANIL – Renouvellement des portes du réfectoire	6.643,27 €
PIWACY 2022/21 – Avenue des Combattants à GEMBLOUX – Aménagement d'un trottoir cyclable F99	104.526,88 €
Lutte contre les inondations – 2022 – Fourniture et pose de fascines de paille	52.907,25 €
Aménagement d'une jonction cyclo piétonne entre la rue Victor De Becker et la chaussée de Wavre à GEMBLOUX	202.848,64 €
Eglise de GEMBLOUX – Chapelle de semaine – Traitement de la mérule	56.488,18 €

2023

PIWACY 2020/21 – Rue de Baudacet à SAUVENIERE – Création d'un chemin réservé F99C	433.150,36 €
Ecole de SAUVENIERE – Réfection de la cour « Primaires »	219.584,76 €
Eglise de GEMBLOUX – Chapelle de semaine – Enlèvement de l'amiante	59.738,32 €
Désamiantage des bâtiments communaux	49.498,47 €

2.2.2. ACQUISITIONS

TVAC

2021

Acquisition de pointeuses pour le personnel ouvrier	14.261,97 €
Fourniture et pose d'un système de géolocalisation pour véhicules communaux	7.094,23 €

2022

Hangar rue des Champs - Acquisition d'étagères pour le local de stockage des produits d'entretien	985,33 €
Acquisition de « mange-debout » pour les festivités	649,00 €
Fourniture et pose de stores enrouleurs pour l'école communale de BOSSIERE – 2022	2.367,05 €

2023

Acquisition de mobilier pour les écoles de GEMBLOUX III (lots 1 à 3)	12.212,72 €
Fourniture et pose de décorations estivales	25.000,00 €
Mise en place d'une fontaine à eau destinée à réduire les emballages dans l'espace public	12.000,00 €
Acquisition de bacs et de plantes pour l'Administration communale	4.274,95 €
Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès en réseau sans fil des portes des différents bâtiments communaux	14.071,63 €
Fourniture et pose d'un système de contrôle d'accès en réseau sans fil des portes des	

différentes écoles communales	12.264,26 €
Acquisition de sièges de bureau supplémentaires pour le service Population	3.106,80 €
Acquisition de mobilier de bureau et de chaises visiteurs pour les Services Administratifs via la Centrale d'achat unique du Service Public de Wallonie (SPW)	13.702,05 €
Acquisition de sièges de bureau pour les services administratif	17.523,22 €
Acquisition de tonnelles professionnelles pliantes pour le service Festivité	11.398,44 €
Bois de GRAND-LEEZ - Replantation d'une parcelle	7.650,87 €
<i>* Acquisition de filets d'arbre et de piquets acacia (3.990,58 €)</i>	
<i>* Acquisition de plantes (1.010,29 €)</i>	
<i>* Acquisition d'un gyrobroyeur (2.650,00 €)</i>	
Fourniture d'une piste synthétique de luges et de bouées pour les hivernales 2023	???
Bibliothèque de GEMBLOUX - Aménagement du local "réserve" – Porte de séparation –	
Acquisition de matériaux	1.074,18 €
Acquisition de mobilier pour l'Académie de musique Victor De Becker de GEMBLOUX	1.416,91 €
Cimetière de GEMBLOUX - Rénovation du garage	4.179,23 €
<i>* Acquisition de matériel électrique (874,50 €)</i>	
<i>* Acquisition de bois (442,98 €)</i>	
<i>* Acquisition de matériel de quincaillerie (285,35 €)</i>	
<i>* Acquisition de matériaux de construction (2.576,40 €)</i>	
Parking -2 de l'hôtel de ville - Aménagement d'un local vélo	1.092,58 €
<i>* Acquisition de bois (365,80 €)</i>	
<i>* Acquisition de la fermeture électronique de la porte (561,63 €)</i>	
<i>* Acquisition du matériel de quincaillerie (165,15 €)</i>	
Acquisition d'un frigo pour l'école communale de MAZY	449,99 €
Ecole de BEUZET - Travaux de finition	4.621,68 €
<i>* Adaptation des ouvertures électroniques de portes (4.043,38 €)</i>	
<i>* Acquisition d'une boîte aux lettres (578,30 €)</i>	
Ecole maternelle de GRAND-LEEZ - Mise en conformité de l'aire de jeux – Fourniture et placement d'une cabane	233,20 €
Aires de jeux dans l'entité – Signalétique	682,44 €
Acquisition de distributeurs de papier à mains pour les écoles communales de GEMBLOUX	2.218,31 €

2.2.3. SERVICES

TVAC

2019

Relevé et réalisation de plans de bâtiments et d'électricité dans 3 écoles (2019)	9.075,00 €
---	------------

2021

Eglise décanale – Etude stratigraphique – Aide à la rédaction du cahier des charges	6.292,00 €
ORES – Éclairage public – Place Saint-Guibert	108.218,32 €
ORES – Raccordement d'une armoire d'alimentation pour l'éclairage public du parc de la Maladrée	5.472,67 €
ORES – Eclairage intelligent au Clos de l'Orneau (POLLEC 2020)	35.821,76 €
ORES – Eclairage intelligent sur la liaison Centre sportif de l'Orneau/avenue de la Faculté (POLLEC 2020)	99.922,04 €
Construction d'une nouvelle école à BEUZET – Désignation d'un certificateur « CERTIBEAU »	2.135,65 €

2022

ORES – Travaux de modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de GRAND-LEEZ – Phase 1/2	79.900,28 €
ORES – Travaux de modernisation du parc d'éclairage public dans diverses rues de GRAND-LEEZ et ISNES – Phase 2/2	36.573,47 €

ORES – Construction d’un hall pour le Service des Travaux – Raccordement électrique	53.231,30 €
ORES – Rénovation de la chapelle Sainte Adèle à GEMBOUX – Raccordement électrique	534,00 €
ORES – Projet d’aménagement de l’éclairage public de la place de BEUZET	17.445,14 €
ORES – Mise en basse tension du réseau d’éclairage public dans le cadre du PCDR de la place de BEUZET	22.800,95 €
Bibliothèque – Migration du catalogue informatique	23.628,27 €
Mise en conformité de la prévention incendie de la maison du Bailli et du beffroi	6.348,87 €
Désignation d’un bureau pour l’étude de la ventilation de l’école de BOSSIERE	
Analyse des fiches techniques et visites de chantier	8.470,00 €

2023

Souscription au module "Gestion des contrats" de 3P (année 2023)	3.783,91 €
--	------------

2.3. Dossiers projetés – Non adjugés (estimations)

2.3.1. TRAVAUX

TVAC

2022

Réaménagement d’un tronçon de la rue Bertinchamps	249.940,59 €
---	--------------

2023

Espace Orneau - Remplacement de menuiseries extérieures en aluminium	28.193,00 €
Marques zone 30 – Abords écoles	40.000,00 €
Conception, réalisation, maintenance et exploitation d’une nouvelle piscine à GEMBOUX	64.130.000,00 €
Démolition et reconstruction du foyer communal	6.534.000,00 €
Eglise de GEMBOUX - Chapelle de semaine - Renouvellement de la menuiserie extérieure	10.890,00 €

2.3.2. ACQUISITIONS

TVAC

2023

Acquisition d'outillage pour le service Travaux	30.959,06 €
Acquisition de matériel informatique pour les services administratifs via la centrale d'achat du département des technologies de l'information et de la communication (DTIC)	30.000,00 €
Acquisition d'un camion porte conteneur adapté aux transports de déchets et aux travaux de voirie pour le service Travaux	223.850,00 €
Acquisition d'un analyseur de trafic pour le service Mobilité	3.025,00 €
Acquisition de projecteurs automatiques de type spot pour le Foyer communal	24.000,00 €
Fourniture et pose de stores enrouleurs tamisant pour l'école communale de BEUZET	2.178,00 €

2.3.3. SERVICES

TVAC

2023

Restauration et reliure des registres du Service Population	2.869,95 €
---	------------

2.4. Marchés « STOCK »

2.4.1. BUDGET EXTRAORDINAIRE

Travaux

TVAC

Réparation de revêtement de voirie en pavés de pierre (2021-2023) – EUROVIA	
---	--

<u>2021</u>	<u>Commandes</u> 150.000,00 €
* Rue du Château de Corroy à CORROY-LE-CHATEAU – Décompte (29.214,76 €)	
* Rue Bon Dieu Cauwère à BOSSIERE – Décompte (52.732,27 €)	
* Rue des Forrières à BOSSIERE – Décompte (17.211,02 €)	
* Rue de Saucin aux ISNES – Décompte (50.761,12€)	
<u>2022</u>	<u>Commandes</u> 150.000,00 €
* Rue Bon Dieu Cauwère à BOSSIERE (solde) – Décompte (2.263,95 €)	
* Rue de Saucin aux ISNES (solde) – Décompte (51.173,60 €)	
* Avenue Georges Bedoret à GRAND-MANIL – Décompte (87.969,80 €)	
<u>2023</u>	<u>Commande</u> 250.000,00 €
* Rue de Lonzée à LONZEE – Commande (94.500,00 €)	
* Rue de l'Eglise à LONZEE – Commande (56.250,00 €)	
* Rue Lucien Petit à GRAND-MANIL – Commande (37.500,00 €)	
* Rue Georges Balza à ERNAGE – Commande (9.438,00 €)	
Aménagements de sécurité de voirie (2021-2023) – Pierre FRÈRE	
<u>2021</u>	<u>Commande</u> 150.000,00 €
* Sécurisation de l'entrée sud de MAZY, rue Pirson – Décompte (148.958,96 €)	
<u>2022</u>	<u>Commandes</u> 150.000,00 €
* Rue du Ranil à MAZY – Commande (18.205,78 €)	
* Rue de Perwez à GRAND-LEEZ – Décompte (3.942,42 €)	
* Rue des Résistants à GRAND-MANIL – Décompte (26.771,70 €)	
* Rue de la Ramonerie à BOSSIERE – Décompte (8.427,88 €)	
* Rue Try à la Vigne à SAUVENIERE – Décompte (20.492,17 €)	
* Rue de la Station à BEUZET – Commande (90.000,00 €)	
<u>2023</u>	<u>Commandes</u> 150.000,00 €
A proposer	
Réfection de dalles en béton (2022-2024) – SOGEPLANT	
<u>2022</u>	<u>Commandes</u> 100.000,00 €
* ZI Créalys aux ISNES – Commande (30.000,00 €)	
* Avenue Général Aymes à GRAND-MANIL – Commande (38.000,00 €)	
* Rue des Foulons à MAZY – Commande (6.400,00 €)	
* Rue des Anciens Combattants à MAZY – Commande (35.000,00 €)	
* Rue du Ranil à MAZY – Commande (68.000,00 €)	
<u>2023</u>	<u>Commandes</u> 150.000,00 €
* Rue du Diquet à ERNAGE – Commande (90.000,00 €)	
* Rue du Villez à CORROY-LE-CHATEAU – Commande (67.500,00 €)	
Raclage, asphaltage et enduisage (2022-2024) – Jacques PIRLOT	
<u>2022</u>	<u>Commandes</u> 500.000,00 €
* Rue des Déportés à BEUZET – Décompte (287.022,79 €)	
* Route de Beuzet à BOSSIERE – Décompte (213.839,04 €)	

<u>2023</u>	<u>Commandes</u>
* Route de Beuzet à BOSSIERE (solde) – Décompte (35.576,40 €)	500.000,00 €
* Rue de la Salandre à MAZY – Commande (20.000,00 €)	
* Rue Maison d’Orbais à CORROY-LE-CHATEAU – Commande (36.000,00 €)	
* Rue de Mazy à GEMBLoux – Commande (105.000,00 €)	
* Rue de l’Agasse à GEMBLoux – Commande (64.000,00 €)	
* Rue de la Converterie à GRAND-LEEZ – Commande (105.000,00 €)	
* Rue Antoine Quintens à CORROY-LE-CHATEAU – Commande (32.000,00 €)	
Réfection de trottoirs (2022-2024) – SOGEPLANT	
<u>Commandes 2022</u>	250.000,00 €
* Rue de Bossière à MAZY – Décompte (152.535,32 €)	
* Rue de la Converterie à GRAND-LEEZ – Commande (18.000,00 €)	
* Rue Augustin Romain à ERNAGE – Commande (110.000,00 €)	
<u>Commandes 2023</u>	250.000,00 €
A proposer	
Entretien des toitures (2021-2023) – DELLI RUSSI	
<u>Commande 2021</u>	
/	
<u>Commandes 2022</u>	
* Bâtiment rue Léopold 22 à GEMBLoux	5.458,55 €
* Hangar « Les Dauphins » à GEMBLoux	9.108,30 €
<u>Commandes 2023</u>	
/	
<u>Acquisitions</u>	
Acquisition de matériel de signalisation pour le Service Voirie (2021-2023) :	<u>TVAC</u> 25.000,00 €
* Lot 1 : bornes et potelet - BOSQUET Philippe	
Année 2021 – Facturation (2.381,64 €)	
Année 2022 – Facturation (2.198,33 €)	
Année 2023 – Facturation (4.122,05 €)	
* Lot 2 : éléments de signalisation- PONCELET SIGNALISATION	
Année 2021 – Facturation (3.320,94 €)	
Année 2022 – Facturation (8.994,41 €)	
Année 2023 – Facturation (11.131,03 €)	
* Lot 3 : panneaux – DETIGE	
Année 2021 – Facturation (18.904,90 €)	
Année 2022 – Facturation (1.231,18 €)	
Année 2023 – Facturation (3.286,84 €)	
Acquisition de mobilier urbain (2021-2023) :	50.000,00 €
* Lot 1 : poubelles - ACE MOBILIER	
Année 2021 – Facturation (45.991,15 €)	
Année 2022 – Facturation (84.547,54 €)	
Année 2023 – Facturation (49.658,40 €)	

** Lot 2 : barrières et bancs – PONCELET SIGNALISATION*

Année 2021 – Facturation (0,00 €)

Année 2022 – Facturation (6.442,52 €)

Année 2023 – A facturer

** Lot 3 : potelets – BOSQUET Philippe*

Année 2021 – Facturation (0,00 €)

Année 2022 – Facturation (4.781,44 €)

Année 2023 – A facturer

** Lot 4 : bornes – PONCELET SIGNALISATION*

Année 2021 – Facturation (0,00 €)

Année 2022 – Facturation (0,00 €)

Année 2023 – A facturer

Marché stock 2023 - Acquisition de matériel informatique pour les Service administratifs
via la centrale d'achat du département des technologies de l'information et de la
communication (DTIC) - PRIMINFO

30.000,00 €

Services

Marché stock (2019-2023) - Bureau d'étude spécialisé dans l'accessibilité des personnes à mobilité
réduite – PLAIN PIED (TVAC)

Année 2019 (363,00 €)

Ecole de MAZY (grenier)

Année 2020 (2.178,00 €)

Ecole de BEUZET (construction)

Aménagement de la place de BEUZET

Aménagement de la place de l'Orneau

Ecole d'ERNAGE (travaux dans le grenier)

Eglise de CORROY-LE-CHATEAU (escalier)

Ecole de LONZEE (aménagement de la cuisine)

Année 2021 (1.815,00 €)

Ecole de MAZY (toilettes)

Réfection de la rue Tremblez

Réfection de la rue Chapelle Dieu

Ecole de SAUVENIERE - Réaménagement de la cour

Château du Bailli – Salle des mariages et locaux annexes

Année 2022 (363,00 €)

Ecole de BEUZET – Réaménagement de la cour

Année 2023 (0,00 €)

Essais de caractérisation des sols et essais divers (2021-2023) – LABOMOSAN

50.000,00 €

Commandes 2021 (41.305,42 €)

** CORROY-LE-CHATEAU : rue des Marronniers de Corroy*

** GEMBLOUX : rue Tremblez, rue Chapelle Dieu, futur centre aquatique, futur hall du Service des Travaux,
place de l'Orneau*

** GRAND-MANIL : rue de la Sibérie, rue de Bertinchamps*

** SAUVENIERE : PCDR, Rue de Baudet*

** ERNAGE : drève de Linoy*

** GRAND-LEEZ : rue de la Converte*

Commandes 2022 (5.454,93 €)

* Solde 2021
 * GRAND-MANIL : rue de Bertinchamps
 * GEMBLOUX : avenue des Combattants
Commandes 2023 (à finaliser)

Mise en conformité de la prévention incendie dans les écoles communales (2022-2025) – CERTESO
 29.141,64 €

Accord cadre pour la désignation d'un géomètre pour diverses missions (2023-2025)
 * Lot 1 : mesurages, bornages, plans, ... - ATOME GEX et ABC2 4D 15.000,00 €
 * Lot 2 : états des lieux, récolements, estimations biens – DEFOURNY & TRIFFOY 15.000,00 €

2.4.2. BUDGET ORDINAIRE

Travaux

TVAC

Curage et endoscopie dans l'entité (2021-2023) – PINEUR-CURAGE

Commande 2021

* Rues de GEMBLOUX et de Saucy 4.279,10 €
 * Impasse de la Pompe et rue Neuve 1.822,87 €

Commande 2022

* Rue du Trichon à SAUVENIERE 968,00 €
 * Rue du Bossu/N4 à GEMBLOUX 690,31 €
 * Rue du Bossu à GEMBLOUX et rue Herdal aux ISNES 1.062,99 €
 * Chaussée de Namur à GEMBLOUX et rue de Fleurus à SAUVENIERE 3.506,70 €

Commande 2023

* Rue de Maugrée et du Moulin à vent à GRAND-LEEZ 1.452,00 €
 * A finaliser

Entretien des toitures (2021-2023) – DELLI RUSSI

Commandes 2021 (42,685,89 €)

* Bâtiment rue du Huit Mai 13 à GEMBLOUX 161,21 €
 * Bâtiment rue du Huit Mai 15 à GEMBLOUX 2.026,63 €
 * Eglise d'ERNAGE 2.730,38 €
 * Ecole de CORROY-LE-CHATEAU 2.087,98 €
 * Ecole de GRAND-LEEZ 306,52 €
 * Ecole de BOSSIERE 1.381,02 €
 * Ecole d'ERNAGE 480,82 €
 * Ecole de BOSSIERE 3.093,43 €
 * Eglise de LONZEE 681,28 €
 * Bâtiment venelle Saint Sauveur 7 à GEMBLOUX 1.856,66 €
 * Toiture hangar rue Taravisée à GRAND-LEEZ 5.584,50 €
 * Ecole de MAZY 180,31 €
 * Ecole de SAUVENIERE 469,13 €
 * Hangar « Les Dauphins » à GEMBLOUX 5.910,40 €
 * Ecole de CORROY-LE-CHATEAU 265,00 €
 * Ecole maternelle de GRAND-LEEZ 5.430,95 €
 * Ecole primaire de GRAND-LEEZ 1.800,41 €
 * Bâtiment venelle Saint Sauveur à GEMBLOUX 4.385,58 €
 * Eglise de GEMBLOUX 686,07 €

* Cimetière de GEMBLoux	847,00 €
* Bâtiment rue Notre Dame 7 à GEMBLoux	2.320,61 €
<u>Commandes 2022 (8.850,17 €)</u>	
* Plateforme Foyer communal	2.528,46 €
* Ecole de BOSSIERE	351,43 €
* Conciergerie du cimetière de GEMBLoux	369,87 €
* Chapelle Sainte Adèle à GEMBLoux	528,21 €
* Eglise d'ERNAGE	656,97 €
* Bâtiment rue du Huit Mai 13 à GEMBLoux	137,21 €
* Ecole d'ERNAGE	504,22 €
* Château du Bailli	1.571,12 €
* Ecole maternelle de GRAND-MANIL	120,20 €
* Bâtiment place de l'Orneau 5 à GEMBLoux	707,18 €
* Ecole de GRAND-LEEZ	107,76 €
* Ecole de LONZEE	323,49 €
* Hôtel de Ville (corniches) à GEMBLoux	942,05 €
<u>Commandes 2023 (19.466,62 €)</u>	
* Ecole d'ERNAGE	659,80 €
* Ecole de BOSSIERE	257,65 €
* Ecole primaire de GRAND-LEEZ	227,54 €
* Bâtiment rue Léopold 22 à GEMBLoux	1.342,14 €
* Eglise de MAZY	622,57 €
* Eglise de GEMBLoux	999,87 €
* Ecole d'ERNAGE	1.666,32 €
* Ecole de MAZY	2.607,60 €
* Bâtiment place de l'Orneau à GEMBLoux	630,82 €
* Bâtiment rue Léopold 22 à GEMBLoux	1.936,00 €
* Conciergerie cimetière de GEMBLoux	1.673,39 €
* Atrium rue du Moulin à GEMBLoux	2.681,44 €
* Ecole de LONZEE	1.971,71 €
* Ecole de MAZY	587,73 €
* Complexe sportif de GEMBLoux	271,04 €
* Conciergerie cimetière de GEMBLoux	1.331,00 €
Marquages routiers (2021-2023) – TRAFIROAD	
Année 2021	13,518,13 €
Année 2022	0,00 €
Année 2023	0,00 €
Marquages routiers (2023) – PHIL SIGN MARKING	30.000,00 €
Entretien des installations de chauffage (2022-2024) – CLOSE MAINTENANCE	
Année 2022 (Terminé)	23.478,68 €
Année 2023 (En cours d'exécution)	16.919,60 €
<u>Acquisitions</u>	
Acquisition de sel de déneigement (2021-2023) – K + S BENELUX	
Fourniture de mazout de chauffage pour les bâtiments communaux (2023) – CONFORT ENERGIE	
Acquisition de fournitures scolaires primaires et maternelles pour les écoles communales de GEMBLoux (année scolaire 2019-2023) – VIROUX	
Acquisition de petits consommables avec système de gestion des stocks (2021-2023) - WURTH BENELUX	

Acquisition de produits d'entretien pour les bâtiments communaux (2021-2023) – *GLOBAL NET*
 Location et logistique d'une patinoire dans le cadre du marché de Noël à GEMBLOUX (2022-2024) – *COLORS PRODUCTIONS*
 Location et vidange de poubelles pour les déchets dangereux du service Travaux (2023-2026) – *VEOLIA BELUX*
 Acquisition d'enrobé réactif à froid pour le service voirie (2023) – *GINO CURNEL*
 Acquisition de licences informatiques (2023-2024) – *PROXIMUS*
 Mise à disposition de distributeurs de papier à mains et de savon liquide et ses consommables pour les écoles communales de GEMBLOUX (2023-2026) – *GLOBAL NET*

Services

Nettoyage des vitres et châssis de l'Hôtel de Ville (2022-2024) – <i>B.S.C. CLEANING</i>	7.007,72 €
Fourniture de repas scolaires sains et durables en liaison chaude aux écoles communales de la Ville de GEMBLOUX (2022-2026) – <i>TCO SERVICES</i>	266.869,46 €
Contrôles périodiques par un organisme agréé et par un service externe de contrôle technique (SECT) de la conformité des installations communales (2023-2026) – <i>B.T.V.</i>	38.937,51 €
Location et maintenance d'un logiciel de gestion des salles communales (2023-2026) – <i>3D OUEST</i>	1.721,00 €
Logiciel d'occupation du domaine public (2023 - 2027) – <i>MERKATOR</i>	13.757,70 €
Leasing et acquisition de vêtements de travail pour les ouvriers du service Travaux (2023-2027) - <i>DEPAIRON</i>	32.167,58 €
Contrat de maintenance omnium pour le logiciel des files d'attente au service Population (2023-2027) - <i>ESII</i>	2.393,38 €

2.5. Etudes / Assistance à maîtrise d'ouvrage / In House (dossiers en cours)

TVAC

2020

Assistance à maîtrise d'ouvrage – Construction d'un hall pour le service Travaux – <i>BEP</i>	33.752,37 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Construction d'un centre aquatique à GEMBLOUX – <i>BEP</i>	84.409,60 €

2021

Mission pour l'acquisition d'une partie du matériel et pour l'assistance technique pour le remplacement de l'infrastructure informatique (serveurs et réseau) de la Ville – <i>IMIO</i>	128.803,29 €
Elaboration du Plan communal de mobilité de GEMBLOUX - <i>TRAJECT</i>	82.546,20 €
Rénovation des bureaux administratifs du site de l'ancienne piscine – Etude de l'avant-projet simplifié – <i>INASEP</i>	4.000,00 €

2022

Assistance à maîtrise d'ouvrage - Entretien des abords du Parc Scientifique CREALYS aux ISNES - Années 2022/2023 – <i>BEP</i>	16.200,00 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Salle polyvalente du Ranil à MAZY – Aide à la complétude de demande de subsides Infrasports - <i>BEP</i>	8.445,80 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Sélection d'un expert agréé chargé des études de sols sur le site du futur complexe aquatique de GEMBLOUX – <i>BEP</i>	5.372,40 €
Assistance à maîtrise d'ouvrage – Investigation de la qualité du sol et des eaux souterraines par un expert agréé sur le site du futur centre aquatique de GEMBLOUX – <i>BEP</i>	69.916,98 €
Adhésion au service easyCONSO – <i>SWDE</i>	57.876,00 €

2023

Etude et coordination santé/sécurité pour le réaménagement d'un tronçon de l'avenue de la Faculté (PIC/PIMACI 2022/2024) – <i>INASEP</i>	95.237,60 €
--	-------------

Etude et coordination santé/sécurité pour le réaménagement de la rue de Mazy – *INASEP* 47.953,77 €

2.6. Coordinateurs de sécurité (dossiers en cours)

2021

Divers travaux dans les écoles communales de l'entité - *DL CONSULT* :

* *Ecole de MAZY – Aménagement de toilettes*

* *Ecole de SAUVENIERE – Aménagement de la cour « primaires »*

2022

Marchés de voiries 2022 – *AEDILIA*

Marchés de travaux dans les écoles 2022 – *DL CONSULT*

* *Ecole primaire de GRAND-MANIL – Renouvellement de la couverture de toiture*

* *Ecole de BOSSIERE – Isolation thermique et ventilation des locaux*

* *Ecole de LONZEE – Isolation thermique du bâtiment*

* *Ecole de GRAND-LEEZ – Rénovation des toilettes au rez-de-chaussée*

Travaux de désamiantage dans différents bâtiment communaux – *COORS*

2023

/

2.7. Auteurs de projet et coordinateur sécurité (dossiers en cours)

2013

Rénovation de l'église décanale de GEMBLOUX - *ADEM et C.R.E.A.*

2017

Aménagement de la place de l'Orneau à GEMBLOUX – *DE CEUSTER & ABR*

Beffroi de GEMBLOUX - *ARCHITECTURES PARALLÈLES ET IDDA*

2018

Service de coordination pour la rénovation de bâtiments dans le cadre du PAED - *ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL*

PCDR BEUZET – Aménagement et liaison des 2 centres de vie villageoise - *VVV ARCHITECTES*

2020

Aménagement d'un itinéraire cyclo-piéton entre la gare de GEMBLOUX et le RAVel- - *C2 PROJECT*

2021

Rénovation de l'Avenue du Maréchal Juin à GEMBLOUX – *HANCQ CONSTRUCT OFFICE*

Canalisations rue Chaînissee à BEUZET – *INASEP*

Aménagement de la place de SAUVENIERE en cœur de village (PCDR 2019) – *DREA2M*

Maison du Bailli - Désignation d'une équipe d'auteur de projet et coordinateur sécurité/santé pour la rénovation de la "salle des mariages, locaux annexes" et installations techniques – *ART SUR COUR*

2022

Etude, conception et mise en place de panneaux/totems d'identité locale et de panneaux agricoles (PCDR 2019) – *QUIDAM ENVIRONMENTAL GRAPHIC DESIGN*

Aménagement de la place de LONZEE en un lieu de convivialité (PCDR 2019) – *CONCEPT/EQUILATERAL*

Aménagement du parc d'Epinal et de la butte de la Maison du Bailli – *CONCEPT/EQUILATERAL*

Mise en œuvre d'une station de pompage rue des Déportés à FERROOZ – *INASEP*

2023

PCDR - Maison de la nature et de l'environnement – <i>DREA2M Atelier d'architecture</i>	190.575,00 €
Opération de rénovation urbaine - Bâtiments sis 3, 5 et 7 rue Notre-Dame à GEMBLOUX – Désignation d'un bureau d'étude (pour la réalisation du dossier d'exécution et le suivi de chantier) et d'un coordinateur sécurité santé (coordination projet et réalisation) – <i>IDDA</i>	83.784,76 €
Opération de rénovation urbaine - Rénovation de 5 biens repris dans la fiche-projet 1 (rue Notre-Dame et place de l'Orneau) – <i>A désigner</i>	150.000,00 €
Opération de rénovation urbaine - Rénovation de 2 biens repris dans la fiche-projet 4 (rue du Moulin) – <i>A désigner</i>	120.000,00 €
PCDR - Amélioration de l'attractivité du complexe naturel dans et autour du bois de GRAND-LEEZ – <i>A désigner</i>	50.000,00 €
Démolition et reconstruction de la salle polyvalente du Ranil à MAZY - <i>LEJUSTE ARCHITECTE</i>	183.678,00 €

3. APPELS A PROJETS - CANDIDATURES

Candidatures « 2022 »

a. Retenues

- Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures sportives – Salle du Ranil à MAZY – Candidature retenue – Subside promis : 864.738,60 €
- Plan de relance de la Wallonie – Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux – Foyer communal – Candidature retenue – Subside promis : 1.417.900 €

b. Non retenues

- Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures sportives – Extension du Centre sportif de l'Orneau
- Plan de relance de la Wallonie – Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux – Hall du Service Travaux
- Plan de relance de la Wallonie – Bâtiments publics – Rénovation énergétique des bâtiments appartenant aux pouvoirs locaux – Rénovation et isolation de la toiture de la Maison du Bailli à GEMBLOUX
- Plan de relance de la Wallonie – Valorisation des biens à haute valeur patrimoniale – Aménagements intérieur et extérieur du beffroi de GEMBLOUX
- Plan national pour la reprise et la résilience de la Belgique (PRR) – Infrastructures culturelles – Foyer communal
- UREBA EXCEPTIONNEL 2022 – Rénovation massive des bâtiments publics – Ecole communale des ISNES
- Plan « Cigogne + 5200 »

Candidature « 2023 »

- Subvention en matière d'équipement touristique – Aménagement scénographiques intérieurs du Beffroi de GEMBLOUX
- "Plan d'Investissement Exceptionnel Bâtiments scolaires" – Ecole des ISNES : Rénovation/Extension du bâtiment "ancienne habitation + classes arrières

4. DISTRIBUTION DE PRODUIT RATICIDE

Nombre de sachets : +/- 3.260 (au 31 octobre 2023)

5. AUTORISATIONS DE RACCORDEMENTS A L'ÉGOUT (DU 1^{er} NOVEMBRE 2021 au 31 OCTOBRE 2022)

Demandes de raccordements à l'égout : 33 (dont 2 sans caution)

6. AUTORISATIONS/INFORMATIONS IMPÉTRANTS (DU 1^{er} NOVEMBRE 2022 au 31 OCTOBRE 2023)

Autorisation

- ORES « électrique » : 44 et « gaz » : 14
- FLUXYS « gaz » : 0
- VOO : 10
- PROXIMUS : 20
- SWDE : 40
- ELIA : 0

Informations

- ORES « électrique » et « gaz » : 64
- FLUXYS « gaz » : 4
- VOO : 81
- PROXIMUS : 136
- SWDE : 72
- ELIA : 0
- OTW : 0
- SPW : 2
- EUROFIBER : 0

7. INTERVENTIONS

Le logiciel « ATAL » permet de centraliser les demandes d'interventions internes ou externes et de les attribuer à chaque service concerné. Ces différents services pourront ainsi gérer et programmer leurs interventions de façon optimale.

Le planning de prêt de matériel ainsi que les arrêtés de police sont également gérés via « ATAL » depuis avril 2018.

Pour la période du 1 novembre 2022 au 31 mai 2023, « ATAL » comptabilise 1.775 demandes d'interventions.

La nature des interventions se décompose comme suit :

Service Bâtiment (503) :

- Aire de jeux : 4
- Chauffage : 17
- Dépôt sauvage : 5
- Divers : 25
- Electricité : 68
- Maçonnerie : 22
- Menuiserie : 56
- Mobilier urbain : 1
- Peinture : 7
- Revêtement de sol : 1
- Sanitaire/Plomberie : 58
- Toiture et extérieur : 16
- Transport et prêt de matériel : 156

- Travaux divers écoles : 67

Service Voirie (752) :

- Affichage « urbanisme » : 48
- Aire de jeux : 5
- Arrêté de police : 62
- Avaloir bouché : 84
- Camion brosse : 1
- Curage : 23
- Dépôt sauvage : 6
- Divers : 27
- Egouttage : 53
- Entretien espaces verts : 1
- Etat voirie : 43
- Expulsion : 10
- Maçonnerie : 6
- Mobilier urbain : 29
- Nettoyage voirie/abords : 12
- Nid de poule : 84
- Aire de jeux : 1
- Plantations : 1
- Revêtement de sol : 1
- Signalisation : 173
- Soudure : 8
- Transport et prêt de matériel : 33
- Travaux divers cimetières : 1
- Travaux divers écoles : 1
- Trottoir dégradé : 39

Service Espaces Verts (175) :

- Abattage/Elagage : 18
- Aire de jeux : 2
- Arrêtés de police : 1
- Dépôt sauvage : 20
- Distribution « toutes boîtes » : 1
- Divers : 22
- Entretien espaces verts : 40
- Etat voirie : 1
- Mobilier urbain : 2
- Nettoyage voirie/abords : 8
- Plaine de jeux : 3
- Plantation : 11
- Signalisation : 1
- Taille : 14
- Transport et prêt de matériel : 13
- Travaux divers cimetières : 3
- Travaux divers écoles : 15

Service « Magasin » (37) :

- Soudure : 22
- Transport et prêt de matériel : 12
- Travaux divers écoles : 3

Service « Technico-Administratif » (307) :

- Abattage-Elagage : 1
- Arrêté de police : 280

- Divers : 5
- Soudure : 20
- Transport et prêt de matériel : 1

8. AIRES DE JEUX

- Contrôles réguliers comme prévu (2 fois par mois pour les 35 aires de jeux et de sport) et réparation des petites dégradations constatées.
- Régularisation des dossiers administratifs de 25 aires de jeux sur 35.
- Réparation du kiosque de l'aire de jeu du Clos de l'Orneau (matériel commandé en 2022).
- Réalisation du cahier des charges et placement des buts combinés anti-vandalismes au chalet François Bovesse à GEMBLoux (dépense de 13 576.20 €).
- Remplacement et mise en conformité du Skatepark de la rue Victor Debecker à GEMBLoux (dépense de 17 061€).
- Continuation de l'aménagement de la cabane dans l'espace naturel d'aventures à l'école de LONZEE.
- Placement de la classe extérieure et aménagement du jardin japonais avec les élèves de 3^{ème}-4^{ème} primaire de l'école de LONZEE.
- Aménagement et mise en conformité de l'aire de jeu de l'école de GRAND-MANIL - section maternelle (dépense de 10 715.01 €). Il reste à acheter un jeu thermocollé et 3 petits bancs.
- Aménagement et mise en conformité de l'aire de jeu de l'école de GRAND-LEEZ - section maternelle (dépense de 20 173.66 €).
- Aménagement et mise en conformité de l'aire de jeu pour les élèves maternels de l'école des ISNES (dépense de 19 067.63 €). Il reste le projet de classe extérieure en collaboration avec l'IFAPME à concrétiser et le placement de jeux thermocollés.
- Suivi du chantier et préparation du dossier administratif de la nouvelle aire de jeux de l'école de BEUZET.

9. Equipeement sportif

- Contrôle de stabilité (mise en charge) des équipements sportifs installés.

10. Equipeement de sécurité

- Contrôles des équipements de levage avec le SEC.
- Suivi des rapports.
- Mise en place d'un système de marquage de l'ensemble des équipements de levage.
- Mise en place d'un système de marquage pour les harnais de sécurité et leurs accessoires.
- Recherche pour régulariser et contrôler des lignes de vies.

11. DEA (défibrillateur)

- Contrôle des appareils et placement de la signalétique au Foyer communal.
- Etude en cours pour le placement de DEA sur les sites suivants :
 - * Dépôt communal de la rue des Champs
 - * Dépôt communal « Les Dauphins »
 - * Cimetière de GEMBLoux.

12. Arrêtés de police

Environ 660 arrêtés de police ont été rédigés. Depuis le 20 septembre 2023, ces arrêtés sont rédigés via la plateforme « Eaglebe ». 59 documents sont déjà sortis de la plateforme, soit 9 % du total sur un peu plus d'un mois de temps.

83 arrêtés ont fait l'objet d'une prolongation, soit 12,6 % du total des arrêtés de police.

En moyenne, 66 arrêtés de police ont été rédigés par mois, ce qui devrait nous faire un total d'environ 792 arrêtés de police sur l'année 2023. Soit 12,2 % de plus que l'année 2022.

17. Mobilité

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Natalie SLEGGERS, Conseiller en Mobilité
Madame Lucrèce BÉTHUME
Monsieur Laurent MASSON

2. MISSIONS DU SERVICE

Le service Mobilité est en charge des études et du suivi des projets en matière de transport, de circulation et de stationnement sur le territoire de la commune de GEMBLoux. Service transversal par excellence, il a pour objectif de permettre une mobilité optimale et sécurisée pour les citoyens tout en garantissant un cadre de vie de qualité dans une optique de développement durable. Outre son rôle de conseil sur les différents dossiers liés à la mobilité, il met en œuvre des actions visant à promouvoir la sécurité routière pour tous les modes de mobilité (piéton / cycliste / utilisateur de transports en commun ou de voitures partagées / automobiliste).

2.1. Modes de déplacement

2.1.1. PIETONS

La ville de GEMBLoux entretient un réseau de sentiers permettant aux citoyens à la fois de se promener, mais également de relier les centres d'intérêt (écoles, gares, ...) à pied. La Commission Communale Réseau Piéton (CCRP) identifie les sentiers à réhabiliter et à retracer en concertation avec le service Mobilité. Laurent MASSON est chargé de l'entretien de tous ces sentiers et du Ravel.

Le service Mobilité fournit un avis circonstancié quant aux choix et priorités d'aménagement des trottoirs.

Un projet de carte « point nœud piétons » est en cours de réalisation avec Visit Gembloux et les communes limitrophes.

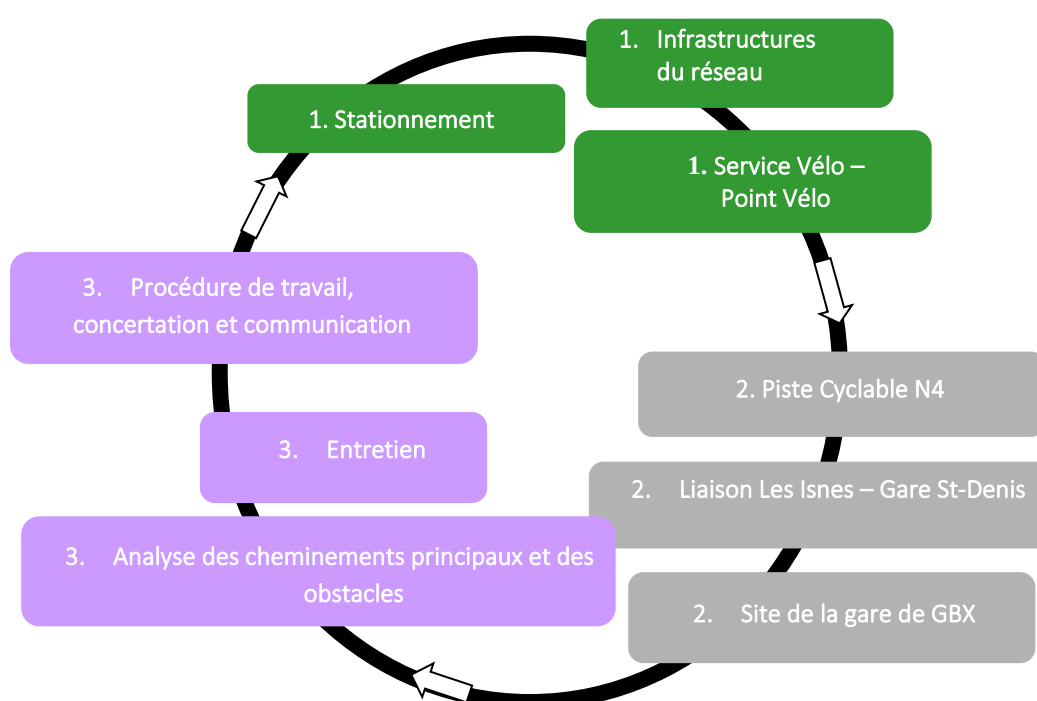
2.1.2. VÉLOS

La Ville de GEMBLoux met l'accent sur la réalisation et l'entretien d'un réseau de voies lentes. Ce réseau relie les différentes entités qui composent son territoire, ainsi que les communes limitrophes dont WALHAIN, CHASTRE, SOMBREFFE et PERWEZ, partenaires du Plan Intercommunal de Mobilité.

En 2014, en partenariat avec la SNCB Holding et l'asbl ProVélo, un Point Vélo a été créé à la gare de GEMBOUX. Un subsidie complémentaire de la Ville permet de réaliser différentes activités, telles que des bourses aux vélos, des ateliers de réparations, des locations moyenne durée et longue durée de vélo à prix avantageux, etc.

Début de l'année 2022, la Ville de GEMBOUX a été retenue à la suite de sa candidature à l'appel à projets « Communes pilotes Wallonie Cyclable ». Ce subsidie permettra l'élaboration d'une véritable stratégie de développement de l'usage du vélo à travers un réseau structurant qui relie différents pôles d'attractivité.

Les différentes actions prioritaires qui concrétisent les ambitions de la Ville sont réalisées sur base de leviers prioritaires identifiés par les groupes de travail et repris dans le schéma ci-après.



2.1.3. CAR SHARING

En collaboration avec la société M'Pact, 9 voitures partagées (Cambio) sont installées sur le territoire, dans 4 stations localisées aux endroits suivants :

- avenue de la Faculté d'Agronomie (en face du n° 107) – 1 voiture
- rue du 8 Mai (à côté du n° 9) – 1 voiture
- parking 2 de la gare de GEMBOUX (côté gare) – 5 voitures
- Bibliothèque, place Arthur Lacroix – 2 voitures

La station la plus utilisée est – sans surprise – celle de la gare de Gembloux, car la proximité avec d'autres offres de transports (bus, train) en garantit le succès.

L'utilisation de ces véhicules est en forte augmentation avec plus de 3.000 réservations en 2022 et une utilisation de 10h/24, alors qu'une voiture individuelle roule 1h/24.

2.1.4. TRANSPORTS EN COMMUN

Le service Mobilité gère les dossiers relatifs aux transports en commun (arrêts de bus, abribus, accessibilité des gares, etc.) et tente d'aménager - en collaboration étroite avec le TEC et l'AOT – un embarquement sécurisé des usagers, mais également une intermodalité promue via le placement d'abris vélos et de quais piétons.

Un important suivi du redéploiement du TEC sur la zone GEMBOUX/Basse-Sambre est nécessaire en continu afin que les citoyens conservent une utilisation efficace des bus.

2.2. Circulation – Règlementation

Préparation et suivi de la Commission Consultative de la Circulation routière : récolte et choix des dossiers à porter, documentation des dossiers, repérages sur le terrain et projet d'avis concerté avec un expert de la Police et de la Wallonie, présentation aux membres de la commission, procès-verbal des avis et présentation au Collège communal, suivi des décisions validées par le Collège communal auprès des citoyens.

Modification et adaptation des différents règlements complémentaires de circulation routière et processus administratif complet pour leur validation.

Appui et conseil à l'aménagement des voiries (ralentisseurs de trafic, chicanes, etc.) et espaces publics (zones de rencontre, zones piétonnes), réalisation de plans de signalisation et de stationnement, suivi des plaintes citoyennes diverses.

Mise en place d'analyses de trafic et de vitesse : placement des radars d'analyse, récolte des données, analyse et interprétation, recommandations suite à l'analyse et présentation pour décision.

Suivi et fin de la collaboration avec la société TELRAAM qui a permis le placement de 16 caméras chez certains habitants volontaires. Ce projet a permis de récolter des chiffres objectifs en matière de circulation (trafic, vitesse). Un atelier de clôture a permis aux citoyens de comprendre et échanger sur les résultats de la collecte de ces données. La ville de GEMBOUX reste propriétaire actuellement de ces 16 appareils de première génération.

2.3. Stationnement

Gestion des plaintes et des autorisations de stationnement riverains en zone payante, zone bleue et pour le paramédical.

En 2023, le service Mobilité a traité 96 nouvelles demandes d'autorisation de stationner et environ 200 doléances (plaintes, contestations, changements de plaque, etc.) relatives au stationnement.

Vu l'issue de la concession avec City Parking en octobre 2024, le service Mobilité a réalisé et présenté au Collège communal une analyse des différents modes de gestion possibles dans le futur, ainsi qu'une photographie de la situation actuelle avec City Parking. Suite à cette présentation, le Collège communal a décidé de mandater le BEP afin qu'il nous accompagne dans le futur marché de concession de gestion du stationnement.

2.4. Promotion des modes de transport actifs

2.4.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'USAGE DU VÉLO - BREVET DU CYCLISTE

Ce brevet, réalisé en partenariat avec l'asbl PROVELO, poursuit les objectifs précis suivants :

- Sensibiliser les élèves au déplacement à vélo et amener ceux-ci à utiliser le vélo comme mode de déplacement, avec la classe, dans le cadre d'un ramassage scolaire à vélo et/ou à titre individuel, en faisant l'apprentissage des compétences et des règles de sécurité nécessaires pour la conduite en ville.
- Former les enseignants et les personnes issues du monde associatif de l'entité intéressés par l'éducation au vélo afin qu'ils puissent acquérir les compétences attendues comme cyclistes à part entière et comme formateurs en éducation au vélo.

Dans le cadre de l'année scolaire 2022 – 2023, près de 300 petits élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaires ont participé et réussi le « Brevet du cycliste ».

2.4.2. ABRIS VELOS DANS LES ECOLES

Afin que les petits élèves ayant réussi le « brevet du cycliste » puissent venir à vélo à l'école, des abris vélos y sont installés. Le parc d'abris est régulièrement entretenu et remis à neuf.

2.4.3. COMMUNICATION

Des articles sont régulièrement écrits dans le Bulletin communal afin de sensibiliser les citoyens à différentes problématiques, mais également leur rappeler les services disponibles au sein de leur commune.

2.4.4. PRIMES CADENAS

Le service Mobilité effectue la promotion des primes cadenas auprès des citoyens et réalise tout le suivi administratif. En 2023, 58 primes ont été octroyées.

2.4.5. LOCATION DE BOX VELOS

La Ville de GEMBLOUX met à disposition des citoyens 21 Box vélos individuels et sécurisés. Principalement situés à la gare mais également en rue et dans le parking de l'hôtel de ville, ces abris sont proposés en location longue durée. Une série d'abris vélos sont aussi disponibles sur le parc Créalys. Le service Mobilité gère la promotion et le suivi administratif de toutes ces locations. Sur base de demandes particulières des citoyens, une analyse peut être réalisée afin de placer un abri vélo sécurisé « à la demande ».

2.5. Sécurité routière

Le service Mobilité met en place une politique proactive visant à promouvoir et améliorer la sécurité routière.

2.5.1. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Par plusieurs actions autour du thème de la Sécurité routière, le service Mobilité tend à sensibiliser et éduquer les Gembloutois à cette problématique. L'objectif est de toucher l'ensemble des générations tout en portant une attention particulière aux enfants et aux adolescents qui, en plus d'être dans une phase favorable d'acquisition des savoirs et savoir-faire ainsi que d'intériorisation des valeurs et normes sociales, sont un vecteur clef pour toucher les adultes bien souvent trop fortement ancrés dans leurs habitudes (non-port de la ceinture, dépassement des limitations de vitesse, etc.).

2.5.1.1. Les journées « Les clefs de la Sécurité Routière »

Ces journées se sont déroulées en novembre 2022 en collaboration avec la Cellule Education de la Police, l'agence wallonne de sécurité routière, l'association Parents d'Enfants victimes de la route et la Ville de GEMBLOUX. Ces 3 journées ont rassemblé l'ensemble des élèves en dernière année secondaire (plus de 400 élèves) et ont permis les sensibiliser à une conduite responsable et défensive.

2.5.1.2. Le Brevet du cycliste (voir supra)

Le Brevet du cycliste aborde, par l'angle du cycliste et tant d'un niveau théorique que pratique, la sécurité routière.

2.5.2. AMÉNAGEMENTS, SIGNALISATION ET RÉAMÉNAGEMENTS DE VOIRIE

Le service Mobilité collabore avec le service Travaux à la réalisation d'aménagements (ralentisseurs de trafic, stationnement en alternance, effet de porte), à la pose de signalisation et au réaménagement de voiries afin d'améliorer la sécurité routière.

Le service Mobilité a en charge le suivi des dossiers relatifs à la sécurisation des voiries régionales.

2.6. Aménagement du territoire et urbanisme

Le service Mobilité est en relation étroite avec les services relevant de ces matières. À leur demande, il remet un avis sur les projets qui ont un impact sur la mobilité.

2.7. Signalisation fixe et marquage routier

Dans le cadre du réaménagement ou de la mise en ordre de la signalisation, le service Mobilité conseille, accompagne et remet des avis au service Travaux.

L'objectif ultime est d'arriver à un usage rationnel et homogène de la signalisation et du marquage au sol.

2.8. Chantiers

Dans le cadre des grands chantiers qui se déroulent sur le territoire de la Ville de GEMBLOUX, le service Mobilité est amené à conseiller le service Travaux ou à suivre certains chantiers.

18. Finances communales

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier

Comptabilité :

Madame Françoise BOUCHER

Madame Valérie BREDAS

Madame Maryse FOULON

Madame Valérie STEVELER

Taxes :

Monsieur Éric HENRION

Madame Maryline LEMAIRE

Madame Ingrid LAMBERT

Madame Emilie VACCARGIU

2. BUDGET ORDINAIRE EXERCICE 2023 APRÈS MODIFICATIONS BUDGÉTAIRES N°2

Fonctions	Dépenses	Recettes
000 Divers	0	0
009 Recettes & dépenses générales	1.970.705,40	2.752.084,13
019 Dette générale	0	0
029 Fonds	0	4.966.650,22
049 Impôts et Redevances	101.200,00	28.404.747,97
059 Assurances	117.500,00	500,00
123 Administration générale	7.023.142,41	403.360,68
129 Patrimoine privé	102.902,34	45.832,83
139 Services généraux	1.157.148,49	133.254,25
149 Calamités	0	0
159 Relations avec l'étranger	0	0
169 Aide aux pays en voie de développement	3.550,00	0
369 Pompiers	947.556,93	12.562,16
399 Justice - Police	2.893.232,61	0
499 Communications - Voirie - Cours d'eau	8.769.198,06	363.505,07
599 Commerce - Industrie	235.985,00	853.216,41

699 Agriculture	3.600,00	14.700,00
729 Ens.mat. (721), Ens.prim (722)	2.343.346,88	1.026.113,74
739 Ens.sec (731), art (734), tech (735)	201.940,08	73.722,24
749 Enseignement supérieur	0	0
759 Enseignement pour handicapés	0	0
767 Bibliothèques publiques	505.368,88	120.851,87
789 Éducation Popul. et Arts	3.486.493,15	328.495,92
799 Cultes	471.312,22	200,00
839 Sécurité et Assist. sociale	4.582.605,96	121.469,47
849 Aide sociale et familiale	222.764,23	76.024,73
859 Emploi	163.241,77	58.605,35
872 Institutions de soins	8.850,00	0
874 Alimentation - Eau	0	0
876 Désinfect.-Nett.-Immond.	1.891.976,42	103.718,00
877 Eaux usées	417.948,24	100,00
879 Cimetières-Protec. environ.	532.733,82	47.098,81
939 Logement - Urbanisme	211.872,84	26.100,00
999 Total exercice propre	0	0
Total	38.366.175,73	39.932.913,85

3. ÉNUMÉRATION DES TAXES ET REDEVANCES ET DU TAUX APPLIQUÉ POUR CHACUNE D'ELLES

3.1. Taxes – applicables du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Centimes additionnels au précompte immobilier	2 600 centimes
Centimes additionnels à l'impôt des personnes physiques	7,8 %
Taxe sur le commerce ambulant	12,50 € / jour 250 € / an
Taxe sur les établissements occupant du personnel de bar	375 € / mois / serveuse avec un maximum de 18 750 €/an
Taxe sur les agences de paris et courses de chevaux	62 €/mois/ agence
Taxe sur les secondes résidences	550 €/an
Taxe sur les logements ou immeubles non affectés au logement raccordés ou susceptibles d'être raccordés à l'égout	45 €/an
Taxe sur les panneaux publicitaires fixes	0,9169 € / dm ² de superficie de panneau / an
Taxe sur les panneaux publicitaires mobiles	1,8338 € / dm ² si défilement mécanique, électronique ou lumineux Suivant le nombre de mois exposés
Taxe sur les inhumations des restes mortels incinérés ou non incinérés et mise en columbarium ou caverne	300 €

Taxe sur les véhicules isolés, abandonnés	500 € / véhicule
Taxe sur les agences bancaires	250 € par poste de réception
Taxe séjour	1,30 €/logement/ personne (+12 ans) / nuit ou fraction de nuit
Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non-adressés et de supports de presse régionale gratuite	T1 : 0,0162 € T2 : 0,0421 € T3 : 0,0631 € T4 : 0,1133 € T5 : 0,0108 €
Taxe sur les commerces de nuit	25,00 € / m ² de surface nette / an / établissement Avec un maximum de 2 750 € / an / établissement
Surface commerciale inférieure à 50m ² : montant forfaitaire	1.000 € / an
Taxe sur les immeubles inoccupés, inachevés, délabrés 1re taxation : 2e taxation : 3e taxation : Par mètre courant de façade et par niveau	50 €/m 100 €/m 200 €/m
Taxe sur les prestations d'hygiène publique : enlèvement des déchets ménagers par conteneurs à puce, prestations de collectes sélectives <u>Partie forfaitaire :</u> 1) 38 € pour les ménages composés d'une seule personne(isolé)dont les revenus pour l'exercice fiscal considéré ne dépassent pas le minimum des moyens d'existence ou le revenu minimum garanti aux personnes âgées sur présentation de documents probants. 2) 44 € pour les ménages composés d'au moins deux personnes dont les revenus pour l'exercice fiscal considéré ne dépassent pas le minimum des moyens d'existence ou le revenu minimum garanti aux personnes âgées sur présentation de documents probants. 3) 79 € pour les ménages composés d'une seule personne (isolée). 4) 106 € pour les ménages d'au moins deux personnes et les commerces, associations et professions libérales 5) 106 € par immeuble + 31 € par kot (chambre d'étudiant) <u>Partie proportionnelle :</u> 1) Le taux de la partie proportionnelle est de 0,33 € par kilo de déchets et de 2,96€ par vidange de conteneur de 40, 140 ou 240 litres, 9,15€ par vidange de conteneur de 660 litres et 15,07€ par vidange de conteneur de 1.100 litres. 2) Les 9 premières vidanges sont gratuites pour autant que le redevable de la partie proportionnelle de la taxe soit aussi soumis à la partie forfaitaire de la taxe. 3) Selon les critères ci-après un certain nombre de kilos de déchets sont pris en compte dans le forfait et ne sont donc pas facturés pour autant que le	

redevable de la partie proportionnelle de la taxe soit aussi soumis à la partie forfaitaire : - 20 kilos pour les ménages composés d'une seule personne (isolé) et les commerces et professions libérales - 40 kilos pour les ménages d'au moins deux personnes. - 60 kilos pour les familles nombreuses composées d'au moins trois enfants de moins de 18 ans au 1er janvier de l'exercice fiscal. - 200 kilos pour les ménages qui comptent une personne atteinte d'incontinence pathologique (sur présentation d'un certificat médical)	
Taxe sur la demande de documents administratifs en matière de population et état civil : <u>Sur la délivrance de passeports</u> Prix dû par la Ville à la société émettrice du passeport + 10 € (gratuit pour les mineurs) <u>Sur la délivrance des cartes d'identité européennes</u> Prix dû par la Ville à la société émettrice de la carte + 5 € (gratuit pour les mineurs) <u>Sur la délivrance des cartes d'identité et autres documents délivrés aux ressortissants étrangers C.E.E. ou hors C.E.E.</u> Prix dû par la Ville à la société émettrice de la carte + 5 € (gratuit pour les mineurs) <u>Sur la délivrance de permis de conduire</u> Prix dû par la Ville à la société émettrice du permis + 5 € <u>Sur la demande d'un acte d'état civil belge sur base d'un acte établi à l'étranger</u> 10 € par demande	
Taxe sur les mâts d'éoliennes destinés à la production industrielle d'électricité Puissance nominale inférieure à 1 MWh Puissance nominale entre 1 et 2,5 MWh Puissance nominale entre 2,5 et 5 MWh Puissance nominale supérieure à 5 MWh	0 € 12 500 € 15 000 € 17 500 €

3.2. Redevances – applicables du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Redevance sur l'occupation du domaine public à l'occasion des marchés Abonnement mensuel :	0,40 € / m ² / marché / jour 0,30 € / m ² / marché / jour
Redevance sur la délivrance de copies de documents administratifs :	de 0,15 € à 1,04 € / page
Redevance relative à la constitution d'un dossier mariage ou de cohabitation légale - Mariage - Cohabitation légale	50 € 25 €
Redevance sur la délivrance de renseignements administratifs : Recherches spéciales	40 €/heure
Redevance pour la mise à disposition de conteneurs par la Ville lors de manifestations publiques	10 €/conteneur
Redevance sur le stationnement (horodateurs)	Divers

	Voir règlement sur demande
Redevance sur le stationnement (zone bleue)	Divers Voir règlement sur demande
Redevance sur le traitement des demandes de permis d'environnement et de déclarations environnementales, de permis et de certificats d'urbanisme, de permis uniques, de permis intégrés, de permis d'urbanisation et de modification de permis d'urbanisation, et des demandes de division et d'informations notariales	Divers Voir règlement sur demande
Redevance sur l'installation de terrasses et d'étals sur la voie publique : Terrasses Installées dans les rues de GEMBLoux (centre et gare)	Pas d'application en 2023
Redevance anticipative du chef de toute occupation des locaux autres que ceux sis au Foyer Communal	Divers Voir règlement sur demande
-Redevance anticipative du chef de toute occupation des locaux sis au Foyer Communal	Divers Voir règlement sur demande
Redevance pour la vente de conteneurs type déchets ménagers (gris) par la Ville : - conteneur de 40 litres - conteneur de 140 litres - conteneur de 140 litres + serrure - conteneur de 240 litres - conteneur de 240 litres + serrure - conteneur de 660 litres - conteneur de 1100 litres	40 € 50 € 80 € 60 € 90 € 220 € 330 €
Redevance pour la vente de conteneurs type papiers-cartons (jaune) par la Ville : conteneur de 240 litres	50 €
Redevance sur l'enlèvement des versages sauvages	Divers Voir règlement sur demande
Redevance pour concessions dans les cimetières - personnes domiciliées dans la localité - personnes étrangères à la localité	de 125 € à 1250 € de 187 € à 1875 €
Redevance sur les caveaux d'attente Gratuit si le dépôt résulte d'une décision de l'autorité ou d'un cas de force majeure (gel, intempéries, ...)	100 € / corps / pour 6 mois
Redevance sur prestations techniques du personnel communal	Divers Voir règlement sur demande
Redevance pour la location de box à vélo + coût remplacement des éléments (prix hors TVA)	100 €/an Caution 100 € De 90 € à 250 €
Redevance sur la location d'instruments de musique	Location 65 € Caution 25 €
Redevance sur la vente de sacs P.M.C.	3 €/rouleau
Redevance sur la participation à la rémunération des droits d'auteurs par les élèves de l'Académie de musique	10 €/an/élève
Redevance sur les repas scolaires	

- repas complet maternel	4,07 €
- repas complet primaire	4,36 €
- bol de potage	0,82 €
-Redevance relative à l'enlèvement et au traitement des déchets ménagers et déchets y assimilés (utilisation de sacs communaux dans certaines rues du centre-ville de GEMBLOUX)	Rouleau de 10 sacs de 60l / 26 €
Redevance sur les frais de rappel :	
- créances fiscales et non-fiscales : 1er rappel	5,00 €
- créances fiscales et non-fiscales : 2e rappel (pli recommandé)	10,00 €
- sanctions administratives : 1er rappel (pli recommandé)	10,00 €
Redevance relative à la demande de changement de prénom	150 €
Tarif réduit (voir conditions sur demande)	15 €
Redevance sur le stationnement dans le parking souterrain de l'Hôtel de ville	Divers Voir règlement sur demande
Redevance relative à la tarification du réseau de bibliothèques publiques de GEMBLOUX	Divers Voir règlement sur demande
Redevance sur la délivrance d'extraits d'actes d'état civil	
Acte délivré aux personnes domiciliées à Gembloux	Gratuit
Acte délivré aux personnes non domiciliées à Gembloux	10,00 €
Redevance relative à la tarification de la patinoire installée parc d'Épinal à GEMBLOUX	Divers Voir règlement sur demande
Redevance sur l'occupation de la salle « Orneau » à GEMBLOUX	Divers Voir règlement sur demande
Redevance sur la location de box de stationnement au Parc Crealys	50,00 € pour 6 mois / box 100,00 € pour 1 an / box

4. SERVICE DES TAXES - FONCTIONNEMENT ET ACTIVITÉS

4.1. Tâches générales des agents

- Enrôlement des taxes et redevances ;
- Communication de toutes les informations concernant les taxes et redevances communales aux citoyens au service, par téléphone et par e-mail ;
- Impressions et envois des avertissements extraits de rôles aux contribuables ;
- Recouvrement des taxes et redevances ;
- Recouvrement des amendes administratives ;
- Encaissement des paiements des redevables pour les taxes communales et les redevances ;
- Émargement de tous les paiements dans le logiciel taxes ;
- Suivi des plans de paiement par acompte ;
- Suivi des règlements collectifs de dettes, médiations, faillites et notifications notariales ;
- Encaissement et remboursement des cautions pour les panneaux d'interdiction de stationnement ;
- Vente des conteneurs à puces, des conteneurs jaunes, des sacs P.M.C. et des sacs communaux ;
- Communication de toutes les informations concernant le tri des déchets aux nouveaux arrivants ;

- Missions de service aux citoyens en dehors de l'administration communale (livraison de conteneurs, remplacement de puces électroniques, scanning de puces pour identification, réparation des accessoires des conteneurs...);
- Élaboration et mise en application des règlements taxe et redevance :
 - o préparation et rédaction des règlements ;
 - o proposition au Collège communal ;
 - o vote par le Conseil communal ;
 - o transmission des dossiers à la tutelle pour approbation ;
- Publication des règlements et transmission aux chefs de pôle pour mise en application dès la date d'entrée en vigueur de ceux-ci.

4.2. Enrôlement de taxes

4.2.1. Hygiène Publique : partie forfaitaire annuelle

Cette taxe nécessite un grand nombre de tâches au préalable en vue de l'enrôlement proprement dit : L'enrôlement se fait par rapport à la situation de chaque chef de ménage ainsi que toute personne physique ou morale domiciliée à GEMBLOUX au 1^{er} janvier de l'exercice fiscal d'imposition.

Cette situation résulte de l'extraction des données au Registre national qui sont ensuite réinjectées dans le logiciel taxes, l'extraction engendrant un grand nombre de rejets qu'il faut traiter manuellement, dossier par dossier (décès, radié d'office, rayé pour l'étranger, changement de domicile extérieur à GEMBLOUX...).

En ce qui concerne les commerces, le recensement demande un travail de recherche de la part des agents (banque carrefour des entreprises, moteur de recherche, guide local des entreprises, ...).

Chaque redevable bénéficiant d'un taux préférentiel (revenu d'intégration sociale, incontinence pathologique, ...) doit être encodé dans le logiciel après vérification.

Le rôle est ensuite proposé au Collège communal qui le rend exécutoire.

4.2.2. Utilisation du conteneur : partie proportionnelle (par semestre)

Enrôlement : cette taxe enrôlée par semestre nécessite un travail préalable important en vue de l'enrôlement proprement dit :

Encodage des documents d'achats et de transferts de conteneurs dans le logiciel taxes.

Sachant que le conteneur à puce est attaché au contribuable et non à l'habitation, le service Taxes a mis en place un document de transfert de facturation de conteneur entre particuliers afin d'effectuer une facturation la plus juste possible. Dans cette même optique, tous les conteneurs non attribués sont systématiquement bloqués (radié d'office, rayé pour l'étranger, redevable parti dans une autre commune sans le signaler, ...).

4.2.3. Raccordement à l'égout : taxe forfaitaire annuelle

L'enrôlement se fait par rapport à la situation de chaque chef de ménage ainsi que toute personne physique ou morale et chaque propriétaire d'immeuble communautaire, domicilié à GEMBLOUX, au 1^{er} janvier de l'exercice d'imposition.

4.2.4. Les autres taxes et redevances mises en application par le service pendant la période 2022-2023

- Taxe sur les commerces de nuit ;
- Taxe sur les panneaux publicitaires ;
- Taxe sur les immeubles occupant du personnel de bar ;
- Taxe sur les prestations d'hygiène publique pour les immeubles à kots ;
- Taxe sur les éoliennes ;
- Taxe sur les agences bancaires ;
- Taxe sur les secondes résidences ;
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires ou d'échantillons publicitaires non adressés et de supports de presse régionale gratuite ;
- Taxe sur les immeubles inoccupés ;
- Taxe de séjour
- Taxe sur les commerces ambulants ;
- Redevance sur les repas scolaires ;
- Redevance sur les emplacements horodateurs.

4.3. Envoi des avertissements extrait de rôle

Un avertissement extrait de rôle est envoyé à chaque contribuable accompagné d'un extrait de règlement en la matière.

4.4. Recouvrement

Le recouvrement de la taxe est poursuivi conformément aux règles relatives au recouvrement en matière d'impôts d'État sur le revenu.

Un premier rappel est envoyé après 2 mois et huit jours de l'envoi de l'avertissement extrait de rôle, en cas de non-paiement du rappel, un deuxième rappel est envoyé au contribuable par recommandé.

En cas de non-paiement après l'envoi du deuxième rappel, un extrait de rôle est généré pour le contribuable et envoyé à l'huissier pour recouvrement.

Un travail minutieux de vérifications et de concertations dossier par dossier est nécessaire avant la production de contraintes. Celles-ci sont transmises à un huissier de justice pour recouvrement.

Les frais de recouvrement engagés par la Ville sont récupérés auprès des contribuables.

4.5. Contentieux administratif

Le redevable peut introduire une réclamation auprès du Collège communal dans les 1 an à compter du troisième jour ouvrable qui suit la date d'envoi de l'avertissement extrait de rôle.

Un accusé de réception est transmis au réclamant.

Dans les 6 mois suivant la réclamation, une audience doit être planifiée (et notifiée au réclamant).

Lors de l'audience, le réclamant vient exposer les motifs de sa réclamation devant les membres du Collège communal.

Le Collège informe le réclamant de sa décision (aucun délai n'est imposé) et des voies de recours dont il peut disposer.

S'il introduit un recours, la Ville est prévenue par notification du Tribunal.

Le Collège communal doit alors désigner un avocat afin de défendre les droits de la Ville.

Le suivi juridique est assuré par le service Taxe en collaboration avec la juriste de la Ville.

4.5.1. État du contentieux

Dossiers transmis à un huissier de justice pour recouvrement (taxes - repas scolaires - sanctions administratives communales)	435
Litiges en cours (tribunal + attente décision)	79
Réclamations en cours (procédure audience)	7
Dossiers médiation règlement collectif de dettes	111
Dossiers faillite	18
Dossiers Acompte + Délai	94

4.6. Amendes administratives

Voir point spécifique aux Sanctions Administratives Communales (SAC).

4.7. Activités de la période 2022-2023 (enrôlement du 01/11/2022 au 31/10/2023)

Enrôlements :

Taxes	Montants enrôlés
Agences bancaires 2022	16.500,00 €
Égouts 2022	461.115,00 €
Immeubles inoccupés 2022	52.350,00 €
Plis publicitaires 2022	77.897,49 €
Plis publicitaires 2023	79.978,12 €
Secondes résidences 2022	20.000,00 €
Conteneur 2022 - 1 ^{er} semestre (le 13/10/22)	229.360,10 €
Conteneur 2022 - 2 ^{ème} semestre	358.480,05 €
Conteneur 2023 – 1 ^{er} semestre	231.869,70 €
Éoliennes 2022	75.000,00 €
Hygiène publique 2022 (le 13/10/22)	1.004.110,60 €
Hygiène publique 2023	1.090.644,00 €
Night-Shop 2023	12.500,00 €
Panneaux publicitaires 2022	48.006,82 €
Panneaux publicitaires 2023	55.855,37 €
Séjour 2022	9.051,00 €
Séjour 2023	9.192,30 €
Personnel de bars 2022	29.250,00 €
Personnel de bars 2023	62.925,00 €
Hygiène publique kot 2022	17.765,70 €
Hygiène publique kot 2023	19.588,00 €
Commerces ambulants 2023	1.350,00 €

Redevances	Montants facturés
Terrasses 2022	0,00 €
Emplacements horodateurs 2022	7.376,00 €

Emplacements horodateurs 2023	15.272,00 €
Repas scolaires 2022	63.164,25 €
Repas scolaires 2023	149.631,43 €

Accueil du citoyen :

Nombre de conteneurs à puce vendus	262
Nombre de conteneurs jaunes vendus	273
Dépôt de cautions pour réservation de panneaux et chapiteaux	181

19. Sanctions administratives communales et amendes administratives environnementales

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Pascal MAUCLET, Agent constatateur communal
Madame Ingrid LAMBERT, Recouvrement et contentieux
Monsieur André VEKEMAN, Directeur financier

2. SANCTIONS ADMINISTRATIVES COMMUNALES

2.1. Organisation

La Police constate des infractions à l'Ordonnance générale de police votée au Conseil communal du 8 novembre 2016 (alcool voirie, dégradations mobilier urbain, tapage nocturne, ...) et des infractions de roulage.

Les procès-verbaux sont transmis au fonctionnaire sanctionnateur (provincial) qui examine le dossier.

Le fonctionnaire sanctionnateur inflige ou non une sanction administrative.

Le Directeur financier reçoit une copie des notifications des sanctions administratives communales. Le montant de l'amende doit être payé dans le mois. Passé ce délai, le service Taxes interroge le fonctionnaire sanctionnateur pour obtenir un dossier complet et entamer la procédure de recouvrement forcé.

Un rappel avec une copie du dossier est envoyé au contrevenant par lettre recommandée.

Un nouveau délai de 7 jours est accordé. Si aucun paiement n'est parvenu, passé ce délai, le dossier est transmis à un Huissier de justice pour recouvrement.

2.2. État des dossiers

Recouvrement et contentieux :

Sanctions administratives communales 2023 (situation financière arrêtée au 30 septembre 2023) :

Dossiers transmis à la Ville	221
Dossiers soldés	138
Dossiers en cours	61
Dossiers transmis à un huissier pour recouvrement	10
Dossiers mis en irrécouvrable	0
Dossiers pour lesquels un recours au tribunal a été introduit	1
Dossiers dont le montant de l'amende est nul	11
Montants dus	20.992,00 €
Montants perçus	13.436,00 €
Montants mis en irrécouvrable	0,00 €
Frais encourus par la Ville (poursuites)	0,00 €

Évolution des sanctions administratives communales :

	2022	2021	2020	2019	2018
Dossiers transmis à la Ville	397	507	361	651	573
Dossiers soldés	310	423	274	520	474
Dossiers en cours	15	1	2	1	4
Dossiers transmis à un huissier pour recouvrement	19	12	5	4	4
Dossiers mis en irrécouvrable	20	13	25	39	33
Dossiers pour lesquels un recours au tribunal a été introduit	0	0	0	0	0
Dossiers dont le montant de l'amende est nul ou amende annulée	33	58	55	87	58
Montants dus	48.678,00	51.242,00	37.887,00	61.617,00	58.297,00
Montants perçus	35.120,42	46.147,44	30.680,39	54.436,07	49.069,17
Montants portés en irrécouvrable	5.023,00	2.907,58	4.243,00	6230,19	7.343,58
Frais encourus par la Ville (poursuites)	1.223,04	1.929,11	1.385,84	4.965,98	4.663,05
Montants facturés par la Province	15.440,00	9.925,00	7.655,00	11.740,00	12.410,00

2.3. Type d'infractions

Pour l'année 2023, sur les 221 dossiers en cours :

Infractions roulage : 205

Infractions à l'O.G.P. : 16 détaillés comme suit :

Vol	5
Coups et blessures	5
Dégradations mobilières	1
Tapage nocturne	1
Divagation chiens	2
Jet déchet sur la voie publique	1
Non-respect RGP Circulation véhicule radio	1

Pour l'année 2022, sur les 397 dossiers en cours (toujours en cours pour les infractions O.G.P.) :

Infractions roulage : 305

Infractions à l'O.G.P. : 92 détaillés comme suit :

Alcool sur la voie publique	2
-----------------------------	---

Vol	33
Coups et blessures	12
Dégradation immobilières/mobilières	15
Tapage nocturne/diurne	5
Divagation chiens + attaques	9
Injures envers les verbalisants	5
Jet déchets sur voie publique	1
Violence légère	1
Dégradations véhicules	6
Souillure voie publique	1
Non-respect heures fermeture	1
Non-entretien bâtiment	1

3. AMENDES ADMINISTRATIVES ENVIRONNEMENTALES

3.1. Organisation

La Police et/ou l'Agent constatateur communal constate des infractions à l'Ordonnance générale de police votée au Conseil communal du 8 novembre 2016 (dépôt sauvage, ...).

Les procès-verbaux sont transmis au fonctionnaire sanctionnateur (SPW) qui examine le dossier.

Le fonctionnaire sanctionnateur inflige ou non une amende.

La Ville interroge le SPW (service du fonctionnaire sanctionnateur) afin de connaître l'identité des personnes pour lesquelles une déclaration de créance a été établie (avec le numéro de PV de police).

Au vu des informations reçues, la Ville transmet un rappel au responsable des faits par lettre recommandée.

Si aucun paiement n'est constaté, le dossier est transmis chez un huissier pour recouvrement.

3.2. État des dossiers

Agent constatateur communal :

Dossiers 2023 :

- Sécurité publique : 2 dossiers ;
- Entretien parcelles : 4 dossiers ;
- Émondage de plantations : 4 dossiers ;
- Propreté publique : 2 dossiers ;

Total : 12 dossiers

Dans le cadre de sa mission de concertation, l'agent constatateur communal a pu régler plusieurs situations litigieuses sans devoir transmettre les dossiers pour sanction.

Dépôts sauvages 2023 (30 septembre 2023) :

Déclarations de créance établies	20
Déclarations de créance soldées	1
Déclarations de créance pour lesquelles aucune poursuite n'a été infligée (de la part de la Province)	Aucune information de la Région

Déclarations de créance transmises chez l'huissier pour recouvrement	Aucune information de la Région
Déclarations de créance mises en irrécouvrable	Aucune information de la Région
Montants dus	7.839,50 €
Montants payés	225,00 €
Montants à récupérer	7.614,50 €
Montants mis en irrécouvrable (huissier + non-poursuite Province)	0,00 €
Frais encourus par la Ville (poursuites)	0,00 €

Évolution des dépôts sauvages :

	2022	2021	2020	2019	2018
Déclarations de créance établies	9	30	8	14	20
Déclarations de créance soldées	0	5	3	4	6
Déclarations de créance pour lesquelles aucune poursuite n'a été infligée (de la part de la Province)	Aucune information de la Région	2	0	8	10
Déclarations de créance transmises chez l'huissier pour recouvrement	Aucune information de la Région	0	0	2	0
Déclarations de créance mises en irrécouvrable	Aucune information de la Région	0	0	0	4
Déclarations en cours de traitement	Aucune information de la Région	23	5	0	0
Montants dus	4.834,00 €	13.758,67 €	5.088,27 €	7.244,50 €	7.924,50 €
Montants perçus	0 €	1.447,00 €	1.561,89 €	1.388,50 €	2.235,00 €
Montants à récupérer (via huissier + amiable)	0 €	11.737,47 €	3.526,38 €	800,00 €	0,00 €
Montants mis en irrécouvrable	0 €	574,20 €	0,00 €	5.056,00 €	5.689,50 €
Frais encourus par la Ville (poursuites)	0 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

20. Espace communautaire

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

L'Espace communautaire est une coordination de services communaux regroupant les axes suivants :

Cohésion sociale

Partenariats de projets sociaux et communautaires, gestion de projets, coordination du Plan de Cohésion sociale (PCS).

Madame Christel CHRISTOPHE

Madame Nora KHELIF

PlanDeCohesionSociale@gembloux.be

Equipe de proximité

L'équipe se compose de :

- Travailleurs sociaux

Pour le renforcement de l'accompagnement et des interactions avec la population gembloutoise et plus particulièrement avec les personnes fragilisées.

Madame Doris DOLPIRE

Madame Yolande DILULLO

- Steward

Pour une présence relationnelle et une veille préventive sur la voie publique, encadrement d'événements et d'animations en soutien à toute l'équipe.

Monsieur Olivier DINANT

Proximite@gembloux.be

Petite enfance - Santé- Aînés - Famille

Petite enfance, liens intergénérationnels, santé et aînés.

Madame Susana SANCHEZ DIAZ.

Jeunesse

Accueil extrascolaire, plaines de vacances, mouvements de jeunesse, clubs des jeunes, projets jeunes, Conseil communal des enfants.

Madame Stéphanie FORTEMS

Depuis sa création, en 2008, l'Espace communautaire se donne pour finalité le renforcement de la cohésion sociale entre tous les Gembloutois.

Pour ce faire, l'équipe en place travaille à l'épanouissement de la population, lequel passe :

- sur le plan individuel, par un accueil et une écoute de qualité, l'encouragement de la participation citoyenne et la promotion d'un comportement citoyen et responsable ;
- sur le plan collectif, par l'impulsion et / ou le soutien d'initiatives spontanées de consolidation des liens entre habitants ou groupes spécifiques d'habitants, la lutte contre le sentiment d'insécurité et la recherche inconditionnelle du mieux vivre ensemble.

L'ensemble des projets, qu'ils soient ponctuels ou continus, visent cet épanouissement et s'inscrivent tous dans une dynamique de partenariat et de concertation avec les partenaires locaux.

Installée dans le bâtiment à vocation communautaire, sis rue Docq, 30, l'équipe est facilement accessible et les lieux disposent d'espaces de réunion ou d'activités et de locaux de rangement pour le matériel d'animation.

2. COORDINATION, MISSIONS PRINCIPALES ET COMMUNICATION

Pour mener à bien leurs objectifs, les agents, outre les réunions régulières, ont l'occasion de participer à divers colloques et formations.

Le Programme Stratégique Transversal (PST) fait également partie intégrante des missions de l'Espace Communautaire et définit plus particulièrement certaines actions prioritaires comme suit :

- Mettre en œuvre et coordonner le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025 ;
- Renforcer les actions d'intégration ;
- Développer un travail social de proximité en rue ;
- Favoriser l'accessibilité aux services socio-culturels dans les villages ;
- Élargir l'offre des plaines d'accueil extra-scolaire ;
- Prendre en compte les besoins de la population âgée et encourager les initiatives intergénérationnelles ;
- Renforcer les actions de sensibilisation à la parentalité et au développement de l'enfant.

Ces actions tendent à renforcer le vivre-ensemble et la cohésion sociale mais aussi à préserver le bien-être des citoyens à tous les âges de la vie avec pour objectif stratégique de faire de GEMBLOUX une Ville solidaire et hospitalière.

- L'action « Soutenir et participer au développement de la santé environnementale » permet d'engager un processus de transition avec pour objectif stratégique de faire de GEMBLOUX une Ville durable et pionnière.

Ces nouvelles actions ainsi que les objectifs stratégiques et opérationnels se concrétisent au fil du temps. Des évaluations régulières du Programme Stratégique Transversal permettent une traçabilité des projets.

Concernant les aspects de communication, les pages Facebook « GEMBLOUX jeune », « GEMBLOUX enfance », « GEMBLOUX-Aînés » et le profil « PCS GEMBLOUX » permettent le relais d'informations et la promotion des diverses activités organisées.

En outre, la mise à jour du site internet et des pages relatives à l'Espace communautaire fait l'objet de remaniements réguliers pour assurer une communication optimale et une mise à jour des informations. Une newsletter relative aux matières Petite Enfance est également proposée. Le Plan de Cohésion sociale bénéficie également d'une grande visibilité. Toute la communication à destination des aînés fait également l'objet d'attentions particulières.

3. COHÉSION SOCIALE

3.1. Assurer la coordination du dispositif PCS et des partenariats pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025

Le Plan de Cohésion Sociale (PCS) est un dispositif local soutenu par la Région wallonne pour une durée de 6 ans.

Les objectifs du Plan concernent la réduction de la précarité et des inégalités en favorisant l'accès effectif aux droits (point de vue individuel) et la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous (point de vue collectif).

Le pilotage stratégique du PCS est assuré par une Commission d'Accompagnement composée de représentants de la Ville, du CPAS, des associations partenaires porteuses d'actions et de la Région wallonne mais est ouverte à d'autres acteurs concernés et citoyens.

La **Commission d'Accompagnement** du PCS 3 s'est réunie le 5 décembre 2022.

La transmission des rapports d'activité et financiers annuels à la Région wallonne permet d'adapter le Plan en fonction des réalités. C'est donc depuis 2022 que le Plan comprend une **nouvelle action « fortes chaleurs »**. Cette nouvelle action consiste en une coordination entre divers services pour veiller à ce que les personnes âgées, isolées, fragiles ou précaires puissent être informées au mieux et soutenues en période de canicule.

La gestion opérationnelle du PCS est assurée par la cheffe de projet PCS en étroite collaboration avec les agents du service Proximité et les partenaires du Plan. L'année 2023 a été marquée par le départ de Mme LOWARD (anciennement Cheffe du PCS) en mars et l'arrivée en septembre 2023 de Mme CHRISTOPHE. La coordination du PCS a été plus limitée durant le semestre où la fonction était vacante.

Le tableau suivant reprend les 12 actions inscrites dans le Plan 2020-2025 avec un bref descriptif de leur état d'avancement.

Action	Droit visé	Portage de l'action et partenariat	Avancement
2.8.02 Mobilisation des habitants du centre-ville pour réaliser des petits aménagements et embellir leur cadre de vie	Le cadre de vie adapté	Ville	Report du démarrage de l'action qui dépend de l'action 5.4.01
3.5.01 Accompagnement d'urgence des sans-abris dont les migrants en transit	La santé	Collectif GEMBLOUX Hospitalière	Action clôturée en 2022 pour cause de fermeture de la Ruche suite au traitement du bâtiment lié à une problématique de punaises de lits. Essoufflement du collectif 100% bénévole pour encadrer un projet plus intense en termes de suivi.

3.5.02 Plan grand froid / canicule pour personnes vulnérables	La santé	Ville (Proximité, PLANU), CPAS, Relais Social Urbain Namurois, Conseil consultatif des aînés, travailleurs de rue de l'AMO, services de maintien à domicile, professionnels de la santé	* Nouvelle action validée par la Région en juin 2022 * Constitution d'un comité de pilotage avec le CPAS, le Coordinateur Planification d'Urgence, les services Proximité, Aînés et Cohésion sociale de la Ville et le Relais Social Urbain Namurois (RSUN) qui partage son expertise * Priorité : action fortes chaleurs pour personnes vulnérables * Transmission d'une info-météo pour GEMBLOUX par le RSUN * Création et diffusion d'un visuel "Fortes chaleurs" promotionnant le numéro de la ligne d'écoute et d'aide et présentant des conseils et informations de prévention * Actions spécifiques en phase orange ou rouge en fonction des prévisions de températures ressenties
4.4.01 Création d'une épicerie sociale	L'alimentation	MCR GBX-SOMBREFFE, Ville, PCS SOMBREFFE, CPAS GBX, CPAS SOMBREFFE, Resto du Cœur GBX	* Réalisation du diagnostic participatif de l'aide alimentaire à GEMBLOUX et SOMBREFFE. * Action suspendue suite au départ de la cheffe de projets PCS * Mise en œuvre des recommandations à prévoir en 2024
4.4.05 Don de surplus de production personnelle de fruits ou légumes (potagers/vergers) pour des personnes fragilisées	L'alimentation	Ville, CPAS, Le Ressort, Le Foyer de BOTHEY, Régie des Couteliers, Resto du Cœur, MCR, Ekikrok	* COPIL organisé en octobre 2022 relevant des problèmes de logistique importants * Pas de récolte en 2023 * Action à reprendre suite à l'arrivée de la nouvelle cheffe de projets PCS
5.4.01 Activités régulières d'intégration collective travaillant la convivialité et l'entraide dans le centre-ville et renforcement du sentiment d'appartenance	L'épanouissement social	Ville (Proximité), CPAS, Régie des Couteliers	* Difficulté à former un collectif citoyen engagé dans la co-crédation d'activités favorisant la solidarité. Six rencontres publiques entre août et octobre visant à amorcer le travail communautaire et recueillir les opinions des résidents du centre-ville. Décision en commission d'accompagnement de créer un groupe de travail avec le Centre culturel, l'AMO, et le service

			Insertion du CPAS pour ajuster l'approche en 2023. * Action à reprendre suite à l'arrivée de la nouvelle cheffe de projets PCS
5.5.01 "Caravane", projet itinérant de rencontres, de convivialité et d'échanges au cœur des villages et des quartiers (activités de rencontre pour personnes isolées)	L'épanouissement social	CPAS, Ville, MCR, MMH, SEM, SSM, Alpha, Régie, FOREM, Resto, PMS-PSE	* Action bien soutenue par le collectif et succès très important (voir point « Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement »)
5.5.02 Cafétéria "Oh ! Qué Tal Kawa", espace de rencontres et d'échanges citoyens pour tous au départ d'un petit-déjeuner convivial et gratuit	L'épanouissement social	Atrium57, Ville, SEM, MCR, Resto du Cœur, Ressort	* Action bien soutenue par le collectif et succès très important (voir point « Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement »)
6.1.03 Échanges citoyens – autorité, recueil de la parole	La participation citoyenne et démocratique	Ville	* Pas d'action spécifique du PCS favorisant les échanges entre citoyens et autorité en 2022 mais divers dispositifs de participation ont été mis en œuvre par la Ville * Action à reprendre suite à l'arrivée de la nouvelle cheffe de projets PCS
6.1.04 Co-construction / amélioration d'actions du plan en favorisant la participation citoyenne	La participation citoyenne et démocratique	Ville	Diagnostic de l'aide alimentaire réalisé avec les opérateurs, institutions et des ménages dans la perspective du développement potentiel de la fiche action 4.4.05
6.1.05 Service écrivain public proposant une aide scripturale ou à la compréhension gratuite, y compris pour des formulaires en ligne	La participation citoyenne et démocratique	Groupe Alpha, CPAS, Ville	* Conventions de partenariat renouvelée * Action bien soutenue par le partenaire * 73 h de consultations de janvier à fin octobre 2023 * Succès des ateliers collectifs SOS Digit

6.2.01 GEMBLOUX solidaire, aide aux associations dans la recherche de bénévoles	La participation citoyenne et démocratique	Ville	* Action en cours * Mise à jour des informations sur le site de la Ville
--	--	-------	--

3.2. Veiller à la concertation entre acteurs locaux et soutenir la co-création

Le PCS organise régulièrement des rencontres avec les partenaires et des réunions de concertation thématiques pour favoriser le partage d'informations entre au sein du réseau. Ces rencontres sont l'occasion pour les institutions et associations du territoire de partager leurs actualités mais aussi de prendre du recul, découvrir de nouveaux acteurs ou projets ou refaire le point sur les besoins et services offerts.

Entre le 1^{er} novembre 2022 et le 31 octobre 2023, le PCS a coordonné les rencontres ou participé aux processus partenariaux suivants :

Rencontres individuelles

Les rencontres suivantes avec les partenaires du plan 2020-2025 ont été organisées :

- Groupe Alpha GEMBLOUX : 7 septembre 2023
- Service Entraide Migrants (SEM) : 28 septembre 2023
- Imagin'AMO : 2 octobre 2023
- Atrium57 : 18 octobre
- Régie des couteliers : 14 novembre 2023

D'autres rencontres individuelles seront organisées avec les partenaires du plan 2020-2025 en 2024 (Resto du Cœur, MCR, Régie des Couteliers, Le Ressort, Ekikrok, Le Forem...).

Les rencontres suivantes, avec des acteurs institutionnels et associatifs du territoire, ont été organisées :

- PSYNAM : 6 octobre 2023
- Foyer de BOTHEY : 8 novembre 2023
- Dinamic ASBL : 8 novembre 2023
- Service ISP CPAS : 12 octobre 2023

Concertations

- **Concertation Insertion socio-professionnelle (ISP)** : rencontre le 15 décembre 2022
- Participation au **Comité d'Accompagnement Local de la Maison de l'Emploi** de GEMBLOUX avec le FOREM et le CPAS
- Participation à la **rédaction d'un dossier à l'Agence FSE pour une expérience pilote d'inspiration «Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée - TZCLD»** avec SmartCoop en partenariat avec le CPAS, la Régie des Couteliers, la MIRENA et 3 entreprises locales d'économie sociale (objectifs : permettre à toute personne durablement privée d'emploi d'obtenir un emploi stable et adapté à ses capacités/conditions tout en développant des emplois locaux en adéquation avec les besoins non rencontrés du territoire)
- **Concertation Logement** : 21 novembre 2022
- Réalisation d'un **diagnostic participatif aide alimentaire** GEMBLOUX-SOMBREFFE : processus de co-construction avec les publics (ménages vulnérabilisés) et opérateurs (institutions et

association d'aide) s'étalant de février à novembre 2022 : 5 ateliers participatifs et croisement des regards avec l'accompagnement de la Fédération des Services Sociaux et de la Croix-Rouge, co-rédaction du rapport de diagnostic et présentation multi-voix au réseau le 18 novembre 2022

- Participation à l'**intégration des réfugiés** ukrainiens
- **Soutien à l'impulsion du projet « DUOS interculturels »** du Service Entraide Migrants et du Groupe Alpha GEMBLOUX avec le soutien du CAI visant la rencontre et l'échange entre Gembloutois et personnes d'origine étrangère installées sur le territoire pour favoriser l'intégration de ces derniers et/ou rompre leur solitude
- Organisation d'une **séance d'info « aides possibles en matière d'énergie »** avec le Resto du Cœur et le CPAS le 18 novembre pour leurs publics fragiles

3.3. Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement, y compris dans les villages en y favorisant l'accès aux services socio-culturels

Caravane, le réseau qui roule et balades collectives

Le projet CARAVANE, le réseau qui roule' du CPAS de GEMBLOUX, en collaboration avec le PCS et une dizaine d'associations, favorise la rencontre et les échanges itinérants dans les villages et quartiers. Lancé pour lutter contre l'isolement, le projet a adapté ses rencontres sous tonnelle en 2021 pour des balades hebdomadaires. L'objectif est de prendre l'air, renforcer les liens sociaux, et s'adapter aux besoins de tous, y compris des personnes moins mobiles. La planification trimestrielle, discutée avec les bénévoles des associations partenaires, garantit la diversité des lieux et la couverture du territoire gembloutois, tout en permettant des thèmes spécifiques ou saisonniers.

Le Steward de la Ville a assuré la coordination de l'action lors de la vacance de la fonction de Cheffe de projets PCS.

Les chiffres pour la période du 9/01/2023 au 25/09/2023 :

- De janvier à septembre 2023 : 45 balades pour plus de 407 participations, ce qui équivaut à environ une sortie par semaine. Cette fréquence régulière contribue à faire vivre le projet tout au long de l'année.
- La taille moyenne des groupes est de 9 participants par balade.
- Le plus petit groupe enregistré était composé de 2 personnes.
- Le plus grand groupe enregistré était composé de 19 personnes.
- 18 nouveaux participants ont été comptabilisés entre janvier et septembre 2023.
- Les balades sont majoritairement organisées à GEMBLOUX. Néanmoins l'équipe projet est attentive à organiser des balades dans tous les villages également.

Village	Nombre de balades
BEUZET	3
BOSSIERE	2
BOTHEY	1
CORROY-LE-CHÂTEAU	3
ERNAGE	7
GEMBLOUX	13
GRAND-LEEZ	3
GRAND-MANIL	4
LES ISNES	3

LONZEE	2
MAZY	2
SAUVENIERE	2

Cafétéria citoyenne Oh ! Qué Tal Kawa

Ouverte à tous et gratuite, chaque mardi matin de 9h à 12h à l'Atrium 57, cette cafétéria veut favoriser l'insertion socio-culturelle et la création de lien social, en permettant aux Gembloutois de bien commencer la journée autour d'un petit-déjeuner varié, dans un espace convivial.

Du fait des crises successives que nous traversons ces dernières années, la moyenne de participants à la cafétéria ne cesse d'augmenter. Nous comptons à présent une cinquantaine de participants chaque mardi matin.

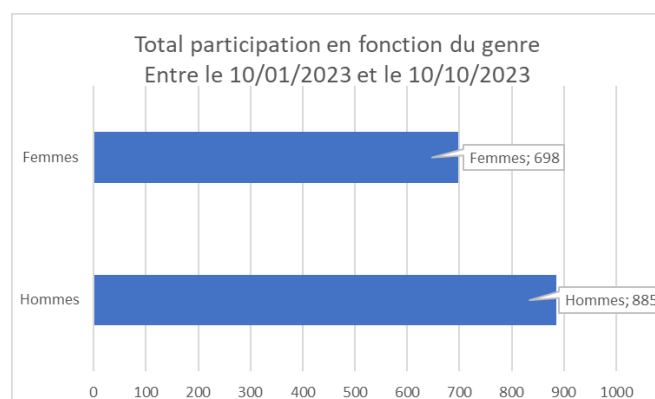
Indicateurs quantitatifs (période : du 10/01/2023 au 10/10/2023)

Nombre de rencontres organisées	29
Nombre de professionnels/bénévoles ayant une implication directe dans l'action	25
Nombre total de personnes qui fréquentent la cafétéria	1583 participations
Nombre de personnes régulières qui fréquentent la cafétéria	Majoritairement deux types de publics : les réguliers et ceux qui viennent par période
Nouveaux arrivés en 2023	47
Nombre moyen de personnes qui fréquentent la cafétéria chaque semaine :	55

La participation la plus faible : **43** personnes.

La participation la plus importante : **87** personnes le jour de la reprise de la cafétéria le 29/08/2023.

Les chiffres de fréquentation de la cafétéria sociale montrent une différence dans la participation des femmes et des hommes. Sur la période du 10/01/2023 au 10/10/2023 les hommes sont plus représentés.



Après quelques années de fonctionnement, des déménagements et une réorganisation due à la crise Covid, le comité de pilotage du projet, composé des responsables d'associations partenaires, a sollicité une évaluation du projet. Cette évaluation a pris la forme de trois rencontres d'une heure et demie, impliquant 80 participants, dont certains ont assisté à l'ensemble des sessions. L'ensemble du processus a été enregistré avec le consentement des participants pour assurer une restitution fidèle de leurs

opinions. Les participants se sont montrés très engagés, prenant le temps de réfléchir, de collaborer et de proposer des pistes d'amélioration.

Cette initiative, coordonnée par un animateur de l'Atrium 57, a été très appréciée des bénéficiaires, des bénévoles et des membres du COPIL.

Suite à ce travail, un moment d'échange en classe avec des étudiants de l'Institut Cardijn (formation assistant social) a été organisé le 10 octobre 2023 en présence de Mesdames VERBIST, LECLERCQ (Le Ressort), CHRISTOPHE (Ville de GEMBLOUX), ainsi que deux personnes bénéficiaires du Ressort.

3.4. Favoriser la citoyenneté active

Opération « Été Solidaire, je suis partenaire »

L'opération « *Été solidaire, je suis partenaire* » de la Wallonie, à laquelle GEMBLOUX participe depuis 2003, permet aux communes de proposer du travail à un certain nombre d'étudiants durant les vacances scolaires. Ils peuvent ainsi réaliser de petits travaux d'embellissement ou de valorisation dans leur environnement/quartier ou s'investir dans des projets intergénérationnels ou de solidarité pour des publics fragiles.

L'édition 2023 a, à nouveau, connu un beau succès avec une participation en légère hausse par rapport à l'année passée (36 candidatures contre 29 en 2022). 15 candidatures ont été retenues pour faire vivre les projets proposés (dont certains établis depuis plusieurs années avec nos partenaires), à savoir :

- Projet de réalisation de travaux d'embellissement et d'entretien général des cimetières : désherbage manuel (rasette, pelle, houe, ...), nettoyage des allées en graviers, végétalisation, entretien des monuments, ... (présence de 4 jeunes)
- Projet Mixte Ville de Gembloux – AMO – JCI : durant la première semaine, 3 jeunes ont participé à la création d'une give box au départ d'un ancien meuble en bois et ont également participé à l'entretien des aires de jeu. La deuxième semaine a consisté à un soutien aux organisateurs de GEMBLOUX-Plage.
- Projet d'accompagnement intergénérationnel : 6 jeunes, encadrés par l'AMO et les équipes des maisons de repos du CPAS ont accompagné les ergothérapeutes pour des animations et jeux à la Charmille et au Home Saint-Joseph. Ils ont également travaillé à l'AMO à la préparation d'animations pour une journée « surprise ». La deuxième semaine, ils ont accompagné une quinzaine de résidents pour un séjour à SAINTE-CECILE. Ils y ont partagé les moments de vie des personnes âgées et les ont aidés à différents niveaux (aide au transport, aide aux déplacements, aide pendant les repas). Des moments de partage et de convivialité ont été prévus tout au long du séjour (gymnastique du matin, préparation commune des repas, jeux de société, animations). Le partenariat de longue durée entre l'AMO, le CPAS et la Ville pour la mise en place de cette action, a à nouveau permis de mettre en place un projet qualitatif tant pour les jeunes que pour les personnes âgées.
- Projet participation citoyenne à la vie des quartiers : 2 jeunes encadrés par la Régie des Couteliers GEMBLOUX-SOMBREFFE ASBL. Il s'agissait du second partenariat avec la Régie dans le cadre de l'opération Eté solidaire et le succès fut au rendez-vous. Les jeunes ont pu réhabiliter un kiosque du quartier « A Tous Vents », créer des nichoirs et hôtel à insectes pour les vergers et participer à la vie de la Régie. Ces deux semaines ont permis aux jeunes d'acquérir des connaissances liées à la biodiversité, des techniques en menuiserie et peinture.

Service citoyen

La Plateforme pour le Service Citoyen est une ASBL à laquelle la Ville adhère depuis novembre 2020. Elle a pour objectif de rendre accessible le Service Citoyen à tous les jeunes de 18 à 25 ans dans le but de favoriser leur développement personnel ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires.

Cette année, le PCS n'a pas accueilli eu l'opportunité d'accueillir un jeune en Service citoyen mais a pu promouvoir ce service à travers l'opération « Été solidaire ».

Budget Participatif

Le 16 octobre 2023 a eu lieu la soirée de lancement de la seconde édition du Budget Participatif. Une enveloppe de 50.000 € du budget communal sera destinée à financer des projets citoyens visant le renforcement du bien vivre-ensemble par la mise en œuvre d'actions d'intérêt général, durables et concrètes sur le territoire gembloutois.

Dans le but de soutenir ce processus, la Ville de GEMBLOUX a fait l'acquisition d'une plateforme numérique (www.budgetparticipatif.gembloux.be) permettant aux citoyens d'y déposer leur projet qui seront, s'ils sont jugés recevables et faisables, soumis au vote des citoyens.

Une soirée « atelier » sera également organisée en présence des membres du comité d'analyse dans le but de permettre aux porteurs de projet d'échanger et de confronter leurs idées. L'ensemble du processus de ce nouvel appel à projet se définit en 6 phases. Les projets lauréats seront connus dans le courant du mois de mai 2024.

En parallèle, la 1^{ère} édition du budget participatif, portée le service Culture, a vu se concrétiser huit projets citoyens. Le processus de cette édition se clôturera le 31 décembre 2023.

Etat d'avancement des 8 projets lauréats de la 1^{ère} édition :

Liste des 8 projets lauréats- BUDGET PARTICIPATIF – 1 ^{ère} édition			
Titre du projet	Budget	Porteur de projet	Avancement des projets fin 2023
<i>Réalisation d'une forêt-jardin dans le centre de CORROY-LE-CHÂTEAU</i>	8.050 €	Les Faisans Asbl	Projet bien avancé. Il reste à planter une partie des arbres fruitiers, des haies et à effectuer quelques aménagements avant l'hiver. Des activités pédagogiques ont pu débiter grâce également au subside obtenu dans le cadre du PCDN.
<i>Parcours marche/course à pieds permanents (centre-ville)</i>	8.000 €	Groupe Athlétique de GEMBLOUX Asbl	Préparation en cours : balisages et panneaux didactiques. Ce projet prend plus de temps que prévu car il va s'insérer dans un projet plus global de « réseau points nœuds pédestres intercommunal » avec la Région wallonne. Discussions en cours entre plusieurs partenaires et communes.
<i>Marche gourmande et didactique</i>	2.300 €	Animagique Asbl	Projet réalisé et organisé en mai 2022. D'après le porteur de projet, Les différents retours de cette 1 ^{ère} édition sont positifs (participants et commerçants). Ils doivent améliorer la communication sur le projet et sur le fonctionnement pas toujours au clair pour certains commerçants. Plusieurs d'entre eux

			sont néanmoins partants pour une 2ème édition.
<i>Projet de biodiversité dans le quartier A Tous Vents</i>	8.800 €	Domaine A Tous Vents Asbl	Bien avancé- semis de prairies, pelouses fleuries. L'installation des panneaux didactiques Natagora et de l'observatoire sur le grand bassin d'orage restent à réaliser.
<i>Construction d'un abri sur le jardin-potager d'Ekikrok</i>	7.100 €	Ekikrok Asbl	L'équipe a connu pas mal de ralentissement du processus (subside RW). L'abri est construit et est bien exploité dans le cadre des nombreuses animations.
<i>Mémoire de BOSSIÈRE</i>	900 €	Mémoire de BOSSIERE Asbl	Les achats et les restaurations de matériel, d'outils anciens ont été effectués.
<i>Il y a de la vie derrière la gare</i>	11.000 €	Ecole de Cirque Asbl	Le projet est clôturé. Celui-ci a permis non seulement l'achat de tonnelles et autre matériel pour l'organisation d'événements comme « Il y a une vie derrière la gare » mais surtout de créer du lien entre les différents acteurs associatifs et commerçants de ce quartier situé à l'arrière de la gare (Chaussée de Wavre). L'emprunt du matériel par d'autres associations est en outre possible. Ce projet de dynamisation du quartier se poursuit car il y a de la vie derrière la gare !
<i>Journée sans voiture dans le quartier A Tous Vents</i>	1.000 €	Groupe de citoyens	Projet réalisé et mis en place en septembre 2022. D'après les retours du porteur de projet, ils sont satisfaits de ce 1er événement, estimé comme une réussite. De nombreuses associations locales ont pu être mobilisées. On sent qu'il y avait une véritable demande de la part des familles. Il y a eu un véritable engouement pour les activités proposées, entre autres la roller parade. Les riverains ont manifesté la volonté d'organiser une brocante. D'autres idées germent également pour une meilleure cohésion sociale. Beaucoup de services communaux sont intervenus pour l'organisation de la <i>Journée sans voiture</i> . Le porteur a aussi pu se créer un carnet d'adresses et il perdra moins de temps la prochaine fois en s'adressant directement au service et/ou à la personne concernée. La Commune a organisé une réunion avec les différents services, ce qui a vraiment facilité les choses.
TOTAL	47.150 €		

3.5. Encourager la solidarité

GEMBOUX Solidaire

L'action « [GEMBOUX Solidaire](#) » vise à mettre en relation les citoyens qui souhaitent se rendre utiles auprès de la collectivité avec les besoins du terrain et les associations en manque de volontaires.

Le PCS soutient les associations en rédigeant et publiant des appels sur une page spécifique du site de la Ville et ces annonces sont ensuite relayées via les différents canaux de communication de la Ville (réseaux sociaux, bulletin communal, etc.).

Les candidatures de bénévoles reçues via la plateforme ont été systématiquement transmises aux associations demandeuses pour qu'un contact direct puisse être pris.

Du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023, 16 propositions de volontariat ont été introduites via le formulaire en ligne.

Relevé des demandes de bénévolat :

Étiquettes de lignes	Nombre
Bénévole soutien et accompagnement scolaire Imagin'AMO	2
Chauffeur pour la récupération d'invendus alimentaires (Croix-Rouge)	4
Chauffeur pour le transport de personnes (Croix-Rouge)	2
Chauffeur pour le transport de produits sanguins (Croix-Rouge)	2
Projet DUOS interculturalité	3
Volontaire école de devoirs COALA	3
Total général	16

L'action permet de mobiliser des citoyens et citoyennes du territoire de Gembloux et de ses alentours.

Provenance	Nombre
CHASTRE	1
CHÂTELET	1
CORBAIS	1
CORROY-LE-CHÂTEAU	1
GEMBOUX	8
LA BRUYERE SAINT-DENIS-BOVESSE	1
MAZY	1
ORP-JAUCHE	1
THOREMBAIS-SAINT-TROND	1
Total général	16

En collaboration avec le Service Communication, une mise à jour du site de la Ville a été réalisée afin de mettre davantage en exergue l'initiative, l'onglet « Devenir bénévole » a été créé et un article au bulletin communal a été proposé.

Depuis le lancement de l'opération, 166 citoyens volontaires ont exprimé leur intérêt à soutenir des projets associatifs ou citoyens locaux.

Genre	Nombre de soumissions
Femme	106
Homme	60
Total	166

Partage tes Sur+

Le projet [Partage tes Sur+](#) est une collaboration entre divers acteurs gembloutois dont le service Insertion du CPAS, les Restos du Cœur, la Maison Croix-Rouge, le Ressort, le Foyer de BOTHEY, la Régie des Couteliers, Ekikrok et le PCS. Il a pour but de développer une action de solidarité citoyenne visant l'accès à une alimentation saine pour des personnes fragilisées.

Les partenaires ont mis sur pied une action commune de collecte et de redistribution de surplus de productions personnelles de fruits et légumes.

En 2023 la collecte n'a pas été organisée.

3.6. Soutenir les projets partenariaux

En 2023, la Ville a réitéré son initiative d'offrir, sur fonds propres (enveloppe de 20 000 €), une aide à des projets de réduction des inégalités ou de développement de la solidarité portés par des associations ou (collectifs de) citoyens via un [appel à projets](#) lancé plus tardivement que les autres années en raison du départ de la Cheffe de projets PCS en mars 2023.

Le nouvel appel à projets a également une portée culturelle.

22 projets ont été soumis au Conseil communal qui se prononcera avant fin d'année.

3.7. Assurer une présence relationnelle et préventive en rue, y développer un travail social de proximité

Rencontres quartiers avec une attention particulière aux personnes fragilisées

Les rencontres quartiers à GEMBLOUX, tant en centre-ville que dans les villages, établissent des liens significatifs grâce à la présence des agents de proximité. Ces derniers sont attentifs aux dynamiques locales et interviennent pour répondre aux besoins individuels, collectifs et communautaires des habitants. Une plateforme de concertation a été créée pour rassembler différents professionnels et élaborer des stratégies d'accompagnement efficaces. Le vivre-ensemble et la bienveillance sont au cœur de cette approche, chaque personne étant traitée de manière individualisée lors des rencontres régulières des agents.

Face à des situations de plus en plus complexes post-crise sanitaire, géopolitique, climatique, et énergétique, les demandes d'aide concernent principalement la souffrance due à la solitude, impactant tous les aspects de la vie. Les personnes rencontrées sont souvent vulnérables, nécessitant un accompagnement psychosocial approfondi. Le travail en réseau est essentiel, les agents établissent la confiance et guident les personnes vers les partenaires appropriés. L'équipe devient une figure rassurante à GEMBLOUX, engagée dans des projets favorisant la parole et le partage. Actuellement, 14 suivis réguliers sont en cours pour des personnes isolées ou en difficulté, avec des échanges fréquents pour adapter les actions en cohérence avec les besoins identifiés.

(Re)mobilisation autour du vivre-ensemble

Les agents de proximité, interagissant quotidiennement avec divers citoyens, abordent des thèmes tels que le vivre-ensemble, la propreté publique, les comportements indésirables, les incivilités dans les espaces verts, ainsi que la fourniture d'informations générales sur la commune. Ils offrent également une assistance aux jeunes dans leur recherche d'emploi ou de motivation scolaire, en les orientant vers

Imagin'AMO et la Maison de l'emploi. Les agents maintiennent des relations étroites avec les associations locales et relaient les réclamations, suggestions, ou demandes citoyennes aux autorités et services communaux lorsque nécessaire.

Prévention / Sécurité aux abords des écoles

Le steward assure des missions de surveillance en coordination avec la police.

Depuis la dernière rentrée scolaire, le Steward n'est plus spécifiquement en charge de la circulation devant le Collège Saint-Guibert, Section Primaires, mais il intervient, de manière plus globale, aux abords des écoles, notamment dans le cadre d'une bonne appropriation de la nouvelle Place de l'Orneau mais également pour l'accompagnements des automobilistes dans le cadre des travaux du centre-ville.

Il distribue également des sacs aux propriétaires de chiens, vérifie le stationnement dans une zone de rencontre et le bon usage du dépose-minute aux rentrées scolaires. Un rapport mensuel est rédigé et transmis à ses supérieurs.

4. SERVICE PETITE ENFANCE-SANTÉ ET ÂÎNÉS

Petite Enfance

4.1. Coordination de projets communautaires de « soutien à la parentalité »

Ateliers Petite Enfance

Une des préoccupations importantes des parents gembloutois est de mieux comprendre les émotions de leurs enfants, dans le respect de chacun. Une autre grande préoccupation est de créer/renforcer le lien parent/enfant en dehors de chez soi, dans un partage de moments qualitatifs.

Du côté professionnel, les acteurs de la parentalité renvoient deux sentiments qui touchent en majorité les jeunes parents, précaires ou non : la solitude et la sensation d'isolement. Les jeunes parents aiment rencontrer d'autres parents, en dehors de chez eux. Ils apprécient aussi de rencontrer des professionnels qui peuvent leur apporter un autre regard et un moment privilégié avec leur enfant.

Au regard de ces diverses préoccupations, le Service Petite Enfance met en place des ateliers ludiques, artistiques, préventifs et informatifs.

Programmation annuelle 2023 :

- 11 ateliers « Bébé chanteurs », dispensés par Stéphanie GUILMIN, pédagogue musicale, pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents ;
- 10 ateliers « Yoga postnatal », dispensés par Maëli LAYEUX pour les parents et les enfants ;
- 5 ateliers « Bébé signe », dispensés par Tiffany BOUCHE, animatrice d'ateliers en communication gestuelle avec bébé, pour les parents et enfants de 0 à 2 ans ;
- 6 ateliers CREA Emotions, dispensés par Céline BOUJEANT, pour les parents et enfants de 4/5 ans à 10 ans ;
- 4 ateliers « Emotions des enfants » dispensés par Céline BOUJEANT, ergothérapeute spécialisée en gestion du stress et des émotions, pour les parents ;
- 5 modules Ateliers « Massages bébés », dispensés par Aline PERREMANS, infirmière spécialisée en pédiatrie et formée au massage du nourrisson pour les parents et leur bébé de 0 à 1 an ;

- 8 ateliers « Parents papotent » avec Amandine GAROT et Hélène PUISSANT, Partenaires Parents-enfants de l'ONE, moments d'échange convivial sur différentes thématiques concernant la petite enfance ;
- 3 ateliers de « Développement psychomoteur » avec Maryne CAMERLYNCK, ergothérapeute, pour les parents et les enfants de 0 à la marche ;
- 2 ateliers « Langes lavables » pour les parents et futurs parents, en collaboration avec le BEP dans le cadre de l'engagement de la commune de GEMBLOUX « Zéro déchet ».

KIDSTOCK

Il s'agit d'une plateforme de fourniture de produits de puériculture de première nécessité pour les enfants de 0 à 3 ans issus de familles en situation financière compliquée : lait en poudre, langes, vêtements et autres. Le projet fonctionne en collaboration avec les acteurs de première ligne de l'enfance.

Les différents partenaires du projet se sont réunis le 13 juillet 2023 afin d'assurer le suivi du projet Kidstock.

Concertation Communale de la Petite Enfance (CCPE)

Une rencontre s'est déroulée le 25 avril 2023. Elle a principalement porté sur le constat alarmant du manque de places d'accueil à GEMBLOUX, le Plan Cigogne et les prospections en cours pour l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil.

4.2. Coordination administrative des milieux d'accueil

Centralisation et rapport sur la situation des places des milieux d'accueil à GEMBLOUX

Accueillantes enfants :		
Autonomes	Non subventionnées	7
IMAJE	Subventionnées	13
SAMBRILOU	Subventionnées	5
	TOTAL	25
Crèches subventionnées		1
Crèches non subventionnées		4
Nombre total de places subventionnées		205
Nombre total de places non subventionnées		127
	TOTAL de places	332

4.3. Subventionnement des milieux d'accueil pour les enfants âgés de 0 à 6 ans

Subventionnement des milieux d'accueil

Consciente des exigences financières et logistiques auxquelles les accueillantes sont confrontées pour l'ouverture ou le maintien d'une structure d'accueil, la Ville de GEMBLOUX soutient et encourage les initiatives dans le but de mieux répondre à la demande de la population gembloutoise tout en garantissant la qualité de cet accueil et en encourageant les accueillantes.

Ainsi, depuis 2011, elle octroie des primes à l'ouverture de milieux d'accueil (400 €/place) ainsi que des primes à la continuité (150 €/enfant tous les 2 ans).

Du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023, la Ville a octroyé aux milieux d'accueil 12.450 € de primes à la continuité.

Subventionnement de l'intercommunale IMAJE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la Ville de GEMBLoux subventionne IMAJE, structure d'accueillantes conventionnées.

Le montant total de cette subvention pour l'année 2023 est estimé à 20 000 €.

4.4. Projet intergénérationnel

Journée « Fête vos jeux »

Le dimanche 27 novembre 2022 s'est tenue la 10^e édition de la journée « Fête vos jeux » au Foyer communal de GEMBLoux. Pour cette édition anniversaire, le thème était la « Fête foraine / vieux cirque ».

A cette occasion, de nombreuses surprises ont égayé la journée : un gâteau de bonbons ; deux spectacles (un spectacle pour introduire Saint-Nicolas et un spectacle de clôture).

Cette édition a connu une participation record puisqu'on compte environ 3000 personnes qui se sont rendues au Foyer communal. Plus de 800 paquets de bonbons ont été distribués tout au long de la journée et des lettres remplies de souhaits ont pu être remises au Grand Saint-Nicolas !

La prochaine édition de « Fête vos jeux » se déroulera le dimanche 26 novembre 2023 et aura pour thème « Au pays des friandises ».

Aînés

4.5. Le CCCA – Conseil communal consultatif des Aînés

Les rencontres du CCCA

En 2023, la Présidente et la référente aînés se sont rendues à une rencontre de la plateforme des CCCA à ONHAYE le 14 mars 2023.

La prochaine rencontre de la plateforme des CCCA se tiendra le 7 décembre 2023.

Les rencontres du service avec la Présidente du CCCA sont programmées régulièrement.

Les actions du CCCA

Apéros Papotes

Le CCCA organise régulièrement des « Apéros Papotes », lieux de rencontre dans les villages, propices aux échanges :

- 22 juin 2023 : BEUZET et BOSSIERE à la salle Basse-Hollande
- 11 juillet 2023 : GRAND-LEEZ à la Résidence Saint-Joseph

- 23 juillet 2023 : GEMBLOUX-centre sur l'Esplanade de l'Hôtel de Ville, dans le cadre de Gembloux-plage (concert de fanfare)
- 1^{er} août 2023 : quartier de la gare et GRAND-MANIL, à l'Espace 9 et à la Charmille
- 10 août 2023 : LES ISNES
- 23 août 2023 : BOTHEY
- 23 septembre : Place de l'Orneau, dans le cadre des Fêtes de Wallonie
- 30 septembre 2023 : quartier à Tous Vents, en collaboration avec la Régie des Couteliers et dans le cadre du concours de pétanque

Goûters

- Goûter musical de printemps le 6 avril 2023
- Goûter musical dans le cadre des Fêtes de Wallonie le 19 septembre 2023
- Goûter musical de Noël prévu le 19 décembre 2023

Thé dansant tout public

Le 10 juin au Foyer communal, le DJ Concept Loulou Grégoire a animé un après-midi intergénérationnel.

Séances de cinéma, en association avec l'Atrium 57

- Le 14 mars : « Rumba la vie », une comédie de Franck DUBOSC
- Le 25 avril : « Juste ciel ! », un film de Laurent TIRARD
- Le 17 octobre : « Les choses simples », une comédie d'Eric BESNARD
- Le 15 novembre : « Une belle course », un feel good-movie délicat et attachant

Dimanches en fête, en association avec l'Atrium 57 : Musique live, ambiance guinguette et accordéon

- Le 29 janvier
- Le 12 février
- Le 12 mars
- Le 14 mai
- Le 1^{er} octobre
- Le 19 novembre
- Le 10 décembre

Conférences :

- Le 19 janvier : « Escroquerie en ligne : sensibilisation et prévention », donnée par la police locale de GEMBLOUX
- Le 23 mai : « Sécurité dans les habitations », donnée par la police locale de GEMBLOUX
- Le 13 juin : « Votre argent détruit la planète », donnée par Bernard BAYOT, Directeur de Financité
- Le 27 octobre : « Conférence de la plateforme de rénovation EN'Hestia »
- Le 20 novembre : « Comment planifier sa succession ? », donnée par Maître Christophe LENOIR, avocat aux Barreaux de NAMUR et Luxembourg

Collaboration à la mise en place de l'Espace 9 du CPAS

Participation aux réunions du Comité de pilotage, l'objectif étant la création d'un lieu d'accueil et de convivialité, de prévention de la santé et de lutte contre l'isolement social par la mise en œuvre d'activités communautaires avec des animateurs et des partenariats.

Excursions :

- Le 21 mars : balade « à la découverte de GEMBLOUX », avec Jacques MONCOMBLE, suivie d'une visite de la brasserie « Gembloux.beer » et d'une dégustation

- Le 1^{er} juin : Voyage au lac de l'eau d'heure
- Le 6 octobre : Voyage au pays de Herve. Visite de Blegny-Mine, de l'abbaye du Val Dieu, de la siroperie artisanale d'Aubel

Collaboration avec l'école de cirque :

Spectacle de cirque contemporain (aérien, acrobatie, jonglerie). Rencontre avec les jeunes du groupe création et goûter. Projet réalisé dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale de GEMBLoux.

Santé

4.6. Diverses collaborations menées dans le cadre de l'axe santé du PCS

Avec une participation active aux divers moments de rencontre.

4.7. Défibrillateurs Extérieurs Automatiques (DEA)

Tous les défibrillateurs ont fait l'objet d'une révision complète et un responsable a été désigné pour vérifier mensuellement le bon fonctionnement de chaque appareil.

4.8. Green-deal

Le Green Deal vise à « mobiliser les cantines et cuisines de collectivités de tous milieux de vie, ainsi que les acteurs en lien avec ces cantines, afin d'augmenter l'aspect durable des repas qui y sont proposés ».

Le plan d'actions reprend les axes suivants :

- Plus de produits locaux et de saison,
- Plus de produits respectueux de l'environnement et des animaux,
- Des produits plus équitables,
- Des repas sains, équilibrés et savoureux,
- La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets,
- L'inclusion sociale.

Le 8 février 2023, le Conseil communal a marqué son accord sur la signature de conventions Green Deal Cantines Durables 2.0 pour chacune des écoles communales (10 implantations), ainsi qu'en tant qu'autorité politique.

Dans le cadre de ce projet le Service Santé collabore avec le Service Enseignement de la Ville.

4.9. Mesure de la qualité de l'air aux abords des écoles de GEMBLoux-centre

Dans le cadre de l'appel à projets « Territoire intelligent / Smart région », la Ville de GEMBLoux a rentré un projet dont les objectifs sont :

- L'objectivation de la mauvaise qualité de l'air aux abords des écoles,
- La conscientisation de la population de l'impact négatif d'une mauvaise qualité de l'air sur la santé, principalement des publics vulnérables, dont les enfants,
- L'objectivation du postulat qu'une réduction du trafic routier aux abords des écoles permettra une meilleure qualité de l'air,
- La mise en place d'actions en vue de réduire le trafic aux abords de plusieurs écoles du centre de GEMBLoux,
- L'objectif final : la réduction de la pollution atmosphérique.

Le service Santé collabore avec le service Energie dans le cadre de ce projet.

Si ce projet est accepté, d'autres services seront sollicités : Mobilité, Environnement, Enseignement, Communication et Jeunesse.

Par ailleurs, la Ville serait alors accompagnée par le BEP pour la mise en d'œuvre du projet.

5. SERVICE JEUNESSE

5.1. Coordination extrascolaire (3-12 ans)

Les changements du rythme scolaire à la rentrée 2022 ont été un véritable défi pour la coordination ATL et l'ensemble des partenaires extrascolaires pour proposer aux parents une offre de qualité qui réponde à leurs besoins.

Cette coordination de l'extrascolaire est assurée par l'asbl Animagique et le service Jeunesse selon une convention entre l'asbl et la Ville de GEMBOUX depuis le 31 mai 2003. Celle-ci est renouvelée tacitement chaque année. Ce partenariat est en charge du développement des missions reprises dans le plan d'actions annuel, avec plus particulièrement comme actions pour 2022-2023 :

- Pérennisation du Conseil communal des enfants,
- Travail sur la création de lien, en amont du démarrage des plaines, entre les futurs stagiaires et leur responsable de plaine (ex : passage en formation ...),
- Développement et mise en place des accords Toltèques dans les accueils gembloutois.

Le Président de la CCA propose la réalisation d'une brochure reprenant toutes les activités extrascolaires en semaine (temps après l'école) qui serait distribuée aux parents en juin 2024.

5.1.1. COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL (CCA)

GEMBOUX est rentré dans le Décret ATL depuis 2003 et est l'une des 10 premières communes de Wallonie à avoir mis en place une CCA. Cette commission fonctionne au rythme de la mandature communale. Elle a donc dû être renouvelée après les élections d'octobre 2018. Il n'y a, en effet, pas de reconduction tacite prévue pour son renouvellement.

Pour rappel, celle-ci est composée :

- De représentant(e)s du Conseil communal dont le membre du Collège communal ou le membre du Conseil communal désigné par le Collège communal pour assurer la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et le soutien à l'accueil extrascolaire ;
- De représentant(e)s des établissements scolaires, organisés ou subventionnés par la Communauté française, qui dispensent un enseignement maternel ou primaire sur le territoire de la commune ;
- De représentant(e)s des personnes qui confient les enfants ;
- De représentant(e)s des opérateurs de l'accueil œuvrant sur le territoire de la commune qui se sont déclarés à l'ONE en vertu de l'article 6 du décret ONE sauf si ces opérateurs sont déjà présents au titre du 2 ;
- De représentant(e)s des services, associations ou institutions qui sont agréés, reconnus ou affiliés à une organisation ou fédération agréée ou reconnue par ou en vertu de dispositions décrétales ou réglementaires de la Communauté française autres que celles du décret ONE.

Siègent également au sein de la CCA, avec voix consultative :

- Le (la) coordinateur(trice) de l'accueil qui en assure le secrétariat ;

- Un(e) représentant(e) de la Province à laquelle appartient la commune ou de la Commission communautaire française, pour autant que celles-ci aient désigné leur représentant(e) ;
- Un coordinateur ou une coordinatrice des milieux d'accueil désigné(e) par l'administrateur(trice) général(e) de l'ONE ;
- Toute personne invitée par la CCA.

La Commission communale de l'accueil (CCA) s'est réunie le 30 janvier mais aussi le 05 septembre 2023 pour avaliser les partenariats d'accueils pour les congés d'automne 2023, suite à la réforme sur les nouveaux rythmes scolaires.

La CCA se réunira une dernière fois, d'ici décembre prochain, afin d'évaluer les accueils d'automne, mais aussi pour y présenter le rapport d'activités 2022-2023. Le plan d'actions annuel 2022-2023 y sera également évalué afin de pouvoir établir le nouveau plan d'actions 2023-2024.

5.1.2. RENOUELEMENT DU PROGRAMME CLE (Coordination Locale pour l'Enfance)

En vertu du décret ATL du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire, la Commission d'agrément de l'ONE a octroyé le renouvellement de l'agrément du programme CLE à la Ville de GEMBLOUX, à partir du 1er mars 2020. Cet agrément est valable pour une durée de 5 ans, renouvelable.

L'Office a souligné la bonne qualité du Programme CLE de GEMBLOUX, qui reprend l'ensemble des points nécessaires à sa composition. Le guide extrascolaire de GEMBLOUX, annexé au programme CLE propose, en effet, de nombreuses activités variées pour les enfants pendant l'année scolaire ainsi que pendant les vacances. De nombreux opérateurs partenaires participent également à ce Programme CLE, ce qui tend à prouver la bonne dynamique de l'ATL au sein de notre commune.

5.1.3. STAGES « TOUKI » DU CARNAVAL

En collaboration avec le service Jeunesse, l'asbl Animagique a organisé, pour la 18ème année consécutive, le stage Touki, au Foyer communal, pour les 3-12 ans. Une cinquantaine d'enfants y ont participé. Au programme : des tournantes d'ateliers de psychomotricité, d'initiations sportives et d'activités musicales et culinaires. Ce stage s'est déroulé du lundi 20 février au 03 mars 2023.

Un autre stage Touki s'est également déroulé à l'école communale de GRAND-LEEZ, du lundi 20 au vendredi 24 février 2023.

5.2. Les plaines de vacances de l'entité (2,5 – 15 ans) (16 ans et plus pour les animateurs)

Coordonner et uniformiser le fonctionnement des plaines de vacances

Organisation de 3 plaines de vacances durant les vacances de Printemps (Pâques) 2023, à savoir :

- LONZEE : du lundi 02 au vendredi 12 mai 2023 ;
- SAUVENIERE : du lundi 02 au vendredi 12 mai 2023 ;
- BOSSIERE : du lundi 02 au vendredi 05 mai 2023.

Organisation de 7 plaines de vacances sur l'entité de GEMBLOUX durant la période des grandes vacances d'été 2023, à savoir :

- SAUVENIERE : du 10/07 au 28/07 ;
- LONZEE : du 10/07 au 11/08 ;
- GRAND-LEEZ : du 10/07 au 28/07 ;

- CORROY-LE-CHATEAU : du 31/07 au 18/08 ;
- BOSSIERE : du 24/07 au 18/08 ;
- GEMBLOUX Otton - Animagique : du 24/07 au 18/08 (site de l'ARG - gare) ;
- GEMBLOUX (Foyer) : du 21/08 au 25/08.

Plus de 100 animateurs ont encadré le millier d'enfants qui ont fréquenté les plaines d'été (dont beaucoup proviennent du projet réalisé en partenariat avec le Collège Saint-Guibert et celui de l'Athénée Royal).

Les plaines sont indispensables pour un grand nombre de parents. Elles permettent d'occuper les enfants âgés de 2,5 à 15 ans pendant toutes les vacances à un prix démocratique. Les comités des plaines insistent beaucoup sur la qualité de l'encadrement et des animations.

Un projet à ne pas perdre de vue, pour améliorer encore la qualité d'accueil des tout-petits, est le souhait de création d'une plaine de vacances adaptée à la petite enfance (2,5 ans – 4 ans).

Depuis cet été, les tarifs des plaines communales ont été indexés et sont passés à 8 € / jour / enfant et à 35 € / semaine / enfant (contre 7 € / jour et 30 € / semaine auparavant).

Le Collège communal a également validé le principe de privilégier l'inscription à la semaine et la gratuité pour le dernier enfant inscrit, à partir du moment où il y a 4 enfants inscrits d'un même ménage.

La réunion d'évaluation des plaines a eu lieu le 04 septembre 2023.

La réorganisation des plaines communales et des activités d'été était un véritable enjeu car nous avançons tous avec une grosse inconnue sur les besoins des familles suite aux changements de rythme et aux congés de printemps, désormais plus longs. Il était, en effet, compliqué de proposer une offre suffisante, mais aussi qu'elle ne soit pas trop importante !

Encourager la formation auprès des jeunes Gembloutois pour maintenir la qualité des services proposés.

En 2010, le service Jeunesse, le Collège Saint-Guibert, l'asbl Animagique et les plaines de vacances de l'entité ont lancé un vaste projet de formation d'animateurs.

Rappel des objectifs du projet

- Pallier le manque observé dans le programme de base des élèves, qui aborde peu les techniques d'animations ;
- Former des animateurs qui devront effectuer leur stage pratique dans les plaines gembloutoises, agréées par l'ONE ;
- Délivrer un brevet reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux jeunes qui fréquentent le Collège Saint-Guibert de GEMBLOUX en option agent d'éducation (brevet obtenu après 2 stages pratiques et sur base de leurs rapports de stage) ;
- Renforcer la dynamique de collaboration entre plusieurs acteurs de l'accueil extrascolaire à GEMBLOUX ;
- Permettre aux jeunes de se mettre en situations concrètes d'animation et d'encadrement lors de différents événements gembloutois, en dehors des plaines de vacances (ex : « Place aux enfants », « Fête vos jeux », ...).

Ce projet permet notamment :

- aux plaines, de pouvoir compter sur un certain nombre d'animateurs, en cours de formation ;
- aux élèves du Collège Saint-Guibert, de sortir de leur dernière année avec un brevet supplémentaire ;
- au Collège Saint-Guibert, d'apporter une plus-value à son option « agent d'éducation » ;
- à la Ville de GEMBLOUX, d'encourager la formation des jeunes afin d'assurer une qualité en pleine de vacances et de proposer des activités bénévoles aux jeunes désireux de mettre en pratique leur théorie, lors d'événements organisés par la Ville ;
- à la Ville de GEMBLOUX, de pouvoir compter sur quelques élèves bénévoles dans le cadre des événements qu'elle organise (ex : Place aux enfants) ;
- à l'asbl ANIMAGIQUE, de pouvoir d'office compter sur l'inscription en formation d'une vingtaine de jeunes chaque année.

Cette année, les élèves des classes de 5^e en option Agent d'éducation ont participé bénévolement à la journée « Place aux enfants », en tant qu'accompagnateurs, le 21 octobre 2023. Les 6^e participeront, quant à eux, bénévolement à la journée « Fête vos jeux », le 26 novembre prochain. Ils tiendront en effet divers stands lors de la journée.

Par ailleurs, le service Jeunesse a poursuivi son partenariat de formation à l'animation avec l'Athénée Royal de GEMBLOUX, l'ASBL Animagique et les plaines de vacances, sur le même principe que la convention existante avec le Collège Saint-Guibert. La convention a été renouvelée et conclue pour une durée de 4 ans. La Ville et les plaines souhaitent, en effet, soutenir les élèves de la section Animation de l'Athénée Royal de GEMBLOUX en finançant leurs frais de formation. Ceux-ci collaborent également depuis quelques années aussi dans le cadre des événements Ville en proposant des animations de qualité.

Afin de pouvoir créer du lien avec les jeunes étudiants en animation et agent d'éducation, le Service Jeunesse participe aussi aux formations « animateurs » en résidentiel en y donnant différents ateliers, aux côtés d'autres formateurs. Celle-ci se déroule chaque année, début janvier, au retour des congés de Noël.

5.3. Projets jeunesse, animations et services divers

Le Service Jeunesse se charge de la mise en œuvre des projets, de la coordination générale et de l'opérationnalisation du programme d'animation.

5.3.1. PLACE AUX ENFANTS (26^{ème} édition - SAMEDI 21 OCTOBRE 2023)

Après la non-organisation de « Place aux enfants » en 2022, pour diverses raisons d'ordre organisationnelles, mais aussi pour permettre la concrétisation d'autres défis et projets, la 26^{ème} édition de « Place aux enfants » a eu lieu le 21 octobre 2023 à GEMBLOUX.

Cette journée a réuni près de 170 enfants, une trentaine d'accompagnateurs pour veiller à la sécurité des enfants et une trentaine d'hôtes répartis dans 19 circuits, comprenant 3 à 5 activités.

L'un des défis majeurs de cette 26^{ème} édition fut, sans conteste, de pouvoir trouver des bénévoles disponibles pour accompagner les enfants vers leurs lieux d'activités. En effet, le troisième samedi d'octobre (date imposée par la Province) tombait le premier week-end des congés d'automne. Certains jeunes habitués étaient donc en formation, d'autres citoyens bénévoles, en vacances. Nous avons donc dû faire appel à l'asbl Extracom pour demander aux accueillants extrascolaires de donner un coup de main bénévolement afin que tous les groupes d'enfants soient accompagnés et en sécurité.

La ville souhaite interpellier la Province afin de pouvoir se laisser le droit d'organiser la journée à une autre date dès 2024, tout en pouvant bénéficier des mêmes conditions (assurances prises en charge par la Province, maintien de l'appellation « Place aux enfants », acquisition du matériel promotionnel...).

5.3.2. APPEL À PROJET « SUBSIDE JEUNES » 2023

Le Service Jeunesse a relancé l'appel à projet à destination des jeunes pour la réalisation de leur projet via l'octroi d'un subside.

La Ville a retenu les projets suivants, pour un total de 3.500 €, laissant le reste de l'enveloppe ouverte à d'autres projets, pouvant faire l'objet d'une demande plus tardive en 2023.

Nom du projet	Porteur de projet	Subside attribué
Implantation d'un centre d'entraînement d'e-sport (jeux vidéo) à GEMBLOUX --> La Mind Blue Academy	Mind Blue Esports	300 € + 3 mises à disposition gratuites d'un local de la ville
Installation de machines de Street Workout en accès libre / promotion du sport auprès des jeunes	Centre El Paso	750 €
Achat de matériel sportif et d'un panneau solaire + batterie électrique utile aux animations de nuit	Unité St-Guibert de GBX 22e NAMUR-ORNEAU Troupe des Castors Chevronnés	400 €
Camp pionnier à travers l'Europe (logement chez l'habitant et trekk)	Pionniers Unité scout NO022	300 €
Camp écologique et culturel en Norvège + documentaire à destination de la population gembloutoise	Guides Horizons de GEMBLOUX	300 €
Festival d'aménagement maison de van (26 et 27/08/23)	Festivian ASBL	650 €
Travaux d'aménagement et d'embellissement du club	Club des jeunes de SAUVENIERE	300 €
Animations variées à destination du public gembloutois	Athénée Royal de GEMBLOUX	500 €
Semaine d'animations gratuites pour les enfants de 6 à 12 ans - Quartier " à Tous Vents"	L'Autre Rive GEMBLOUX	650 €
	<u>TOTAL</u>	3.500 €

5.3.3. PROGRAMME D'ANIMATION DURANT LES JOURS BLANCS

Dans le cadre des jours blancs, le Service Jeunesse encourage les partenaires à proposer un programme d'activités permettant d'occuper et divertir les jeunes durant la période des délibérations.

L'asbl Imagin'Amo a donc proposé des activités "en libre accès" sur le terrain de l'Agora Space, les 29 et 30 juin ainsi que les 03 et 04 juillet 2023 entre 13h et 16h30, tels que : jeux extérieurs, atelier de graffiti et peinture, atelier de dessins manga et bd, initiation self défense, un atelier musique djembé et ukulélé.

Des animations qui connaissent chaque année un grand succès auprès des jeunes gembloutois !

5.3.4. CLUBS DES JEUNES ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

Le Service Jeunesse permet de faciliter les demandes éventuelles des clubs des jeunes et mouvements de jeunesse. Conseils, prévention des assuétudes, soirées responsables, chartes de bonnes conduites, comité d'accompagnement, subsides, ..., sont autant de questions abordées avec eux.

Sous l'impulsion de l'agent PLANU de la Ville, un accueil des mouvements de jeunesse sur le territoire a été mis en place depuis l'été 2021. Un « kit d'accueil » leur est effectivement remis en main propre, dès leur arrivée, afin qu'ils aient toutes les informations utiles et nécessaires au bon déroulement de leur camp sur notre commune.

Les mouvements de jeunesse expriment éprouver des difficultés dans la recherche d'endroits de camps, dans une période de vacances d'été plus courte, mais aussi, pour certains, dans le recrutement d'animateurs.

Par ailleurs, les mouvements de jeunesse gembloutois rencontrent toujours un franc succès, au vu des listes d'attente d'enfants qui souhaitent s'y inscrire !

En ce qui concerne les clubs des jeunes, actuellement, seuls ceux de SAUVENIERE, CORROY-LE-CHÂTEAU et GRAND-LEEZ sont encore actifs.

Si GRAND-LEEZ et SAUVENIERE disposent d'un local pour leurs activités et le stockage de leur matériel ; ce n'est pas encore le cas de CORROY-LE-CHÂTEAU pour qui des solutions sont recherchées.

5.3.5. CONSTITUTION D'UN CONSEIL COMMUNAL DES ENFANTS

Dans le courant de l'année 2021, le Service Jeunesse a travaillé à la création d'un Conseil Communal des Enfants (CCE), en collaboration avec l'ASBL Animagique.

Le projet a démarré à la rentrée scolaire 2022 avec une série d'animations dans les classes de 5^{ème} primaire de toutes les écoles partenaires de l'entité, pour ensuite lancer la première réunion du CCE en janvier 2023.

Les premiers petits conseillers élus ont travaillé sur la mise en place de projets intergénérationnels (animations dans une maison de repos, animation au goûter des aînés), mais aussi sur des projets de soutien aux personnes hospitalisées, par le biais de la création de cartes, dessins et affiches à destination d'un service d'Oncologie.

Le deuxième CCE a vu le jour en septembre 2023, où de nouveaux petits élus ont prêté serment. Leurs projets porteront en principe sur des thématiques environnementales.

5.3.6. PANIK, RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DES SERVICES UTILES POUR UN JEUNE À GEMBLOUX

Après une année de travail en synergie entre des jeunes de GEMBLOUX, de l'Athénée, du Collège Saint-Guibert, Imagin'AMO et le service Jeunesse de la Ville, le site internet [PaniK](#) a été lancé fin avril 2019.

Cet outil numérique est le successeur de la brochure qui reprenait les services utiles pour un jeune à GEMBLOUX. Ce nouvel outil se veut plus accessible et plus souple et est également plus pratique pour transmettre une information sur des rubriques diverses que ne l'était le format papier, plus rapidement obsolète. Il permet de référencer les différents services qui s'adressent aux jeunes dans la région gembloutoise selon un classement thématique. En outre, le site dispose d'une application permettant d'accéder de façon intuitive à toutes les données, au départ de son smartphone.

Cet outil est surtout un projet réalisé PAR les jeunes POUR les jeunes avec un encadrement adéquat de quelques professeurs et d'Imagin'AMO.

Début octobre 2022, l'AMO a lancé un appel sur les réseaux sociaux pour recruter de nouveaux membres afin de reconstituer une nouvelle équipe permettant de poursuivre le projet et de relancer sa communication.

En septembre 2023, l'AMO a relancé l'ensemble des partenaires figurant dans le répertoire afin qu'ils actualisent leurs coordonnées sur le site Panik.be.

5.3.7. BE AL-COOL, PRÉVENTION PAR LES PAIRS

Depuis 2018, la Ville soutient le projet « [Be Al-Cool](#) » de réduction des risques, de sensibilisation et de prévention par les pairs et destiné aux jeunes. Ce projet, soutenu par la Ville de GEMBLOUX est porté par Imagin'AMO avec Excepté Jeunes, le SASER, SESAME et Infor Jeunes NAMUR. Il permet de constituer un groupe de jeunes et de les former à la réduction des risques pour qu'ils puissent ensuite participer activement, avec des professionnels, à des campagnes de prévention destinée à leurs pairs, notamment lors d'événements festifs. Ce projet aborde la consommation d'alcool, le cannabis et autres substances, les relations sexuelles et les nuisances sonores lors d'événement festifs locaux.

La mise en œuvre du projet sur l'année académique 2022-2023 a permis de :

- Constituer une équipe de jeunes volontaires ;
- Former les jeunes volontaires ;
- Mettre en œuvre des actions de prévention en soirée ;
- Organiser des moments formels et informels d'évaluations avec les jeunes et partenaires ;
- D'organiser un week-end de formation.

Présence des jeunes lors des événements festifs sur l'année académique 2022-2023 :

- Wally Gat Rock - 23 septembre 2022
 - o Action de démarrage
 - o Distribution de préservatifs et bouchons d'oreille
 - o Propose l'utilisation du simulateur de conduite d'Excepté Jeunes
- Soirée Rétho du Collège Saint Guibert - 10 novembre 2022
 - o Animations de prévention similaires
- Actions de prévention - mars à mai 2023
 - o Soirée Oméga - 10 mars
 - o Black and White - 7 avril
 - o Soirée Guido - 21 avril
 - o 6 heures brouettes - 26 avril

5.3.8. SERVICE PRÊTS

Régulièrement, l'Espace communautaire met à disposition du matériel, principalement de type extrascolaire, à différentes associations ou partenaires grâce à un système de prêt.

Le service Jeunesse compte réaliser de nouveaux achats et acquérir du nouveau matériel d'animation fin 2023.

Un véhicule de 9 places est également mis régulièrement à disposition des partenaires locaux, sur réservation préalable. Il devient, néanmoins, vétuste et nécessiterait d'être remplacé.

5.4. Encourager la pratique sportive en général

La majorité de la coordination des projets sportifs est assurée par l'asbl GEMBLOUX Omnisports (ex : le jogging de GEMBLOUX, le mérite sportif, je cours pour ma forme ...). Le Service Jeunesse reste néanmoins un relais administratif, facilitant les diverses demandes logistiques nécessaires à la réalisation de ces projets.

5.4.1. COORDONNER LES JOURNÉES SPORTIVES DU RÉSEAU SCOLAIRE COMMUNAL

Les journées sportives ont été organisées au Centre sportif de l'Orneau les 15 et 19 juin, ainsi que les 03 et 04 juillet 2023.

Ces journées concernaient les classes de la première à la sixième primaire. Le service Jeunesse s'est occupé de la coordination générale et la Fédération Royale Sportive de l'Enseignement Libre (F.R.S.E.L.) s'est chargé, comme habituellement, de l'encadrement des activités sportives. Plus de 760 enfants y ont participé.

5.4.2. PARTICIPATION AU JOGGING ELA INTER-ENTREPRISES

Cette année, le service Jeunesse a soutenu la participation des membres du personnel communal au Jogging ELA inter-entreprises, organisé au Parc Créalys aux Isnes, le 13 juin 2023.

Le Collège communal avait en effet marqué accord sur le parrainage de 11 équipes de joggeurs ou marcheurs de la Ville avec un maximum de 33 participants, soit un montant maximal de 825 €, pour le jogging "Tous en baskets pour battre la maladie".

Une des équipes de joggeurs de la Ville a d'ailleurs fini en première position au classement final.

6. CONCLUSION

L'année écoulée a été marquée par des changements organisationnels importants au sein de l'équipe de l'Espace Communautaire. Si certaines activités ont dû être suspendues suite à la transition dans la fonction de Cheffe de projet PCS, les autres services ont maintenus leurs efforts. Grâce à l'engagement continu des agents et à la collaboration fructueuse avec les partenaires, de nombreux projets, touchant des publics variés, de la petite enfance aux aînés, ont pu être concrétisés.

La diversité des projets témoigne de la volonté de répondre aux besoins variés de la collectivité gembloutoise. Avoir touché différentes générations, créé des opportunités pour la jeunesse, apporté du soutien aux publics fragilisés et favorisé l'inclusion sociale des aînés, sont autant d'objectifs qui ont été pleinement atteints !

Avoir pu contribuer à la dynamisation de la collectivité gembloutoise grâce à la mise en place d'événements festifs, d'information et de convivialité est une fierté pour l'équipe !

Ces initiatives ont été menées dans l'optique de susciter une participation active de la population et ce, afin de renforcer le tissu social de notre ville de manière inclusive et intergénérationnelle.

21. Communication - Relations extérieures

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Stéphanie DELBRASSINNE, Chargée de communication et des Relations extérieures
Monsieur Christophe DE BOOSE, Chargé de communication digitale - Webmaster

2. MISSIONS

Le principal objectif consiste à assurer la communication de la Ville et la diffusion d'informations pertinentes, tant vers les citoyens qu'en interne, tout en développant une culture propre.

Aussi, en étroite collaboration avec tous les services communaux, les agents du service assurent la promotion des missions et des activités organisées par la Ville (visibilité sur le web et les réseaux sociaux, contacts avec la presse, gestion du Bulletin communal, préparation de supports graphiques, ...).

La gestion du protocole lors des manifestations publiques et patriotiques constitue également une mission importante.

3. ÉVÉNEMENTS

3.1. Manifestations patriotiques

Tout au long de l'année, des contacts privilégiés ont lieu avec les associations patriotiques gembloutoises. La gestion protocolaire des cérémonies reprises ci-dessous est assurée par le service.

Février	Commémoration de la mort du Roi Albert I ^{er}
Mai	Commémoration de la libération des camps et de la fin de la Seconde Guerre mondiale Bataille de GEMBLoux
Juillet	Célébration de la Fête nationale
Septembre	Cérémonies d'hommage à Arsène DEBAENE (SAUVENIÈRE), Émile MARTIN (GRAND-LEEZ), aux fusillés de GRAND-MANIL et de GRAND-LEEZ En 2023, une plaque commémorative a été posée sur une sépulture à MAZY (jeune fusillé à la fin de la Seconde Guerre mondiale) Manifestation officielle dans le cadre des Fêtes de Wallonie à GEMBLoux
Novembre	Relais Sacré Cérémonies commémoratives de l'Armistice à GEMBLoux

3.2. Accueil des nouveaux habitants

Il tient à cœur à la Ville de GEMBLoux d'accueillir ses nouveaux habitants.

Afin de privilégier un accueil de qualité, l'événement se tient en deux temps : en mars autour de l'après-midi d'animations de la Rencontre des Artistes gembloutois et en septembre dans le cadre des Fêtes de Wallonie.

Un « Welcome Pack » est remis à cette occasion. Il contient des informations ciblées à propos de certains services communaux et para-communaux ainsi que de certains commerçants gembloutois. Nouveauté fin 2023, l'élaboration, par le Service, d'une brochure reprenant un descriptif des services communaux, partenaires, villages, informations utiles, etc. Ce support sera amené à être actualisé au fur et à mesure des besoins.

3.3. Mises à l'honneur

Couples jubilaires

En 2023, 80 couples ont fêté leur 70^e, 65^e, 60^e ou 50^e anniversaire de mariage sur le territoire gembloutois. 41 couples ont participé à la cérémonie en leur honneur, dans le cadre des Fêtes de Wallonie. 2 couples ont souhaité une visite à domicile.

Centenaires

En 2023, quatre centenaires ont été fêtés par la Ville. On en compte désormais six sur le territoire.

Médaille de GEMBLoux

En juillet 2023, la Médaille de GEMBLoux a été remise, à titre honorifique, à l'Attaché de Défense à l'Ambassade de FRANCE pour son importante contribution, pendant plusieurs années, à la bonne organisation des Cérémonies de la Bataille de GEMBLoux.

3.4. Collaborations diverses

Tout au long de l'année, le service collabore avec les autres services de la Ville mais aussi avec certains partenaires pour l'organisation et la promotion de divers projets et initiatives (affiches, relais presse et réseaux, ...). Citons notamment : information sur les travaux, initiatives de la bibliothèque, rendez-vous de l'Académie Victor de BECKER, Schéma communal de Développement commercial, initiatives des Service Energie et Environnement, divers projets du CPAS ou de Visit GEMBLoux, Eté solidaire, primes diverses, projets pédagogiques des écoles communales...

En 2023, plusieurs initiatives ou projets ont fait l'objet d'un accompagnement plus soutenu et plus spécifique au niveau des campagnes de communication : « PRIZME entre en gare » (porté par le Service Culture), inauguration de la nouvelle Ecole communale de BEUZET, suivi du projet autour de l'Identité territoriale, travaux de rénovation de la Place de l'Orneau, Wally En Fête, Budget participatif, etc.

Le Service reste très attentif aux nouvelles techniques de communication et de nouvelles pistes communicationnelles continuent d'être proposées (vidéo, spot radio, élaboration de nouveaux visuels créatifs...).

4. JUMELAGES

Fonctionnement des comités

L'ASBL Comité des Jumelages fonctionne, certes grâce à un subside de la Ville, mais aussi par le travail des bénévoles qui ne ménagent pas leurs efforts (organisation de repas, stand braderie, concerts, concours de cartes, ...) pour veiller à obtenir les moyens financiers nécessaires à la bonne réalisation de tous leurs projets d'échanges.

La Ville de GEMBOUX a accueilli sa jumelle d'ALLER à l'occasion de la Fête médiévale de CORROY-LE-CHÂTEAU, ainsi que celle d'EPINAL fin septembre, notamment autour d'un après-midi d'échanges avec plusieurs services et partenaires. Une délégation gembloutoise s'est rendue à la SAN MARTIN en novembre. Une autre participera à la Saint-Nicolas à EPINAL en décembre.

Le service assure également un relais communicationnel et administratif des initiatives qui ont pu avoir lieu (stand de la braderie, souper, tournoi de cartes, etc.).

5. COMMUNICATION

5.1. Communication de crise

Cogérée avec le Coordinateur de la Planification d'Urgence, Monsieur Benoît MALISOUX, la communication de crise est activée en cas de besoin, nécessitant alors une implication importante.

5.2. Site internet

Le site fait l'objet d'actualisations quotidiennes de données et de mises en ligne (actualités, événements, informations utiles aux citoyens...).

Une nouvelle version du site verra le jour en 2024. Un travail de mise en forme cohérente des différentes sections a été entamé durant le 2^e semestre 2023 pour procéder au basculement vers cette nouvelle version, plus moderne, responsive et intuitive.

Formulaires en ligne

Les formulaires en lignes sont devenus des outils prioritaires depuis la crise sanitaire. Questions, demandes de documents et de publications d'événements rencontrent un franc succès et font l'objet de suivis et réponses systématiques et personnalisées.

Le nombre de demandes via le lien « poser une question » devient incontournable avec une explosion des demandes : 1564 demandes entre le 9 novembre 2022 et le 27 octobre 2023 contre 560 entre le 1^{er} février et le 8 novembre 2022. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Le total a été calculé sur une année quasi complète contre une période de 9 mois lors du précédent rapport,
- Diverses campagnes telles que les récoltes de branchages (122), les dératisations (261) et les demandes d'autorisation d'occupation du domaine public (211) sont souvent attendues et suscitent dès lors des questions.

En ce qui concerne les demandes « agenda » via le lien « insérer votre événement », la tendance à la hausse se confirme avec 92 demandes pour la période entre le 9 novembre 2022 et le 27 octobre 2023 contre 55 demandes entre le 16 février 2022 et le 08 novembre 2022. Seulement 29 demandes avaient

été enregistrées en 2021 lors de la crise sanitaire (contre 160 en 2019 et 80 en 2020). Le retour à la normale se marque aussi à ce niveau-là.

Mini-sites

Un « mini-site » ou « sous-site » est à la fois présent sur le site www.gembloux.be et possède également son « url » direct sous la forme d'un nom de sous-domaine réalisé à partir du nom de domaine du site portail.

Le contenu des mini-sites wallyenfete.gembloux.be et prizme.gembloux.be ont été mis à jour pour l'édition 2023.

5.2.1. Statistiques

Les statistiques reprises ci-dessous sont obtenues par l'outil d'analyse, Google Analytics.

Fréquentation du site

Pour la période que couvre le présent rapport, le site internet a compté 160.837 utilisateurs. Le nombre de sessions (visites sur le site Internet) ne peut plus être référencé depuis le changement de version de Google Analytics, intervenu en juin 2023. Sachant néanmoins que ce nombre était de 274.034 sessions en 2022 et qu'il correspondait à un rapport de 2.01 par utilisateur, on peut objectivement le situer autour des 322.000 pour cette année, ce qui représente une augmentation substantielle qui tend vers les chiffres de 2021 (382.210).

Le site compte également 622.923 pages vues contre 556.727 en 2022. La fréquentation repart à la hausse après une chute significative (825.714 en 2021).

En moyenne, 1500 pages sont consultées quotidiennement, avec des pics de consultation atteints lors de certains événements comme la Braderie ou le Wally en Fête.

Le top 10 des pages consultées :

1. La page d'accueil
2. Le service Population
3. La page d'actualité sur les accès aux services de l'Hôtel de Ville et du CPAS
4. Le calendrier des collectes de déchets
5. Le menu des services communaux
6. Le Wally en fête
7. La page agenda sur la Braderie de GEMBLoux
8. Le nouveau centre aquatique
9. La page de l'Académie Victor de BECKER
10. Le CPAS

Fréquentation des mini-sites

Pour la période que couvre le rapport d'activité

La fréquentation des mini-sites présente de fortes disparités. Le mini-site du CPAS reste le plus consulté, suivi par les pages dédiées aux activités culturelles qui ont repris un rythme quasi normal au cours de l'année.

Site Web	Visites**	Pages Vues
agedor.gembloux.be	140	250
bibloux.gembloux.be	4 910	7 090
cpas.gembloux.be	8 350	22 207
jeunesse.gembloux.be	4 240	5 216
nature.gembloux.be	2 194	2 603
prizme.gembloux.be	2 462	3 036
wallyenfete.gembloux.be	4 452	6 118
pcdr.gembloux.be	1 322	3 222
pru-gare.gembloux.be	322	1 852
oru.gembloux.be	398	2 098

**Les données reprises ci-dessus prennent en compte le fait que le nombre de sessions (visites sur le site Internet) ne peut plus être référencé depuis le changement de version de Google Analytics, intervenu en juin 2023. Le nombre de visites correspondait à un rapport de 2.01 par utilisateurs en 2022.

Types de connexions au site internet

Il apparait que de plus en plus de citoyens utilisent leur téléphone portable pour se connecter au site internet de la Ville. Nous continuons dès lors à veiller à avoir un site « responsive » :

- téléphone portable : 72 % (68 % en 2022) ;
- ordinateur : 26 % (30 % en 2022) ;
- tablette : 2 % (2 % en 2022).

5.3. eGuichet

Un nouvel eGuichet de la Ville de GEMBLOUX est désormais en ligne. Grâce à cette nouvelle plateforme, les démarches de demande de documents administratifs sont grandement facilitées.

L'eGuichet permet de solliciter des documents depuis le site internet de la Ville 24h/24 et 7j/7. L'avantage est la simplicité et la rapidité avec laquelle les documents officiels sont disponibles. En effet, les documents sollicités via le Registre National, la Banque de données des Actes de l'État Civil (BAEC) ou le Casier judiciaire central sont délivrés numériquement instantanément. L'eGuichet est facilement consultable par le biais de différents supports. Grâce à son Responsive Web Design, l'interface s'adapte parfaitement à l'ordinateur, au portable, à la tablette ou au smartphone. Il est aussi accessible via l'application gratuite eGuichet Mobile depuis le Google Play Store ou l'Apple Store.

Depuis son lancement, en date du 22 juin 2023, l'eGuichet a enregistré la commande d'environ 850 documents au Service Population et 300 demandes au niveau des casiers judiciaires.

L'ancien eGuichet avait été mis en place en octobre 2019 et permet toujours de signaler au Service Travaux un problème avec l'état de la route, un avaloir ou un égout. Ce canal est complété par l'application Fixmystreet utilisée par la Ville.

90 interventions ont été comptabilisées via l'eGuichet et 177 via Fixmystreet depuis le 1^{er} novembre 2022.

5.4. Intranet

Le projet d’Intranet verra le jour en 2024, parallèlement à la mise en place de nouveaux outils informatiques (Office 365). Le développement de l’Intranet se fera progressivement dès sa mise en ligne.

5.5. Photos et créations de visuels

Le service dispose et centralise de nombreuses photos. Le stock continue d’être alimenté et géré au quotidien. Les services communaux, régulièrement sollicités, contribuent également à alimenter le dossier « images » grâce à leur présence sur le terrain, lorsque la présence du Service Communication n’est pas requise.

Grâce aux banques d’images « Freepik » et « Canva » auxquelles le service s’est abonné, de nombreuses illustrations libres de droit sont téléchargées et également utiles à la conception d’affiches, de visuels spécifiques, de publications sur les réseaux... Quelques logiciels libres de droit et un nouvel abonnement au site Canva sont également utiles pour la retouche des photos ou la création de visuels originaux (affiches, brochure, invitations, banner réseaux sociaux...).

5.6. Bulletin Communal

Le Bulletin Communal « Vivre à GEMBOUX », publié six fois par an depuis 2018 (janvier, mars, mai, juin, septembre et novembre) reste un moyen de communication efficace et très apprécié des citoyens. Dans le souci de maintenir une certaine ligne éditoriale, un soin particulier est apporté au choix des photos et illustrations, ainsi qu’aux textes. Les rubriques telles que l’éditorial, « Ils travaillent pour vous » ou « Nos joies, nos peines » restent très appréciées.

Pour chaque édition, un relais est fait, pointant le sommaire ou certains articles, sur les réseaux sociaux et/ou le site internet. Cette plus grande transversalité des supports reste un point d’attention important pour une meilleure communication vers les citoyens.

5.7. Réseaux sociaux

Facebook

Depuis sa mise en ligne en novembre 2013, « GEMBOUX (page officielle) » compte près de 9100 fans (8011 fans fin 2021), soit plus d’un tiers de la population gembloutoise. La page vit et se partage tout au long de l’année, avec un côté « en direct » intéressant qui continue d’être exploité, avec photos et vidéos partagées en temps réel. Les « stories » ou « réels », très populaires, sont régulièrement publiés sur les différents profils.

D’autres pages Facebook sont liées à la Ville : GEMBOUX-Enfance : plus de 1000 fans (semblable à fin 2022), BIBLOUX : 1300 fans (1100 fans en 2022), GEMBOUX-Jeune : plus de 800 fans (780 fans fin 2022), GEMBOUX Aînés : 652 fans (520 fans fin 2022), Carnaval de GEMBOUX : 1200 fans (900 fans fin 2022), Prizme GEMBOUX : 1200 fans (1100 fans fin 2022), « Caravane, le Réseau qui Roule » : 760 fans (600 fans en 2022) et « Académie Victor De Becker » : 480 fans (380 fin 2022).

Cette démarche vers un autre public-cible continue de remporter un franc succès (commentaires de citoyens, partages d’informations, dynamisme, ...).

En 2023, les partenaires principaux de la Ville (ASBL GEMBLOUX Omnisport, ATRIUM57, CPAS, Visit GEMBLOUX, CEDEG, etc.) ont continué de faire appel au service Communication pour le relais de leurs initiatives et événements sur les réseaux sociaux. Ils marquent avec appui le pic de personnes touchées lors des partages relayés par le service et soulignent son réseautage très efficace, aujourd'hui fort de 11 ans d'existence et d'expérience.

Instagram

Créé en mars 2019, le compte Instagram « villedegembloux » compte 1650 abonnés (1430 abonnés fin 2022). Il permet une vision plus esthétique de GEMBLOUX dans son ensemble et accentue l'effet « proximité » et « transparence » de l'Administration communale. Il touche un public plus jeune en moyenne.

Linkedin, You Tube

Créé début 2020, le compte Linked In, réseau à vocation essentiellement professionnelle, aux publications plutôt "corporate" telles que les offres de recrutement ou des relais de grands projets (mobilité, dynamique urbaine, labels...) poursuit son développement. La page compte 813 abonnés (680 fin 2022). La Ville possède également un compte « You Tube » (utile pour le partage de vidéos ou autres séances du Conseil communal).

Pour chaque réseau, de nouveaux types de publications sont proposés et rencontrent un certain succès (anecdotes sur GEMBLOUX, lieux remarquables, ouverture de commerces, événements, notoriété de GEMBLOUX...).

5.8. Presse

Depuis janvier 2022, le VLAN (presse locale) ne peut plus se permettre d'ouvrir ses colonnes gratuitement aux informations communales (coûts de fonctionnement plus importants). Il a été proposé par le Service Relations extérieures de souscrire un abonnement publicitaire payant d'une parution chaque premier mercredi du mois. L'occasion pour GEMBLOUX de rayonner dans un territoire plus large (édition NAMUR-GEMBLOUX) : horaires, articles de fond, événements...

Régulièrement, des communiqués de presse sont envoyés aux nombreux contacts-presse. Lors de plus grands événements ou d'initiatives importantes, une conférence de presse est organisée par le service. En 2023, la transition médiatique qui se poursuit rend la présence des journalistes plus limitée. Toutefois, les retours des journalistes sont toujours plus marqués (interview radio, demande d'informations, mise en contact, ...) malgré cette présence moins soutenue lors des points-presse. Le fichier « presse » continue d'être alimenté, avec une attention particulière pour des initiatives plus ciblées (presse « magazines », presse « street art et culture », ...).

Lors de parutions ou dossiers spéciaux (comme le guide VLAN ou le plan CARTOBEL, par exemple), le service participe à la rédaction, la correction et au suivi des contenus (coordonnées des services communaux et para-communaux, articles de fond, photographies et respect de la charte graphique, ...).

5.9. Vidéo

Le Service crée régulièrement des montages vidéo, « réels » ou autres directs lors d'événements (Centenaire de l'Académie Victor De Becker, Fête de la Musique, Wally en Fête, marché hebdomadaire, ...). Pour des projets ou initiatives d'envergure, en collaboration avec les services concernés, un appel d'offre est lancé auprès d'agences de production audio-visuelles de la région pour des supports plus professionnels.

5.10. Club territorial

Fin 2022, le Service a été sollicité par un bureau d'étude indépendant et spécialisé en identité territoriale, pour rejoindre le « Club territorial », nouveau réseau en Wallonie qui permet le partage d'expériences professionnelles dans les métiers de la communication. Une dizaine de communes wallonnes y sont représentées et se réunissent régulièrement autour de thèmes choisis.

22. Culture

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Madame Adeline TENRET
Madame Yolande DILULLO

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

- Soutenir, en bonne collaboration avec les partenaires locaux, le développement culturel, artistique et patrimonial,
- Concevoir, organiser et développer des animations socioculturelles, d'insertion et/ou de prévention, d'éducation permanente à l'attention d'un public varié dans le respect des objectifs définis par les orientations stratégiques communales,
- Créer des synergies entre la Ville et les différents partenaires.

3. PROJETS - ÉVÉNEMENTS

3.1. PRIZME, PROJET D'ART URBAIN

Dès 2018, la Ville de GEMBLOUX décidait de développer un nouveau projet culturel et artistique d'art urbain ou *street art*.

Cette initiative a pour mission d'embellir, de métamorphoser et de dynamiser des espaces publics tout en contribuant à la mise en valeur de certains endroits-clés de GEMBLOUX.

Au-delà de son caractère artistique, ce projet est destiné à créer du lien entre les occupants des lieux concernés, entre les artistes, les intervenants et les citoyens.

Les réalisations artistiques sont les suivantes :

- en 2019, création de 5 fresques pérennes sur des murs/façades situés en centre-ville par des street-artistes professionnels ainsi que d'autres réalisations éphémères créées par des partenaires associatifs locaux ;
- en 2020, réalisation de la fresque murale par JELLYFISH sur le bâtiment de la Bibliothèque (rue des Oies) ;
- en 2021, embellissement des vitrines de cellules commerciales vides du centre-ville par plusieurs artistes ;
- en 2022, « il était une fois...PRIZME » a laissé carte blanche à l'artiste montoise Laurence NELEN qui interpréta des histoires, des symboles, des anecdotes de GEMBLOUX pour faire lien avec le 1.100^{ème} anniversaire de la Fondation de l'Abbaye et au centenaire de l'Académie Victor De

Becker. C'est ainsi qu'un parcours d'art urbain dans le centre historique de GEMBLoux a été imaginé en collaboration avec *Visit Gembloux*, le CRAHG et la Faculté Agro-Bio Tech ;

- en 2023, PRIZME entre en gare, avec la réalisation de deux fresques sur les murs d'accès au tunnel sous-terrain de la gare. Ce lieu de passage fréquenté quotidiennement par des centaines de navetteurs et passants a depuis un tout nouveau « visage ».

Suite à un appel à projet lancé en décembre 2022, 20 dossiers de candidature ont fait l'objet d'une analyse par le jury Prizme qui s'est rapidement mis d'accord sur deux avant-projets. Ces deux évidences se sont révélées tant par les couleurs et la luminosité, que par l'accessibilité de l'œuvre, l'image positive, chaleureuse et rassurante dégagée (comme une invitation à entrer dans le tunnel), mais aussi par l'esthétique contemporaine. Ce sont l'artiste belge, Rebecca MOREAU ZIEBA et l'artiste français, 2SHY (Olivier SUJKOWSKI) qui se sont démarqués par rapport aux autres candidats.

Le projet s'est également voulu participatif grâce à la collaboration des artistes, de plusieurs partenaires associatifs (Groupe Alpha, Imagin'AMO, l'Atelier Sorcier, l'école de devoirs Coala, la Bibliothèque Bibloux et l'Ecole de Cirque) et leurs publics qui ont participé à des ateliers de co-crédation.

A noter également qu'il n'aurait pu voir le jour sans la bonne collaboration avec la SNCB, propriétaire du lieu investi.

Il a également donné lieu à une belle collaboration avec les organisateurs de l'événement « Il y a de la vie derrière la gare ». En effet, une balade animée prévoyait plusieurs arrêts, notamment devant les nouvelles fresques du projet. Pour l'occasion, une activité liée aux cultures urbaines a été prévue par le service Culture en vue d'attirer un autre public d'adolescents et de jeunes adultes (skate park mobile et modules permettant des démonstrations et des initiations).

3.2. RENCONTRE DES ARTISTES GEMBLOUTOIS

Cet événement artistique fétait, cette année, sa 35^{ème} édition et s'est tenu du 18 au 26 mars au Foyer communal. Il a connu un franc succès avec quelque 1144 visiteurs (contre 1008 visiteurs en 2022) dont plus de 300 personnes présentes à l'après-midi à l'ambiance « montmartroise ». 32 artistes sur les 80 inscrits y participaient pour la première fois.

Pour rappel, les objectifs de cette activité sont de :

- valoriser les talents artistiques locaux, amateurs ou professionnels, jeunes ou moins jeunes (avec la présence d'institutions comme le Foyer de BOTHEY et le Ressort) ;
- découvrir des techniques artistiques et des styles variés (peinture, sculpture, aquarelle, dessin, gravure, pastel, fusain, photographie, création de bijoux, dentelle...) ;
- permettre la rencontre entre artistes, entre artistes et visiteurs ;
- vivre des moments rassembleurs, conviviaux, de découvertes plastiques et musicales (vernissage, après-midi « montmartroise », présence de comédiens et de musiciens, remise des prix).

Les lauréats de cette année étaient les suivants :

- 1^{er} Prix du Public : Alix FLORE,
- 1^{er} Prix de la Ville : Anne SINZOT,
- Prix André MOHIMONT et 1^{er} Prix du Public « Jeune talent » : Francesca PANESCU,
- Prix du Lion's club : Marthe FRANKART.

3.3. WALLY EN FÊTE

Traditionnellement, les Fêtes de Wallonie sont organisées le 4^e week-end de septembre (cette année du 22 au 25 septembre) sous le nom de « Wally en fête ».

Cette année, outre les activités traditionnelles (Goûter des Aînés, Accueil des nouveaux Gembloutois, mise à l'honneur des couples jubilaires, messe en Wallon), le Wally Gat Rock fêtait ses 25 ans, donnant lieu à deux concerts (un le vendredi avec des groupes musicaux régionaux et l'autre le samedi avec des groupes de cover). Le public a répondu présent les deux jours.

Le WALLY CURIOSITY du samedi a accueilli, cette année, des animations conviviales, familiales et intergénérationnelles, uniquement sur la Place de l'Orneau nouvellement rénovée.

Une brocante a également eu lieu avenue de la Faculté et a accueilli 150 exposants. Un bel échange promotionnel entre les deux organisations a pu être mis en place et a certainement amené de nombreux visiteurs à descendre dans le centre-ville, au cœur des animations, soit sur la Place de l'Orneau durant l'après-midi, soit sur l'Esplanade en début de soirée.

Le marché des créateurs a été remplacé par le Marché des Saveurs & Artisanat, le dimanche, organisé par la CEDEG.

Cette édition a connu un franc succès, avec une programmation riche et variée durant tout le week-end. Le public a répondu présent durant les 3 jours.

Les objectifs suivants ont été atteints :

- organiser un moment rassembleur, fin de l'été et en début de saison culturelle ;
- proposer un programme de concerts et de spectacles de qualité gratuits à destination du tout public (jeune, ado, adulte, famille; ...) ;
- mener des partenariats et des collaborations avec des acteurs locaux ;
- faire vivre le centre-ville ;
- fêter la WALLONIE, le folklore et les traditions de GEMBLoux.

Les citoyens, les artistes, les musiciens, les bénévoles, les techniciens, les partenaires ont pris un réel plaisir à être là, à vivre ensemble cet événement. De nombreux retours positifs ont été reçus de leur part, soit sur l'accueil, sur la programmation ou sur l'ambiance générale. Des contacts réguliers (échanges de mails, réunions interservices, réunion de coordination) et de bonnes collaborations entre services communaux et partenaires ont également facilité la mise en place de cet événement.

3.4. EXPOSITIONS AU SEIN DE L'HÔTEL DE VILLE

Outre le rendez-vous annuel du Foyer communal où les artistes gembloutois ont la possibilité d'exposer leurs œuvres, le Service Culture invite, depuis quelques années déjà, des associations locales ou d'autres citoyen.nes à partager leurs réalisations dans l'atrium de l'Hôtel de Ville. Une manière de faire découvrir de belles créations mais également de valoriser des initiatives locales auprès des citoyen.nes de passage à l'Hôtel de Ville et des visiteurs avertis.

En 2023, les expositions suivantes ont pu être vues :

- du 03/03 au 07/04 : "Dire la femme" : des sculptures de l'artiste gembloutoise Michèle STERCKX et des poèmes de Douchka VAN OLPHEN,
- du 14/04 au 19/05 : créations d'Anne DUJEU (céramiste) et d'Anne SINZOT (peintre), lauréates de la Rencontre des artistes 2023,

- du 02 au 30/06 : peintures et sculptures réalisées par des bénéficiaires des ateliers créatifs du Foyer de BOTHEY et de l'Asbl Le Ressort, lauréats de la Rencontre des artistes 2023,
- du 25/08 au 12/10 : une série de photographies *street art* prises à l'ancienne Eurofonderie par Val MOUFFE TISCHELVIRAJO,
- du 13/10 au 16/12 : une série de photographies présentées par le club gembloutois Agrophot.

23. Bibliothèque locale

INTRODUCTION

Le Réseau BIBLOUX, constitué de la Bibliothèque André HENIN – Andrée SODENKAMP et de la Bibliothèque communale de BOSSIÈRE, est reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles comme bibliothèque locale (catégorie 1).

1. PRÉSENTATION

1.1. Composition de l'équipe

Madame Cécile DE WANDELER, coordinatrice
 Madame Fabienne BROES
 Madame Mélanie DUVINAGE
 Madame Marie-Anne NAZÉ
 Madame Anne SORÉE
 Madame Noëlle YERNAUX

L'équipe est composée de 6 personnes correspondant à 5,3 équivalents temps plein. Courant 2023, la bibliothèque a reçu confirmation du passage de la subvention emploi à 5 ETP (précédemment 3 ETP subventionnés), correspondant à la taille du territoire (+ de 25 000 habitants). Une quinzaine de bénévoles participent activement à la réalisation des missions de la bibliothèque : rangement, équipement des ouvrages, accueil des classes, prêt au public, prêt-à-domicile.

1.2. Heures d'ouverture

	Bibliothèque André HENIN – Andrée SODENKAMP	Bibliothèque de BOSSIÈRE
Lundi	14h00-18h00	Fermé
Mardi	14h30-18h30	Fermé
Mercredi	13h00-18h00	Fermé
Jeudi	Fermé	14h00-18h30
Vendredi	09h00-14h00	Fermé
Samedi	09h00-13h00	Fermé

Les bibliothèques ont été fermées durant :

- les fêtes de fin d'année du lundi 26 décembre 2022 au samedi 31 décembre 2022 inclus ;
- du 30 janvier au 02 février 2023 pour la migration du catalogue ;
- les congés scolaires d'été du 24 juillet au 12 août 2023 inclus. Un horaire d'été a également été mis en place en juillet et en août, en tenant compte du nouveau calendrier scolaire.

2. NOMBRE DE PRÊTS

Du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 :

Bibliothèque André HENIN – Andrée SODENKAMP :	94 403
Bibliothèque communale de BOSSIERE :	<u>3 860</u>
	98 263

Le nombre de prêts a un peu baissé par rapport à l'année précédente qui avait été exceptionnelle mais reste autour des 100 000 prêts annuels.

3. NOMBRE DE LECTEURS

Du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 : minimum 2 435 lecteurs actifs.

Ce chiffre dépasse un peu le précédent et est sous-estimé car il ne reprend pas les lecteurs qui n'ont été actifs qu'au premier trimestre (impossibilité de recouper les statistiques à cause du changement de logiciel).

Nombre de nouvelles inscriptions sur la période : 647 (+37)

4. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE RÉSEAU BIBLOUX

Le nombre d'activités seul ou en partenariats a augmenté.

Animations régulières à destination de la jeunesse :

- **« Petits contes pour petits biberons »** : un samedi matin par mois, contes et comptines pour les tout-petits (enfants de 0 à 3 ans).
- **« Les petits 4 heures »** : heure du conte pour enfants de 4 à 10 ans, le mercredi après-midi, une fois par mois.
- **Juillet-août 2023** : 2 séances de contes et d'atelier créatif en extérieur à Gembloux-plage et à BOSSIERE.
- **Animations destinées aux classes** : en 2022-2023, de nombreuses animations ont pu être proposées aux classes de l'entité, essentiellement du primaire, grâce à la bibliothécaire-animatrice nouvellement engagée : ateliers créatifs, ateliers d'écriture, ateliers autour des contes, processus créatif en plusieurs séances autour de l'auteur-illustrateur Christian VOLTZ. Une attention particulière va à l'accompagnement de plusieurs classes de l'école d'enseignement spécialisé. Un nouveau programme d'activités à destination des écoles a été élaboré pour 2023-2024 et rencontre un franc succès.

Opération du secteur de la lecture publique :

- **Soirée « Un doudou, un livre et au lit »** : le vendredi 23 décembre 2022, animations autour des doudous : lecture de contes, cache-cache et réalisation d'une boule de Noël en bois.
- **Fureur de Lire** : un petit 4h spécial sur le thème de l'année « Cap ou Nord » et une soirée « Dévorons dans le noir » en partenariat avec la librairie Antigone réunissant 35 participants :

rencontre d'Hubert ANTOINE, publié dans la collection Espace Nord et dégustation à l'aveugle de petites portions préparées par le restaurant Rosalie.

Services :

- **Prêt interbibliothèques** : les lecteurs peuvent demander des livres venant d'autres bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce mode de prêt est en augmentation.
- **Prêt à domicile** : une bibliothécaire et deux bénévoles apportent régulièrement des livres à des personnes (21 inscrits) ne pouvant plus se déplacer, soit chez eux, soit en maisons de repos.

Activités menées dans le cadre de partenariats sur le territoire :

- **3 semaines pour la mémoire**, novembre 2022 : en partenariat avec l'asbl Ami, Entends-tu ? et le Centre culturel Atrium57, la bibliothèque participe à l'exposition Stolen Memory (un container présentant des objets volés à des victimes du nazisme et les tentatives de restitution) et à la sensibilisation de jeunes de 6^{ème} primaire autour de l'histoire de Simon GRONOWSKI, l'enfant rescapé du 20^{ème} convoi : animations à la bibliothèque, rencontre des jeunes avec Simon GRONOWSKI et soirée cinéma et témoignage à l'Atrium 57.
- **Printemps de l'Interculturalité « Balade citoyenne et interculturelle »**, mai 2023 : de nombreux partenaires associatifs gembloutois se fédèrent pour faire évoluer les mentalités sur la question du racisme et de l'interculturalité. Une balade citoyenne passant par divers lieux du centre de GEMBOUX est proposée sous forme de jeu avec des QR-codes. La bibliothèque propose un tour du monde en 80 livres : des livres-surprises venant de 80 pays différents.
- **Unique en son genre**, mai 2023 : en partenariat avec la Bibliothèque centrale de la Province de NAMUR, une demi-journée de formation sur les publics LGBTQIA+ en bibliothèque a été proposée aux professionnel-le-s du secteur ainsi qu'à des partenaires gembloutois. Une lecture à destination de la jeunesse a également eu lieu, en collaboration avec la Maison Arc-en Ciel de LIEGE.
- **Carnet d'artiste**, octobre 2022-mai 2023 : en partenariat avec le Centre culturel Atrium57 et le CEC Atelier sorcier, la bibliothèque participe à un projet de découverte et expérimentation artistique en plusieurs séances dans la philosophie du PECA : 17 classes (maternelle, primaire et secondaire) se familiarisent avec les livres d'art et jouent avec l'histoire de l'art pour créer leur petit musée.
- **Projet « To chill »** : à l'initiative d'Imagin'AMO, une séance de soutien scolaire puis une séance d'animation autour du dessin manga sont proposées tous les mardis soir de 16h à 18h30 à la bibliothèque. Dans la foulée, un stage d'été est proposé au mois d'août en collaboration entre les deux partenaires sur ce même thème.
- **Crèches du CPAS** : la bibliothécaire-animatrice a assuré deux séances d'animation en crèche par mois sur toute l'année et une journée de formation à destination de puéricultrices a eu lieu pour les sensibiliser aux bienfaits de la lecture, proposer de bonnes pratiques et identifier certains freins aux activités autour des livres en crèche.
- Convention avec le **Groupe Alpha-Gembloux** pour accueillir des groupes de Français Langue Etrangère supplémentaire, suite à l'arrivée des réfugiés ukrainiens, jusque décembre 2023, 4 demi-journées par semaine.

Animations régulières pour adultes proposées par des animateurs bénévoles du territoire :

- **Ateliers créatifs** inspirés de la pleine conscience, avec Laure MARGANNE, un samedi par mois.
- **« Fresque du climat »** : animation de sensibilisation aux enjeux climatiques, avec Jean-Pierre CADIAT, 8 dates sur l'année.

Autres projets réalisés :

- **Migration du catalogue** : en février 2023, la bibliothèque quitte le catalogue collectif Caracol (Province du Brabant wallon) pour rejoindre Tire-Lire, le catalogue collectif de la Province de

Namur. Les professionnelles et les bénévoles sont formés à l'utilisation du nouveau logiciel V-Smart.

- **Nouveau mobilier pour les albums jeunesse et les magazines** : achat et installation de nouveaux bacs à albums professionnels, sur roulettes, donc plus mobiles, ainsi que de présentoirs pour la presse et les magazines.

24. Intercommunales et sociétés ou ASBL auxquelles la Ville de GEMBLoux est affiliée

1. INTERCOMMUNALES WALLONNES

Le Conseil communal a désigné pour toute la durée de la législature 2018-2024, ses représentants aux assemblées générales des intercommunales ci-après, et ce, en application de la clé de répartition d'Hondt laquelle aboutit à 3 représentants BAILLI, 1 représentant ÉCOLO et 1 représentant MR :

1.1. B.E.P.

- Benoît DISPA
- Véronique MOUTON
- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Philippe GRÉVISSE
- Alain GODA

1.1.1. B.E.P. ENVIRONNEMENT

- Olivier LEPAGE
- Laurence DOOMS
- Frédéric DAVISTER
- Benjamin BERGER
- Anne-Lise MALLIA

1.1.2. B.E.P. EXPANSION

- Jeannine DENIS
- Patrick DAICHE
- Olivier LEPAGE
- Philippe GRÉVISSE
- Santos LEKEU-HINOSTROZA

1.1.3. B.E.P. CRÉMATORIUM

- Andy ROGGE
- Gauthier de SAUVAGE
- Sylvie CONOBER

- Laurence DOOMS
- Ingrid GODFRIND-VAN de WATER

1.2. IDEFIN

- Gauthier de SAUVAGE
- Patrick DAICHE
- Émilie LEVÊQUE
- Fabrice ADAM
- Alain GODA

1.3. IGRETEC

- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Émilie LEVÊQUE
- Olivier LEPAGE
- Fabrice ADAM
- Alain GODA

1.4. IMAJE

- Sylvie CONOBERT
- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Gauthier de SAUVAGE
- Fabrice ADAM
- Chantal CHAPUT

1.5. IMIO

- Benoît DISPA
- Gauthier de SAUVAGE
- Gauthier le BUSSY
- Chantal CHAPUT
- Jeannine DENIS

1.6. INASEP

- Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Olivier LEPAGE
- Gauthier le BUSSY
- Santos LEKEU-HINOSTROZA
- Benjamin BERGER

1.7. ORES Assets

- Véronique MOUTON
- Sylvie CONOBERT
- Olivier LEPAGE
- Fabrice ADAM
- Frédéric DAVISTER

2. AUTRES INTERCOMMUNALE ET SOCIÉTÉS

Le Conseil communal a désigné pour toute la législature 2018-2024 ses représentants aux assemblées générales des sociétés et ASBL ci-après :

2.1. BRUTÉLÉ

- Andy ROGGE
- Véronique MOUTON
- Philippe GRÉVISSE
- Frédéric DAVISTER
- Anne-Lise MALLIA

2.2. La Cité des Couteliers

Siège : rue Albert, 18 à 5030 GEMBLOUX

Directeur-Gérant : Benoît WELTER

- Sylvie CONOBERT
- Olivier LEPAGE
- Philippe GRÉVISSE
- Alain GODA
- Benjamin BERGER

2.3. S.W.D.E.

- Benjamin BERGER

2.4. TEC- Office du Transport Wallon (O.T.W.)

- Gauthier le BUSSY

2.5. ETHIAS Co

- Patrick DAICHE

2.6. ETHIAS Pension Fund

- Gauthier le BUSSY

2.7. Terrienne du crédit social

- Sylvie CONOBERT
- Fabrice ADAM
- Santos LEKEU-HINOSTROZA

2.8. Agence Immobilière Sociale "Gestion Logements des Cantons de GEMBLOUX et de FOSSES

- Sylvie CONOBERT

2.9. ASBL Agrobiopôle Wallon

- François GHYSEL
- Valéry DEVAUX

2.10. ASBL Union des Villes et Communes de Wallonie

- Véronique MOUTON

2.11. ASBL Namur-Europe-Wallonie (N.E.W.)

- Marie-Claire RINGLET
- Valéry DEVAUX
- Fabian LOSANGE
- Pierre WERBROUCK
- Chantal CHAPUT

2.12. ASBL Centre d'Action Interculturelle de la Province de Namur (C.A.I.)

- Isabelle GROESSENS
- Benoît DISPA

2.13. Notre Avenir Coopérative

Prise de participation par décision du Conseil communal du 1^{er} juillet 2020 et désignation du représentant de la Ville par décision du 26 mai 2021.

- Benoît DISPA

2.14. ASBL Contrat de Rivière Sambre

- Laurence DOOMS (effective)
- Le Conseiller en environnement de la Ville (suppléance)

3. AUTRES PARTICIPATIONS

3.1. MAISON DE L'EMPLOI

3.1.1. Missions

Partenariat entre la Ville, le CPAS et le Forem, la Maison de l'Emploi est un lieu privilégié d'accueil, d'information et d'accompagnement de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi et à la formation. La Maison de l'Emploi est un service ouvert à tous : chercheurs d'emploi, travailleurs, étudiants, employeurs, bénéficiaires AviQ, ... Via les interactions avec son conseiller, en fonction de ses besoins, l'utilisateur se verra proposer différentes actions telles que : orientation, recherche d'emploi, alphabétisation, formation, séances d'informations, jobcoaching...

Les usagers savent qu'ils peuvent y effectuer les démarches administratives liées à la demande d'emploi (inscription, réinscription, changement d'adresse, aides à l'emploi...). Ce service est également connu des organismes de paiement des allocations de chômage et des opérateurs de formations pour diverses attestations délivrées à distance.

Les demandeurs d'emploi peuvent utiliser l'espace technologique (6 ordinateurs). Un téléphone, une imprimante, un scanner et une photocopieuse sont également mis à disposition. Un espace

bibliothèque comporte des documents utiles pour la recherche d'emploi et la recherche d'information sur les formations.

3.1.2. Siège

Avenue de la Faculté d'Agronomie, 69 – 5030 GEMBLOUX

Tél. : 081 23 95 04

E-mail : maisondelemploi.gembloux@forem.be

3.1.3. Représentation communale

Le Comité local (CAL) restreint de la Maison de l'Emploi est composé de :

- Monsieur Benoît DISPA, Bourgmestre de GEMBLOUX et Président du CAL ;
- Madame Jeannine DENIS, Échevine de l'Emploi de GEMBLOUX ;
- Madame Isabelle GROESSENS, Présidente du CPAS de GEMBLOUX ;
- Madame Christel CHRISTOPHE, cheffe de projets du Plan de Cohésion Sociale de GEMBLOUX ;
- Les autres membres effectifs du Comité local restreint sont : 4 représentants du Forem et Madame Caroline COLLARD, Responsable d'équipe de la Maison de l'Emploi de GEMBLOUX,

3.1.4. Intervention communale

Les budgets alloués par FOREM Conseil, la Ville de GEMBLOUX, et les différents partenaires structurels sont gérés séparément dans le respect des modalités prévues dans le premier cahier des charges des Maisons de l'Emploi, sur base de la convention signée en 2011, renouvelée officiellement en 2017.

La Ville de GEMBLOUX intervient directement pour tous les frais liés au bâtiment et à son entretien, ainsi que pour les frais postaux et de téléphonie à hauteur de 50 %. Les frais d'envoi (enveloppes, timbres) liés à l'accompagnement individualisé sont pris en charge par la FOREM, tout comme le petit matériel de bureau et les consommables.

	Commune
Bâtiment	- Location nouveaux locaux = 56.020,00 € - Provision précompte immobilier = 3.649,00 € - Provision charges = 4.100,00 € - Total : 63.769,00 €
Gaz-électricité	3.290,47 € + 4.711,11 € = 8.001,58 €
Téléphonie	2.386,18 € x 50 % = 1.193,09 €
Personnel	Personnel de nettoyage + Charge de remplacement (congrés ou maladie) = 16.997,11 €

Entretien	Climatisation (contrat + intervention) : 1.088,09 €
Frais de déplacement	Néant
Promotion	Néant
Mobilier	Néant
Fournitures	Achat détergent pour sol : 114,65 €
Autres (à détailler)	- Timbres = 464,00 € x 50 % : 232,00 € - Maintenance extincteurs = 106,72 € - Maintenance photocopieuses = 473,96 € - Intervention chauffage = 0,00 € - Nettoyage vitres = 137,89 € - Achat matériel électrique : néant
TOTAL	92.114,09 €

3.2. CEDEG

3.2.1. Mission

La CEDEG a pour mission l'accompagnement à la recherche d'emploi et la relance économique, au sens large, dans la région de GEMBLoux.

Les activités s'inscrivent dans la ligne des objectifs approuvés par le Conseil communal de GEMBLoux en sa séance du 24 juillet 1984.

La CEDEG peut participer et mener toute action visant à promouvoir son objet.

3.2.2. Siège.

Rue Albert, 1 – 5030 GEMBLoux
Tél. : 081 61 33 74 – Fax. : 081 61 50 82
admin@cedeg.be

3.2.3. Représentation communale.

Il n'y a pas de représentation communale au sein de l'ASBL mais une représentation des groupes politiques ayant au moins un représentant au Conseil communal.

3.2.4. Intervention communale.

En 2023, l'intervention communale était de 24.060 €.

25. Asbl paracommunales

1. ASBL GEMBLOUX Omnisport

1.1. Missions

L'association a pour objet la gestion de l'infrastructure sportive communale actuelle et future, la promotion et le soutien des organisations sportives existantes ou à créer, en coordonnant et en harmonisant les efforts déployés par les personnes et les sociétés.

Elle poursuit les objectifs suivants :

- La gestion des infrastructures sportives que la Ville de GEMBLOUX lui confie par convention, ainsi que de soutenir les organisations sportives d'intérêt local et leur développement, en coordonnant et en harmonisant les efforts déployés par les personnes et les associations ;
- Remplir les missions et satisfaire aux conditions permettant la reconnaissance de l'association en tant que centre sportif local organisé par le décret du 27 février 2003 ;
- La promotion d'une pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes formes sans discriminations ;
- La promotion des pratiques d'éducation à la santé et à l'enseignement par le sport ;
- La promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play auprès des utilisateurs ;
- Respecter et promouvoir le Code d'éthique sportive en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Établir un plan annuel d'occupation et d'animation sportives des infrastructures concernées garantissant l'accès, dans les limites fixées par la législation, à des activités de sport pour tous et prévoyant l'organisation d'activités sportives librement réservées à l'ensemble de la population ;
- Assurer une coordination des activités sportives organisées sur le territoire de la Ville de GEMBLOUX.

1.2. Siège

Rue Chapelle-Dieu, 48 à 5030 GEMBLOUX

1.3. Intervention communale

En 2023, le subsidie communal s'élevait à 708.085 €.

1.4. Représentants communaux

Le Conseil communal a désigné les 18 représentants de la Ville ci-après :

- Gérald CAMPION
- Patrick DAICHE
- Francis DESPY
- Valéry DEVAUX
- Émilie LEVÊQUE
- Sylvain SALMON
- Olivier LEPAGE
- Pierre SEYNHAEVE
- Valentin DELESTINNE
- Delphine PAGE
- Cédric VANDEN BERGHE
- Martin ROSE
- Laurence NAZÉ
- Frédéric DAVISTER
- Patricia CHARLES
- Laurence PHILIPPART
- Sidi Moctar OUDAA
- Didier SALMON

1.5. Infrastructures communales

Complexe sportif de BEUZET Avenue Hélène Solvay	1 salle polyvalente avec locaux annexes et vestiaires 1 jeu de basket-ball 1 jeu de volley-ball 1 ballodrome 2 courts de tennis des pistes de pétanque 1 piste d'athlétisme 1 plaine de jeux
Complexe sportif de BOSSIÈRE Rue de la Croix-Rouge	2 terrains de football 2 pistes de pétanque 1 buvette + 4 vestiaires joueurs + 1 vestiaire arbitre
ERNAGE Rue Émile Labarre	« 1 ballodrome » donné en location à l'auto-école Pro Permis
GEMBOUX - complexe sportif Rue Chapelle-Dieu, 48	1 bassin de natation (fermé depuis le 21/09/2018) 2 salles de sports 1 hall sportif 1 salle de danse 1 salle d'arts martiaux 1 cafétéria

- centre sportif de l'Orneau Chaussée de Namur, 28	1 hall sportif 1 salle polyvalente 1 cafétéria
- stade communal Rue Victor De Becker	3 grands terrains 1 petit terrain 1 aire de sport de rue 1 plaine de jeux 1 terrain de beach-volley/soccer

GRAND-LEEZ Route d'Aische-en-Refail	2 terrains de football (adultes) dont 1 synthétique 1 terrain de football (jeunes) 1 étang de pêche 1 buvette + 8 vestiaires joueurs et 3 vestiaires arbitres
---	--

MAZY Place Donald-Costy	1 terrain de football 1 salle polyvalente avec locaux annexes et vestiaires 1 terrain de basket-ball extérieur
---------------------------------------	--

CORROY-LE-CHÂTEAU Rue Maison d'Orbais, 25	1 hall sportif 1 espace gymnastique entièrement équipé 1 cafétéria 1 petite salle annexe
---	---

ATHENEE ROYAL Rue Docq	Depuis le mois de septembre 2022, l'asbl Gembloux Omnisport s'occupe de la gestion des occupations par les clubs dans les infrastructures sportives scolaires de l'Athénée Royal.
--------------------------------------	---

1.6. Clubs sportifs gembloutois (mise à jour : septembre 2022)

Disciplines	Clubs	Contacts	Téléphone	Age min.
Aïkido	Fushiryo Club	Thierry Balseau	0473/73 08 57	10 ans
Anniversaire sportif	Gembloux Omnisport	Sur le site www.gemblouxomnisport.be Inscriptions en ligne		
Badminton	BCLG Gembloux Omnisport	Elodie Falisse	0472/59 60 51	16 ans
	Orneau Bad Club	Benoît Fouquet-Lapar	0493/75 82 61	5 ans
Balle pelote	Pelote Beuzet Renaissance	Liliane Branders	0476/50 21 30	
Basket-ball	Black Star Gembloux	Pierre Detroux	0478/44 16 26	16 ans
	R.A.S. Mazy	Alain Lengelé	0497/73 43 45	6 ans
	Royale Basket-Ball Gembloux	Marie-Françoise Moncomble	081/61 07 05	4 ans
Beach-volley	Gembloux Omnisport	Sur le site www.gemblouxomnisport.be Inscriptions en ligne		
Cyclisme - VTT	Gembloux Sprint Club	Georges Theizen	0478/98 28 33	8 ans
	Mazy's Fun Bikers	Laurent Declercq	0479/72 41 63	16 ans
	Royal Vélo club Gembloutois	Marc Pirotte	0496/48 62 20	10 ans

Danse	Académie "Victor De Becker"	Françoise Belot	081/626 396	6 ans
	Classico-Jazz Gembloux	Christine Bury	0498/52 54 97	3 ans
	Dance Factory	Daniel Bozzoli	0470/62 88 13	4 ans
	U.T.A.G.	Liliane Roland	0497/41 27 93	50 ans
Escrime	Les 3 Armes	Damien Houben	0496/75 17 27	8 ans
Eveil multisports	Gembloux Omnisport	Sur le site www.gemblouxomnisport.be Inscriptions en ligne		
Floorball	Gembloux Floorball Club	Thomas Kubski	0492/74 82 69	16 ans
Football	Union Bossière Gembloux	Liliane Lavancy	0477/66 35 65	5 ans
	R.F.C. Grand-Leez	Guillaume Joly	0494/27 50 39	4 ans
	S.C. Mazycien	Nadine Cauwerts	0477/17 32 53	6 ans
	W.A. Sauvenière	Patrick Daiche	0479/91 00 71	5 ans
Golf	Golf de Falnuée	Eric Jottrand	0497/48 35 57	6 ans
Gymnastique	Club d'Activités Sportives	Chantal Mathurin	0474/56 86 10	15 ans
	Corroy Gym	Jean-Claude Denison	0495/32 38 07	3 ans
	Corroy Gym - gym douce	Jean-Claude Denison	0495/32 38 07	18 ans
	Gymsana - gym seniors	Ingrid Van Eeckhoudt	0492/73 05 68	Gym seniors
	Royal Essor Gymnastique	Dany Etienne	0499/26 23 93	4 ans
	Vie Féminine Sportive	Marie-Berthe Gys	0479/97 26 37	50 ans
Jogging	G.A.G.	Véronique Simonart	0478/45 58 60	18 ans
Judo	Royal Inter Gembloux-Wavre	Francy Delvaux	0495/90 52 52	5 ans
Karaté	Hauwen Karaté Club	Guy Danheux	0497/60 76 06	5 ans
Kick Power Fit	Stay Fit	Priscilla Nyimec	0496/64 47 81	12 ans
Krav Maga	Krav Maga Gembloux	Quentin Mazy	0495/11 57 37	12 ans
Marche	Les Spartiates	Emile Mathieu	0477/87 07 67	
Mini-Foot	Atousvents	Sébastien Pinoy	0470/21 71 32	12 ans
	MF Bernage	Thomas Gets	0474/69 83 41	16 ans
	M.F.C. La Closière	Gautier Lahaye	0474/28 07 98	13 ans
	Promosport	Alexia Van Haute	0474/91 74 34	6 ans
	Sport Communication	Eric Vigneron	0475/36 13 70	13 ans
Modélisme	Les Accros du Servo	Philippe Crevecoeur	0476/73 00 19	7 ans
Multisports	Ass. Sport. Agronomique	Vincent Rolland	081/62 23 24	17 ans
Pêche	Les Pêcheurs Réunis	Michel Baquet	0499/37 67 80	Pas âge mim.
Pickelball	Enéosport	Jean-Pierre Mathot	0487/28 14 94	50 ans
Pilate	Enéosport	Jean-Pierre Mathot	0487/28 14 94	50 ans
Plongée	Aquarius Plongée	André Van Genechten	0455/12 77 82	10 ans
Qi Gong	Au Fil de Soi	Olivier Desteucq	0499/29 39 26	10 ans
	U.T.A.G.	Liliane Roland	0497/41 27 93	50 ans
Stages	A.D.S.L.	Philippe Soleil	081/61 18 40	3 à 14 ans
	Promosport	Denis Detinne	010/45 93 00	3 ans
Taekwondo	TKD Legacy	Benoît Faber	0477/33 31 66	12 ans
Tai Chi	Académie Siming	Laurent Serruys	0472/85 66 67	5 ans
	Taichi Players asbl	Pierre Malcourant	0475/53 92 58	10 ans
Tennis	La Closière	Josiane Baijot	0494/80 03 34	6 ans

	Tennis Club Gembloutois	Charles Dessart	081/61 53 13	
Tennis de table	Gembloux Omnisport	Sur le site www.gemblouxomnisport.be Inscriptions en ligne		
	Impérial Bossière	Ludovic Titeux	0498/36 01 49	6 ans
	Royale Palette Gembloux	Philippe Baudoin	0476/55 26 93	7 ans
	Royale Palette Isnoise	Pol Lauwers	0497/05 74 92	2 ½ ans
	Royale Palette Mazy-Spy	Régis Romainville	0476/61 66 44	8 ans
	T.T. Sauvenière	Léa Litwinski	0473/44 43 27	7 ans
	Apell T.T.	Fabian Prail	0479/84 25 03	16 ans
	Corpo Les Couteliers	José Debled	0476/97 82 27	16 ans
	Corpo Les Drôles de Dames	Régine Ponchelet	0486/99 53 46	18 ans
Tir pist. & carabine	Le Royal Radar	Stéphan Bergiers	081/61 24 78	10 ans
Volley-ball	Volley Club Gembloux	Philippe Léonard	0472/44 61 59	6 ans
	Volley Club de Sauvenière	Pascal Dupont	0495/49 21 99	16 ans
	Volley Club Yellow Cobras	Didier Nicolas	0494/64 55 53	16 ans
Yoga	Centre Dopamine	Luc Wilhelmi	0476/42 78 84	18 ans
	Club d'Activités Sportives	Chantal Mathurin	0474/56 86 10	15 ans
	Corroy Gym - yoga	Jean-Claude Denison	0495/32 38 07	18 ans
	PranaMéla	Mélanie Jadin	0498/23 19 02	16 ans
	Vie Féminine Sportive	Marie-Berthe Gys	0479/97 26 37	16 ans
Zumba	Club d'Activités Sportives	Chantal Mathurin	0474/56 86 10	15 ans
	Zumbastic	Julie Dewez	0474/25 03 50	5 ans
Zumba Gold	Enéosport	Jean-Pierre Mathot	0487/28 14 94	50 ans

2. ASBL ATRIUM57 CENTRE CULTUREL DE GEMBOUX

2.1. Siège social

Rue du Moulin, 57 - 5030 GEMBOUX

Tél : 081 61 38 38

E-mail : administration@atrium57.be

2.2. Intervention communale

En 2023, l'intervention communale est de 210.000 €.

Ce montant associé aux aides indirectes fournies par la Ville de Gembloux via le transport scolaire et d'autres secteurs permet d'atteindre la parité exigée par la FWB dans le contrat programme.

L'ensemble de ces aides indirectes contribuent fortement à la qualité du travail que nous pouvons fournir au quotidien.

2.3. Représentation communale

Outre le Bourgmestre, membre de droit :

- Lucrèce GARCIA
- Andy ROGGE
- Laurent GRANDHENRY
- Georgina EKALA MEURS
- Frédéric CLERBAUX

Objet social

L'ASBL a pour but, en dehors de tout esprit de lucre, le développement socioculturel et artistique contribuant à l'exercice du droit à la culture de la population de la région de GEMBLOUX et ce y compris les communes voisines demandeuses d'une collaboration ponctuelle ou demandeuses d'une extension du territoire d'implantation de l'ASBL sur leur territoire.

Dans cette perspective, l'association a notamment pour missions :

- De mener une action culturelle générale reconnue ou pas par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- De mener une action spécialisée de diffusion aux Arts de la scène.
- De susciter, d'encourager, d'assister ou d'organiser les initiatives de projets ou d'actions en favorisant la notion de coopération ou de collaboration entre les opérateurs culturels du territoire et/ou les associations locales membres de l'ASBL ou concernées.
- D'augmenter la capacité d'analyse, de débat et d'imagination des populations d'un territoire en recourant à des démarches participatives à travers des actions de médiation, de transmission ou de diffusion culturelles ou / et artistiques.
- De nourrir sa capacité de s'inscrire dans des réseaux de coopération territoriaux ou sectoriels ainsi qu'en favorisant les contacts entre l'initiative privée et les pouvoirs publics.
- De contribuer à l'exercice du droit à la culture et plus largement, à l'exercice de l'ensemble des droits culturels pour tous et par tous dans le respect de l'ensemble des droits humains.
- D'organiser des services destinés aux personnes et aux associations qui favorisent les objectifs de l'ASBL.
- D'assurer une judicieuse utilisation des moyens et des équipements existants ou à créer, notamment dans le cadre de la politique socioculturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Province de Namur, de la Commune de Gembloux et de la (des) commune(s) concernée(s).
- D'assumer elle-même la gestion et/ou l'exploitation de tous les établissements et/ou services mis à sa disposition ou créés à son initiative.

À ces fins, l'ASBL pourra posséder tous immeubles et équipements, gérer tous services, passer toutes conventions utiles avec les Pouvoirs publics, des organismes privés ou des particuliers, et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

À ces fins, l'ASBL pourra recevoir des dons et des legs émanant de tiers permettant aux donataires de bénéficier d'une exonération fiscale et ce dans les limites fixées par le législateur.

La visée du projet en 2023 comportait :

- A. Gestion des infrastructures de l'ATRIUM57.
- B. Répondre par les plans d'actions culturelles aux objectifs du contrat-programme en lien avec les enjeux issus de l'analyse territoriale.
- C. Réaliser l'ensemble des travaux permettant la rédaction des dossiers de reconnaissance 2025-2029 et déposer ces demandes de reconnaissance avant le 30 juin auprès de la FWB.
- D. Adéquation entre le volume de l'emploi et les missions à réaliser. Gestion et recherche de l'équilibre financier.
- E. Développer la participation culturelle et favoriser la démocratie culturelle.
- F. Assurer le fonctionnement de « l'ATRIUM57 Café » qui assure la qualité d'accueil des publics en amont comme en aval des actions culturelles ou artistiques. Permettre l'existence de ce lieu comme référentiel commun de rencontre des citoyens et des publics afin de favoriser le développement du maillage social et le développement du volume de fréquentation des publics.

- G. Maintenir la vitalité, la pertinence et le développement des instances de réflexion et de gouvernance de l'ATRIUM57 en lien avec les partenaires associatifs, les autorités communales et provinciales, ainsi que la FWB.
- H. Se conformer de manière constante aux évolutions administratives, juridiques et comptables qui impactent la réalité du cadre de travail.

2.4. Année 2023

Au 1^{er} janvier 2023, l'ATRIUM57, Centre culturel de Gembloux, a débuté la cinquième année de son contrat-programme de 5 ans qui se terminera le 31 décembre 2023. Sur base d'une décision de Madame la Ministre de la Culture de la FWB, le contrat programme a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024. Les grands objectifs de ce contrat-programme sont définis au sein du contrat-programme, qui à ce jour a été signé par l'ensemble des autorités.

L'ATRIUM57 a retrouvé en 2023 un fonctionnement dégagé de toutes les contraintes liées à la pandémie COVID 19 et aux dernières contrariétés de mise en fonction des équipements techniques de ventilation et de chauffage du bâtiment.

L'année 2023 fut une année de « normalisation » durant laquelle les travailleurs de l'ATRIUM57 ont pu se consacrer pleinement à leurs missions sans être impactés par des éléments extérieurs. Ce fut fortement apprécié par les travailleurs d'œuvrer à leurs missions dans ce retour à la « normalisation », et ainsi rester concentrés au jour le jour sur l'essence de leur engagement envers les publics.

Ce contexte de travail fut le bienvenu et indispensable pour la réalisation de l'énorme travail d'évaluation de la période 2019-2023 et la rédaction du futur contrat programme 2025-2029.

L'année 2023 compte **159** jours d'activités en présence du public à l'ATRIUM57. Cela représente un accueil de plus de **18.846** personnes en 2023 sans compter la moyenne hebdomadaire des **250** personnes qui fréquentent les cours dans la salle d'expression corporelle. Ces **157** jours d'activités en présence d'un public comportent plus de **252** propositions d'activités à destination de tous les publics, et ce principalement via le créneau de la diffusion culturelle, mais aussi via les activités de médiation culturelle et de transmission culturelle.

Nous pourrions également rajouter à ces chiffres d'occupations les dates de location en 2023 de la grande salle, de la salle de réunion et de l'ATRIUM57 café avec la fréquentation qu'elles génèrent.

Ces activités sont autant reprises dans notre reconnaissance de notre action culturelle de base que dans notre action culturelle spécialisée aux arts de la scène. Nos actions et activités se développent tout autant en coopération de projet avec le monde associatif qu'en autonomie de l'ATRIUM57.

En 2023, l'accueil du public à l'ATRIUM57 Café s'est effectué exclusivement sur base des horaires des activités culturelles propres à l'ATRIUM57 ou en lien avec des occupations locatives.

Les jours de non-activité avec public sont consacrés au roulement logistique du matériel et l'anticipation organisationnelle de l'Atrium 57. Le service de nettoyage des lieux représente 1 temps plein et demi. Cette mission de nettoyage a été couverte via le contrat Art.60 à temps plein signé entre l'ATRIUM57 et le CPAS de Gembloux, mais aussi par le personnel technique de l'ATRIUM57 dont un ½ temps spécifiquement au nettoyage.

La professionnalisation du nettoyage de l'ATRIUM57 est restée au centre des réflexions durant toute l'année 2023. Pour combler à l'absence d'un travailleur Art.60 depuis juin 2023 et pour sortir d'une

gestion aléatoire du nettoyage, l'ATRIUM57 a fait le choix de l'engagement d'une travailleuse à temps plein dévolue à cette mission.

Nous pouvons observer que l'exercice de la démocratie participative a bien eu lieu et que les initiatives en la matière se sont échelonnées durant toute l'année 2023 au travers de différentes grandes thématiques.

L'ATRIUM57 se réjouit aussi de la participation des écoles fondamentales et primaires aux activités. Les propositions émanant de l'Atrium 57 sont en adéquation avec les visées du PECA et sont fortement appréciées par les directions comme le personnel enseignant. Nous pouvons souligner tout de même que si nos activités rentrent dans la visée et les objectifs du PECA, elles n'en sont pas pour autant subsidiées par cette enveloppe budgétaire.

La participation à notre programme d'activités de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel reste à nos yeux insuffisants. L'animatrice cherche à multiplier les points de convergence ou d'attractivité entre l'ATRIUM57 et les écoles d'enseignement secondaire, mais sans résultat significatif.

Un point se démarque de cette réflexion : l'existence d'une collaboration active entre l'Atrium 57 et la section animation de l'Athénée Royal de Gembloux à travers les projets « Animovie ».

La fréquentation générale des programmes de diffusion par le tout public est à la hausse depuis le début 2023. Que ce soit pour le cinéma, Exploration du monde, le théâtre jeune public, les chiffres de fréquentation sont bons et nous ramènent au niveau de billetterie d'avant COVID en 2019. Nous notons pour la rentrée de la saison 2023-2024 que cette réalité se confirme et que la marche de progrès en billetterie se poursuit.

L'équipe de l'Atrium 57 aura fait l'impasse en 2023 de certains événements comme la « **Fête de la musique** ». Cette posture est le résultat d'un travail d'évaluation en interne qui nous invitait à revoir notre conception des choses en matière de participation aux actions de plein air et de mieux en préparer la conception à venir.

Nous mettrons en avant dans ce rapport le développement important de notre collaboration avec le Conseil consultatif des aînés et le succès croissant des actions que nous portons ensemble.

Nous ne pouvons pas faire l'économie de rappeler aussi l'importance de l'existence de la « cafétéria citoyenne », Oh Que Tal Kawa ! qui chaque mardi accueille entre 60 et 80 personnes.

2.5. Les infrastructures de l'ATRIUM57, Centre culturel de Gembloux en 2022

2.5.1. L'Atrium57

Le Centre culturel bénéficie des infrastructures depuis mai 2019. Grâce à la conviction et l'engagement de la Ville de Gembloux dans le domaine culturel, nous disposons d'un magnifique outil de travail et d'accueil au service du développement culturel du territoire.

Il aura fallu encore l'année 2023 pour obtenir la finalisation d'une liste de travaux qui restaient en suspens. Le dialogue maintenu entre toutes les parties aura permis d'avancer dans ce sens et espérer d'arriver avant la fin décembre 2023 à une réception définitive du chantier.

L'exploitation de 2023 nous permet de disposer des données sur le plan des charges énergétiques. Les charges furent moins conséquentes que prévu, et ce par rapport au prévisionnel estimé en pleine crise

énergétique de 2022. Cette donnée est la bienvenue au vu de la difficulté budgétaire de faire face à l'inflation persistante dans bien des secteurs de facturation.

2.5.2. La Coutellerie PIÉRARD (mise à disposition temporaire sur demande à la Ville)

Nous continuons de penser que la « Coutellerie » doit être une prolongation du pôle culturel/social dans le quartier de la rue du Moulin - Clos de l'Orneau - Parc CPAS - Espace Coutellerie. Ce quartier est un pont entre le quartier de la gare et celui du centre-ville. Il est un trait d'union dans toute sa singularité et convivialité. Une réunion de concertation s'est déroulée en octobre 2023 avec d'autres parties et à l'initiative de la Régie des Couteliers. Cette réunion a permis à l'ATRIUM57 de préciser aux parties présentes qu'il n'était pas dépositaire du lieu et qu'il utilisait « la Coutellerie » sur base d'une autorisation ponctuelle et renouvelée émanant de la Ville de Gembloux. L'Atrium 57 n'est en rien un obstacle à qui souhaiterait s'emparer du lieu pour le faire vivre de manière récurrente, ponctuelle ou permanente.

La « Coutellerie » est un espace extérieur/intérieur, très favorable à l'accueil de festivités culturelles, qui offre une belle convivialité de rencontres pour les publics familiaux : c'est une valorisation du site pour ses habitants.e.s.

2.5.3. Le bâtiment n°15 de la rue du 8-Mai

Le bâtiment est devenu aujourd'hui la structure d'accueil de la Maison des Associations qui est un projet porté conjointement par la Ville de Gembloux et l'ATRIUM57. Ce projet a débuté le 1^{er} septembre 2019 et y accueille actuellement 2 associations permanentes ainsi que des activités temporaires d'autres associations.

Actuellement, l'occupation des lieux par les 2 associations assure le financement des charges d'exploitations du bâtiment. Le comité de pilotage du projet assure le contrôle de gestion du projet confié au Centre culturel, ATRIUM57.

Nous avons travaillé fin 2020/début 2021 à la modernisation des infrastructures informatiques et nous y assurons un nettoyage hebdomadaire des espaces communs. Nous avons réalisé fin décembre 2021 un chantier de remplacement du revêtement du sol de la grande pièce polyvalente du rez-de-chaussée. Et nous avons investi dans de nouvelles chaises et de tables. En 2022, nous avons augmenté les heures de nettoyage hebdomadaire et contribué aux aménagements extérieurs du cabanon servant au projet « potager » du SEM.

La perspective en 2023 est d'aboutir au printemps 2024 à une amélioration de la qualité acoustique de la salle de réunion du RDC. Cette amélioration est réclamée par les utilisateurs et demande un investissement approximatif de 6.000 euros.

2.5.4. Le Foyer Communal et l'Espace Orneau

Nous remercions vivement Nicolas HUPPERTZ et l'ensemble de son équipe de rester attentifs à notre réalité et de nous soutenir en moyens techniques lorsque nous en avons besoin.

2.6. Analyse du volume de l'emploi au sein de l'équipe professionnelle de l'Atrium57 en 2023

En 2023, le Centre culturel a occupé 11 personnes, représentant un volume global à l'emploi d'un peu plus de 10,25 équivalents temps plein.

Organigramme : Situation en 2023

Poste de direction 1 ETP sur fond propre			
1 - Secrétaire de direction Administration/comptabilité 1 ETP (APE)	1 - Chargé de communication Graphiste 1 ETP (APE)	1 - Animateur associatif Codes et langages du cinéma 1 ETP	1 - Coordinateur Technique Régisseur/moteur 1 ETP (APE) 1 - régisseur plateau 1 ETP (APE)
1 - Assistante /billetterie/informatique 27h (3/4 ETP) (APE)		1 - Animatrice jeune public/école 1 ETP (APE)	1 - Assistant technique 1 ETP APE
		1 - Animatrice programmation générale 1 ETP (APE)	1 - Agent d'entretien 1/2 ETP APE + 1 Art.60 CPAS (1ETP)

Conclusion :

À la demande de l'Administration de la Ville de Gembloux, nous réduisons ce rapport d'activités 2023 à sa plus simple expression, afin de rentrer dans le cadre administratif de compilation de l'ensemble de tous les rapports d'activités.

L'ensemble détaillé de tout le travail 2023 sera disponible à partir d'avril 2024 au sein de nos rapports d'activités destinés à la Province de Namur et à la FWB.

Nous pouvons conclure au vu des éléments que nous avons transmis par ce rapport que :

- L'équipe de l'ATRIUM57 a pu maintenir son plan d'action culturel 2023 dans une dimension d'adaptation en lien avec le travail d'évaluation effectué durant l'année.
- Nous souhaitons que 2023 soit une année de retrouvailles confirmées avec les publics et ce fut le cas.
- L'action culturelle de 2023 fut construite en ce sens et les nombreuses activités ont nourri l'actualité culturelle et artistique au fil des mois, au bénéfice des populations.
- L'équipe de l'ATRIUM57 est restée bien en place au fil de l'année et a démontré le déploiement de ses compétences multiples pour répondre aux missions, aux objectifs et aux imprévus.
- Le travail d'évaluation sur activité et post activité a garanti, tout au long de l'année, la réflexion indispensable à toute remise en question, à l'adaptation du projet et sa construction à venir.
- 2023 témoigne aussi de l'engagement des instances de l'ATRIUM57. L'agenda des réunions du Conseil d'Administration, du Conseil d'Orientatation et du Comité de gestion, démontre le bon suivi des débats et des décisions à prendre.
- Le dialogue permanent avec l'ensemble des Services de la Ville de Gembloux est aussi une source de bien-être, un réconfort et un soutien précieux dans l'exécution de nos missions.
- 2023 cédera la place à 2024 qui sera l'année finale du contrat programme 2019-2024. Ce sera aussi dès septembre 2024 la porte d'entrée d'un nouveau contrat programme de 2025 à 2029 qui déploiera ses nouvelles ambitions, ses nouvelles intentions et ses nouvelles préoccupations.

2.7. Tableau des activités 2022

DATE	TYPE ACTIVITE	TITRE DE L'ACTIVITE	LIEU	NBRE PUBLIC
sam 07.01.23	Jeune Public	La mer	ATRIUM57	143
dim 08.01.23	Jeune Public	Kosmos	ATRIUM57	149
mar 10.01.23	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	44
mar 10.01.23	Arts plastiques	EXPO Décollages vernissage	ATRIUM57	60
mar 10.01.23	Cinéma	Close	ATRIUM57	183
mer 11.01.23	Cinéma	Le Petit Nicolas	ATRIUM57	67
ven 13.01.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	23
sam 14.01.23	Tout public	Zaï Zaï	ATRIUM57	241
lun 16.01.23	Arts plastiques	Dé-Collages visite scolaire	ATRIUM57	8
mar 17.01.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	47
mar 17.01.23	Cinéma scolaire	Le Pharaon, le sauvage et la Princesse	ATRIUM57	165
mar 17.01.23	Cinéma	L'Origine du Mal	ATRIUM57	57
jeu 19.01.23	Arts plastiques	Dé-Collages visite scolaire	ATRIUM57	6
jeu 19.01.23	Tout public	Invisibles	ATRIUM57	81
ven 20.01.23	Cinéma	Les SEGPA	ATRIUM57	64
sam 21.01.23	Atelier	Place aux enfants (Visite et court-métrage - 2 groupes)	ATRIUM57	20
lun 23.01.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	23
mar 24.01.23	Cafétaria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	58
mar 24.01.23	Cinéma	Competencia oficial	ATRIUM57	48
mer 25.01.23	Explo	Sur les voix des Amériques	ATRIUM57	111
jeu 26.01.23	Cinéma scolaire	Le Pharaon, le sauvage et la Princesse	ATRIUM57	164
dim 29.01.23	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	ATRIUM57	27
dim 29.01.23	Dimanche en fête	Dimanche en fête 4 - Erika & Jior Misteam	ATRIUM57	61
mar 31.01.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	58
mar 31.01.23	Arts plastiques	EXPO Pigments de joie vernissage	ATRIUM57	75
mar 31.01.23	Cinéma	Vol de nuit / Sous les figues	ATRIUM57	101
mer 01.02.23	Jeune Public	La tête dans les nuages (Mr Non-Non)	ATRIUM57	317
jeu 02.02.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	15
lun 06.02.23	Arts plastiques	Pigments de joie visite scolaire	ATRIUM57	9
mar 07.02.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	48
mar 07.02.23	Théâtre scolaire	Autour des livres d'Emile Jadoul	ATRIUM57	62
mar 07.02.23	Théâtre scolaire	Autour des livres d'Emile Jadoul	ATRIUM57	50
mer 08.02.23	Théâtre scolaire	Autour des livres d'Emile Jadoul	ATRIUM57	48
mer 08.02.23	Théâtre scolaire	Autour des livres d'Emile Jadoul	ATRIUM57	52
jeu 09.02.23	Théâtre scolaire	Amanda et Stefano	ATRIUM57	86
jeu 09.02.23	Théâtre scolaire	Amanda et Stefano	ATRIUM57	77
jeu 09.02.23	Arts plastiques	Pigments de joie visite scolaire	ATRIUM57	7
ven 10.02.23	Théâtre scolaire	Amanda et Stefano	ATRIUM57	80
ven 10.02.23	Théâtre scolaire	Amanda et Stefano	ATRIUM57	70
ven 10.02.23	Cinéma	Le Nouveau Jouet	ATRIUM57	107
sam 11.02.23	Tout public	La traversée	ATRIUM57	171
dim 12.02.23	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	ATRIUM57	27
dim 12.02.23	Dimanche en fête	Dimanche en fête 5 - Erika	ATRIUM57	43
lun 13.02.23	Atelier	Ciné décalé : Le Chant de la mer	ÉCOLE	19
lun 13.02.23	Arts plastiques	Pigments de joie visite scolaire	ATRIUM57	18
mar 14.02.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	58
mar 14.02.23	Cinéma	Simone - Le Voyage du siècle	ATRIUM57	206
mer 15.02.23	Explo	Normandie	ATRIUM57	144
jeu 16.02.23	Arts plastiques	Pigments de joie visite scolaire	ATRIUM57	17
jeu 16.02.23	Tout public	Carcasse	ATRIUM57	227
ven 17.02.23	Théâtre scolaire	Carcasse	ATRIUM57	224
ven 17.02.23	Théâtre scolaire	Carcasse	ATRIUM57	170
dim 19.02.23	Jeune Public	Un petit air de Chelm	ATRIUM57	157
mar 21.02.23	Cinéma	Holy Spider	ATRIUM57	39
mer 22.02.23	Cinéma	Le Quatuor à la neige	ATRIUM57	48

ven 24.02.23	Musique	Music Live 3	ATRIUM57	35
sam 25.02.23	Arts plastiques	EXPO Folklore gembloutois finissage	ATRIUM57	25
lun 06.03.23	Médiation aux arts de la scène	Anim philo Carcasse	ÉCOLE	15
mar 07.03.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	60
mar 07.03.23	Cinéma	Mes Rendez-vous avec Léo	ATRIUM57	111
mar 07.03.23	Arts plastiques	Vernissage Variations naturelles	ATRIUM57	35
mer 08.03.23	Cinéma	Le Pharaon, le sauvage et la Princesse	ATRIUM57	52
jeu 09.03.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	21
ven 10.03.23	Médiation aux arts de la scène	Anim philo Carcasse	ÉCOLE	16
sam 11.03.23	Tout public	Le chalet de l'horreur de la trouille qui fait peur	ATRIUM57	322
dim 12.03.23	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	ATRIUM57	27
dim 12.03.23	Dimanche en fête	Dimanche en fête 6 - Erika & Jior Misteam	ATRIUM57	53
mar 14.03.23	Cinéma	Rumba la Vie	ATRIUM57	86
mar 14.03.23	Cinéma	Dreaming Walls	ATRIUM57	50
mar 14.03.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
mer 15.03.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	20
mer 15.03.23	Cinéma scolaire	Yuku et la fleur de l'Himalaya	ATRIUM57	127
mer 15.03.23	Cinéma scolaire	Yuku et la fleur de l'Himalaya	ATRIUM57	35
mer 15.03.23	Explo	Bali	ATRIUM57	147
jeu 16.03.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	24
jeu 16.03.23	Cinéma scolaire	Un Monde	ATRIUM57	149
jeu 16.03.23	Cinéma scolaire	La Guerre des Lulu	ATRIUM57	55
jeu 16.03.23	Arts plastiques	Expo Variations naturelles visite scolaire	ATRIUM57	7
ven 17.03.23	Cinéma	The Menu	ATRIUM57	58
ven 17.03.23	Arts plastiques	Expo Variations naturelles visite scolaire	ATRIUM57	8
dim 19.03.23	Jeune Public	De l'autre côté	ATRIUM57	166
lun 20.03.23	Cinéma scolaire	Anim philo Un monde	ATRIUM57	45
mar 21.03.23	Théâtre scolaire	Œil de Cobra	ATRIUM57	146
mar 21.03.23	Cinéma	Saint-Omer	ATRIUM57	44
mar 21.03.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	54
mer 22.03.23	Théâtre scolaire	Œil de Cobra	ATRIUM57	116
jeu 23.03.23	Atelier	Ciné décalé	ATRIUM57	18
jeu 23.03.23	Tout public	Naître	ATRIUM57	165
lun 27.03.23	Médiation aux arts de la scène	Anim. Philo Œil de Cobra	ÉCOLE	19
lun 27.03.23	Médiation aux arts de la scène	Anim. Philo Œil de Cobra	ÉCOLE	20
mar 28.03.23	Cinéma	La Conspiration du Caire	ATRIUM57	64
mar 28.03.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	48
mer 29.03.23	Jeune Public	Les yeux ouverts	ATRIUM57	160
jeu 30.03.23	Atelier	Anim. Philo Œil de Cobra	ÉCOLE	19
sam 01.04.23	Tout public	Infinit	ATRIUM57	0
mar 04.04.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	11
mar 04.04.23	Arts plastiques	Expo Both'Art vernissage	ATRIUM57	60
mar 04.04.23	Cinéma	Alcarras	ATRIUM57	60
mar 04.04.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	54
jeu 06.04.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	20
jeu 06.04.23	Tout public	Les autres	ATRIUM57	139
ven 07.04.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	24
ven 07.04.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	13
dim 09.04.23	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders	ATRIUM57	27
mar 11.04.23	Cinéma	Tirailleurs	ATRIUM57	57
mar 11.04.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	47
mar 11.04.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	21
mer 12.04.23	Explo	Hong Kong	ATRIUM57	117
mer 12.04.23	Théâtre scolaire	Sauve qui peut !	ATRIUM57	230
jeu 13.04.23	Théâtre scolaire	Sauve qui peut !	ATRIUM57	230
ven 14.04.23	Théâtre scolaire	Sauve qui peut !	ATRIUM57	231
sam 15.04.23	Arts plastiques	Expo Both'Art vente aux enchères	ATRIUM57	35

dim 16.04.23	Jeune Public	Sam et les ZwartVogels	ATRIUM57	76
mar 18.04.23	Théâtre scolaire	C'est qui le plus fort ?	ATRIUM57	133
mar 18.04.23	Théâtre scolaire	C'est qui le plus fort ?	ATRIUM57	172
mar 18.04.23	Arts plastiques	Expo Au fil de l'Orneau - vernissage	ATRIUM57	75
mar 18.04.23	Cinéma	La ligne	ATRIUM57	0
mar 18.04.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	52
mer 19.04.23	Théâtre scolaire	C'est qui le plus fort ?	ATRIUM57	234
mer 19.04.23	Cinéma	Maman pleut des cordes	ATRIUM57	23
sam 22.04.23	Tout public	Machiavel	ATRIUM57	355
dim 23.04.23	Atelier	Atelier Chant - Monique Gelders - CONCERT	ATRIUM57	65
mar 25.04.23	Médiation aux arts de la scène	Anim. Philo C'est qui le plus fort ?	ÉCOLE	14
mar 25.04.23	Médiation aux arts de la scène	Anim. Philo C'est qui le plus fort ?	ÉCOLE	14
mar 25.04.23	Médiation aux arts de la scène	Anim. Philo C'est qui le plus fort ?	ÉCOLE	20
mar 25.04.23	Cinéma	Juste ciel !	ATRIUM57	107
mar 25.04.23	Cinéma	No bears	ATRIUM57	19
mar 25.04.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	46
mer 26.04.23	Cinéma scolaire	Jardins enchantés	ATRIUM57	190
mer 26.04.23	Cinéma scolaire	Jardins enchantés	ATRIUM57	159
ven 28.04.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	14
mar 02.05.23	Cinéma	Tár	ATRIUM57	69
dim 14.05.23	Dimanche en fête	Dimanche en fête 7 - David Schellens duo	ATRIUM57	28
lun 15.05.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	17
mar 16.05.23	Cinéma	Aftersun	ATRIUM57	41
mar 16.05.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	43
mar 16.05.23	Théâtre scolaire	Roméo et Juliette	ATRIUM57	68
mer 17.05.23	Théâtre scolaire	Roméo et Juliette	ATRIUM57	144
mer 17.05.23	Atelier	Donnez goût aux arts vivants en partenariat avec ékla	ÉCOLE	16
mer 17.05.23	Atelier	Donnez goût aux arts vivants en partenariat avec ékla	ÉCOLE	17
lun 22.05.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	22
mar 23.05.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	57
mar 23.05.23	Théâtre scolaire	Duo Kanadé	ATRIUM57	92
mar 23.05.23	Théâtre scolaire	Duo Kanadé	ATRIUM57	108
jeu 25.05.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	23
jeu 25.05.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	7
ven 26.05.23	Atelier	Opération Art à l'école ékla (Rencontres)	CHARLEROI DANSE	20
ven 26.05.23	Médiation aux arts de la scène	Anim philo Roméo et Juliette	ÉCOLE	7
ven 26.05.23	Musique	Music Live 4	ATRIUM57	42
mar 30.05.23	Cinéma	The Banshees of Inisherin	ATRIUM57	48
mar 30.05.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	53
mar 30.05.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	13
jeu 01.06.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	21
ven 02.06.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	9
lun 05.06.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	16
mar 06.06.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	54
mer 07.06.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	17
mer 07.06.23	Médiation aux arts de la scène	Clôture Opération Art à l'école	ATRIUM57	69
jeu 08.06.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	16
ven 09.06.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	18
lun 12.06.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	14
lun 12.06.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	19
mar 13.06.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	48
mer 14.06.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	20
jeu 15.06.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	18

lun 19.06.23	Atelier	Carnet d'artistes	ÉCOLE	18
mar 20.06.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	45
mar 27.06.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	50
mar 04.07.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	57
jeu 06.07.23	Tout public	Pendant ce temps-là de l'autre côté d'ici	ATRIUM57	16
jeu 24.08.23	Ciné/Concerts	Concert + Cinéma : On sourit pour la photo	ATRIUM57	46
ven 25.08.23	Ciné/Concerts	Concert Tareq Alsayed et Léa Besançon + Cinéma : Divertimento	ATRIUM57	52
sam 26.08.23	Ciné/Concerts	Concert de Jazz Manouch avec Renaud Dardenne et Alexandre Tripodi + Cinéma Mon crime	ATRIUM57	39
mar 29.08.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	87
mar 05.09.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	58
mar 05.09.23	Cinéma	L'amour et les forêts	ATRIUM57	84
dim 10.09.23	Tout public	Festival de chansons wallonnes	ATRIUM57	53
mar 12.09.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	55
mar 12.09.23	Cinéma	Il sol dell'avvenire	ATRIUM57	28
mar 12.09.23	Arts plastiques	EXPO Énergie du geste vernissage	ATRIUM57	85
lun 18.09.23	Arts plastiques	EXPO Énergie du geste visite scolaire	ATRIUM57	4
mar 19.09.23	Cinéma	Je verrais toujours vos visages	ATRIUM57	60
mar 19.09.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	56
mar 19.09.23	Arts plastiques	EXPO Énergie du geste Visite scolaire	ATRIUM57	6
mer 20.09.23	Cinéma	Dunia la princesse d'Alep	ATRIUM57	9
dim 24.09.23	Cinéma	Habib - La grande Aventure	ATRIUM57	79
dim 24.09.23	Musique	Babelutte - retrouvailles associatives	ATRIUM57	80
mar 26.09.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	48
mar 26.09.23	Cinéma	En los Margenes	ATRIUM57	42
mer 27.09.23	Jeune Public	Radio Paillettes	ATRIUM57	185
sam 30.09.23	Tout public	Le mystère du gant	ATRIUM57	116
dim 01.10.23	Dimanche en fête	Dimanche en fête 1	ATRIUM57	53
mar 03.10.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
mar 03.10.23	Arts plastiques	EXPO Congo Eza vernissage	ATRIUM57	14
mar 03.10.23	Cinéma	The quiet Girl	ATRIUM57	93
mer 04.10.23	Explo	Splendeur d'Italie	ATRIUM57	174
jeu 05.10.23	Théâtre scolaire	Le voyage d'Oscar	ATRIUM57	64
jeu 05.10.23	Théâtre scolaire	Le voyage d'Oscar	ATRIUM57	101
ven 06.10.23	Atelier	Ciné décalé	en classe	19
lun 09.10.23	Atelier	Ciné décalé	en classe	26
mar 10.10.23	Arts plastiques	EXPO Congo Eza visite scolaire	ATRIUM57	9
mar 10.10.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	68
mar 10.10.23	Cinéma	L'empire du silence	ATRIUM57	71
mar 10.10.23	Cinéma scolaire	Grosse colère et fantaisie	ATRIUM57	16
mer 11.10.23	Cinéma	Élémentaire	ATRIUM57	34
mer 11.10.23	Cinéma scolaire	Grosse colère et fantaisie	ATRIUM57	75
mer 11.10.23	Cinéma scolaire	Grosse colère et fantaisie	ATRIUM57	74
jeu 12.10.23	Atelier	Ciné décalé	en classe	16
ven 13.10.23	Cinéma	La vie pour de vrai	ATRIUM57	83
sam 14.10.23	Tout public	Pie Tshibanda : Belge et Congolais pour le meilleur !	ATRIUM57	237
lun 16.10.23	Atelier	Ciné décalé	en classe	14
mar 17.10.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	56
mar 17.10.23	Cinéma	Les choses simples	ATRIUM57	118
mar 17.10.23	Cinéma	Plan 75	ATRIUM57	61
jeu 19.10.23	Tout public	Tervueren	ATRIUM57	74
ven 20.10.23	Associations	Balade Baby-Poussette (Ligue des familles)	ATRIUM57	6
ven 20.10.23	Musique	Music Live #16	ATRIUM57	30
dim 22.10.23	Jeune Public	Pinochio le Kikirga	ATRIUM57	190
mar 24.10.23	Cinéma	Sur la branche	ATRIUM57	71
lun 06.11.23	Atelier	Ciné décalé	en classe	25
mar 07.11.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	60
mar 07.11.23	Théâtre scolaire	La méthode du Dr Spongiak	ATRIUM57	100
mar 07.11.23	Théâtre scolaire	La méthode du Dr Spongiak	ATRIUM57	120

mar 07.11.23	Cinéma	Dalva	ATRIUM57	63
mer 08.11.23	Explo	Les Açores	ATRIUM57	153
jeu 09.11.23	Tout public	Rimbaud-Verlaine : Vioelences	ATRIUM57	90
ven 10.11.23	Médiation aux arts de la scène	Animation philo La méthode du Dr Spongiak	École	23
ven 10.11.23	Cinéma	Super mario Bros	ATRIUM57	80
mar 14.11.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
mar 14.11.23	Atelier	Ciné décalé	École	25
mar 14.11.23	Cinéma	Anatomie d'une chute	ATRIUM57	60
mer 15.11.23	Jeune Public	Le voyage de Lou	ATRIUM57	100
sam 18.11.23	Tout public	La tournée du Stand-Up !	ATRIUM57	320
dim 19.11.23	Dimanche en fête	Dimanche en fête 2	ATRIUM57	40
mar 21.11.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
mar 21.11.23	Arts plastiques	EXPO Nature - drink ouverture Semaine de la transition	ATRIUM57	30
mar 21.11.23	Cinéma	Les algues vertes	ATRIUM57	65
mer 22.11.23	Jeune Public	Maisons	ATRIUM57	100
ven 24.11.23	Atelier	Conférence - Récits transition		80
sam 25.11.23	Atelier	Forum citoyen - rencontre dînatoire		90
dim 26.11.23	Jeune Public	COUAC...	ATRIUM57	80
dim 26.11.23	Atelier	Réserve en transition - petit déjeuner Oxfam		40
mar 28.11.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
mar 28.11.23	Cinéma	Une belle course	ATRIUM57	60
mar 28.11.23	Cinéma	Paysan s du ciel a la terre	ATRIUM57	60
jeu 30.11.23	Tout public	Consumer	ATRIUM57	80
ven 01.12.23	Musique	Concert de tri son	ATRIUM57	60
lun 04.12.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	25
mar 05.12.23	Arts plastiques	EXPO Gembloux dans les années ... (2e partie) - vernissage	ATRIUM57	50
mar 05.12.23	Cinéma	Le bleu du caftan	ATRIUM57	60
mar 05.12.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
mer 06.12.23	Explo	Afrique	ATRIUM57	150
sam 09.12.23	Tout public	Alice On The Roof	ATRIUM57	362
dim 10.12.23	Dimanche en fête	Dimanche en fête 3	ATRIUM57	30
mar 12.12.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	25
mar 12.12.23	Cinéma	Alma Viva	ATRIUM57	60
mar 12.12.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
mer 13.12.23	Jeune Public	L'invitation du facteur Hibou	ATRIUM57	200
jeu 14.12.23	Atelier	Ciné décalé	ÉCOLE	25
ven 15.12.23	Musique	Music Live #17	ATRIUM57	30
dim 17.12.23	Jeune Public	Le tour du monde en 80 notes	ATRIUM57	150
mar 19.12.23	Cinéma	Un coup de maître	ATRIUM57	60
mar 19.12.23	Cafétéria sociale	Oh Que Tal Kawa	ATRIUM57	65
jeu 21.12.23	Tout public	Maurice Tillieux	ATRIUM57	70

3. ASBL OFFICE DU TOURISME DE GEMBOLOUX

3.1. Mission

L'association a pour but :

- de promouvoir par des initiatives propres et l'encouragement d'initiatives privées, la valorisation touristique des monuments, bâtiments, sites, promenades, productions artisanales et activités hôtelières de GEMBOLOUX,
- de faire connaître à l'intérieur comme à l'extérieur de la Commune les richesses architecturales, historiques, culturelles ou naturelles de celle-ci en relation avec des organismes locaux similaires ou avec tout autre organisme d'intérêt public,
- d'organiser une promotion permanente des biens touristiques sis sur le territoire de la Commune par tous les moyens publics ou privés et notamment par un effort permanent de signalisation.

3.2. Siège

Rue Sigebert, 1, 5030 GEMBOLOUX

Tél : 081 62 69 60 – Fax : 081 62 69 65

www.visitgembloux.be - info@visitgembloux.be

3.3. Heures d'ouverture

Du 1^{er} mars au 30 septembre :

- Lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures 30
- Samedi, Dimanche et certains jours fériés de 10 heures à 16 heures

Du 1^{er} octobre au 29 février :

- Lundi au vendredi de 09 heures à 16 heures
- Samedi de 10 heures à 16 heures

3.4. Manifestations ponctuelles du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

- Le dimanche 6 novembre : organisation de la Fête de la Saint-Hubert : 300 personnes.
- Les 12 et 13 novembre : Journées de la Coutellerie au Foyer Communal : 2000 personnes
- Durant tous les week-ends du 2 décembre au 18 décembre : organisation du marché de Noël sur l'Esplanade dans le cadre des Hivernales en collaboration avec le service Dynamique Urbaine : 5000 personnes.
- Du 18 février au 25 février : Concours de dessins sur le thème de « Le folklore Gembloutois » : 350 personnes ont visité cette exposition qui été exposée au Centre Culturelle de Gembloux.
- Le dimanche 2 avril : Organisation de Gembloux Autos-Rétro en collaboration avec le Rotary et un club de véhicules anciens. Nouveauté cette année, présence de cyclomoteurs et motos dans l'enceinte de l'Abbaye de GEMBOLOUX : 1000 personnes et une centaine de véhicules participèrent à l'événement.
- Le dimanche 7 mai : Organisation d'une balade gourmande dans le village de LONZEE : 200 participants
- Les 27 et 28 mai : Organisation de la Fête Médiévale à CORROY-LE-CHATEAU : 10000 personnes participèrent à cette fête.
- Du vendredi 7 au dimanche 9 juillet : Marché Provençal organisé dans le parc d'Epinal : 500 personnes.
- Les 16 et 29 juillet : Visites guidées de l'Abbaye ouverte au public : 100 personnes

- Le samedi 22 juillet : Organisation en partenariat avec la Ville de GEMBLOUX du Beau Vélo de Ravel : 5000 personnes.
- Les 13 et 19 août : Visites guidées de l'Abbaye ouvertes au public : 100 personnes
- Le dimanche 10 septembre : organisation du Vélorneau : 850 personnes
- Le samedi 7 octobre : Organisation des 60 ans du Carillon de GEMBLOUX avec visites du beffroi, spectacles et animations : 500 personnes.
- Du 28 au 29 octobre : Festibière au Foyer Communal : 600 personnes.

3.5. Action permanente du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023

- Accueil au bureau de quelque 2500 personnes.
- Traitement de plus de 500 demandes de renseignements effectuées par téléphone.
- Traitement de quelque 3000 demandes de renseignements envoyées par courriels, Messenger.
- 567 entrées et guidages sous l'égide de l'Office du Tourisme ont été recensés dans l'ancienne abbaye bénédictine de GEMBLOUX, au beffroi et au musée de la Coutellerie.
- Entretien régulier des soixante kilomètres de sentiers inclus dans les 6 circuits balisés.
- Projet de remise en ordre des différents balisages des promenades.
- Création du site internet : www.visitgembloux.be
- Création d'une balade TOTEMUS du centre-ville de GEMBLOUX.
- Réédition de la brochure illustrée et commentée du centre-ville, projet de création de fiches pédestres et cyclistes en collaboration avec le Syndicat d'Initiatives de LA BRUYERE, création de fiches circuit vélo et Vélorneau, édition d'une brochure du centre-ville adaptée aux enfants, projet de promenade « La route du Malt », projet de circuits points

3.6. Représentation communale

Le membre du collège communal disposant du tourisme dans ses attributions préside, conformément à ses statuts, l'Office du Tourisme.

La représentation politique au sein de l'Assemblée générale se présente comme suit :

- Emmanuel DELSAUTE, Échevin du Tourisme
- Marie-Claire RINGLET
- Laora WAUTELET
- Nadine GUISET
- Cédric DRAYE
- un membre du parti Ecolo doit encore être désigné.

3.7. Intervention communale

En 2023, l'intervention communale était de 93.500 €.

4. ASBL « MAISON DU TOURISME SAMBRE-ORNEAU »

4.1. Mission

La Maison du Tourisme située rue Sigebert à GEMBLOUX couvre le territoire de FLOREFFE, GEMBLOUX, JEMEPPE-SUR-SAMBRE, SAMBREVILLE et SOMBREFFE.

4.2. Siège

Rue Sigebert, 3 – 5030 GEMBLOUX

4.3. Représentation communale

- Emmanuel DELSAUTE
- Patrick DAICHE
- Laurence NAZÉ
- Frédéric DAVISTER

4.4. Intervention communale

En 2023, l'intervention communale était de 2.500 €.

5. ASBL CANAL ZOOM, Télévision locale de GEMBLOUX, CHASTRE, PERWEZ et WALHAIN

5.1. Mission

L'association a pour mission de service public la production, la co-production et la diffusion de programmes d'information, d'animations locales, de développement culturel et d'éducation permanente.

Les productions propres de l'association devront favoriser l'expression et la participation de la population concernée.

5.2. Siège

Passage des Déportés, 2 – 5030 GEMBLOUX

Tél : 081 61 30 09 – Fax : 081 61 29 99

E-mail : courrier@canalzoom.be

redaction@canalzoom.be – direction@canalzoom.be

5.3. Représentation communale

- Laora WAUTELET
- Fabian LOSANGE
- Benjamin SAJOTTE
- Martin ROMMENS

5.4. Intervention communale

En 2023, l'intervention communale était de 15.000 €.

6. ASBL AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI (A.L.E.)

6.1. Mission

L'association a pour objet la gestion de l'Agence locale pour l'Emploi, conformément à l'article 8 de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité des travailleurs et à ses arrêtés d'exécution.

L'Agence locale pour l'Emploi est compétente pour l'organisation et le contrôle d'activités non rencontrées par les circuits réguliers du travail.

6.2. Siège

Rue Albert, 1 à 5030 GEMBLOUX

Tél. : 081 60 12 84 - Fax. : 081 60 16 64

Email : aleGEMBLoux@proximus.be

6.3. Représentation communale

- Pol MARBEHANT
- José ALVAREZ
- Sylvie CONOBER
- Guy CHARLES
- Marie MARCHAND
- Laurent GRANDHENRY
- Patience ENABIA

6.4. Intervention communale

En 2023, l'intervention communale était de 21.276,98 €.

7. ASBL COMITÉ DES JUMELAGES

7.1. Mission

L'association a pour objet, dans le respect des opinions philosophiques, politiques et religieuses de chacun, le rapprochement des villes jumelées en favorisant et coordonnant les échanges, entre autres, culturels, éducatifs, sportifs, linguistiques et économiques.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

7.2. Siège

Rue Monseigneur Heylen, 5 – 5030 GEMBLoux
Tél. 0486 95 .54 27

7.3. Représentation communale

Le Député-Bourgmestre Monsieur Benoît DISPA et l'Échevin des Jumelages, Monsieur Emmanuel DELSAUTE sont administrateurs de plein droit de l'ASBL.

7.4. Intervention communale.

En 2023, l'intervention communale était de 5.200 €.

8. ASBL EXTRACOM.GEMBLoux

8.1. Mission.

Créée en 2006, l'ASBL Extracom.Gembloux s'occupe de la gestion des garderies des implantations communales. Ses objectifs : unifier l'organisation des accueils extrascolaires, donner un statut à l'ensemble des accueillantes et augmenter la qualité des accueils extrascolaires.

Ses missions concrètes sont :

- le recrutement des accueillantes et leur remplacement en cas d'absence ;
- la mise en place et le contrôle d'un système de paiement sécurisé des garderies ;
- le contrôle des présences en collaboration avec les accueillant(e)s ;
- la rétribution des accueillant(e)s ;
- l'établissement des attestations fiscales ;

- les contacts réguliers et bonne communication avec les directions d'écoles, les enseignants, les accueillantes et les parents ;
- la formation des collaborateurs de l'ASBL ;
- la gestion quotidienne de l'ASBL ;
- être l'interlocuteur privilégié des parents.

8.2. Siège

Place du Sablon, 5 – 5030 SAUVENIÈRE
Tél. : 0475 41 70 24

8.3. Représentation communale

- Gauthier de SAUVAGE, Échevin de tutelle
- Émilie LEVÊQUE
- Véronique MOUTON
- Fabrice ADAM
- Santos LEKEU-HINOSTROZA

8.4. Intervention communale

En 2023, l'intervention communale était de 162.300 €.

9. ASBL RÉGIE DES COUTELIERS DE GEMBLOUX-SOMBREFFE

9.1. Missions

L'association a pour but l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur d'un ou de plusieurs quartiers d'habitations par la mise en œuvre d'une politique d'insertion intégrée. Pour atteindre son but, la régie des quartiers réalise conjointement deux types d'actions : celles favorisant l'amélioration du cadre de vie, l'animation, la convivialité et l'exercice de la citoyenneté, notamment par la pédagogie de l'habiter et celles contribuant à l'insertion socioprofessionnelle des stagiaires en leur offrant une formation encadrée par une équipe de professionnels.

9.2. Siège

Avenue Jules Bruyr, 48 à 5030 GEMBLOUX

9.3. Représentation communale

- Benjamin BERGER
- Verlaine URBAIN
- Laetitia FAIN

9.4. Intervention communale

En 2023, l'intervention communale était de 10.000 €.

26. Cultes et expressions philosophiques

1. REPRÉSENTATION

Les fabriques d'églises sont régies par le décret impérial du 30 décembre 1809 et le décret régional wallon du 13 mars 2014 relatif à la tutelle sur les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus.

Le Conseil communal exerce la tutelle spéciale d'approbation sur le budget, les modifications budgétaires et le compte des fabriques d'églises.

2. PARTICIPATION FINANCIÈRE

Subside ordinaire		COMPTE 2022	BUDGET 2023
1	BEUZET	20 178,88	22 848,82
2	BOSSIÈRE	36 441,83	33 973,29
3	BOTHEY	5 888,15	9 363,51
4	CORROY-LE-CHÂTEAU	23 170,21	12 994,88
5	ERNAGE	12 802,71	16 315,08
6	GEMBOUX	47 093,27	113 117,74
7	GRAND-LEEZ	10 164,14	20 903,30
8	GRAND-MANIL	22 309,14	32 356,48
9	ISNES	20 860,13	25 631,74
10	LONZÉE	22 011,45	40 157,55
11	MAZY	21 871,39	23 130,70
12	SAUVENIÈRE	12 321,03	19 126,01
13	PROTESTANTE	9 138,68	12 881,19
14	Morale laïque	0,00	0,00
		264.251,01	382.800,29

27. Centre public d'action sociale

1. SITUATION

Rue Chapelle-Marion, 1
5030 GEMBLoux
081 62 72 00
Adresse mail : info@cpas-gembloux.be

2. SES ORGANES

2.1. Le Conseil de l'Action Sociale en 2023

Présidente :

Madame Isabelle GROESSENS
Rue de Loncée 159 – 5030 LONZÉE
081 62 72 35

Conseillers :

Madame Édith PIRSON
Rue du Zémont, 32 – 5030 GEMBLoux

Madame Anne-Lise MALLIA
(...)

Monsieur Andy ROGGE
Rue Émile-Pirson, 43 BTE 1 – 5032 MAZY

Madame Nadine GUISET
Rue des Déportés 12 – 5030 BEUZET

Monsieur Patrick THONNART
Rue des Carrières 23 – 5032 LES ISNES

Madame Joëlle POULET
Rue Albert 18/7 – 5030 GEMBLoux

Monsieur Dominique de HEMPTINNE
(...)

Madame Laurence MARTIN
Rue Camille-Cals 24 – 5030 GEMBLOUX

Monsieur Antoine HOUTART
Rue de Noirmont 2C – 5030 GEMBLOUX

Monsieur Bernard SCHMIT
(...)

2.2. Le Bureau permanent

Mesdames Isabelle GROESSENS et Anne-Lise MALLIA, Messieurs Andy ROGGE et Patrick THONNART

2.3. Le Comité spécial du service social

Mesdames Isabelle GROESSENS et Edith PIRSON, Messieurs Andy ROGGE et Antoine HOUTART

2.4. Le Comité spécial de gestion des maisons de repos et de soins

Mesdames Isabelle GROESSENS, Nadine GUISET et Laurence MARTIN et Monsieur Dominique de HEMPTINNE

2.5. Le Comité spécial de gestion des crèches

Mesdames Isabelle GROESSENS, Anne-Lise MALLIA et Joëlle POULET et Monsieur Bernard SCHMIT

Nombre de réunions en 2022 (année complète)

Le Conseil de l'Action Sociale a tenu 13 réunions.
Le Bureau permanent a tenu 15 réunions.
Le Comité spécial du service social a tenu 26 réunions.
Le Comité spécial de gestion de la crèche a tenu 9 réunions.
Le Comité spécial de gestion des maisons de repos a tenu 11 réunions.

Nombre de réunions en 2023 (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023)

Le Conseil de l'Action Sociale a tenu 10 réunions.
Le Bureau permanent a tenu 15 réunions.
Le Comité spécial du service social a tenu 18 réunions.
Le Comité spécial de gestion de la crèche a tenu 6 réunions.
Le Comité spécial de gestion des maisons de repos a tenu 7 réunions.

2.6. Les grades légaux

Directrice générale f.f. du CPAS :
Madame Véronique MICHELS
081 62 72 59 – veronique.michels@cpas-gembloux.be

Directrice financière f.f. du CPAS :

Madame Caroline MINNE

081 62 72 06 – caroline.minne@cpas-gembloux.be

3. PERSONNEL PAR SERVICE AU 30 SEPTEMBRE 2023

(Ceci concerne le personnel effectivement rémunéré au 30 septembre 2023)

3.1. Administration générale

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Directrice Générale faisant fonction	1	S
Directrice Financière faisant fonction	1	C
Juriste	1	C
Chef de service administratif	1	S
Bachelier(ère) en gestion des ressources humaines	2	C
Bachelier(ère) en comptabilité	1	C
Bachelier(ère) en comptabilité	1	APE
Employé(e) d'administration comptabilité	1	APE
Employé(e) d'administration service du personnel	2	APE
Ouvrier(ère) chargé de l'entretien	1	Maribel

3.2. Services généraux : services des bâtiments

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Chef de bureau technique	1	S
Bachelier(ère) en informatique	1	C
Agent technique	1	APE
Agent technique	1	Maribel
Ouvriers qualifiés	1	C
Ouvriers qualifiés	3	APE
Employé(e) d'administration	1,80	APE
Employé (e) d'administration	1	S

3.3. Buanderie centrale

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Aide-soignant(e) chargé(e) de la buanderie	1	C
Ouvrier (ère)	1	C
Ouvrier (ère)	1	APE
Ouvrier (ère)	1	Maribel

3.4. Service social de première ligne – médiations dettes –service énergie

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Directeur(trice) du secteur social	1	S
Employé(e) d'administration affectée à l'accueil	0,8	C
Employé(e) d'administration affectée à l'accueil	1	APE
Assistant(e) social(e)	1	S
Assistant(e) social(e)	0,50	C
Assistant(e) social(e)	9	APE
Assistant(e) social(e)	4	Maribel
Employé(e) d'administration	2,80	APE
Éducateur (trice) spécialisé(e) logement	0,9	APE

3.5. Maisons de repos et maisons de repos et de soins

3.5.1. PERSONNEL CHARGÉ DE LA GESTION DES DEUX SITES

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Administration des deux sites		
Directeur (trice)	1	S
Employé(e) d'administration (économat et normes HACCP, responsable personnel nettoyage pour l'ensemble du CPAS, Responsable Buanderie)	1	C
Chef adjointe du service social	1	APE
Employé(e) d'administration (Comptabilité)	1	C
Employé(e) d'administration (Accueil et administratif)	1	APE
Infirmier (ère) en chef (chef de service nursing)	1	S
Référent(e) pour la démence	1	C

3.5.2. PERSONNEL OCCUPÉ SUR LES DEUX SITES : RÉSIDENCE "LA CHARMILLE" & RÉSIDENCE "SAINT-JOSEPH"

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Personnel infirmier :		
Infirmier (ère) en chef	1	S
Infirmier (ère) en chef	1	C
Infirmier (ère)	16,8	C
Personnel de soins :		
Aide-soignant(e)	30,45	C
Pool paramédical :		
Responsable pool-kiné ergo	1	C
Ergothérapeute	0,75	C

Kinésithérapeute	1,5	APE
Kinésithérapeute	0,5	C
Animateur (trice) logopède	0,80	Maribel
Educateur (trice) spécialisé (e)	0,6	APE
Educateur (trice) spécialisé (e)	0,2	Maribel
Aide - Logistique	0,5	C
Aide - logistique	0,5	APE
<i>Cuisine centrale :</i>		
Agent technique en charge de la cuisine	1	Maribel
Ouvrier(ère) qualifié(e) (cuisine)	0,80	Maribel
Ouvrier(ère) qualifié(e) (cuisine)	1	C
Ouvrier(ère) qualifié(e) (cuisine)	0,8	APE
Ouvrier(ère) (cuisine)	0,80	C
Ouvrier(ère) (cuisine)	3,5	APE
Ouvrier(ère) (cuisine)	2,20	Maribel
<i>Entretien :</i>		
Ouvrier (ère)	2,80	APE
Ouvrier (ère)	2,60	Maribel
Ouvrier (ère)	4,20	C

3.6. Crèche "Les Roitelets" - « Les Petites Châtaignes »

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Directeur(trice) des crèches	1	C
Infirmier(ère) santé communautaire	0,80	C
Assistant(e) social(e)	2,95	C
Puériculteur (trice)	9,75	C
Puériculteur (trice)	9,85	APE
Puériculteur (trice)	7,25	ONE/APE
Puériculteur (trice)	1	Maribel
Ouvrier (ère) logistique	0,50	C
Ouvrier (ère) entretien	1,50	APE
Ouvrier (ère) entretien	0,50	C

3.7. Aide à domicile

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Aide-ménagère chargée de l'entretien à domicile	4	APE

3.8. Transport social

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Employé(e)	1	APE
Employé(e)	1	Maribel

3.9. Service insertion socioprofessionnelle

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Personnel d'encadrement		
Gestionnaire des projets sociaux	0,50	S
Assistant(e) social(e)	1	C
Assistant(e) social(e)	1	APE
Educateur(trice)	1	
Personnel occupé sous contrat article 60§7		
-dans les services du CPAS	11	C
-auprès d'ASBL avec intervention financière	9	C
-auprès d'ASBL sans intervention financière	2	C
-auprès d'entreprises d'économie sociale	8	C
-auprès de l'administration communale de GEMBLOUX	0	C

3.10. Service Insertion Sociale

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Assistant(e) social(e) chargé(e) de la gestion des projets sociaux et de la coordination sociale	0,50	S
Educatrice spécialisée Santé mentale	0,50	C
Educatrice spécialisée SIS	0,50	C
Assistant(e) social(e) Pré SIS Agent de liaison	0,50	APE
Coordinateur numérique	1	C
Assistant(e) social(e) ESPACE 9	1	C
Animatrice logisticienne Espace 9	0,50	C
Educateur(trice)	1	Maribel

3.11. Soins à domicile

FONCTIONS	NOMBRE (ETP)	STATUT
Infirmier(ère) social(e)	1	C

Depuis le 16 octobre 2020, la coordination de soins et services à domicile a été transférée à un autre centre de coordination et l'infirmière sociale a été affectée à 100% aux services d'aide à domicile.

4. PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS SERVICES

Notes :

L'ordre de présentation des services correspond à l'ordre des fonctions du budget du CPAS).

Le fonctionnement des services tel que décrit ci-dessous (notamment ce qui concerne les modalités d'accès et les heures de permanence) a été adapté en 2020 dans le respect des mesures sanitaires imposées durant la crise de la Covid 19.

4.1. Patrimoine privé

Le CPAS est propriétaire de deux immeubles mis en location à des personnes privées :

- Un immeuble sis rue Sainte Adèle 14 - 5030 GEMBLOUX comprenant 4 logements :
 - Rez de chaussée : Appartement 2 chambres, cuisine non équipée, salle de bains, cave et jardin commun,
 - 1er étage : Appartement 2 chambres, cuisine non équipée, salle de bains, cave et jardin commun,
 - 2ème étage D : Studio mezzanine, cuisine non équipée, salle de douche, cave et jardin commun.
 - 2ème étage G : Studio mezzanine, cuisine non équipée, salle de douche, cave et jardin.
- Une maison d'habitation avec jardin sise chaussée Romaine 32.

Les immeubles sis rue Pierquin à GEMBLOUX et rue de l'Église à LONZÉE sont mis à disposition de la S.C.R.L. « La Cité des Couteliers de GEMBLOUX », via des baux emphytéotiques. Ces bâtiments ont été entièrement reconstruits. Ces opérations, subsidiées par la Société Wallonne du Logement, ont permis la création de nouveaux logements sociaux.

Depuis 2007, l'ancien Home Notre-Dame a suivi le même sort, un bail ayant été conclu pour une part avec la Ville et pour l'autre avec la S.C.R.L. « La Cité des Couteliers de GEMBLOUX ». Le bâtiment est occupé depuis 2010 par l'école communale de GRAND-LEEZ et par des locataires de la société de logements sociaux.

L'immeuble, rue du Moulin, 50, a été intégré dans le cadre du plan communal du logement, dans le projet de construction de 50 logements sur le site de l'ancienne « Coutellerie PIÉRARD ». Ce bâtiment a été cédé à la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers" et a été démoli.

Les informations relatives à l'achat et au reconditionnement de l'immeuble sis 55 avenue de la Faculté à GEMBLOUX se trouvent dans la section relative aux logements de transit.

L'étage du nouveau bâtiment situé rue Chapelle-Marion, 1, dit Arsenal, comprend huit logements pour personnes âgées dont la construction et la gestion ont été assurées par la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers". Un bail emphytéotique a également été conclu entre le CPAS et la S.C.R.L. "La Cité des Couteliers". Le rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment comprenant dix bureaux accueille la direction générale et la direction financière ainsi que la salle du Conseil.

4.2. Économat, service central des achats

La plupart des dépenses de fonctionnement sont reprises à cette fonction.

La répartition des dépenses s'effectue via la facturation interne :

- à partir de la gestion des stocks ;
- en fonction des taux d'occupation des différents établissements.

4.3. Consultations juridiques : aide juridique de première ligne

Le Centre poursuit sa collaboration avec le Bureau de Consultation et de Défense juridique de NAMUR. Une permanence est assurée par maximum deux avocats et se tient à l'Hôtel de Ville, tous les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois, entre 11 h et 12 h.

Le CPAS intervient forfaitairement dans les défraiements des frais de trajet des avocats participant à cette permanence.

Ce service est ouvert à tous, il s'agit de l'aide juridique de première ligne qui est totalement gratuite.

Personne de contact : Natasha VERVONDEL

4.4. Service médiation de dettes

Le service de médiation de dettes est agréé par le Service public de Wallonie depuis le 1^{er} mars 1995 (sous le Matricule SPW/SMD 101).

Le Service est accessible à la population gembloutoise à raison de deux permanences par semaine à savoir le mardi et jeudi de 09 h 00 à 12 h 00. En dehors de ce créneau, le service fonctionne sur base de rendez-vous.

Notons toutefois que les permanences sont suspendues depuis le 19 mars 2020 en raison de la pandémie de Covid-19. Le service travaille exclusivement sur base de rendez-vous et fait preuve à ce propos d'une grande flexibilité.

Le Service de médiation de dettes se compose de trois médiateurs de dettes (à temps plein). Le service est conventionné avec une licenciée en droit maîtrisant les matières abordées et apportant les éclairages juridiques et conseils adéquats.

Le service est désigné comme médiateur par le Tribunal du Travail dans le cadre de procédures relevant de la loi sur le règlement collectif de dettes (loi du 05 août 1998). Une rémunération des prestations de ce service est fixée légalement et le paiement en est assuré lors de certains actes de procédure.

Des dispositions décrétales émanant du Service Public de Wallonie permettent une subside de ce service, en fonction du nombre d'habitants recensés au 1^{er} janvier de l'année de référence, du nombre de dossiers traités, de la participation à des formations continuées, entre autres critères. L'avance sur subside déjà perçue pour 2023 s'élève à un montant de 20.631,22 € (sur une subvention principale de 25.162,27 €).

Le CPAS est membre de MEDENAM, association chapitre XII « Centre de Référence en Médiation de dettes de la Province de NAMUR » qui apporte depuis 2009 un appui méthodologique supplémentaire au service et anime la plupart des séances de formations organisées dans le cadre du travail de prévention tertiaire.

4.4.1. Séances informatives

Le service organise, à la demande, des séances collectives visant à informer la population gembloutoise des implications pratiques de la médiation de dettes amiable et du Règlement collectif de dettes.

4.4.2. Actions de prévention

Durant la phase curative et post-curative possible de 6 mois, un travail visant à aider les personnes quittant les dispositifs curatifs (médiation de dettes amiable – Règlement collectif de dettes) à ne pas retomber dans le surendettement est proposé au travers de 3 axes :

- Travail relationnel à l'argent : Il est proposé à chaque médié de se questionner sur l'origine de son surendettement, mais surtout de réfléchir sur sa relation à l'argent (éducation, système familial, valeurs).
- Processus de Règlement collectif de dettes / de médiation de dettes : et le vécu du médié dans tout ça. Bien qu'il n'y ait pas de lien avéré entre la rechute et la manière dont le médié a vécu sa procédure, nous estimons que le volet individuel est l'occasion d'être attentif au vécu du médié.
- Préparation à la « sortie » de la procédure : Cette séance est l'occasion de revoir avec chaque médié les balises d'une bonne gestion au quotidien mais également d'envisager, s'il échète, un projet de vie ne mettant pas en péril l'équilibre budgétaire (projet, nouvelle dépense). De plus, pour certains médiés, la sortie de la procédure est anxiogène. Il est dès lors possible d'apaiser ses inquiétudes en travaillant sur le renforcement de ses compétences et de son autonomie.
- Consom'Action : Dans le cadre de son action de prévention tertiaire visant à l'autonomisation budgétaire des personnes, le service propose à l'ensemble de la population Gembloutoise un programme d'informations abordant diverses thématiques telles que : la consommation sous l'angle des arnaques, l'atelier budget, la consommation et ma santé, les crédits, etc.

Responsable du service : Stéphanie PREUDHOMME, Médiatrice de dettes.

4.5. Fonds « énergie » et allocations de chauffage

La loi du 04 septembre 2002 confie aux CPAS une mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies et ce, via le Fonds « énergie » émanant du Service Public de Programmation Intégration Sociale. Cette intervention permet au CPAS d'intervenir financièrement dans les frais d'énergie des demandeurs (à savoir facture de gaz, d'électricité, de mazout, dettes diverses...) et dans le financement des frais de personnel du travailleur social affecté à cette mission.

Le subside prévu pour 2023 s'élève à 164.608,95 € pour les coûts en personnel et à 67.922,51 € pour les aides sociales à accorder.

La fonction de l'assistant social comprend un rôle d'information et de prévention par rapport à la consommation d'énergie, par rapport au paiement des factures ainsi qu'aux fournitures minimales d'énergie.

Les trois activités principales du service énergie sont :

1) **La guidance sociale énergétique** : il s'agit d'un suivi individualisé de familles en vue de diminuer les consommations d'énergie par le biais d'actions d'informations, de sensibilisation à l'énergie, par le biais d'élaboration de bilans énergétiques et de plans d'actions qui sont appuyés par les subsides obtenus auprès du Service Public de Wallonie dans le cadre des Plans d'Actions de Prévention en matière d'Énergie (PAPE). Ces subsides régionaux apportent l'opportunité de mise en œuvre de mesures concrètes en faveur du ménage suivi.

2) **Les rendez-vous avec l'assistant social responsable du service énergie** : il s'agit d'une disponibilité, **sur rendez-vous**, de l'assistant social au profit du public gembloutois réclamant une aide dans la lecture,

la compréhension, la contestation, l'acquittement de factures d'énergie. C'est aussi l'occasion de veiller et favoriser l'application des « droits sociaux » découlant des obligations de service public en matière d'énergie.

C'est notamment dans ce cadre, que se tient à la disposition de la population gembloutoise, un poste de rechargement via bancontact des cartes pour compteur à budget gaz / électricité installé à l'accueil de l'administration du Centre.

3) L'organisation des réunions de la Commission Locale pour l'Énergie (C.L.E.) : La commission se prononce dans le cadre des fournitures minimales garanties en électricité, de la perte du statut de client protégé, de la sollicitation du « secours hivernal » en gaz.

Le Service Social du CPAS est également compétent pour l'octroi des allocations de chauffage. Depuis 2009, le droit à cette allocation est annuel. Au 30 septembre 2023, le CPAS a perçu des décomptes pour un montant de 23.195,62 € et les dépenses engagées à la même date sont de 18.593,41 €.

L'allocation était de maximum 210 €/an. L'intervention porte sur 2000 litres par année civile et par famille.

Depuis le 01 juillet 2022, l'allocation de chauffage forfaitaire maximale est revue à la hausse soit 456 €.

En 2023, le montant de l'allocation varie entre 14 et 36 cents par litre de combustible avec un maximum de 2000 litres/ménage et une allocation maximale de 720 € / ménage / an en fonction du prix d'achat.

L'allocation est destinée à trois catégories de personnes en fonction de leurs revenus ou de leur situation sociale (www.fondschauffage.be)

Une permanence est également assurée à la Ville le mercredi après-midi de 14 à 16h00.

Responsable du service : Céline DECAMP, Directrice du Secteur Social

4.6. Accès à la culture et au sport

Un subside de 26.470 € est accordé au CPAS dans le cadre du fonds culture pour 2023 par l'État fédéral (S.P.P. Intégration Sociale) en vue de promouvoir la participation sociale et l'épanouissement culturel et sportif des usagers du CPAS. Depuis 2020 et selon l'arrêté royal du 10 janvier 2018 une nouvelle répartition du subside unique a été mise en place. En effet, la répartition de la subvention n'impose plus l'affectation d'un pourcentage minimum voire maximum aux volets « modules collectifs » et « pauvreté infantile », le CPAS peut définir de façon autonome les accents de sa politique locale et déterminer ses propres groupes cibles.

Six axes de développement sont actionnés par le Fédéral :

Le CPAS prend en charge, par ce biais, les dépenses permettant l'accès à la culture et au sport pour ses usagers.

Ce soutien financier peut prendre différentes formes :

Axe 1. Le financement total ou partiel de la participation par les usagers à des activités sociales, sportives ou culturelles, y compris les cotisations ou le matériel : l'adhésion à une association comme un club

sportif, etc. Cette aide peut s'étendre de la cotisation aux frais d'inscription ou même d'équipement requis. Il s'agit d'un avantage individuel.

Axe 2. Le financement total ou partiel de la participation par les usagers à des associations sociales, culturelles ou sportives y compris la cotisation et la participation aux fournitures et équipements indispensables : dans les frais de participation à un match de foot, un spectacle, etc. Cette aide peut intervenir tant dans les frais de ticket d'entrée que de déplacement ou même de garderie.

Une convention a été notamment conclue avec l'ASBL « Article 27 » de NAMUR. En partenariat avec le Centre Culturel de GEMBLOUX et d'autres associations gembloutoises, le CPAS participe à l'accès à la culture pour les personnes les plus démunies et leur famille. La gamme de spectacles accessibles, pour le prix modique de 1,25 € la place, comprend non seulement l'ensemble des spectacles du Centre Culturel de notre ville, mais aussi certains spectacles du théâtre de NAMUR et d'autres centres de la région.

Axe 3. Le soutien et le financement d'initiatives à finalité sociale développées par ou avec le groupe-cible au niveau social, culturel ou sportif : le CPAS peut soutenir des initiatives à finalités sociales auxquelles les personnes ciblées participent elles-mêmes activement ou dont elles ont elles-mêmes eu l'initiative comme une journée de sport.

Le fonds culture permet de soutenir des projets liés à l'insertion sociale et professionnelle.

Axe 4. Le soutien et le financement des initiatives qui favorisent l'accès et la participation du groupe-cible aux nouvelles technologies d'information et de communications

Axe 5 : Les modules collectifs

Depuis 2017, cette subvention peut également couvrir le financement de l'organisation de modules collectifs pouvant compléter le soutien individuel dans le cadre des projets individualisés d'intégration sociale. Il s'agit d'un ensemble cohérent d'activités réalisées en groupe en vue d'atteindre un certain objectif (approche de trajectoire).

Axe 6 : Lutter contre la pauvreté infantile

Depuis 2010, une subvention spécifique a été dégagée en faveur des enfants précarisés. Cette aide doit concerner des enfants mineurs. Ce soutien financier peut prendre différentes formes :

Interventions individuelles

- Aide sociale dans le cadre de la participation à des programmes sociaux
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien scolaire
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien psychologique pour l'enfant ou pour les parents dans le cadre de la consultation avec un spécialiste
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien paramédical
- Aide sociale dans le cadre d'un soutien pédagogique.

Actions communautaires

Il s'agit du financement total ou partiel d'initiatives avec ou en faveur des enfants des usagers en vue de favoriser leur intégration sociale (frais relatifs à la mise en place d'actions visant l'intégration sociale des enfants défavorisés)

Responsables du service : Céline DECAMP, Directrice du Secteur Social

4.7. Service Social de première ligne

4.7.1. FONCTIONNEMENT DU SERVICE SOCIAL DE PREMIÈRE LIGNE

Le service social de première ligne est accessible au public via des permanences organisées les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h 30. Les bureaux sont inaccessibles au public les 2èmes jeudis du mois sauf urgence sociale.

Les personnes sont reçues à la permanence pour une première demande ou pour une urgence. Elles sont toutefois de préférence reçues sur rendez-vous.

Le travail est réparti entre les différents travailleurs sociaux (selon que les personnes résident sur Gembloux-centre ou s'il s'agit de dossiers AMU - aide médicale urgente - et de personnes vivant dans un village de l'entité).

Le service social effectue également des visites à domicile réparties sur toute l'entité.

Le Comité Spécial du Service Social (C.S.S.S.), chargé de prendre des décisions sur base des dossiers présentés, se réunit tous les 15 jours les mercredis à partir de 13 heures 15. Ce comité examine une moyenne de 135 à 160 demandes par séance. Les dossiers sont présentés par les assistants sociaux.

Madame la Présidente a la possibilité d'octroyer des aides urgentes, à charge de ratifier ces octrois à la plus proche séance du C.S.S.S., à concurrence de à 1.612,12 €. Un montant de 3.828,79 € peut être accordé en urgence en cas d'expulsion, vente publique de meubles, garanties locatives, etc., ainsi que défini dans le règlement d'ordre intérieur des instances du CPAS.

La loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale prévoit, depuis le 01 janvier 2022, le versement par le Fédéral de 518 € par dossier traité de revenu d'intégration sociale, au prorata des jours d'intervention (soit X/365° par dossier) au CPAS. Ces sommes sont obligatoirement affectées à des dépenses en personnel social, en vue d'améliorer la qualité de l'accueil et l'aide aux personnes.

Responsable du service : Céline DECAMP, Directrice du Secteur Social

4.7.2. AVANCES SUR PRESTATIONS SOCIALES

L'octroi d'avances sur prestations sociales s'envisage dans l'hypothèse où la mise en ordre des dossiers amène un retard dans la perception des allocations en cause. Une enquête sociale préalable et des contacts avec les caisses compétentes interviennent toujours avant l'intervention financière du Centre. Le service social dispense une aide administrative indispensable auprès des demandeurs.

4.7.3. AVANCES SUR PENSIONS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{er} octobre 2005, l'octroi d'avances sur pensions alimentaires ainsi que la récupération auprès des débiteurs récalcitrants sont assurés par le S.E.C.A.L. (service des créances alimentaires attaché au Service Public Fédéral des Finances)

4.7.4. AIDE SPÉCIFIQUE AU PAIEMENT DE PENSIONS ALIMENTAIRES EN FAVEUR D'ENFANTS

La catégorie des bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.) avec montant majoré, c'est-à-dire la catégorie accordée aux personnes débitrices d'une pension alimentaire est supprimée depuis 2005. Une aide spécifique est dès lors accordée par le CPAS, à concurrence de 50 % de la pension alimentaire payée par le parent, plafonnée à 1.100 € par an (soit 91,67 € par mois). Le CPAS est remboursé à concurrence de 100 % des sommes accordées.

4.7.5. AIDE SOCIALE

L'aide en espèces et l'intervention dans les cautions et garanties locatives prennent en compte les conséquences de l'évolution socio-économique actuelle.

Pour mémoire, l'aide sociale peut être ou non, sur base d'une décision du Comité Spécial du Service Social (C.S.S.S.), liée à un remboursement ultérieur, au moins partiellement, par les bénéficiaires. Le choix du caractère récupérable de l'aide est décidé sur base du dossier social et plus particulièrement d'éléments tels que la nature de l'aide demandée, son impact sur la situation, la nécessité ou non de responsabiliser les ayants droit à l'aide sociale, l'avis du médiateur de dette s'il y a lieu etc. Si l'aide est récupérable, elle a pour corollaire l'augmentation des recettes budgétaires prévues en aide sociale.

Nous rappelons cependant le caractère aléatoire de ces recettes. Chaque année, le CPAS alloue une certaine somme au budget afin d'éponger une partie des montants à porter en irrécouvrables et se rapportant aux exercices antérieurs. En 2023, le montant inscrit au budget s'élevait à 38.682,48 €.

L'aide sociale ne se limite pas à un apport financier. En effet, le service social effectue également un grand travail de remise en ordre administratif de certains bénéficiaires, leur ouvrant ainsi d'autres droits sociaux (ex : mise en ordre vis-à-vis de la mutuelle ou du chômage, allocation d'handicapé, pension de survie ou de retraite etc.). Le service doit également tenir compte d'autres dimensions pour embrasser l'ensemble de la situation de la personne et l'aider à surmonter sa précarité. Ces besoins autres peuvent être tantôt psychologiques, avoir trait à la santé ou autres. Le service y répond tantôt via un référencement ou des partenariats, tantôt à travers une information exhaustive au bénéficiaire.

4.7.6. REVENU D'INTÉGRATION SOCIALE (R.I.S.) : INTERVENTION DU FÉDÉRAL

L'intervention du Service Public de Programmation Intégration sociale dans le revenu d'intégration sociale se ventile principalement comme suit :

Type de revenus d'intégration sociale (R.I.S.)	Numéro d'article	Intervention de l'État
* R.I.S. accordé aux bénéficiaires belges et / ou bénéficiaires CEE et autres étrangers inscrits au Registre de la population sans PIIS	831/333-01	55 % d'intervention
* R.I.S. accordé aux bénéficiaires non-inscrits dans les Registres de la population	831/333-01	100 % d'intervention
* R.I.S. accordé aux personnes perdant leur qualité de sans abri	831/333-01	100 % d'intervention pendant deux ans

Depuis le 1^{er} novembre 2016, tout bénéficiaire du revenu d'intégration ou d'une aide équivalente doit conclure un Projet individualisé d'intégration sociale. Ce document est un contrat conclu entre le bénéficiaire et le CPAS, qui reprend les droits et devoirs de chaque partie. Il s'agit en quelque sorte

d'une formalisation écrite du suivi social qui est mis en place par le centre (accompagnement de la personne dans la recherche d'un emploi, d'un logement, dans l'apprentissage du français, dans le suivi de sa situation de santé, ...).

À compter du 1^{er} novembre 2016, une recette supplémentaire du Fédéral de 10 % du revenu d'intégration sociale est attribuée pour chaque conclusion d'un projet individualisé d'intégration sociale. Ce subsidie complémentaire est attribué en principe pendant 1 an à dater de la signature du projet individualisé d'intégration sociale et peut, dans des cas exceptionnels, être prolongé d'un an.

Montants mensuels du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.) au 1^{er} septembre 2023.

Catégorie	Montants accordés par mois
Personne cohabitante	758,64 €
Personne isolée	1.137,97 €
Personne qui cohabite avec une famille à sa charge	1.537,90 €

Les dépenses et les recettes relatives au personnel occupé dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi des CPAS se retrouvent dans la fonction budgétaire relative à la formation et la réinsertion socioprofessionnelle, en ce compris l'intervention du Fédéral à concurrence du revenu d'intégration sociale ainsi que l'intervention de la Wallonie dans les frais de mise au travail.

Les dépenses en revenu d'intégration sociale concernent tant les demandeurs de nationalité belge que les demandeurs étrangers inscrits au Registre de la population (c'est-à-dire les personnes résidant pour la plupart depuis au moins cinq ans en Belgique, établis ou admis au séjour de longue durée. Il est à noter que les années passées comme étudiant ou demandeur d'asile ne sont pas assimilées).

4.7.7. AIDES ÉQUIVALENTES ACCORDÉES AUX PERSONNES SANS DOMICILE DE SECOURS (NOTAMMENT LES DEMANDEURS D'ASILE)

Le Service Public Fédéral de Proximité Intégration Sociale (S.P.P- I.S.) intervient également à concurrence de 100 % des aides accordées aux personnes sans domicile de secours. Pour la population originaire d'Ukraine bénéficiant de la protection temporaire, une subvention complémentaire est prévue. Elle s'élève à 35 % du montant de l'aide sociale financière subventionnée pour les 4 premiers mois de l'octroi de l'aide sociale. A partir du 5^{ème} mois de l'octroi de l'aide sociale, la subvention complémentaire s'élève à 25 % de montant de l'aide sociale subventionnée. Cette subvention complémentaire a pris fin au 01 octobre 2023 avec pour objectif de favoriser l'intégration des bénéficiaires de la protection temporaire.

Depuis le 1^{er} octobre 2023, **une subvention complémentaire de 10 %** est octroyée aux CPAS pour chaque personne qui perçoit l'aide sociale financière en qualité de bénéficiaire de la protection temporaire lorsqu'il existe un projet individualisé d'intégration sociale.

La demande d'asile est examinée par le Commissariat Général aux Réfugiés et Apatrides. Les recours contre les décisions de cette instance se font au Conseil du Contentieux des Étrangers. En cas de décision négative, le Conseil d'État peut être interpellé.

Les demandeurs déboutés et ayant épuisé toutes les voies de recours sont déclarés illégaux et ne peuvent plus être aidés par le CPAS sauf dans le cadre de l'aide médicale urgente (A.M.U.).

4.7.8. STATISTIQUES

Au 30 septembre 2023 :

- 389 personnes bénéficiaient d'un revenu d'intégration dont 94 étudiants ;
- 63 personnes bénéficiaient d'une aide équivalente au revenu d'intégration dont 1 étudiant et 45 ukrainiens ;
- 306 personnes avaient un projet individualisé d'intégration sociale en cours dont 45 PIIS AERIS et 261 PIIS RIS ;
- 30 personnes bénéficiaient d'un contrat de travail article 60§7 de la loi organique (que ce soit pour une mise à disposition au profit du centre ou d'un tiers) ;
- 2 personnes bénéficiaient d'un contrat de travail article 61 de la loi organique.

4.7.9. ÉDUCATION AU LOGEMENT

Une éducatrice au logement est occupée à temps plein en vue d'assurer un soutien au Service Social pour les questions de logement, de gestion des logements d'insertion et afin de développer une pédagogie de l'habitat.

Le logement étant un élément crucial dans la définition de la précarité ou de la pauvreté d'une personne, le succès de ce service dépend également fortement de l'état du parc locatif sur l'entité de GEMBLOUX. L'éducatrice au logement travaille en étroite collaboration avec le service social général, le service énergie du CPAS (aide à l'action face à des logements énergivores), certains services de la Ville et un réseau de propriétaires.

Elle travaille également en collaboration avec la Cité des Couteliers ainsi que l'AIS Gembloux-Fosses. Elle apporte notamment une aide à la constitution des dossiers de candidature.

L'éducatrice au logement est également en charge des logements de transit gérés par le CPAS.

Outre ces logements de transit, l'éducatrice au logement a la charge de deux logements moyens situés Allée des Couteliers pris en gestion par le CPAS depuis le mois de juin 2022, conformément à l'article 132 du Code wallon de l'habitat durable via une convention de location avec la société de logement «La Cité des Couteliers ». Ces logements sont sous-loués par le CPAS aux bénéficiaires du secteur social.

Le CPAS a obtenu de la Wallonie un accord pour la subside des travaux destinés à réaliser trois autres logements dans l'immeuble sis avenue de la Faculté d'Agronomie. Le CPAS a également obtenu un subside du SPP Intégration sociale pour un logement d'urgence. Ces logements sont effectifs depuis le 01 juillet 2023 : ce point est développé au point relatif aux logements de transit.

Responsable du service : Céline DECAMP, Directrice du Secteur Social

4.7.10. PERMANENCE PSYCHOLOGIQUE

Depuis janvier 2017, une permanence d'aide psychologique de première ligne a été mise en place pour les bénéficiaires des services sociaux. Depuis 2019, les permanences sont données à raison de 4 heures par semaine par deux psychologues directement à leur cabinet.

En 2023, le Comité a marqué son accord pour passer de 3 à 5 consultations « gratuites »

En 2023 (jusqu'au 30/09), 162 places étaient prévues : 120 ont été réservées.

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux

4.7.11. PROJETS EN RÉSEAU

Synergies :

Le Secteur social recherche toutes les synergies possibles. Il collabore notamment avec la CEDEG, le Fouillis, le groupe Alpha, le Service Entraide Migrants (SEM), la Régie de quartier, l’ALE, l’ASBL « Resto du Cœur ». Cette dernière ASBL reçoit aussi un soutien logistique du Centre (denrées, aides administratives...). Le CPAS est également partenaire de la Maison de l’Emploi, de la Maison Croix-Rouge et Imagin’AMO. Cette liste n’est pas exhaustive.

Plan de cohésion sociale :

De même, le CPAS est partenaire dans les différentes plateformes du plan de cohésion sociale (P.C.S.) organisé par la Ville.

Les représentants du CPAS au comité d’accompagnement supervisant le travail de tous les axes sont :

- Isabelle GROESSENS : Vice-Présidente de la commission
- Céline DECAMP : Directrice du Secteur social
- Françoise DETIENNE : Gestionnaire des projets sociaux, Responsable de projets.

Les représentants du CPAS au sein des différentes plateformes sont :

- Plateforme 1 : Insertion socioprofessionnelle, représentant CPAS : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux.
- Plateforme 2 : Logement, représentant CPAS : Brigitte STEINIER, Responsable du service social de première ligne.
- Plateforme 3 : Santé, représentants CPAS, Anne DUMONT, Infirmière sociale et Lisa LEFÈVRE, Assistante sociale service insertion sociale.
- Plateforme 4 : Interculturalité : représentant CPAS, Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux.

Personne de contact pour le P.C.S. : Françoise DETIENNE, Gestionnaire de Projets Sociaux

Aide à l’enfance précarisée

Suite aux différents subsides reçus précédemment dans le cadre du SPP IS lutte contre la précarité infantile et la loterie nationale, le CPAS a décidé de maintenir sur fonds propres les aides suivantes :

- Soutien financier de 2.500,00 € du Kidstock, projet de la Maison Croix-Rouge de GEMBLOUX (en collaboration avec les Restos du Cœur, l’ONE, la Ville de GEMBLOUX, ...) visant à constituer un stock de langes, de lait, de vêtements et matériel de puériculture pour dépanner les familles dans le besoin.
- Soutien financier de l’ASBL AID UCACTION (projet TANDEM) qui propose un coaching et un soutien à la parentalité réalisés par des bénévoles pour les familles en difficultés sociale, financière, psychologique (maximum de 10 familles soutenues).

Projets sociaux divers

- Caravane : projet itinérant regroupant diverses associations en vue de toucher des citoyens « marginalisés » ou peu mobiles et de créer du lien dans les villages. La crise sanitaire a fait évoluer le projet vers des balades par petits groupes, avec réservation préalable. Depuis, le principe des balades est maintenu avec la présence de travailleurs pour faire le lien avec le réseau et/ou des bénévoles Croix-Rouge. Une journée ou demi-journée annuelle avec et pour les travailleurs de ce projet est également prévue.

- Projet d'initiatives et de concertation locale avec la Maison de l'Emploi : ce projet a été initié dans la convention cadre CPAS-FOREM. La convention est renouvelée en 2023 sans apport financier du FOREM. Un financement par le SPW est annoncé pour 2024.
- L'Atelier Sorcier : convention pour le développement personnel et artistique d'un groupe de femmes du CPAS de GEMBLOUX et de CHASTRE.
- Diagnostic sur l'aide alimentaire : suite à la crise COVID et le partenariat mis en place pour la confection et la distribution de colis et de chèques alimentaires, une réflexion a été menée avec les opérateurs et les bénéficiaires de l'aide alimentaire pour réaliser un diagnostic dont les résultats ont été présentés fin 2022.
- Fortes chaleurs : des rencontres ont eu lieu entre les différents partenaires concernés afin d'informer la population et surtout les publics les plus fragilisés et précaires (personnes sans-abris, personnes vivant sous les toits, vivant dans les logements précaires et mal isolés...) des périodes fortes chaleurs, mettre à leur disposition des points d'eau accessibles ainsi que des lieux plus frais.
- Espace 9 : espace communautaire subventionné par l'AVIQ proposant des activités de prévention et d'information mais aussi des activités ludiques et récréatives à un public aîné et isolé. Cet espace a ouvert ses portes le 07 novembre 2022 et les activités ont été organisées les lundi et mercredi après-midi, le jeudi toute la journée avec possibilité d'un repas le midi et le vendredi matin. Depuis septembre, un nouvel horaire a été mis sur pied : les lundi et jeudi de 9h00 à 17h00 et le mardi de 14h00 à 17h00, afin de permettre aux participants de participer aux activités d'un partenaire. Les personnes présentes à l'Espace 9 en sont également les acteurs du projet : le programme, les partenariats sont construits par eux, pour eux. Le projet a été subventionné pour une deuxième année 2023-2024.
- En 2022, le CPAS a également été partenaire d'un appel à projet Fonds Social Européen qui a été introduit par l'entreprise SMART, un projet Territoire Zéro Chômeurs de longue durée. En juin 2023 ce projet a été accepté, une responsable de projet a été engagée fin août et va intégrer dans le courant du mois de novembre son bureau sis rue Notre Dame, en plein territoire. Les collaborations avec le service insertion du CPAS sont étroites et concernent la détection, l'information et l'envoi du public ainsi que les entretiens de suivi tout au long du contrat quand il s'agit de public CPAS. Ce projet permet à un Public Privé d'Emploi Durablement depuis plus de deux ans de se voir offrir un CDI temps plein ou partiel correspondant au projet de vie du travailleur et correspondant à un besoin du territoire local. Ce projet est subventionné par le FSE jusque 2026.
- Un appel à projet E-Inclusion a également été rentré par le CPAS en collaboration avec le CPAS de Sombreffe, le PCS et le réseau avec pour objectif, notamment, de mieux coordonner l'offre numérique sur le territoire. Le projet « Tous Connecté » a bénéficié d'un coordinateur de février 2023 à fin décembre 2023. Il a pu via des permanences, des ateliers, des formations, des accompagnements individuels et ce dans 20 lieux différents, permettre à 233 personnes (619 passages) de bénéficier d'une écoute, d'un conseil, d'un accompagnement dans le but de réduire la fracture numérique.
- En 2023, trois appels à projets ont été également introduits :
 - Un à la Fondation Roi Baudouin afin de former les travailleurs sociaux à la détection de la fracture numérique auprès de leur public. Ce projet n'a pas été retenu.
 - Un au SPP Intégration sociale pour lutter contre la précarité des jeunes dans les CPAS, en partenariat avec le CPAS de Sombreffe.
 - Un au Service Public Wallon concernant un territoire zéro sans abrisme.
 Pour ces deux derniers, les réponses sont attendues pour la fin d'année.
- Divers projets émanant du secteur social sont mis sur pied au profit des bénéficiaires (après-midi festives...) ou lors d'événements spécifiques tels que place aux enfants...

4.7.12. SUPPORT ADMINISTRATIF DU SECTEUR SOCIAL

L'équipe administrative du Secteur social, composé du service social général, du service insertion, du service de maintien à domicile et du service de médiation de dettes, se compose de cinq personnes (pour 5 ETP), à savoir deux bachelières en droit et trois employées d'administration.

Le support administratif prend entre autres en charge :

- L'accueil physique et téléphonique du CPAS ;
- L'organisation des permanences juridiques en collaboration avec la Ville ;
- La rédaction des décisions C.S.S.S. et du suivi statistique de ces dernières ;
- La gestion des denrées alimentaires à destination des bénéficiaires ;
- L'encodage des décisions d'octroi, arrêts, révisions des aides financières et des revenus d'intégrations ou aides équivalentes, des articles 60§7 ;
- L'encodage des aides financières dans les frais médicaux et pharmaceutiques pour les dossiers étrangers et ce, y compris des jeunes hébergés à l'Association Joseph Denamur ;
- L'encodage des nouveaux ménages dans Pégase social ;
- L'encodage et la tenue des statistiques.

Une partie du travail administratif reste gérée par les assistantes sociales et par les chefs de service.

Le secteur social accroît son informatisation et l'automatisation de sa gestion administrative.

4.8. Maison de repos et / ou Maison de Repos et de Soins

La résidence "La Charmille" a une capacité de **71** lits de Maison de Repos (MR) dont 45 lits de Maison de Repos et de Soins (MRS).

La résidence « Saint-Joseph » accueille **70** résidents dont 30 lits MR, 38 lits MRS et 2 lits court-séjour.

La Direction des deux sites est confiée depuis le 1^{er} février 2005 à Monsieur Eddy WANET. Le service social chargé des maisons de repos est assuré par Madame Julie LAURENT.

Direction : Eddy WANET, directeur des maisons de repos

Service Social : Julie LAURENT, assistante sociale

4.8.1. PRIX DE L'HÉBERGEMENT PAR JOUR

Lors de l'entrée en maison de repos d'un résident gembloutois, il est procédé à une enquête sociale qui détermine la capacité d'intervention financière de l'intéressé et éventuellement de ses débiteurs d'aliments. Le cas échéant, le directeur financier peut prendre une inscription hypothécaire sur les biens de la personne. Le budget « aide sociale » prend en charge le solde impayé. Toutes les situations font l'objet d'une décision du Comité spécial de Gestion des maisons de repos.

Lorsque le résident n'est pas gembloutois, soit ses revenus lui permettent de faire face à ses frais d'hébergement et une garantie équivalant à un mois d'hébergement est déposée soit il fait appel au CPAS de sa commune d'origine, lequel délivre un réquisitoire et prend en charge le solde des frais d'hébergement le cas échéant.

Depuis le 1^{er} juin 2023, les prix appliqués sont les suivants :

4.8.1.1. Résidence "La Charmille" et Résidence « Saint-Joseph »

Chambre à 1 lit	55,24 €
Chambre à 2 lits	49,55 €

4.8.1.2. Réduction pour couples

Les couples bénéficient du prix égal à celui des chambres à 2 lits depuis le 1^{er} septembre 2009, si la Maison de Repos n'est pas en capacité de leur fournir une chambre double. Par contre si le couple décide de prendre 2 chambres privées à la place d'une chambre à deux lits, le prix appliqué sera celui de la chambre à 1 lit pour chacun.

4.8.1.3. Suppléments

Étiquetage du linge	49,58 € (forfait unique à l'admission)
---------------------	--

4.8.2. RÉSIDENTS À CHARGE FINANCIÈREMENT AU 30 SEPTEMBRE 2023

Dans les maisons de repos du CPAS	11
Dans des maisons de repos extérieures	7
À charge d'autres CPAS	7

4.8.3. PROJET DE FUSION DES MAISONS DE REPOS

Le projet de fusion et de transfert des maisons de repos sur le site de la Résidence « Saint-Joseph » à GRAND-LEEZ est toujours bien d'actualité. Les objectifs de la fusion sont avant tout la rationalisation des coûts et le maintien du projet de vie « Echone comme al maujeone », mais également de répondre à l'obligation de mises aux normes de la Résidence « La Charmille ».

Le dossier de demande de subsides introduit auprès de la Wallonie a porté ses fruits. Les subsides octroyés pour ce projet sont de 7.000.000 €.

Un premier permis unique d'urbanisme a été introduit et refusé par le fonctionnaire délégué (dit permis 1). Le recours introduit par le CPAS contre cette décision de refus a débouché sur l'obtention du permis en date du 11 août 2018. Un recours en annulation contre ce permis 1 unique octroyé par le Ministre de l'environnement, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de la mobilité, des transports, du bien-être animal et des zonings, a été introduit par des riverains devant le Conseil d'État en date du 13 octobre 2018.

Vu la probabilité de voir ce permis unique annulé par le Conseil d'État, un deuxième permis (dit permis 2) d'urbanisme légèrement modifié tenant compte des critiques formulées (notamment par la suppression d'un certain nombre de dérogations, appelées maintenant « écarts » dans le nouveau CODT) a été introduit en date du 16 octobre 2018. Ce permis d'urbanisme a été refusé en première instance mais le recours déposé contre cette décision de refus, a abouti à l'octroi du permis par le Ministre de l'environnement, de la transition énergétique, de l'aménagement du territoire, des travaux publics, de la mobilité, des transports, du bien-être animal et des zonings en date du 09 septembre 2019. Ce permis 2 octroyé par le Ministre a également fait l'objet d'un recours en annulation introduit par des riverains devant le Conseil d'État en novembre 2019.

Dans le cadre de la procédure prévue par le Code Wallon de l'Action Sociale et de la Santé, le CPAS a obtenu un accord ministériel sur le dossier projet relatif au permis 2 (après analyse par les services de l'Agence pour une vie de qualité « AViQ » du cahier des charges et des plans établis par l'auteur de

projet) en date du 19 mars 2020. Cet accord fixe le montant du subsidé annoncé dans le plan « Papy Boom » d'un montant maximum de 7 000 000 €.

Cet accord sur le dossier projet a permis au CPAS de lancer la procédure d'attribution du marché public de travaux en vue de désigner un entrepreneur chargé de la réalisation du projet.

En mars 2020, le CPAS a décidé de l'acquisition d'un terrain situé en face de la Résidence Saint-Joseph en vue d'y installer notamment un parking et un espace vert. Cette acquisition a été finalisée en mars 2021.

En date du 31 décembre 2020, le CPAS a reçu un accord de principe pour l'extension de 9 places MR au sein de la maison de repos « La Charmille ».

En date du 21 juin 2021, les deux permis octroyés en 2017 et 2019 ont été annulés par le Conseil d'Etat. Eu égard à l'effet rétroactif des arrêts d'annulation, le Gouvernement wallon s'est trouvé à nouveau saisi des demandes de permis (sur base des dossiers tels qu'ils existaient à la veille du jour où il avait délivré les permis) et disposait d'un nouveau délai pour éventuellement les redélivrer. Le CPAS a décidé de renoncer à défendre le permis unique (dit permis 1) eu égard à l'évolution du dossier à savoir l'introduction d'un permis d'urbanisme sur base duquel le dossier projet (plans, cahier des charges, ...) a fait l'objet d'un accord par arrêté ministériel du 19 mars 2020. Par contre, le permis 2 a été redélivré par le Ministre compétent en date du 04 octobre 2021, moyennant une motivation adéquate répondant aux critiques formulées par le Conseil d'Etat dans son arrêt d'annulation. Ce nouveau permis a fait l'objet d'un recours en annulation devant le Conseil d'Etat le 03 décembre 2021. La procédure est actuellement toujours en cours.

En date du 21 juin 2022, le CPAS a attribué le marché de travaux lesquels ont débuté par la démolition de la maison et le déboisement de la parcelle de terrain. Les travaux de construction des extensions du bâtiment sont actuellement en cours.

Une réflexion sur la réaffectation du bâtiment de la Résidence « La Charmille » doit également être entamée. Une offre d'hébergement pour personnes âgées alternative à la maison de repos y est envisagée.

Cette réflexion s'intègre dans réflexion plus large quant au devenir des infrastructures situées sur le site rue Chapelle Marion afin d'en évaluer le potentiel en matière de rénovation, incluant le cas échéant des extensions des infrastructures en tenant compte, outre des besoins de la population, des besoins en locaux et locaux sociaux pour le personnel du CPAS de GEMBLOUX.

Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au BEP (Bureau Economique de la Province) dans le cadre d'un accord de coopération entre la Ville et le CPAS conclu en juin 2022. La première phase de la mission consistant en l'inventaire des bâtiments a été réalisée en juin 2023, la deuxième phase de la mission, consistant en une proposition de programmation et d'estimation des coûts pour le redéploiement du site est actuellement en cours de réalisation.

4.8.4. BUANDERIE CENTRALE

La buanderie centrale comprend la gestion :

- du linge des résidents des maisons de repos ;
- des vêtements de travail de l'ensemble du personnel du CPAS ;
- du lavoir social ;
- du linge des crèches ;
- du linge des différentes associations.

Responsable du service : Viviane DEJAIFFE

4.9. Résidences-services « La Marache »

Le CPAS a ouvert en novembre 2013 cinq résidences-services : "La Marache" à GRAND-LEEZ. Celles-ci sont situées sur le site de la maison de repos "Saint-Joseph" et sont destinées à accueillir des personnes autonomes, au maximum deux par logement.

Le résident a la possibilité de prendre les trois repas par jour, préparés par la maison de repos. Il peut bénéficier du service buanderie qui lave et repasse le linge moyennant participation. Une permanence est assurée 24h/24. En cas de besoin, le résident sera mis en contact immédiat avec un membre du personnel de la maison de repos, lequel se déplacera en cas d'urgence.

Trois appartements comportent 45 mètres carrés et sont loués au prix de 1.551,16 € par mois. Deux appartements comportent 50 mètres carré et sont loués au prix de 1.668,24 € par mois. Ce prix comprend la location, les charges énergétiques, l'utilisation de la buanderie située dans la résidence, l'entretien du logement une fois par semaine, l'assistance d'urgence et depuis le 1^{er} septembre 2021, les repas du matin, midi et soir.

Direction : Eddy WANET, directeur des maisons de repos
Service Social : Julie LAURENT, assistante sociale

4.10. Crèche "Les Roitelets" et Crèche "Les Petites Châtaignes"

Depuis la mise en œuvre de la réforme MILAC le 1^{er} avril 2021, réforme répondant à la mise en œuvre du décret du Parlement de la Communauté française du 21 février 2019 et visant à renforcer la qualité et l'accessibilité de l'accueil de la petite enfance en Communauté française, le CPAS de GEMBLOUX dispose de 2 crèches pour une capacité d'accueil de 133 places.

La Crèche "Les Roitelets" dispose d'une capacité de 70 places d'accueil agréées et subsidiées par l'ONE. Elle est composée de 5 sections verticales accueillant chacune entre 11 et 16 enfants. Les sections dites verticales sont des sections qui accueillent les enfants de zéro à trois ans tous âges confondus.

120 enfants ont été accueillis au moins un jour en 2022 à la crèche « les Roitelets ». Et 114 enfants ont fréquenté la crèche au moins un jour entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2023.

La crèche « Les Petites Châtaignes » compte quant à elle 63 places agréées et subsidiées par l'ONE. Elle est composée de 5 sections verticales pouvant accueillir entre 11 et 15 enfants.

114 enfants ont été accueillis au moins un jour en 2022 à la crèche « les Petites Châtaignes ». Et 97 enfants ont fréquenté la crèche au moins un jour entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2023.

Les crèches sont ouvertes tous les jours de 07 heures à 18 heures, soit 11 heures par jour.

La participation financière des parents est établie suivant des barèmes officiels, fixés par l'ONE. En 2023, elle varie de 2.98 € à 42.14 € pour une journée complète (c'est-à-dire plus de 5h de présence de l'enfant).

Une réduction de 30 % est accordée :

- Si deux enfants de la même famille fréquentent la crèche en même temps ;
- Si la famille compte au moins trois enfants ;

- En cas de handicap de l'enfant reconnu par l'AVIQ.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les familles monoparentales bénéficient aussi de cette réduction de 30 % de la PFP (participation financière des parents). Et les familles dont un des parents au moins est sous statut BIM, bénéficient de la gratuité de l'accueil en crèche (sauf en cas d'absences injustifiées où la PFP minimale leur est facturée). L'ONE s'est engagé à compenser les pertes de recettes pour les milieux d'accueil suite à cette réforme.

À l'inscription, les parents déposent une avance forfaitaire qui doit être équivalente à un mois de contribution, destinée à garantir tant un engagement ferme d'inscription que le paiement régulier de leur contribution. Cette avance leur est ristournée en fin de séjour.

Des dispositions émanant de l'ONE concernent :

- La gestion des inscriptions et de la liste d'attente.
- La facturation éventuelle des journées d'absence des enfants.

Une série d'absences sont toutefois autorisées (maladie ou hospitalisation des enfants, grèves des transports publics, chômage technique et économique, trois jours par trimestre pour convenance personnelle, horaires irréguliers des parents avec une information préalable de la crèche).

Depuis le 1^{er} mars 2019, la direction des crèches est assurée par Madame Muriel RYELANDT.

Depuis septembre 2023, le CPAS de GEMBLOUX bénéficie d'un subside de renforcement pour le poste de direction de la crèche « les Roitelets ». Et pour ce faire, un poste de 0.75 ETP travailleur psycho-médico-social a été engagé pour répondre aux normes d'encadrement et de financement de l'ONE.

Responsable des crèches : Muriel RYELANDT, Directrice A.I.

4.12. Initiative locale d'accueil des demandeurs d'asile

En exécution de l'article 57ter, alinéa2, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, le CPAS de GEMBLOUX s'est engagé en 2003, au terme d'une convention avec le Ministre de l'Intégration sociale, à accueillir 13 mineurs non accompagnés demandeurs d'asile dans l'initiative d'accueil située à 5030 Gembloux – 1 rue de Mazy.

Le CPAS confie la globalité de cet accueil et de son organisation à l'Association Joseph Denamur (chapitre XII) qui est une association créée par le CPAS de GEMBLOUX et la Fondation Joseph Denamur qui a pour objet l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes étrangers mineurs non accompagnés.

Celle-ci dispose d'un Centre d'accueil opérationnel, le Centre El Paso, doté de toutes les commodités pour accueillir les 13 mineurs d'âge qui sont désignés par FEDASIL au CPAS en plus des 25 MENA ressortissant de l'aide à la jeunesse et des 3 MENA placés par le Direction de l'Aide à la Jeunesse via le Plan MENA relevant d'une collaboration entre l'Aide à la Jeunesse et Fedasil.

Toujours dans le cadre de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS, le CPAS de GEMBLOUX s'est également engagé, au terme de plusieurs conventions avec l'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, à fournir au sein d'une initiative locale l'aide matérielle définie par l'article 2,6° de la loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs d'asile et de certaines autres catégories d'étrangers. Cette aide matérielle est octroyée aux bénéficiaires de l'accueil tels que définis par l'article 2,1° de la loi précitée.

Le CPAS de GEMBLOUX confie également la mise en œuvre concrète de cette ILA à la phase 3 de L'Association Joseph Denamur qui se charge de l'accueil de 15 jeunes MENA en semi-autonomie (10 places dans un logement sis rue des Floralies, 16 et 5, dans un logement sis avenue des Combattants, 68).

Le CPAS intervient dans les frais exposés pour l'accueil des MENA en ristournant à l'Association Joseph Denamur les subsides versés par Fedasil dans le cadre des conventions, diminués d'une intervention de l'Association Joseph Denamur dans les frais administratifs pris en charge par le CPAS et estimé à l'équivalent d'un dixième temps d'un membre du personnel administratif.

4.13. Actions en faveur de la jeunesse

Le CPAS est porteur, avec le service Jeunesse de la Ville et Imagin'AMO, du projet « Été solidaire » qui permet l'engagement de jeunes dans le cadre d'un contrat de travail étudiant et dont les tâches accomplies servent à la communauté (projet intergénérationnel).

Au vu des diminutions des subventions « Été solidaire », et dans l'objectif de maintenir les différents projets dont celui en lien avec les maisons de repos, le CPAS a pris sur fonds propre l'engagement de 3 jeunes pendant une période de 10 jours.

4.14. Services d'aides familiales

Le Centre a conclu trois conventions avec les services d'aides familiales suivants :

- Avec le Service provincial d'aide familiale de Namur ;
- Avec le Service d'aide et de soins à domicile de la Province de Namur ;
- Avec la Centrale des Services à Domicile de la Province de Namur.

Ces conventions permettent de mettre à disposition des personnes âgées et/ou handicapées des aides familiales ou des gardes malades.

Responsable du service : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.15. Repas à domicile

La confection des repas au départ de la Résidence « La Charmille » est mise en œuvre depuis 1998. La cuisine centrale produit des repas en liaison froide.

Ces repas sont donc fabriqués à la Résidence « La Charmille », refroidis rapidement avec du matériel et des méthodes adaptées et distribués quatre fois par semaine (le lundi, le mardi, le jeudi, le vendredi) sauf les jours fériés. Ils sont destinés aux personnes âgées de plus de soixante-cinq ans, handicapées ou en situation sociale digne d'intérêt.

Le cas échéant, des fours à micro-ondes peuvent être mis à disposition des bénéficiaires.

Les prix des repas ont été majorés de 2 € au 1^{er} janvier 2015 et indexés à chaque premier janvier jusqu'au 1^{er} janvier 2019 en tenant compte des revenus déclarés des personnes, après enquête sociale.

Depuis le mois de mars 2020, les prix des repas ont été revus en tenant compte de deux barèmes de revenus (isolé et ménage) et en prenant comme référence le revenu d'intégration sociale. Cette nouvelle tarification permet d'assurer une répartition plus équitable des bénéficiaires du service dans les différentes tranches de revenus.

Les tranches de revenus et les prix des repas seront adaptés lors de chaque adaptation du revenu d'intégration sociale et lorsqu'il y a un dépassement de l'index-pivot.

La ristourne de 20 % pour les ménages a été supprimée.

Tarifs des repas à domicile au 1^{er} juillet 2023 :

	Isolé – référence RIS isolé	Ménage – référence RIS avec charge de famille	Prix repas
Référence = taux du revenu d'intégration	1238,41 €	1673,65 €	
Moins de 100 % du RIS par mois	< 1238,41€	<1673,65 €	5,67 €
À partir de 100 % du RIS par mois	>=1238,41€	>=1673,65 €	6,41 €
À partir de 115 % du RIS par mois	>=1424,17 €	>=1924,7 €	7,13 €
À partir de 130 % du RIS par mois	>=1609,93 €	>=2175,75 €	7,87 €
À partir de 145 % du RIS par mois	>=1795,69 €	>=2426,79 €	8,60 €
À partir de 160 % du RIS par mois	>=1981,46 €	>=2677,84 €	9,34 €
À partir de 175 % du RIS par mois	>=2167,22 €	>=2928,89 €	10,06 €

Depuis février 2016, une personne occupée dans le cadre de l'article 60§7 a été engagée afin d'accompagner les aide-ménagères dans la tournée des repas à domicile.

Responsable du service : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.16. Service d'aides ménagères (service nettoyage)

Le CPAS occupe une équipe d'aides ménagères travaillant au domicile des bénéficiaires demandeurs âgés d'au moins soixante-cinq ans et/ou handicapés.

Le tarif horaire est fixé en fonction du tarif appliqué dans les services d'aides aux familles majoré de 2,00 € au 1^{er} janvier 2015 et indexé à chaque premier janvier jusqu'au 1^{er} janvier 2019 en tenant compte des revenus déclarés des personnes, après enquête sociale.

Au mois de mars 2020, les taux horaires du service d'aides ménagères ont été revus en tenant compte de deux barèmes de revenus (isolé et ménage) et en prenant comme référence le revenu d'intégration sociale. Cette nouvelle tarification permet d'assurer une répartition plus équitable des bénéficiaires du service dans les différentes tranches de revenus.

Les tranches des revenus et le taux horaire seront adaptés lors de chaque adaptation du revenu d'intégration sociale et lorsqu'il y a un dépassement de l'index-pivot.

Tarifs des aides ménagères au 1^{er} juillet 2023 :

	Isolé – référence RIS isolé	Ménage – référence RIS avec charge de famille	Prix repas
Référence = taux du revenu d'intégration	1238,41 €	1673,65 €	
Moins de 100 % du RIS par mois	< 1238,41€	<1673,65 €	7,05 €
À partir de 100 % du RIS par mois	>=1238,41€	>=1673,65 €	7,98 €
À partir de 115 % du RIS par mois	>=1424,17 €	>=1924,7 €	8,88 €
À partir de 130 % du RIS par mois	>=1609,93 €	>=2175,75 €	9,81€
À partir de 145 % du RIS par mois	>=1795,69 €	>=2426,79 €	10,69 €
À partir de 160 % du RIS par mois	>=1981,46 €	>=2677,84 €	11,62 €
À partir de 175 % du RIS par mois	>=2167,22 €	>=2928,89 €	12,52€

Personne de contact : Anne DUMONT, Infirmière sociale

4.17. Transport social

Le service de transport social a débuté le 1^{er} septembre 2000.

En janvier 2008, les missions du service transport et accompagnement social ont été élargies aux missions médicales récurrentes, paramédicales et aux courses administratives et ménagères.

Ce service s'adresse à tous les habitants de GEMBLOUX. La priorité est toutefois réservée aux personnes âgées et/ou handicapées, ainsi qu'aux résidents des maisons de repos de l'entité de GEMBLOUX.

Depuis le 1^{er} avril 2014, le tarif s'élève à 7,00 € par heure facturée pour les courses hors entité et à 5,00 € par heure facturée pour les courses dans l'entité. Un montant de 0,4237 € par kilomètre est réclamé pour toutes les courses depuis le 1^{er} juillet 2023.

Le service transport est agréé Service de transport d'intérêt général par le Service Public de Wallonie.

Dans le cadre du Maribel social, une deuxième accompagnatrice a été engagée à partir du 27 février 2019 pour répondre aux mêmes missions que celles mentionnées ci-dessus et pour assurer des transports pour se rendre à des activités culturelles ou autres.

Responsable du service : Anne DUMONT infirmière sociale
Personne de contact : Caroline PAINBLANC, accompagnatrice

4.18. Formation, réinsertion socioprofessionnelle

4.18.1. ORIENTATIONS D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

Le service insertion socioprofessionnelle reçoit les bénéficiaires du revenu d'intégration sociale, d'une aide sociale équivalente et autres envoyés par l'assistant social du service social général établissant les bilans sociaux

Les axes d'insertion socioprofessionnelle sont les suivants :

4.18.1.1. Engagement dans le cadre de l'article 60, §7 de la loi des CPAS : dispositif administratif

Les bénéficiaires du revenu d'intégration peuvent être engagés dans le cadre d'un contrat de travail ou d'emploi pendant la période nécessaire pour obtenir des droits aux régimes de sécurité sociale, principalement aux allocations de chômage ainsi que le prévoit l'article 60, §7 de la loi organique des CPAS.

Le travailleur est engagé dans le cadre du contrat art 60, §7 pour une période déterminée de trois mois, éventuellement renouvelable en fonction de l'évolution du travailleur et ce avant de passer en contrat à durée indéterminée.

Le personnel engagé dans le cadre de l'article 60, §7 de la loi des CPAS est occupé :

- a) Dans les services du Centre ;
- b) Auprès d'ASBL ou d'organismes publics.

Des conventions finalisent les modalités de mise à disposition ainsi que l'intervention financière de ces utilisateurs.

Un suivi social est assuré durant toute la durée du contrat.

En termes budgétaires, les dépenses et les recettes relatives à l'engagement dans le cadre de l'article 60, §7 de la loi des CPAS sont inscrites à la fonction budgétaire « Insertion socioprofessionnelle » afin de respecter les directives officielles en matière budgétaire.

Le Service Public de Programmation Intégration sociale accorde au CPAS 100 % de l'équivalent du revenu d'intégration taux maximal. Le CPAS est remboursé à 125 % de ce taux pour les 18-25 ans mis au travail dans le cadre de l'art 60, §7.

Depuis 1998, le Centre était exonéré complètement des cotisations patronales pour ce type de contrat pour autant que cette exonération soit intégralement réinvestie dans des engagements supplémentaires du même ordre ou dans du personnel d'encadrement, en l'occurrence des travailleurs sociaux.

Depuis 2014, le CPAS doit toutefois prendre en charge des cotisations patronales s'élevant à 0,06 % de la rémunération brute des personnes occupées dans le cadre de l'article 60, §7.

Le Centre prend en charge les coûts salariaux des travailleurs occupés sous contrat de travail et mis à la disposition d'utilisateurs externes à savoir des ASBL situées à GEMBLOUX ou autres ou des organismes publics, via des conventions de collaboration.

L'utilisateur extérieur verse une contribution mensuelle dans le traitement. Certains utilisateurs interviennent en partie dans le coût de la mise à disposition. Le niveau de participation est décidé par le Conseil de l'action sociale.

Le CPAS perçoit également une prime d'insertion auprès de la Wallonie : 10 € par jour pour les contrats de travail conclus dans le cadre de l'article 60, §7.

4.18.1.2. Engagement dans le cadre des programmes d'économie sociale

Le CPAS adhère à un programme d'insertion dans le secteur de l'économie sociale qui est axé sur la création d'emplois ainsi que sur la pérennisation et sur la durabilité de ceux-ci.

Ce programme permet la mise à disposition et l'engagement de personnes auprès d'entreprises d'économie sociale déjà actives.

4.18.1.3. Engagement dans le cadre de l'article 61 de la loi des CPAS

L'engagement de personnes dans le cadre de l'article 61 de la loi des CPAS est mis en pratique au sein d'entreprises privées. Celles-ci engagent la personne et le CPAS intervient financièrement éventuellement dans le coût salarial selon l'ensemble des aides à l'emploi qui peuvent être mobilisées par ailleurs en fonction des indicateurs particuliers à chaque personne engagée (âge, passé professionnel etc...). Des conventions finalisent l'intervention financière du CPAS.

Le CPAS continue par ailleurs de suivre la situation socio-professionnelle du bénéficiaire tout le long de son engagement en article 61 et reste un interlocuteur de l'employeur.

Le CPAS perçoit une prime d'insertion auprès de la Wallonie de 15 € par jour pour les conventions dans le cadre de l'article 61.

4.18.2. ACCOMPAGNEMENT DES BÉNÉFICIAIRES DU DROIT À L'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Le droit à l'intégration sociale (D.I.S.) concrétisé par l'octroi du revenu d'intégration sociale l'est aussi également, au-delà de l'aspect financier, par des mesures d'insertion.

Le CPAS a conclu une convention avec le FOREM (convention cadre) pour un suivi de public commun CPAS Maison de l'emploi : en 2023, une cinquantaine de personnes ont été donc suivies conjointement par un agent d'insertion et un conseiller emploi.

4.18.2.1. Stage préalable à un contrat dans le cadre de l'article 60 § 7

Pour les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale prêts à l'emploi, un stage de quatre semaines, éventuellement prolongeable, est proposé au sein des services, de l'ASBL ou de l'entreprise dans lesquels le contrat devrait se dérouler.

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.19. Service insertion sociale

4.19.1. SERVICE INSERTION SOCIALE

L'objectif des services d'insertion sociale est de développer une politique sociale qui maintienne, valorise et reconnaisse les capacités citoyennes et sociales des bénéficiaires. Il s'agit d'améliorer la situation d'insertion sociale de personnes qui ne sont pas en mesure de bénéficier d'un dispositif d'insertion socioprofessionnelle ni d'y adhérer positivement car elles sont confrontées à divers freins à l'emploi (dépendances, mauvaise santé physique ou mentale, agressivité, hygiène, ponctualité, régularité, respect de soi, des autres et des règles, etc.).

Le service du CPAS agréé depuis le 1^{er} janvier 2011 a pour but de renforcer les capacités de bénéficiaires en travaillant sur les facteurs de précarité et de pauvreté. Les actions entamées visent à :

- Rompre l'isolement social ;
- Permettre une participation à la vie sociale, économique, politique et culturelle ;
- Promouvoir la reconnaissance sociale ;
- Améliorer le bien-être et la qualité de la vie ;
- Favoriser l'autonomie.

Le public cible est constitué de personnes âgées entre 18 et 65 ans, citoyennes de la Ville de GEMBLOUX, en ordre de séjour et fragilisées d'un point de vue social et économique. Le public peut ainsi être issu du CPAS, de la mutuelle, du chômage ou autres.

L'objectif est de développer le travail en réseau et de viser une insertion plus large des personnes rencontrant des difficultés en termes de santé mentale, ce par la mise sur pied de nombreuses activités bénéfiques tant pour la santé mentale que physique.

Le service est agréé et subsidié actuellement pour dix-neuf heures d'activités collectives et d'insertion par semaine. La grille horaire varie mensuellement. Mais des activités régulières se dégagent des activités plus ponctuelles.

Organisation concrète du service d'insertion sociale :

Différentes thématiques ont été mises en place afin de travailler les divers aspects sociaux en collaboration avec les personnes participantes.

Ainsi, le SIS du CPAS de GEMBLOUX a structuré ses activités collectives autour de ces besoins, par le biais de différents pôles :

- la santé physique et mentale : l'hygiène alimentaire, la remobilisation physique, l'appropriation de son réseau de santé par des rencontres avec des professionnelles de la santé, le développement de l'esprit critique autour de thématiques environnementales, l'hygiène d'un lieu, ... ;
- l'éco-citoyenneté : le développement d'une attitude de suivi administratif, l'appropriation de son environnement avec ses valeurs et ses normes, la sensibilisation à la valeur du travail, ... ;
- la culture : la sensibilisation aux médias et nouvelles technologies, les découvertes culturelles et le développement d'un esprit d'analyse, l'autonomie dans ses déplacements ;
- l'épanouissement personnel : estime et confiance de soi.

Le tout à la demande et en fonction des besoins relevés par les bénéficiaires

4.19.2. Pré-Sis

Fin 2020, un poste agent pré-sis ou agent de liaison a été créé au sein du service.

L'objectif est d'accrocher les personnes bénéficiaires du RIS ou d'une aide équivalente suivies depuis quelques temps et sans projet précis, par des entretiens individuels, des balades, des visites à domicile, des sorties culturelles ou non ou par tout moyen permettant une (re)mobilisation.

Pour tout public du secteur (Service Social de première ligne, Insertion, médiation et maintien à domicile) deux éducateurs mandatés par un travailleur social accompagnent les bénéficiaires dans diverses démarches (administratives, sociales, médicales, professionnelles) ainsi que dans l'animation de divers ateliers collectifs)

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.20. Gestion des projets sociaux et « l'ASBL n° 13 »

L'ASBL n°13

L'immeuble sis rue Chapelle-Marion, 13 est réservé aux actions sociales et aux actions d'insertion par le biais de quatre bureaux.

Le groupe ALPHA et « La manne du cœur » occupent une partie des locaux.

Le Conseil d'Administration de l'ASBL a décidé de l'attribution des locaux en fonction des souhaits de chacun mais également en fonction de la disponibilité.

La Gestion des projets sociaux :

Différents projets sont initiés sur base de constats émanant directement de la population fréquentant le CPAS soit via les différents partenaires.

Ces projets sont divers et souvent développés en partenariat :

- Psychologues : le CPAS a conclu une convention avec deux psychologues de Gembloux, ces derniers reçoivent en leur cabinet, les personnes sélectionnées par un travailleur social dans des plages horaires définies, les mardi et jeudi à concurrence de 2X une heure.
- Actions de lutte contre l'illettrisme via soit le Service écrivain public (organisé en collaboration avec le Groupe Alpha Gembloux et la Ville) qui propose gratuitement et en toute confidentialité un accompagnement à la compréhension et à l'écriture de textes (rédaction de courriers, cv, lettres de motivation, ...) pour les personnes rencontrant des difficultés, ou des animations style le jeu de l'alpha, les cartes de Noël au repas du Resto du Cœur qui permettent de sensibiliser le grand public à cette difficulté. En 2020 et 2021 suite à une enquête menée auprès des utilisateurs, le service écrivain public a créé le service SOS Digit en mettant l'accent sur l'aide numérique de façon individuelle (prise des rendez-vous dans le cadre de la vaccination COVID) et collective. En 2022, 13 modules SOS Digit ont été organisés et fréquentés par en moyenne 6 à 10 participants.
- Caravane, le réseau qui roule : projet multi partenarial rassemblant de nombreuses association et institutions gembloutoises, (CPAS, Ville, Régie du quartier, Restos du Cœur, groupe Alpha, ...) itinérant de rencontres, de convivialité et d'échanges au cœur des villages et des quartiers. Ce projet visant à aller à la rencontre du public a été construit au départ du constat posé par les partenaires du manque de proximité des services et du besoin de recréer du lien. En 2021 : lancement des balades. Par ailleurs, chaque année est organisée une journée ou demi-journée pour les travailleurs du projet. Voir supra.
- Kidstock, projet multi partenarial (CPAS, Croix-Rouge, ...) axé sur l'aide à la petite enfance précarisée permet de fournir aux familles une aide en matériel de puériculture, laits, langes et vêtements au départ d'une demande formulée par les travailleurs sociaux du CPAS.
- TANDEM : soutien à la parentalité qui propose à des familles sélectionnées par un travailleur social, des rencontres entre bénévole et familles au domicile. Ces rencontres permettent de tisser le lien, de conseiller et d'accomplir différentes démarches en soutien et de partager des moments de détente avec les familles.
- AID'ucation : partenariat axé sur des activités avec un groupe de mamans seules avec enfants. Ces rencontres permettent à ces mamans d'échanger à propos de leur vécu, d'apprendre, de dédramatiser certaines situations, d'y trouver un réconfort, des conseils ...
- Réflexion sur l'aide alimentaire concertée avec les différents partenaires et l'éventuelle participation des usagers (voir supra).

Responsable du service : Françoise DETIENNE, Gestionnaire des Projets Sociaux

4.21. Coordination des soins à domicile (CorGéMaDo/CorSaDe)

L'action des centres de coordination vise à structurer les soins en vue de permettre le maintien à domicile.

CorGéMado, centre de coordination des soins à domicile organisé par le CPAS et agréé en tant que tel depuis 2011 dans le cadre du décret du 30 avril 2009, allie entre autres les services du Centre et les prestataires et les services extérieurs (kinésithérapeutes, infirmiers, repas domicile, aides familiales, etc.) en vue de permettre le maintien à domicile de bénéficiaires. Ce service a été assuré par une infirmière sociale et une assistante sociale APE occupée dans les maisons de repos (dont le temps de travail avait été élargi d'un 1/10 temps), jusqu'au 15 octobre 2020.

En effet, suite aux dispositions de l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 relatif au financement des centres de coordination et de l'arrêté ministériel du 24 mai 2019 fixant le nouveau cadre des centres de coordination ; les missions et le subventionnement des centres de coordination ont été revus. Dans ce cadre, et suite à la volonté du CPAS de maintenir une coordination de soins à domicile sur le territoire de Gembloux, le CPAS de Gembloux et CorSaDe (centre de coordination de soins à domicile organisé par l'Association Intercommunale de la Santé de la Basse-Sambre) ont conclu une convention par laquelle les missions d'information, de coordination et de travail en réseau incombant au centre de coordination de soins à domicile (telles que définies par les arrêtés susmentionnés) concernant les bénéficiaires situés sur le territoire de GEMBLOUX sont exercées par CorSaDe depuis le 16 octobre 2020.

Un coordinateur CorSaDe est présent sur le site du CPAS (un bureau a été mis à disposition par le CPAS à cet effet) pour un temps de travail, en adéquation avec la charge de travail, avec un minimum d'un jour par semaine.

Les bénéficiaires résidant sur le territoire de la Commune de GEMBLOUX peuvent toujours contacter la coordination via le numéro de téléphone 081 60 04 00, une déviation vers la centrale de CorSaDe étant assurée. CorSaDe s'est engagé à répondre aux appels ainsi déviés du numéro 081/60 04 00 et à y donner suite en toutes circonstances.

Responsable du CorSaDe : Marie DEKEYSER, coordinatrice

4.22. Logements de transit

Les logements de transit sont destinés à un accueil d'urgence normalement limité dans le temps, à savoir au maximum deux fois six mois. Pour être admises dans un logement de transit, les personnes doivent être en état de précarité ou privées de logement pour des motifs de force majeure.

Les attributions de ces logements sont décidées par le C.S.S.S. sur base d'un rapport social.

Des conventions sont conclues avec les personnes hébergées portant sur la mise en place d'une guidance budgétaire, sur l'utilisation correcte du logement occupé et sur la planification d'une recherche pour un futur logement. Un accompagnement social est mis en place et vise à aider les personnes à trouver un logement stable.

Le CPAS assure actuellement la gestion de deux logements de transit installés rue Chapelle-Marion, n° 1D à GEMBLOUX.

L'immeuble situé au 55, avenue de la Faculté à GEMBLOUX accueille depuis juillet 2023 :

- trois logements de transit liés aux plans d'ancrage communal ;
- un logement dit d'urgence sera financé par le SPP Intégration sociale ;
- deux logements supervisés.

Le CPAS a conventionné avec la Cité des couteliers pour la gestion technique de l'ensemble du bâtiment et a signé une convention de location avec l'ASBL SAPHEMO pour les deux logements supervisés.

Responsable du service : Céline DECAMP, Directrice du Secteur Social

5. INTERVENTION COMMUNALE

En 2023, l'intervention communale s'élève à 4.285.471,82 €.

28. Zone de police ORNEAU-MEHAIGNE

1. MEMBRES DU CONSEIL DE POLICE POUR GEMBLOUX

Le Conseil de Police issu des élections communales du 14 octobre 2018 est représenté comme suit au niveau de notre Ville jusqu'à la fin de la législature 2018-2024 :

- Monsieur Patrick DAICHE
- Madame Isabelle DELESTINNE-VANDY
- Monsieur Olivier LEPAGE
- Madame Émilie LEVÊQUE
- Monsieur Benjamin BERGER
- Monsieur Fabrice ADAM
- Monsieur Gauthier le BUSSY
- Monsieur Frédéric DAVISTER
- Monsieur Alain GODA
- Monsieur Jacques ROUSSEAU

2. SITUATION

Le commissariat de police est situé chaussée de Tirlemont, 105, à GEMBLOUX.

3. CHEF DE CORPS

La Zone de Police ORNEAU-MEHAIGNE est commandée par Monsieur Christophe ROMBOUX, Commissaire Divisionnaire.

4. COLLÈGE DE POLICE

Le Collège de Police est composé des Bourgmestres des trois communes de la Zone de Police :

- DISPA Benoît, Député-Bourgmestre de GEMBLOUX, Président
- DELHAISE Rudy, Bourgmestre d'ÉGHEZÉE
- DEPAS Yves, Bourgmestre de LA BRUYÈRE

5. DOTATION COMMUNALE

Elle est de 2.869.448,73 € en 2023.

29. Zone de secours N.A.G.E.

1. SIÈGE DE LA ZONE DE SECOURS N.A.G.E.

Chaussée de Liège, 55
5100 JAMBES

2. COMMUNES COUVERTES

La Zone de secours couvre les 10 communes suivantes : ASSESSE, ANDENNE, ÉGHEZÉE, FERNELMONT, GEMBOUX, GESVES, LA BRUYÈRE, NAMUR, OHEY et PROFONDEVILLE.

Elle comporte 4 postes de secours situés à ANDENNE, ÉGHEZÉE, GEMBOUX et NAMUR.

3. POSTE DE SECOURS DE GEMBOUX

Rue du Stordoir, 50
5030 SAUVENIÈRE
081 62 66 50
secretariat@srigbx.be - www.srigbx.be

4. GESTION ADMINISTRATIVE ET OPÉRATIONNELLE

La zone de secours NAGE est effective depuis le 1^{er} janvier 2015.

Elle est administrée par un conseil de zone et un collège de zone.

Le conseil est composé de l'ensemble des bourgmestres de la zone.

Le collège est composé des bourgmestres des communes sur le territoire desquelles sont installés les postes de secours, et d'un bourgmestre d'une des autres communes, selon une tournante.

La zone est dirigée par Monsieur Pierre BOCCA, Commandant de zone, responsable de la direction, de l'organisation et de la gestion ainsi que de la répartition des tâches au sein de la zone. Il exerce ces compétences sous l'autorité du collège.

5. DOTATION COMMUNALE

Elle est de 947.556,93 € en 2023.

30. Planification d'urgence

1. PRÉSENTATION DU SERVICE

Monsieur Benoît MALISOUX

2. MISSIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

La législation relative à la planification d'urgence et à la gestion de situations d'urgence à l'échelon communal est définie dans un arrêté royal du 22 mai 2019 qui précise notamment que « *les autorités compétentes sont responsables de la planification d'urgence sur leur territoire respectif et que dans ce cadre, elles identifient, analysent et gèrent les risques présents sur le territoire* ».

Pour ce faire, les autorités désignent un Coordinateur de la Planification d'Urgence (coordinateur PLANU) qui sera notamment chargé :

- d'élaborer et de mettre régulièrement à jour le Plan Général d'Urgence et d'Intervention (PGUI) et les éventuels Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention (PPUI),
- de réunir la Cellule de sécurité dès que nécessaire,
- d'assurer, en bonne collaboration avec les autorités et les différents services compétents, la gestion de situation de crise.

3. ACTIONS REALISEES

Au cours de cette année, le Coordinateur PLANU a été appelé à remettre différents avis sur des manifestations publiques organisées sur le territoire de GEMBLoux et pour lesquelles les aspects sécurité devaient être abordés (Braderie-Brocante annuelle, Beau Vélo de RAVeL, Wally en Fête, ...).

Le travail de réécriture et de mise à jour du Plan Général d'Urgence et d'Intervention, des Plans Particuliers d'Urgence et d'Intervention et du Plan d'Intervention Psycho-Social est en cours.

Le Coordinateur PLANU a également poursuivi l'important travail de réflexion sur la manière dont sont introduites les demandes d'autorisation pour l'organisation des manifestations publiques, l'objectif étant à terme de fournir aux organisateurs un formulaire de demande global permettant aux différents intervenants d'y trouver toutes les informations utiles à la formulation de leurs avis et recommandations en vue de la délivrance de l'autorisation. Le formulaire unique de demande a été rédigé et validé par le Collège communal. Les procédures d'introduction, de traitement et de suivi sont en cours d'élaboration avec les différents services concernés. Une communication spécifique à l'égard des organisateurs est également en cours de réflexion.

Par ailleurs, les contacts avec les partenaires (Centre de Crise National et Provincial, Zone de Secours, Centrale 112, SPF Santé publique, ...) se poursuivent et se renforcent alors qu'ils avaient été peu nombreux, voire abandonnés avant l'entrée en fonction du Coordinateur PLANU.

Enfin, en matière de sensibilisation et de prévention des acteurs communaux, le Coordinateur PLANU a pu présenter ses tâches et missions lors d'une séance du Collège communal et d'une réunion du Comité de Direction.

4. ACCUEIL DES REFUGIES EN PROVENANCE D'UKRAINE

4.1. L'accueil des réfugiés

Le nombre de réfugiés hébergés chez des particuliers a drastiquement diminué cette année, la plupart d'entre eux trouvant un logement individuel ou déménageant vers d'autres zones géographiques en Belgique et en Europe. Certains ont également rejoints l'Ukraine. Actuellement une petite dizaine de réfugiés sont encore hébergés chez l'habitant sans aucun délai fixé quant à leur présence.

4.2. L'accompagnement des hébergeurs

Le nombre d'hébergeurs encore actifs est inférieur à dix. Ceux-ci sont ouverts à une présence de longue durée des réfugiés accueillis chez eux et plus aucun accompagnement particulier n'est nécessaire.

Le Coordinateur PLANU reste toutefois en contact avec eux et à leur disposition si des difficultés spécifiques devaient être rencontrées.

Arrêté par le Collège communal au cours de sa séance du 30 novembre 2023 où étaient présents :

Monsieur Benoît DISPA, Député-Bourgmestre-Président
Mesdames, Messieurs Laurence DOOMS, Gauthier de SAUVAGE VERCOUR, Gauthier le BUSSY, Jeannine DENIS, Emmanuel DELSAUTE, Echevins
Madame Isabelle GROESSENS, Présidente du C.P.A.S.
Madame Vinciane MONTARIOL, Directrice générale

Par le Collège communal,

La Directrice générale,
Vinciane MONTARIOL

Le Président,
Benoît DISPA

Pour expédition conforme,

La Directrice générale,



Vinciane MONTARIOL



Le Député-Bourgmestre,



Benoît DISPA

Présenté en séance publique du Conseil communal, le 14 décembre 2023, avant que le Conseil communal ne délibère sur le projet de budget de l'exercice 2024.

Par le Conseil communal,

La Directrice générale,



Vinciane MONTARIOL



Le Président,



Benoît DISPA